Assemblée nationale du Québec
Secrétariat des Commissions

Rapport de l'étude des crédits pour l'année financière 1982-1983

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Rapport de l'étude des crédits du budget principal pour l'année financière 1982-1983

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 130 du Règlement de l'Assemblée nationale, j'ai l'honneur de déposer le rapport regroupant les différents rapports des commissions élues permanentes qui ont procédé à l'étude des crédits du budget pour l'année financière 1982-1983, pour chacun des ministères du gouvernement du Québec.

Ces commissions ont tenu quarante-cinq séances, pour un total de cent soixante-dix heures quarante-neuf minutes.

Le Ministre des finances

Jacques Parizeau

TABLE DES MATIERES

COMMISSIONS

Compilation du nombre et de la durée des séances	A
Commission des affaires culturelles	B
Commission des affaires intergouvernementales	C
Commission des affaires municipales	D
Commission des affaires sociales	E
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	F
Commission des communautés culturelles et de l'immigration	G
Commission des communications	H
Commission des corporations professionnelles	I
Commission de l'éducation	J
Commission de l'énergie et des ressources	K
Commission des finances et des comptes publics	L
Commission de la fonction publique	M
Commission de l'habitation et de la protection du consommateur	N
Commission de l'industrie, du commerce et du tourisme	O
Commission des institutions financières et coopératives	P
Commission de la justice	Q
Commission du loisir, de la chasse et de la pêche	R
Commission de la présidence du conseil et de la constitution	S
Commission de la protection de l'environnement	T
Commission du revenu	U
Commission des transports	V
Commission du travail, de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu	W
Commission des travaux publics et de l'approvisionnement	X

ETUDE DES CREDITS POUR L'ANNEE 1982-1983

	Nombre de séances	Durée
Commission des affaires culturelles	1	4h30
Commission des affaires intergouvernementales	1	4h25
Commission des affaires municipales	2	7h28
Commission des affaires sociales	3	13h05
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	2	14h17
Commission des communautés culturelles et de l'immigration	1	3h22
Commission des communications	2	7h24
Commission des corporations professionnelles	1	2h31
Commission de l'éducation	4	15h18
Commission de l'énergie et des ressources	2	7h00
Commission des finances et des comptes publics	1	6h35
Commission de la fonction publique	1	2h37
Commission de l'habitation et de la protection du consommateur	2	5h37
Commission de l'industrie, du commerce et du tourisme	2	11h51
Commission des institutions financières et coopératives	1	3h50
Commission de la justice	2	12h00
Commission du loisir, de la chasse et de la pêche	1	5h50
Commission de la présidence du conseil et de la constitution	7	12h49
Commission de la protection de l'environnement	1	5h58
Commission du revenu	1	2h56
Commission des transports	3	8h54
Commission du travail, de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu	3	9h15
Commission des travaux publics et de l'approvisionnement	1	3h17
TOTAL	45	170h49

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente

des affaires culturelles

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente des affaires culturelles qui a siégé le 20 mai 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Affaires culturelles pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

Jean-Paul Champagne
Député de Mille-Iles
Rapporteur de la commission

Séance du jeudi 20 mai 1982

PRESIDENT: M. Jolivet (Laviolette)

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures huit minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Affaires culturelles pour l'année financière 1982-1983. (1)

MEMBRES:

M. Richard (Montmorency)
M. Champagne (Mille-Iles)
M. Charbonneau (Verchères)
M. Dupré (Saint-Hyacinthe)
Mme Juneau (Johnson)
M. Proulx (Saint-Jean)
M. Cusano (Viau)
M. Hains (Saint-Henri)
M. Rivest (Jean-Talon)
M. Saintonge (Laprairie)

INTERVENANTS:

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Blouin (Rousseau)
M. de Bellefeuille (Deux-Montagnes)
M. Lavigne (Beauharnois)
M. Leduc (Fabre)
Mme Dougherty (Jacques-Cartier)
M. Lalonde (Marguerite-Bourgeoys)
M. Sirros (Laurier)
M. Vallières (Richmond)

RAPPORTEUR: M. Proulx (Saint-Jean) propose que M. Champagne (Mille-Iles) agisse à titre de rapporteur de la commission. La proposition est acceptée.

Remplacement: A dix heures vingt minutes, M. Blank (Saint-Louis) remplace M. Jolivet à la présidence.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Ministre fait son exposé préliminaire qui porte particulièrement sur les sujets suivants:

Exposé du Ministre:

- l'importance de la bibliothèque publique dans la vie culturelle d'une communauté: comme lieu de recherche, d'information, d'apprentissage à la lecture et de diffusion des biens culturels;

- le ministère a créé pour les municipalités de moins de 5,000 habitants, les bibliothèques centrales de prêts (BCP);

---

(1) Budget 1982-1983, p. 1-1 à 1-13.

- la très grande activité du secteur des musées au cours de l'année. Le ministère a dû réduire les budgets d'acquisition des musées;

- les études entreprises pour la relocalisation du Musée d'Art Contemporain;

- la politique du ministère en vue de trouver des partenaires et le les associer à des projets de restauration et d'utilisation de biens patrimoniaux;

- les programmes d'aide à la création qui permettent à la fois un soutien très souple et très large à la créativité et un apport significatif à la production d'oeuvres nouvelles;

- la régionalisation et la déconcentration des programmes du ministère;

- l'importance des institutions nationales telles: la Bibliothèque nationale, les Archives nationales, les conservatoires de musique et d'art dramatique et les musées d'Etat;

    - le rôle de ces institutions dans la formation et la conservation de notre histoire;

- la modernisation du fonctionnement de deux Sociétés soit la Place des Arts de Montréal et le Grand Théâtre de Québec. Ces deux anciennes "Régies" devenues "Sociétés" sont devenues des agents de développement culturel;

- "la création de la Maison du cinéma et de la Maison de la danse visant à faire de Montréal une véritable métropole culturelle, au même titre que Paris ou New-York";

- la nouvelle Loi de la SODICC (Société de développement des industries de la culture et des communications) s'avérait nécessaire:

    - l'apport économique des industries culturelles n'est plus à démontrer;

- de nouveaux champs restent à exploiter: l'information, la télématique et la médiatique représentent un très grand enjeu économique et culturel. Il faut effectuer une percée en ce domaine;

- en 1981, un Service gouvernemental de la propriété intellectuelle a été créé: ceci en vue d'améliorer le statut socio-économique des créateurs et de réaliser un équilibre entre le respect des droits des créateurs et le droit du citoyen à la culture;

- l'accessibilité à la culture passe par des équipements qui livrent divers contenus culturels à la population: le Ministre a remarqué combien les besoins diffèrent selon les collectivités;

- l'élargissement considérable de la politique du 1% (politique d'intégration des arts à l'architecture);

- le MAC s'est préoccupé du peu d'importance accordée à la formation artistique au niveau primaire et secondaire;

- le MAC a lancé le projet "Pareil, pas pareille" en collaboration avec le CSF et d'autres ministères afin de contrer le sexisme qui s'est glissé dans l'éducation de l'enfant;

- le Ministre poursuivait deux objectifs qui ont été atteints durant sa tournée: savoir ce qui se passe un peu partout pour que le MAC s'y adapte et sensibilise les élus locaux au fait que la culture est l'affaire de tous;

- la nécessité d'accroître les moyens d'information et de diffusion, les équipements physiques et les ressources humaines mis à la disposition des travailleurs culturels en région;

- le MAC devra avoir une présence accrue à Montréal, métropole culturelle;

- le travailleur culturel contribue grandement au développement économique. La création d'emploi dans ce secteur coûte moins cher que dans tout autre secteur;

- les réalisations du MAC sont faites dans un contexte de restrictions budgétaires aussi, faut-il imposer un ralentissement dans le rythme du développement de certains domaines.

Exposé du porte-parole de l'Opposition officielle:

Le porte-parole de l'Opposition officielle, M. Saintonge (Laprairie) présente son exposé préliminaire qui porte notamment sur les sujets qui suivent:

- la crainte de l'Opposition de voir les Affaires culturelles laissées pour compte et défavorisées en période de crise économique:

  - la relance économique doit passer par le développement culturel;

- l'Opposition se dit satisfaite de voir le Ministre rechercher de nouveaux partenaires à même de contribuer financièrement au développement culturel;

- le député de Laprairie dit regretter le manque de cohérence de la politique culturelle du MAC, le manque de continuité au sein du ministère;

- l'Opposition reproche au Ministre de porter sur la place publique le conflit entre les gouvernements du Québec et du Canada en matière de développement culturel;

- l'Opposition souhaite que le MAC, suite à la tournée de consultation du Ministre, reformule ses orientations, réévalue son mandat et ses objectifs en fonction de la situation économique et culturelle;

- l'Opposition souhaite que le MAC s'occupe particulièrement du problème des musées et de celui de la protection du patrimoine;

- le député de Laprairie déplore les effets de la crise économique sur les grands musées tels: le Musée d'Art Contemporain, le Musée du Québec, le Musée des Beaux-Arts de Montréal et les projets d'un "Musée de la science" et d'un "Musée national de la civilisation";

- la localisation du Musée d'Art Contemporain et tous les problèmes qu'elle entraîne;

- l'Opposition souhaite voir ce musée relocalisé là où la population est la plus concentrée; elle souhaite aussi voir poindre un énoncé général de politique de développement muséologique cohérent;

- l'Opposition déplore certains retards dans les programmes de restauration et d'entretien des biens patrimoniaux;

- elle souligne l'inefficacité de l'actuelle Loi sur les biens culturels; l'absence d'une politique nationale, régionale, globale en matière de protection du patrimoine;

- l'Opposition craint que le gouvernement rate un de ses objectifs, soit celui de solidifier la spécificité culturelle du Québec;

- le Ministre regrette que l'Opposition montre du cynisme envers le ministère des Affaires culturelles et le Ministre.

Discussion générale:

La discussion porte particulièrement sur les sujets suivants:

- le député de Mille-Iles tient à féliciter le Ministre pour la politique du 1% qui montre l'effort pour marquer la spécificité culturelle;

- le député de Mille-Iles désire savoir comment le Ministre espère contrer l'ingérence du fédéral en matière culturelle. Le Ministre répond qu'il est difficile de contrer cela, le fédéral subventionne des organismes à la condition que le gouvernement provincial fournisse les mêmes sommes (sommes que le gouvernement provincial ne peut pas toujours donner). Le fédéral tente d'assumer le développement culturel du Québec;

- le député de Laprairie souligne la légitimité du Québec en matière culturelle. Il souhaite que le Ministre agisse rapidement en matière de subventions;

- le député de Saint-Henri affirme que la culture est un droit,que l'art doit être enseigné à l'école primaire;

- le Ministre insiste pour dire que lors de la tournée de consultation, sur 800 mémoires, moins de 10% étaient agressifs; les gens expliquaient les réaménagements qu'ils souhaitaient. On s'est aperçu que le ministère n'est pas le "ministère mal-aimé". Le ministère des Affaires culturelles est celui qui a l'administration la plus légère;

- le Ministre cite les retards qui ont été rattrapés par le ministère depuis quelques années;

- le député de Saint-Jean soulève l'importance des Archives nationales du Québec et de la Bibliothèque nationale du Québec parmi les institutions québécoises.

PROGRAMME 1

Le Président appelle l'étude du programme 1.

Livres et autres imprimés.

La discussion porte principalement sur les sujets suivants:

Suspension des travaux:

A midi quinze minutes, le Président suspend les travaux pour quelques minutes.

Reprise des travaux:

A midi vingt minutes, le Président prend place à son fauteuil.

Elément 1
Aide à la publication et à la vente du livre.

- le Ministre souligne deux étapes importantes de la politique du livre: le rattrapage des retards en ce domaine et l'énoncé d'une politique de la lecture au Québec;

Elément 2
Développement d'un réseau de bibliothèques publiques.

- à partir des mémoires reçus lors de la tournée de consultations, un programme cohérent sera énoncé;

Elément 3
Bibliothèque nationale.

- le Ministre répond au député de Saint-Henri que le MAC devra agir en collaboration avec d'autres ministères,dont le ministère de l'Education;

- le député de Viau souhaite voir l'existance de programmes visant à aider les parents à donner le "goût de la lecture" aux enfants. Le Ministre se dit d'accord avec lui, il faut avant tout chercher à rejoindre l'enfant;

- le Ministre répond au député de Laprairie que la politique du livre donne d'assez bons résultats (succès des Salons du livre).

Ajournement: A midi trente deux minutes, le Président ajourne les travaux sine die.

MT/mbt

Séance du jeudi 20 mai 1982 (suite)

PRESIDENT: M. Blank (Saint-Louis).

DEBUT DE LA SEANCE: A quinze heures quarante minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère des Affaires culturelles pour l'année financière 1982-1983.

MEMBRES:

M. Richard (Montmorency)
M. Champagne (Mille-Iles)
M. Charbonneau (Verchères)
M. Dupré (Saint-Hyacinthe)
Mme Juneau (Johnson)
Mme Lachapelle (Dorion)
M. Proulx (Saint-Jean)
M. Cusano (Viau)
M. Hains (Saint-Henri)
M. Rivest (Jean-Talon)
M. Saintonge (Laprairie)

INTERVENANTS:

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Blouin (Rousseau)
M. de Bellefeuille (Deux-Montagnes)
M. Lavigne (Beauharnois)
M. Leduc (Fabre)
Mme Dougherty (Jacques-Cartier)
M. Lalonde (Marguerite-Bourgeoys)
M. Sirros (Laurier)
M. Vallières (Richmond)

La discussion se poursuit et porte principalement sur les sujets suivants:

- le Ministre affirme qu'un service de la "propriété intellectuelle" a été mis sur pied pour le respect à tous égards des auteurs;

- le Ministre explique qu'un comité bipartite étudie présentement le cas des BCP (Bibliothèque centrale de prêt) qui desservent les villes de 5,000 habitants et moins et les Bibliothèques municipales pour les municipalités de plus de 5,000 habitants. Il faut assouplir les normes d'accès à un type ou l'autre de bibliothèque. Les BCP ont joué un rôle d'animation pour la vie culturelle. L'élan a dû être freiné pour des raisons budgétaires;

- le porte-parole de l'Opposition affirme que les BCP ont créé un besoin;

- le Ministre souligne qu'il faut accorder une attention particulière à la région de l'Outaouais;

- le Ministre souhaite "rafraîchir" toutes les lois concernant le ministère des Affaires culturelles; ex: la Loi sur les biens culturels, une Loi sur le cinéma;

- pour répondre à une question du député de Mille-Iles, le Ministre explique qu'un programme visant à l'exportation du livre québécois sera mis en place.

PROGRAMME 2

Sauvegarde et mise en valeur des biens culturels.

Le Président appelle l'étude du programme 2.

La discussion porte principalement sur les sujets suivants:

Elément 1
Conservation et utilisation des archives.

- le MAC voit à la régionalisation des archives. En effet, des bureaux régionaux commencent à être instaurés dans les régions;

- le Ministre affirme que le projet de loi sur les Archives est prêt et qu'il sera probablement déposé à l'automne;

Elément 2
Conservation des sites et des biens historiques et archéologiques.

- le député de Laprairie demande au Ministre s'il prévoit changer les heures d'ouvertures aux Archives; changer pour permettre l'accès à une plus grande partie de la population; le Ministre répond qu'il est difficile de changer les horaires;

    - des comités d'usagers ont été créés pour discuter des heures d'ouverture;

Elément 3
Commission des biens culturels.

- le député de Laprairie insiste surtout sur la protection du patrimoine de l'Est du Québec. Le Ministre se dit disposé à conserver le patrimoine mais que la collaboration de toutes les personnes intéressées s'avère nécessaire;

    - le Ministre explique que le MAC ne peut être le seul intervenant pour restaurer des biens;

- le Ministre affirme qu'il faut s'assurer la collaboration des citoyens pour sauvegarder le patrimoine, le milieu de vie de la population;

- l'Opposition favorise cette façon d'agir;

- le député de Laprairie questionne le Ministre sur le cas d'un centre d'accueil pour personnes agées à l'Ile d'Orléans. Le Ministre répond que le ministère a dû laisser démolir une grange pour construire le centre d'accueil. Ce terrain était idéal pour cette construction; la population a accordé son appui à ce projet;

- le Ministre répond au député de Laprairie que le MAC verse un montant à la ville de Québec pour la mise en valeur du patrimoine;

- le député de Laprairie soulève le cas de certaines maisons centenaires de la rue St-Hubert à Montréal. Le Ministre répond que ces maisons n'avaient pas de caractère unique, elles étaient détériorées. La ville de Montréal n'est pas intervenue à cet effet;

Suspension des travaux: A seize heures quarante-sept minutes les travaux sont suspendus pour quelques minutes.

Reprise des travaux: A dix-sept heures douze minutes, le Président prend place à son fauteuil.

La discussion se poursuit et porte notamment sur les sujets qui suivent:

- le Ministre répond au député de Laprairie au sujet d'une étude sur l'Archipel de Minguan, que les sommes investies par le MAC ont servi à la consultation pour éviter de faire des erreurs dans la politique de développement des Iles de Minguan. Cette étude n'est pas encore terminée;

- il n'y eu aucune collaboration avec le fédéral au sujet des Iles de Minguan;

- le député de Trois-Rivières interroge le Ministre sur la Loi des Archives en regard de la Loi sur l'accès à l'information gouvernementale. "Là où finit la Loi sur l'accès à l'information gouvernementale, commence la Loi sur les Archives";

- le Ministre répond qu'il vaudrait peut-être mieux déposer maintenant le projet de Loi sur les Archives; ce projet de Loi ne pouvait arriver avant la Loi sur l'accès à l'information gouvernementale;

- le député de Laprairie interroge le Ministre sur la forêt de Saraguay. Le Ministre répond que cette forêt, classée comme aménagement naturel, sera aménagée selon un plan qui devra être respecté. Le Ministre prend l'engagement de ne rien faire en catimini dans cette forêt, l'avis de la Commission des biens culturels est nécessaire à tout projet;

- le député de Louis-Hébert demande au Ministre quel est le statut de l'église de Sainte-Foy qui a brûlé en 1977. Le Ministre répond que des subventions ont été versées à Ste-Foy pour des recherches archéologiques. L'église ne peut être classée, n'étant plus. Le MAC travaille en collaboration avec la Société historique de Sainte-Foy;

    - les structures de trois églises superposées ont été trouvées à cet endroit.

Suspension des travaux:

A dix-sept heures quarante-neuf minutes, les travaux sont suspendus pour quinze minutes.

Reprise des travaux:

A dix-huit heures douze minutes, le Président prend place à son fauteuil.

La discussion se poursuit et porte principalement sur les sujets suivants:

- le député de Laprairie interroge le Ministre au sujet de la Loi des biens culturels, il désire savoir si la commission des Affaires culturelles entendra des auditions à ce sujet. Le Ministre répond que suite à la tournée de consultation, le projet de Loi sera probablement déposé à l'automne;

PROGRAMME 3
Gestion interne et soutien.

Le Président appelle l'étude du programme 3.

La discussion porte notamment sur les sujets suivants:

Elément 1
Direction et soutien administratif.

- le Ministre informe l'Opposition qu'un rapport synthèse sur les mémoires apportés lors de la tournée de consultation sera remis prochainement;

Elément 2
Bureaux régionaux.

- le Ministre répond à une question du député de Laprairie que les Conseils régionaux de la culture ont joué un rôle différent d'une région à l'autre. Il est donc difficile d'énoncer une politique cohérente à cet effet: de là la nécessité de consultation.

PROGRAMME 4
Arts de l'environnement visuel.

Le Président appelle l'étude du programme 4.

La discussion s'engage notamment sur les sujets suivants:

Elément 1
Amélioration de l'environnement visuel.

- le Ministre répond au porte-parole de l'Opposition qu'il a demandé au maire de Québec la permission pour la Corporation des artisans de Québec d'exposer comme l'an dernier dans le cadre de Plein-Art. M. Saintonge demande les autorisations qui seront nécessaires; le Ministre répond que si le maire de Québec accepte que Plein-Art ait droit d'exposer sur les terrains du fédéral comme l'an dernier, il est aussi d'accord;

Elément 2
Développement des musées et centres d'expositions.

- le Ministre explique ce qu'est le projet d'Ecole nationale des métiers d'art: le contenant relève du ministère de l'Education et le contenu du ministère des Affaires culturelles. La décision de créer cette école est retardée, car en formant trop rapidement des artisans, il sera malaisé de leur trouver du travail;

- un répertoire des créateurs a été établi par le MAC;

- le député de Laprairie demande au Ministre s'il a choisi un site pour la relocalisation du Musée d'Art Contemporain. Le Ministre répond qu'il n'a pas encore choisi un endroit, mais il se fait une priorité de relocaliser ce musée: plusieurs possibilités sont à l'étude présentement;

- le député de Laprairie demande au Ministre s'il est possible d'améliorer les conditions du Musée d'Art Contemporain en attendant son déménagement. Le Ministre répond que les conditions dont il est question ne sont pas habituelles;

- le député de Laprairie interroge le Ministre sur l'étude commandée aux Hautes Etudes Commerciales sur l'administration du Musée des Beaux-Arts. Cette étude sera rendue publique.

- il n'appartient ni au Ministre ni au ministère des Affaires culturelles de fixer la programmation des organismes privés subventionnés par le MAC;

- le Ministre exprime le voeu qu'il y ait pour Montréal un Musée des sciences et de la technologie;

- le Ministre répond au député de Laprairie qu'il est vrai qu'il a été dit à la fédération des sociétés d'histoire que les subventions ne sont pas toutes garanties.

PROGRAMME 5
Arts d'interprétation.

Le Président appelle l'étude du programme 5.

La discussion porte particulièrement sur les sujets suivants:

Elément 1
Enseignement des arts d'interprétation.

- l'Opposition et le Ministre souhaite une longue vie à l'Opéra du Québec;

Elément 2
Soutien aux arts d'interprétation.

- le porte-parole de l'Opposition soulève le fait que le Ministre soutient que la danse est le secteur le plus démuni. Le Ministre réaffirme que ce secteur ne sera pas affecté par des coupures. Il souhaite l'avènement d'un système complet de formation en danse.

- le Ministre est en pourparlers avec les autorités compétantes pour reconnaître un statut à une école;

- le Ministre présentera une politique sur la danse à l'automne.

PROGRAMME 6
Cinéma.

Le Président appelle l'étude du programme 6.

La discussion porte notamment sur les sujets suivants:

Elément 1
Direction, soutien et promotion du cinéma.

- le Ministre affirme sa hâte de voir déposer une Loi sur le cinéma. Une commission parlementaire sera peut-être appelée après la première lecture de cette Loi;

Elément 2
Bureau de surveillance du cinéma.

- le député de Laprairie demande si la taxe d'amusement pourrait retourner aux producteurs;

  - le Ministre répond qu'il attend le rapport de la Commission d'étude sur le cinéma;

- le Ministre répond au député de Laprairie que pour aider l'industrie du cinéma, il existe l'Institut québécois du cinéma. Ceci vaut aussi pour les films d'exploration.

Adoption:

Les programmes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 avec leurs éléments sont adoptés.

Fin des travaux:

A dix-huit heures trente-neuf minutes, le Président ajourne les travaux sine die, la commission ayant rempli le mandat qui lui avait été confié.

MT/mbt

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente

des affaires intergouvernementales

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente des affaires intergouvernementales, qui a siégé le 26 mai 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

Yves Blais
Député de Terrebonne
Rapporteur de la commission

Séance du mercredi 26 mai 1982

PRESIDENT: M. Blank (Saint-Louis)

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures quatorze minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'année financière 1982-1983 (1).

MEMBRES:

M. Morin (Sauvé)
M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Blais (Terrebonne)
M. Blouin (Rousseau)
M. de Bellefeuille (Deux-Montagnes)
M. Fallu (Groulx)
M. Payne (Vachon)
M. Kehoe (Chapleau)
M. Marx (D'Arcy McGee)
M. Rivest (Jean-Talon)
M. Rocheleau (Hull)

INTERVENANTS:

M. Beaumier (Nicolet)
M. Charbonneau (Verchères)
M. Gravel (Limoilou)
M. Guay (Taschereau)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Bourbeau (Laporte)
M. Dauphin (Marquette)
M. Lincoln (Nelligan)
M. Ryan (Argenteuil)

RAPPORTEUR: M. de Bellefeuille (Deux-Montagnes) propose que M. Blais (Terrebonne) agisse à titre de rapporteur de la commission. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Ministre présente son exposé préliminaire qui porte principalement sur les sujets suivants:

Exposé du Ministre:

- le Ministre fait l'éloge de l'ancien ministre des affaires intergouvernementales, M. Claude Morin;

- le défi qu'est pour les québécois l'affront de la crise énonomique et de la crise nationale;

- la priorité du ministère est de sortir le Québec du bourbier où le gouvernement central nous a mis;

---

(1) Budget 1982-1983, p. 2-1 à 2-9.

- le Ministre souligne l'importance pour le Québec, de l'axe nord-sud, des échanges durables avec la France...;

- le Québec devra intensifier sa politique d'ouverture sur le monde, intensifier aussi ses relations avec les Etats-Unis;

- l'accroissement de nos exportations permettra d'accroître nos relations avec les Etats-Unis et d'autres pays: nous devons reconnaître nos intérêts mutuels;

- le Ministre insiste sur la coopération avec la France: coopération économique, scientifique et technologique;

- l'établissement de relations particulières avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne;

- les relations du Québec avec l'Amérique latine; ententes avec le Mexique, l'Equateur et le Vénézuéla;

- les accords industriels et agro-alimentaires avec le Japon;

- la coopération avec la Chine, l'Afrique et le Moyen-Orient;

- le Québec ne peut demeurer indifférent aux initiatives pour le rapprochement nord-sud;

- l'empiètement du fédéral dans des domaines qui sont nôtres, tel un gouvernement parallèle qui considère le Québec "comme une grosse municipalité";

- la volonté de donner une existance juridique au Québec qui lui revient; nécessité économique et culturelle.

Exposé du porte-parole de l'Opposition officielle:

M. Rivest (Jean-Talon) présente son exposé préliminaire qui porte particulièrement sur les sujets suivants:

- le porte-parole de l'Opposition fait l'éloge de M. Jean Lesage qui a instauré un ministère des relations fédérales-provinciales;

- l'importance de la dimension économique dans le domaine des relations intergouvernementales;

- le député de Jean-Talon aimerait connaître les vues du Ministre sur les investissements étrangers, ainsi que sur l'exportation;

- l'Opposition aimerait que le ministère fasse preuve de maturité dans ses relations avec les autres provinces; le député de Jean-Talon souhaite une collaboration du Ministre avec ses homologues des autres provinces;

- l'Opposition voudrait connaître la contribution du Ministre et du ministère à la promotion de la souveraineté-association;

- la nécessité de définir les termes utilisés par le PQ concernant l'axe nord-sud.

Réplique du Ministre: Le Ministre exerce son droit de réplique et insiste notamment sur les sujets suivants:

- la provenance des capitaux, la diversification des sources d'investissement au Québec;

- le Québec souhaite avoir accès aux négociations du Canada avec la C.E.E. (Communauté économique européenne), ne plus être exclu des activités de promotion commerciale;

- le député de Jean-Talon désire connaître la nature exacte de la participation du Québec sur le plan international, le caractère unique de la parole du Canada. Le Ministre répond que les intérêts commerciaux et industriels du Québec ne sont pas souvent défendus par le fédéral, aussi "on est jamais si bien servi que par soi-même";

- le Ministre tient à rappeler que les autres provinces doivent reconnaître notre désaccord constitutionnel avec le reste du Canada;

- le Ministre s'inscrit en faux contre l'idée de l'abandon du droit de véto;

- le comportement du fédéral qui nuit à la crédibilité du Québec;

- le rôle du ministère: étudier les aspects concrets de la souveraineté-association, ses aspects techniques;

- le Ministre s'entretient avec ses collègues avant d'entreprendre des démarches, dans un souci de coordination, pour certains dossiers ou projets. Les collègues sectoriels voient à la réalisation des projets. Le Ministre voit à ouvrir des portes. La démarche du ministère est orchestrée avec les autres ministères;

- le député de Jean-Talon insiste pour marquer son désaccord face au fait que le ministère travaille à l'étude de la souveraineté-association; le Ministre répond que ces études sont nécessaires pour éclairer les québécois. Il est normal qu'un gouvernement élu défende la thèse qui l'a porté au pouvoir selon le Ministre. Le Ministre soutient que ce travail fait partie du mandat du gouvernement, du ministère.

PROGRAMME 1

Affaires canadiennes

Le Président appelle l'étude du programme 1.

La discussion porte notamment sur les sujets suivants:

Elément 1.
Relations fédérales-provinciales et inter-provinciales

- le député de Jean-Talon soulève le cas des problèmes avec l'ACDI (programme 2). Le Ministre répond que l'ACDI distribue des contrats à des particuliers. Les montants prévus pour l'ACDI sont donc divisés;

Elément 2.
Coopération inter-provinciale

- l'effet de la future loi concernant les fonctionnaires et les cadres du gouvernement;

- le député de Jean-Talon soulève le fait que le personnel de cabinet de l'actuel Ministre est plus nombreux que celui de l'ancien Ministre;

- l'organisation des bureaux du Ministre à Montréal et à Québec.

Ajournement des travaux: A midi trente-huit minutes, le Président ajourne les travaux sine die.

MT/ab.

Séance du mercredi 26 mai 1982 (suite)

PRESIDENT: M. Blank (Saint-Louis).

DEBUT DE LA SEANCE: A seize heures trente cinq minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'année financière 1982-1983.

MEMBRES:

M. Morin (Sauvé)
M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Blais (Terrebonne)
M. Blouin (Rousseau)
M. de Bellefeuille (Deux-Montagnes)
M. Fallu (Groulx)
M. Payne (Vachon)
M. Kehoe (Chapleau)
M. Marx (D'Arcy McGee)
M. Rivest (Jean-Talon)
M. Rocheleau (Hull)

INTERVENANTS:

M. Beaumier (Nicolet)
M. Charbonneau (Verchères)
M. Gravel (Limoilou)
M. Guay (Taschereau)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Bourbeau (Laporte)
M. Dauphin (Marquette)
M. Lincoln (Nelligan)
M. Ryan (Argenteuil)

Discussion: (suite) La discussion se poursuit et porte particulièrement sur les sujets suivants:

- le travail d'une ex-ministre du parti québécois au sein du cabinet du Ministre dans la région de la capitale nationale à titre d'attachée politique. Le Ministre répond que ce rôle est un rôle politique qui nécessite à juste titre une tâche d'attachée politique et non de fonctionnaire;

- le Ministre affirme que plusieurs dossiers sont en marche dans la région de la capitale nationale au niveau intergouvernemental: la création d'un Musée de l'homme, le parc "linéaire" de Hull...;

- le député de Jean-Talon aimerait connaître les difficultés avec l'agence de "tamisage" des investissements étrangers. Le Ministre répond que cet agence s'est montrée parfois induement restrictive envers certaines industries françaises.

- le rôle des délégations dans l'expansion économique du Québec;

- le "virage technologique du Québec": le député de Jean-Talon désire connaître le plan d'action du Ministre. Le Ministre explique qu'il a rencontré des responsables de compagnies de pétrole en Alberta ceci, afin de développer les rapports économiques entre le Québec et l'Alberta. Après sa visite, le Ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme, ira rencontrer ces gens en Alberta pour discuter du côté plus technique des dossiers. Les ministres sectoriels doivent discuter des côtés plus techniques des projets;

- la fonction du Ministre des affaires intergouvernementales est d'aller examiner la façon de donner un nouvel élan à la fonction économique, de rencontrer ses homologues à cet effet;

- le député de D'Arcy McGee interroge le Ministre sur les exportations du Québec à l'étranger. Le Ministre répond que le Québec exporte surtout des produits ouvrés et semi-ouvrés en France, tandis que l'Ontario exporte des matières brutes;

- le député de Jean-Talon désire connaître les dossiers prioritaires du ministère en matière d'affaires canadiennes. Le Ministre répond qu'il cherche un meilleur équilibre entre les exportations, les échanges entre l'Ontario et le Québec (échanges au niveau culturel, agricole et industriel).

- le Ministre explique que les priorités doivent être établies par le ministre d'état au développement économique. Il doit, lui, coordonner de l'extérieur, les dossiers à envisager;

- le Ministre explique que le document "le virage technologique du Québec" permet de voir les visées économiques du Québec, comment on peut prévoir échanger avec les autres provinces. Le Ministre cite certains exemples: le cas d'un contrat considérable de Marine industries (le bureau du Québec à Edmonton a été déterminant dans ce contrat);

- le député de Jean-Talon désire savoir si le ministère songe à indiquer une stratégie de l'action économique du ministère. Le Ministre indique qu'il existe des politiques sectorielles, il pourra fournir ces informations;

- le Ministre répond à l'Opposition qu'il y a une tentative du fédéral de créer un système de financement du développement sans tenir compte des provinces, dans les régions. Le gouvernement fédéral ne tient pas compte des priorités des provinces. Le gouvernement du Québec a remarqué l'illogisme de ces structures qui seront créées. (des documents publics à cet égard seront remis à l'Opposition).

Adoption: Le programme 1, (éléments 1 et 2) est adopté.

PROGRAMME 3

Office Franco-Québécois pour la jeunesse

Le Président appelle l'étude du programme 3 et du programme 2.

La discussion s'engage sur ces deux programmes et porte particulièrement sur les sujets suivants:

Elément 1. Recrutement et préparation des stagiaires québécois

- le maintien du volume des échanges avec la France;

- l'Opposition désire avoir un bilan de l'évaluation des actions à l'étranger, ceci pour évaluer si on justifie ou non la présence d'une maison du Québec

Elément 2.
Préparation du stage, accueil et encadrement des stagiaires français

à tel endroit ou à tel autre endroit. Le Ministre répond qu'un mandat a été donné, à l'ENAP pour faire une grille d'analyse, permettant d'arriver à une évaluation assez précise des maisons ou bureaux du Québec. En plus, ces délégations seront inspectées par un inspectorat qui vient d'être créé;

PROGRAMME 2
Affaires internationales

- l'Opposition considère que le Ministre des affaires intergouvernementales n'a pas suffisamment parlé de ce qu'est la coopération franco-québécoise et croit qu'il devrait montrer aux québécois la signification concrète que la coopération franco-québécoise peut avoir. Le Ministre répond que déjà il a eu l'occasion de profiter de tribunes pour faire valoir l'importance de ces échanges.

Elément 1.
Représentation à l'étranger

Elément 2.
Relations et coopérations internationales

PROGRAMME 4
Gestion interne et soutien

Elément 1.
Direction

Elément 2.
Soutien administratif

Elément 3.
Service du protocole

Adoption:

Le programme 3, (éléments 1 et 2), est adopté; le programme 2, (éléments 1 et 2), est aodpté, et le programme 4, (éléments 1, 2 et 3), est aodpté.

Les crédits budgétaires du ministère des Affaires intergouvernementales sont adoptés avec leurs éléments.

Fin des travaux: A dix-huit heures trente-six minutes, le Président ajourne les travaux sine die, la commission ayant accompli le mandat qui lui avait été confié.

MT/ab

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente

des affaires municipales

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la Commission élue permanente des affaires municipales, qui a siégé les 4 et 6 mai 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Affaires municipales pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

Henri LeMay
Député de Gaspé
Rapporteur de la commission

Séance du mardi 4 mai 1982

PRESIDENT : M. Bordeleau (Abitibi-est).

DEBUT DE LA SEANCE : A dix heures vingt-quatre minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT : La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des affaires municipales pour l'année financière 1982-1983.(1)

MEMBRES :

- M. Léonard (Labelle)
- M. Fallu (Groulx)
- M. Lachance (Bellechasse)
- Mme Lachapelle (Dorion)
- M. LeMay (Gaspé)
- M. Rochefort (Gouin)
- M. Tremblay (Chambly)
- M. Bissonnet (Jeanne-Mance)
- M. Caron (Verdun)
- M. Dubois (Huntingdon)
- M. Rocheleau (Hull)

INTERVENANTS :

- M. Beauséjour (Iberville)
- M. Brouillet (Chauveau)
- M. Desbiens (Dubuc)
- M. LeBlanc (Montmagny-L'Islet)
- M. Bélanger (Mégantic-Compton)
- M. Picotte (Maskinongé)
- M. Ryan (Argenteuil)
- M. Saintonge (Laprairie)

RAPPORTEUR : Sur proposition de M. Fallu (Groulx), et de consentement, M. LeMay (Gaspé) est désigné rapporteur de la commission.

REMARQUES PRELIMINAIRES :

Intervention du Ministre : Le budget déposé, selon le ministre des affaires municipales, M. Léonard (Labelle), repose sur deux principes:

1) la plus grande efficacité possible de tous les rouages et de tout l'argent mis à la disposition du Ministère;

2) la plus grande autonomie et responsabilité financière possible de l'ensemble des municipalités du Québec.

---

(1) Budget 1982-1983, p. 3-1 à 3-17.

Les années '80 sont visiblement des années "municipales": les Québécois s'occupent plus de leur municipalité. Ils sont plus exigeants envers les services qu'ils en reçoivent. L'ensemble du monde municipal se sort très bien jusqu'ici de ces tendances économiques nord-américaines à la stagnation, en partie à cause de leurs habitudes budgétaires, en partie à cause de certains bénéfices "qu'on ne souligne pas assez souvent issus de la nouvelle fiscalité municipale".

A- Les en-lieux de taxes à la hausse

- Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle fiscalité, les crédits du Ministère ont pratiquement doublé;

- le budget qui est de un point neuf pour cent (1.9%) inférieur à celui de l'an dernier n'ampute pas les paiements de transfert que constituent les taxes payées par le gouvernement du Québec aux municipalités;

- ces taxes représentent pour les municipalités du Québec un ensemble de revenus qui assure de plus en plus totalement l'autonomie financière des municipalités.

B- L'ensemble des paiements: treize point cinq pour cent (13.5%)

- le fonds de péréquation de quelques vingt et un millions de dollars ($21 millions), les transferts minimum et l'aide financière en remboursement des taxes d'affaires, la majoration de tous les paiements du gouvernement aux municipalités sera de quarante-neuf millions sept cent quarante mille six cent quatre-vingt-douze dollars (49 740 692,00 $) soit une augmentation de treize point cinq pour cent (13.5%).

C- Ottawa et les crédits de transfert

- les crédits de transfert - il s'agit principalement des subventions versées aux municipalités - qui re-

présentaient quatre-vingt-onze pour cent (91%), subiront une baisse d'environ deux point cinq pour cent (2.5%);

- cette réduction "s'explique surtout par le retrait unilatéral du gouvernement fédéral" qui a fait savoir qu'Ottawa ne participerait plus aux programmes d'amélioration des équipements communautaires en novembre 1980;

- l'aide accordée aux municipalités pour susciter la densification de l'habitation sur leur territoire subira aussi un contrecoup (de neuf point deux (9.2) millions à point cinq (0.5) million).

D- L'aide qui accroît l'autonomie augmente: Exemples:

- les crédits alloués au programme d'aide à l'acquisition de parcs urbains ont triplé;

- les subventions aux M.R.C. ont augmenté de dix point neuf millions de dollars ($10.9 millions) en vue de faciliter leur fonctionnement et de les aider à élaborer leurs schémas d'aménagement.

E- Coût de fonctionnement: Bonne performance:

- le Ministère va réussir techniquement à mener sa tâche à bien avec un pourcentage très minime de ses dépenses (six point sept pour cent (6.7%) contre six point deux pour cent (6.2%) l'an dernier);

- la performance du Ministère est très acceptable d'autant plus que le nombre de postes en 1982-1983 totalise six cent cinquante-cinq (655) personnes/année comparativement à sept cent quatre (704) au cours de l'exercice précédent.

F- Les organismes parallèles:

- les différents organismes dépendant du Ministère commande un accroissement budgétaire inférieur à celui de l'an dernier;

- ces organismes ont fait cependant un travail important compte tenu d'une demande croissante de services.

Il y a, enfin, des faits qui ne mentent pas sur la situation qui prévaut dans le monde municipal:

- le pourcentage d'augmentation des dépenses des municipalités est supérieur cette année à celui de l'an dernier et "selon les indices parcellaires que nous avons, le taux d'inflation passera de deux pour cent (2%) à trois pour cent (3%)";

- la grande majorité des élus municipaux ont réussi à garder, sur l'ensemble, depuis l'avènement de la nouvelle fiscalité, un taux d'effort fiscal chez les contribuables inférieur au taux d'inflation;

- les municipalités du Québec auront eu lors du dernier exercice financier des surplus d'opération qui atteignent un plafond de plus de cent soixante-huit millions (168 000 000,00 $).

Intervention du représentant de l'Opposition :

M. Rocheleau (Hull), au nom de l'Opposition officielle, présente alors le point de vue de son parti qui porte essentiellement sur les sujets suivants:

- l'Opposition collaborera à l'étude des crédits budgétaires et ce, "afin d'en faire bénéficier tous les citoyens du Québec qui semblent s'éveiller de plus en plus face à l'importance que joue et jouera "le municipal" dans la vie de tous les jours.";

- par la loi no 57, le gouvernement venait consacrer le principe d'autonomie locale, en rendant les municipalités plus autonomes face à leurs responsabilités. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement se devait d'élargir l'assiette foncière des municipalités;

- d'une structure financière où l'éventail des sources était plus large, les municipalités sont passées à une structure où les sources de revenus sont beaucoup moins diversifiées;

- beaucoup de mécontentement et de nombreuses critiques se font entendre relativement à l'alourdissement fiscal que doivent supporter les contribuables;

- le gouvernement semble avoir toujours la même cible, il touche trop souvent "le petit";

- on a oublié le propriétaire de maison unifamiliale "mais le gouvernement pense à lui quand il s'agit de percevoir une multitude de taxes";

- il est à se demander si les principes d'autonomie municipale et de revalorisation du pouvoir local ne sont pas tant vantés "parce qu'ils permettent au gouvernement de déléguer aux municipalités certains pouvoirs qu'il ne pourrait remplir." Ainsi le gouvernement n'a pas à supporter une situation qu'il a créée";

- dans une situation économique désastreuse "comme celle dans laquelle nous sommes plongés, nous trouvons qu'octroyer un budget de quatre cent quatre vingt mille dollars (480 000,00 $) à la Commission nationale de l'aménagement, voisine le gaspillage, en raison de son rendement et même de sa raison d'être."

Participent ensuite au débat général MM. Caron (Verdun) et M. Tremblay (Chambly).

PROGRAMME 1

Aménagement du territoire municipal :

Elément 1. Urbanisme et aménagement du territoire :

Elément 2. Commission nationale de l'aménagement :

La discussion porte essentiellement sur les sujets suivants:

- le nombre de municipalités régionales de comtés (M.R.C.) qui ont reçu à date leur lettres patentes (81) sur un total de 92 ou 93;

- les 12 municipalités régionales de comtés (M.R.C.) qui restent à créer et qui se situent principalement dans la région des Laurentides, de l'Outaouais et du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

- la réforme éventuelle de la communauté régionale de l'Outaouais.

Adoption : L'élément 1 du programme est adopté.

A la suggestion du Ministre, l'examen de l'élément 2 est reporté à la séance de l'après-midi.

PROGRAMME 2 La discussion porte particulièrement, sur les sujets suivants:

Aide et surveillance administratives et financières :

- le gouvernement fédéral qui a mis un terme à toutes les ententes concernant la municipalité;
- les en-lieux de taxes versés par le gouvernement provincial aux municipalités.

Elément 1.
Surveillance de la gestion municipale :

Elément 2.
Aide financière aux municipalités:

Elément 3.
Fonds de péréquation :

Elément 4.
Services quasi-judiciaires en gestion municipale :

Ajournement des travaux : A douze heures trente-deux minutes, la commission ajourne ses travaux sine die.

AA/cr

PRESIDENT : M. Bordeleau (Abitibi-est).

DEBUT DE LA SEANCE : A seize heures vingt-et-une minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT : La commission est réunie pour poursuivre l'examen des crédits budgétaires du ministère des affaires municipales pour l'année financière 1982-1983.

MEMBRES :
M. Léonard (Labelle)
M. Fallu (Groulx)
M. Lachance (Bellechasse)
Mme Lachapelle (Dorion)
M. LeMay (Gaspé)
M. Rochefort (Gouin)
M. Tremblay (Chambly)
M. Bissonnet (Jeanne-Mance)
M. Caron (Verdun)
M. Dubois (Huntingdon)
M. Rocheleau (Hull)

INTERVENANTS :
M. Beauséjour (Iberville)
M. Brouillet (Chauveau)
M. Desbiens (Dubuc)
M. LeBlanc (Montmagny-L'Islet)
M. Bélanger (Mégantic-Compton)
M. Picotte (Maskinongé)
M. Ryan (Argenteuil)
M. Saintonge (Laprairie)

PROGRAMME 2 (Suite) : La discussion reprend sur ce programme et porte alors particulièrement, sur les sujets suivants:

- le programme de contributions aux équipements communautaires du gouvernement fédéral où un surplus existe et qui demeure disponible jusqu'en 1984 (treize point cinq millions de dollars ($13.5 millions)). Cette somme avait été requise par le gouvernement du Québec pour les services du transport en commun à Montréal, ce qui avait été refusé. Cette somme a été distribuée par la suite dans d'autres programmes (i.e.: épuration des eaux);

- la liste des subventions à la densification distribuées aux municipalités (la liste sera distribuée à la séance du jeudi 6 mai 1982);

- le retard à émettre les chèques gouvernementaux pour le paiement des en-lieux de taxes;

- le nombre de municipalités ayant bénéficié du fonds de péréquation (cinq cent soixante (560) municipalités majoritairement rurales).

Adoption : Le programme 2 - Aide et surveillance administratives et financières - (éléments 1, 2, 3 et 4) est adopté.

PROGRAMME 1

(Suite)
Aménagement du territoire municipal :

Elément 1.
Urbanisme et aménagement du territoire : Antérieurement adopté.

Elément 2.
Commission nationale de l'aménagement : La discussion porte essentiellement, sur les sujets suivants:

- le coût du premier rapport annuel de l'organisme qui est, selon le Ministre, relativement modeste soit mille neuf cent soixante et onze dollars et quatre-vingt-une cents (1 971,81 $);

- la mise en place de la Commission entraîne depuis sa mise en place une mise de fonds qui atteint le million de dollars;

- la lenteur de l'organisme à adopter des règles de régie interne et de fonctionnement alors que la majorité des M.R.C. sont déjà instituées;

- le choix politique qu'on a fait du Président de la Commission nationale de l'aménagement;

- les municipalités régionales de comtés ayant transmis leur intention d'élaborer un schéma d'aménagement (quatre-vingt-une (81) et celles ayant transmis un projet de règlement de contrôle intérimaire (vingt-huit (28));

- les pouvoirs du Président de l'organisme quant à l'acceptation ou le refus des schémas d'aménagement;

- le personnel prévu à ce jour et la disponibilité de ce personnel de se rendre éventuellement en régions;

- l'aide financière prévue pour les M.R.C. particulièrement en ce qui a trait à la préparation d'un schéma d'aménagement.

Adoption : Le programme 1 - Aménagement du territoire municipal - (éléments 1 et 2) est adopté.

PROGRAMME 3 La discussion s'engage sur ce programme et porte particulièrement, sur les sujets suivants:

Evaluation foncière :

- les plaintes nombreuses sur les nouveaux rôles d'évaluation établis par les municipalités et les intentions du Ministère à cet égard; différentes formules sont envisagées, de plus il faut voir à ne pas augmenter trop le nombre de catégories diverses d'évaluation.

Elément 1. Normalisation et aide technique :

Elément 2. Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du gouvernement :

Elément 3. Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux des affaires sociales et de l'éducation :

Elément 4. Compensation de l'effet de plafonnement des taxes foncières sur les terres agricoles :

Elément 5.
Services quasi-judiciaires en évaluation foncière :

Suspension : A dix-huit heures, la commission suspend ses travaux jusqu'à vingt heures.

Reprise de la séance : A vingt heures vingt et une minutes, le Président reprend sa place au fauteuil.

PROGRAMME 3

(Suite) : La discussion reprend sur les sujets suivants:

- l'augmentation considérable des budgets de la C.U.M. et qui a entraîné des hausses considérables des quotes-parts des municipalités membres particulièrement en ce qui concerne les propriétaires de maisons unifamiliales;

- l'inutilité de prétendre que la valeur réelle telle qu'actuellement évaluée constitue un règlement valable à tous les problèmes existant en matière d'évaluation foncière;

- les comptes de taxes constituent un des facteurs majeurs au niveau du marché immobilier;

- la tarification: une avenue à explorer au niveau de la réforme de la fiscalité;

- le rapport du Comité sur la fiscalité municipale présidé par le Dr. Robert Lussier qui devrait être rendu public en mai, une législation devrait suivre au cours de l'automne;

- la nécessité qu'il y aurait pour la commission des affaires municipales de se rendre dans tous les secteurs du Québec, particulièrement dans la région de Montréal, pour écouter les gens et les entendre afin de mieux comprendre les problèmes de chacun des milieux;

- les causes pendantes actuellement au bureau d'évaluation foncière et les dispositions que le Ministre entend prendre pour réduire tant les causes que les délais; il est à noter que plusieurs de ces plaintes pourront être éliminées suite aux nouvelles dispositions de la loi no 33;

- la possibilité éventuellement de créer des équipes d'évaluateurs spécialisés (i.e.: industriel, commercial, résidentiel);

- la possibilité d'inclure au projet de loi no 46 sur la C.U.M., une commission d'évaluation et de taxation qui aurait pour principal mandat d'expliquer tous les mécanismes aux citoyens intéressés - cette mission devrait, selon le Ministre, relever de la commission des finances de la C.U.M.. De plus, la période de questions instituée pourrait également faciliter le droit à l'information.

Adoption : Le programme 3 - Evaluation foncière - (éléments 1, 2, 3, 4 et 5) est adopté.

PROGRAMME 4 : La discussion porte essentiellement, sur les sujets suivants:

Administration générale :

- les montants versés à l'Union des municipalités du Québec et l'Union des conseils de comtés;

Elément 1. Direction :

- les loyers et fournitures augmentés dûs à la centralisation des photocopieurs au Ministère, rue Chauveau, de même que la centralisation du magasin.

Elément 2. Gestion :

Adoption : Le programme 4 - Administration générale - (éléments 1 et 2) est adopté.

Ajournement des travaux : A dix heures, la commission ajourne ses travaux sine die.

AA/cr

Séance du jeudi 6 mai 1982

PRESIDENT : M. Bordeleau (Abitibi-est).

DEBUT DE LA SEANCE : A dix heures trente-cinq minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT : La commission est réunie aux fins de poursuivre l'examen des crédits budgétaires du ministère des affaires municipales pour l'année 1982-1983.

MEMBRES :
M. Léonard (Labelle)
M. Blais (Terrebonne)
M. Fallu (Groulx)
M. Lachance (Bellechasse)
M. Ouellette (Beauce-Nord)
M. Rochefort (Gouin)
M. Tremblay (Chambly)
M. Bissonnet (Jeanne-Mance)
M. Caron (Verdun)
M. Dubois (Huntingdon)
M. Rocheleau (Hull)

INTERVENANTS:
M. Beauséjour (Iberville)
M. Brouillet (Chauveau)
M. Desbiens (Dubuc)
M. LeBlanc (Montmagny-L'Islet)
M. LeMay (Gaspé)
M. Bélanger (Mégantic-Compton)
M. Picotte (Maskinongé)
M. Ryan (Argenteuil)
M. Saintonge (Laprairie)

PROGRAMME 5 : La discussion porte particulièrement, sur les sujets suivants:

Aide institutionnelle et restructuration du territoire :

- la constitution de nouveaux corps de police dans certaines municipalités et les difficultés budgétaires que peuvent rencontrer ces dernières pour les constituer;

- la possibilité de créer des services de police régionalisés: une possibilité qu'ont les municipalités.

Elément 1. Organisation municipale :

Documents transmis : Le Ministre transmet les documents suivants:

- liste de l'aide à la densification urbaine;

Elément 2. Affaires nordiques et amérindiennes :

- Service du financement municipal, Division des subventions - formule de péréquation - Déboursés pour l'exercice financier 1981-1982.

Elément 3. Administration centrale et bureaux régionaux :

- le nombre de municipalités qui ont pu bénéficier de paiements de transfert suite à des regroupements totaux ou partiels;
- la participation du Ministère - particulièrement l'aide technique de la Commission municipale - au dossier Hauterive/Baie-Comeau;
- les sommes prévues pour les affaires nordiques et amérindiennes sont versées pour des fins municipales particulièrement en ce qui concerne les infrastructures;
- le projet Archipel pour lequel les études se poursuivent.

Adoption : Le programme 5 - Aide institutionnelle et restructuration du territoire - (éléments 1, 2 et 3) est adopté.

PROGRAMME 6

Aide financière à la construction de réseaux d'aqueducs et d'égouts :

Adoption : Le programme 6 - Aide financière à la construction de réseaux d'aqueducs et d'égouts - est adopté.

PROGRAMME 7

Aide financière à la Société d'aménagement de l'Outaouais :

La discussion porte particulièrement, sur les sujets suivants:

- l'immensité du territoire de la Communauté régionale de l'Outaouais nécessite qu'on refonde le plus rapidement toutes les structures des principaux organismes en place dans la région de l'Outaouais;
- les difficultés financières de certaines municipalités face à la conservation et le maintien de parcs et de sites touristiques;
- les projets d'implantation d'industries nouvelles dans la région de l'Outaouais et les difficultés que posent aux investisseurs les dispositions rigides de la loi 101 sur la langue française;

- l'implantation du musée de la technologie par Ottawa en territoire outaouais;

- le projet du Mont Sainte-Marie: un projet qui réalisé sera générateur de nombreux emplois dans la région.

Adoption : Le programme 7 - Aide financière à la Société d'aménagement de l'Outaouais - est adopté.

PROGRAMME 8

Sécurité-incendie :

Elément 1. Direction et prévention :

Elément 2. Aide aux municipalités :

Adoption : Le programme 8 - Sécurité-incendie - (éléments 1 et 2) est adopté.

Fin des travaux : A douze heures trente-sept minutes, les différents programmes et leurs éléments ayant été adoptés, la commission ajourne ses travaux sine die.

AA/cr

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente

des affaires sociales

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente des affaires sociales qui a siégé les 1, 2 et 3 juin 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Affaires sociales et de la Régie de l'assurance maladie du Québec pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés, à l'exception du programme 10 qui sera adopté par la Commission de la présidence du conseil et de la constitution.

Michel Leduc
Député de Fabre
Rapporteur de la commission

Séance du mardi 1er juin 1982

PRESIDENT: M. Rodrigue (Vimont).

DEBUT DE LA SEANCE: A quinze heures douze minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Affaires sociales pour l'année financière 1982-1983. (1)

MEMBRES:

M. Johnson (Anjou)
M. Brouillet (Chauveau)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Lafrenière (Ungava)
M. Leduc (Fabre)
M. Rochefort (Gouin)
Mme Dougherty (Jacques-Cartier)
M. Lincoln (Nelligan)
Mme Lavoie-Roux (L'Acadie)
M. Sirros (Laurier)

INTERVENANTS:

M. Beauséjour (Iberville)
M. Blais (Terrebonne)
M. Boucher (Rivière-du-Loup)
Mme Juneau (Johnson)
M. Laplante (Bourassa)
M. Bélanger (Mégantic-Compton)
M. Kehoe (Chapleau)
M. Mathieu (Beauce-Sud)
M. O'Gallagher (Robert-Baldwin)

RAPPORTEUR: M. Johnson (Anjou) propose que M. Leduc (Fabre) agisse à titre de rapporteur de la commission. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Président invite le Ministre à faire son exposé préliminaire.

Exposé du Ministre: Le Ministre présente son exposé préliminaire qui porte particulièrement sur les sujets suivants:

- les efforts sérieux de rationnalisation des dépenses des affaires sociales:

  - ceci en gardant une grande qualité des services; (rationnalisation des dépenses, rationnalisation de la main-d'oeuvre, rationnalisation inter-établissements, etc.)

(1) Budget 1982-1983, p. 4-1 à 4-25.

- cet effort a été réalisé grâce à une collaboration à l'intérieur du réseau des affaires sociales;

  - de nouvelles ressources ont été tout de même injectées à plusieurs endroits;

  - la rationnalisation de certains services d'obstétrique a été aussi réalisée;

- la conviction du Ministre que, si le réseau des affaires sociales intègre ses compressions d'ici 1983, son effort n'aura pas été vain.

Exposé de la porte-parole de l'Opposition officielle:

Le Président invite la porte-parole de l'Opposition, la députée de L'Acadie, à faire son exposé qui porte particulièrement sur les sujets suivants:

- la détérioration progressive des services de santé et des services sociaux;

- le problème du manque de lits "à courte durée";

- la rationnalisation des dépenses: les différentes coupures apportées;

- la rationnalisation inter-établissements: les économies qu'elle engendre;

- la députée de l'Acadie déplore les compressions budgétaires au ministère des Affaires sociales qui suscitent certains problèmes;

  - les problèmes des salles d'urgence, les problèmes de fermeture de lits, le manque de ressources pour l'hébergement, les malades psychiatriques, l'engorgement des centres d'accueil pour les jeunes, le problème des régions éloignées, les services à la famille et à l'enfance, l'équipement médical, la situation des services d'urgence, la situation dans les CSS, les services aux malades.

- la député de L'Acadie déplore l'engagement des inspecteurs qui visitent les délégations du Québec, elle regrette que les coupures imposées du MAS (ministère des Affaires sociales) ne soient pas imposées plutôt dans d'autres ministères;

- le projet de loi sur la récupération des salaires: les salaires les moins élevés visent des travailleurs des affaires sociales;

- le dépôt d'une loi sur le maintien des services essentiels en fin de session: le succès de cette loi repose sur la plus grande concertation possible.

Réplique du Ministre:

Le Ministre réplique en insistant notamment sur les sujets suivants:

- la création de certains ministères implique certains choix (Affaires inter-gouvernementales, Communications);

- le pourcentage du produit intérieur brut dévolu aux services sociaux n'a pas cessé d'augmenter avec les années malgré les difficultés budgétaires;

- la notion de récupération salariale: la situation des employés de l'Etat qui sont plus en sécurité que les autres incite l'Etat à récupérer; la réouverture des conventions collectives n'ayant pas été acceptée par les syndicats;

- les difficultés qui ont toujours existé dans le domaine de la santé.

Le Président appelle l'étude du programme de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (1)

Régie de l'assurance maladie du Québec

PROGRAMME I

Régime d'assurance-maladie

La discussion porte particulièrement sur les sujets suivants:

(I) Budget 1982-1983, p. 22-1 à 22-5

Elément I.

Services médicaux :

- la député de L'Acadie fait l'éloge du président sortant de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), le docteur Martin Laberge et souhaite la bienvenue au président par intérim;

Elément 2.

Services optométriques :

- la porte-parole de l'Opposition soulève la question de la délégation de certains actes aux hygiénistes dentaires. Le Ministre répond qu'il y a un entraînement pour certains autres actes. Deux actes posent des problèmes: le polissage des obturations et le détartrage et l'aplanissement des racines qui nécessitent une surveillance à distance;

Elément 3.

Services dentaires :

- à l'automne, l'ensemble des écoles primaires sera desservi par des hygiénistes dentaires et des techniciennes dentaires;

Elément 4.

Médicaments et services aux personnes âgées :

- la député de L'Acadie interroge le Ministre sur la suppression de certains médicaments sur une liste d'ordonnance? Le Ministre répond que le coût de ces médicaments n'est pas très élevé aussi le coût avec ordonnance serait plus élevé. Ces médicaments ne seront pas revendus comme c'était parfois le cas;

Elément 5.

Autres services :

- la situation des personnes âgées qui surconsomment des médicaments;

Elément 6.

Administration :

- la député de Maisonneuve réplique que pour certains individus, une visite chez le médecin nécessite une ordonnance de médicaments. Elle soulève le cas de certains pharmaciens qui louent des locaux à des médecins en fonction des profits qu'ils peuvent leur apporter;

- le type de pratique des psychiatres au Québec qui font de la consultation spécialisée et celui des physiothérapeutes: la difficulté de définir l'acte posé dans certains cas;

- la députée de L'Acadie interroge le Ministre sur le cas des médecins pratiquant en régions éloignées. Le Ministre explique que le taux de rémunération différentielle doit être négocié. Il est réparti selon les régions pour les nouveaux médecins;

- la députée de Jacques-Cartier s'inquiète de l'effet de la rémunération différentielle sur la qualité du personnel médical. Le Ministre explique qu'il faut s'assurer que les citoyens, sur l'ensemble du territoire, aient droit à une permanence de services. Il faut qu'il y ait un nombre suffisant de médecins en région. Les incitatifs n'ont pas réussi aussi faut-il utiliser des moyens pour que les régions soient desservies comme les grands centres.

Suspension des travaux: A dix-huit heures, le Président suspend les travaux jusqu'à vingt heures.

Reprise des travaux : A vingt heures onze minutes, le Président prend place à son fauteuil.

La discussion se poursuit notamment sur les sujets suivants:

- la députée de L'Acadie demande au Ministre quand les régions éloignées seront couvertes par le nombre de médecins qui leur est nécessaire. Le Ministre répond que le problème n'est pas encore réglé mais que, de plus en plus, des efforts sont faits pour combler des postes dans ces régions;

- Le Ministre répond à la députée de L'Acadie que les psychiatres sont plus difficiles à déplacer en régions éloignées. Il explique qu'un certain conflit existe entre les psychiatres, les psychologues et les travailleurs sociaux en établissements;

- la porte-parole de l'Opposition désire savoir si les médecins ayant passé trois ans en région éloignée sont payés au taux régulier s'ils retournent dans les grands centres. Le Ministre répond dans l'affirmative;

- la député de L'Acadie soulève le fait que le Québec est une des régions où la ligature des trompes se pratique à une grande échelle. Le Ministre considère que cette technique connue est un mode de contraception irréversible et que plusieurs femmes demandent délibérément cette intervention:

    - le Ministre remarque qu'un grand nombre de femmes a recours à cette méthode contraceptive mais qu'on ne peut brimer le choix personnel des femmes ayant adopté cette méthode;

- le ministère des Affaires sociales favorise des initiatives à l'égard de la condition féminine, non seulement à l'égard de la périnatalité. Le mouvement féministe a une vision autonome des individus, non seulement des femmes:

    - le corps médical se sensibilise à un schéma de médecine moins exclusivement préoccupé par la science mais plus préoccupé à la sensibilisation à l'égard de la prévention;

- l'Opposition désire savoir d'où proviennent les fonds couvrant l'Assurance-maladie; le Ministre répond que les fonds des services de santé proviennent du trois pour cent (3%) que les employeurs versent au fonds consolidé. Le gouvernement du Québec verse aussi d'autres fonds:

    - le fédéral verse un certain montant et un certain montant de l'impôt sur le revenu sert aussi pour la santé. La

contribution des employeurs (trois pour cent (3%) de la masse salariale) est le double de ce qu'elle était;

- la député de L'Acadie demande où iront les quarante-cinq millions de dollars (45 000 000, 00 $) coupés à la RAMQ. Le Ministre répond que ce montant fait partie des contraintes, ce sont des dépenses qu'on évite;

- la député de Maisonneuve soulève les cas où les médecins font payer un coût plus élevé pour la pose d'un stérilet que le coût d'achat du stérilet. Le Ministre répond que la RAMQ prépare un dossier sur les cas hors catégories;

- le Ministre souligne l'estime qu'il accorde au Docteur Laberge, ex-président de la RAMQ.

Adoption: Le programme I,éléments I, 2, 3, 4, 5 et 6, est adopté. Les crédits de la Régie de l'Assurance-maladie du Québec sont adoptés.

Le Président appelle l'étude du programme 8.

PROGRAMME 8

La discussion porte particulièrement sur les sujets suivants:

Coordination régionale et nationale:

- le Ministre soulève que la CCUS a permis de répondre le plus adéquatement possible à des demandes urgentes du public;

Elément I.

Concertation et coordination faites par les conseils régionaux:

- le Ministre répond à la député de L'Acadie qu'un ambulancier considère souvent l'état de détresse des cas mais, si le patient préfère une institution particulière, on tente de le conduire à celle-ci:

  - les ambulanciers sont formés au CEGEP Ahuntsic (les nouveaux ambulanciers). Il n'y a pas suffisamment d'ambulances équipées de tous les appareils pouvant être utilisés en cas d'urgence;

- le Centre souhaite que les ambulanciers ne soient plus payés au voyage, qu'on leur trouve un autre mode de rémunération;

- l'importance médicale des armes de décision au Centre de coordination des urgences santé;

- le député de Fabre soulève le fait que Laval avait déjà un numéro privilégié: le "911" pour les cas d'urgence. Le responsable du CCUS répond que les gens qui signalent le "911" sont directement en contact avec le "842-4242".

Adoption: L'élément 1 du programme 8 est adopté.

Elément 2. Subventions à d'autres organismes: Le Président appelle l'étude de l'élément 2 du programme 8.

L'élément 2 du programme 8 est adopté.

Adoption: Le programme 8, éléments 1 et 2, est adopté.

Le Président appelle l'étude du programme 9.

PROGRAMME 9

La discussion porte particulièrement sur les sujets suivants:

Direction et gestion:

- les travaux considérables des employés du Ministère pour la préparation de la loi no 27;

Elément 1. Direction supérieure:

Elément 2. Conseil des affaires sociales et de la famille:

- la députée de L'Acadie soulève la question du coût des sondages au MAS, sondages dits "administratifs". Le Ministre répond que le sondage est une technique d'information qui permet d'évaluer l'impact de certains programmes, de certains services. La porte-parole de l'Opposition craint que certains de ces sondages servent à des fins politiques;

Elément 3. Administration:

- le Ministre soutient que le Conseil des affaires sociales et de la famille réévalue ses orientations, son mandat.

Elément 4.
Programmes de santé:

Elément 5.
Programmes de services sociaux:

Elément 6.
Relations de travail:

Adoption: Le programme 9, éléments I, 2, 3, 4, 5 et 6, est adopté.

La discussion s'engage sur le passage du programme 10 - Direction et gestion de l'Office des services de garde à l'enfance au ministère d'Etat à la condition féminine. La porte-parole de l'Opposition regrette que ce programme passe à un Ministère strictement à vocation féminine.

Le Président appelle l'étude du programme 5.

PROGRAMME 5

La discussion porte notamment sur les sujets qui suivent:

Services en centres d'hébergement:

- l'ouverture de certains centres d'accueil en 1982 qui permet l'accroissement du nombre de lits disponibles:

Elément I.
Frais d'exploitation:

  - la députée de L'Acadie soulève certains cas de centres d'accueil qui ne sont pas encore ouverts, les problèmes inhérents à l'ouverture de ces centres d'accueil;

Elément 2.
Service de la dette:

- le Ministre soulève le problème du sort des personnes âgées: le maintien à domicile et le placement en centres d'hébergement.

Elément 3.
Loyers, équipement et rénovation:

Fin des travaux: A onze heures cinquante-huit minutes, le Président ajourne les travaux sine die.

Séance du mercredi 2 juin 1982

PRESIDENT: M. Blank (Saint-Louis)

DEBUT DE LA SEANCE: A onze heures cinquante et une minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère des Affaires sociales pour l'année financière 1982-1983.

MEMBRES:

M. Johnson (Anjou)
M. Boucher (Rivière-du-Loup)
M. Brouillet (Chauveau)
M. Lafrenière (Ungava)
M. Leduc (Fabre)
M. Rochefort (Gouin)
Mme Dougherty (Jacques-Cartier)
Mme Lavoie-Roux (L'Acadie)
M. Lincoln (Nelligan)
M. Sirros (Laurier)

INTERVENANTS:

M. Beauséjour (Iberville)
M. Blais (Terrebonne)
Mme Harel (Maisonneuve)
Mme Juneau (Johnson)
M. Laplante (Bourassa)
M. Bélanger (Mégantic-Compton)
M. Kehoe (Chapleau)
M. Mathieu (Beauce-Sud)
M. O'Gallagher (Robert-Baldwin)

PROGRAMME 5 (suite) La discussion se poursuit sur le Programme 5 et porte particulièrement sur les sujets suivants:

- les personnes mises à pied dans le réseau des affaires sociales au cours de l'année précédente:

  - la porte-parole de l'Opposition désire savoir de quel groupe d'emploi font partie les personnes mises à pied. Le Ministre répond qu'il y a eu plus de cadres que de salariés mis à pied dans les centres d'hébergement. La députée de l'Acadie regrette une certaine rigueur dans les statistiques, sur le pourcentage des employés à temps plein, à temps partiel, féminins ou non, syndiqués ou non.

- le Ministre répond à la députée de l'Acadie qu'il y eut des coupures de postes d'infirmières seulement dans un centre d'accueil;

- l'Opposition souligne l'insuffisance de personnel dans les Centres d'hébergement pour soins prolongés: les coupures dans l'alimentation, les coupures dans l'entretien;

- un certain taux d'indexation est prévu dans les crédits alloués pour les centres d'accueil;

- le Ministre répond à la député de Jacques-Cartier qu'il est très complexe de faire des études coût-bénéfice comparatives avec l'Ontario, dans le secteur des centres d'accueil: on peut comparer "un" centre d'accueil à "un" nursing home ontarien mais il est plus difficile de faire la comparaison au niveau des effectifs;

  - le Ministre souligne que le personnel hospitalier est plus rémunéré au Québec qu'en Ontario, souvent il est plus syndiqué aussi;

- la député de L'Acadie questionne le Ministre sur la situation des centres d'hébergement illicites. Le Ministre répond que des avis ont été donnés, que des personnes ont été entendues, que la relocalisation a été faite pour un certain nombre de cas. Il reste environ 5 centres où il faut relocaliser les patients;

- l'Opposition considère qu'il existe un dilemme au sujet de la contribution des adultes hébergés. Le Ministre répond que ce dilemne existe, si la contribution maximun était élevée, les gens iraient plutôt dans le secteur privé mais on ferait des centres d'accueil publics qui serviraient seulement à ceux qui ne peuvent aller ailleurs.

Adoption: Le programme 5 est adopté

Suspension des travaux: A treize heures douze minutes, les travaux sont suspendus jusqu'à quinze heures.

Reprise des travaux: A quinze heures dix-neuf minutes, le Président prend place au fauteuil.

Il appelle l'étude du programme 7.

PROGRAMME 7

La discussion porte notamment sur les sujets suivants:

Coordination de la recherche :

- le changement de structure des fonds de la recherche en santé du Québec;

Elément I

Fonds de la recherche en santé du Québec :

- la recherche épidémiologique sur les victimes de la MIUF ne relève pas du fonds de la recherche en santé.

Eléments 2

Recherche socio-économique :

Adoption: Le programme 7, éléments 1 et 2, est adopté.

PROGRAMME I

Le Président appelle l'étude du programme I.

Services en centres locaux de services communautaires :

La discussion porte notamment sur les sujets suivants:

- L'implantation de CLSC dans certains territoires: certains n'ont pas subi de compressions budgétaires;

Elément I

Frais d'exploitation :

- le Ministre répond au député de Laurier que l'intégration des ressources pour le maintien des services à domicile sera complétée à l'automne;

Elément 2

Service de la dette :

- le Ministre répond à l'Opposition que certains CLSC ont pratiqué de nouvelles techniques d'avortement. Certains hôpitaux pourront offrir ce service;

Elément 3

Loyers, équipement et réservations :

- la député de L'Acadie désire connaître les statistiques sur l'avortement en CLSC. Le Ministre répond qu'il existe des statistiques sur l'ensemble des actes posés mais non sur le nombre d'actes en CLSC;

- le Ministre explique que l'avortement appartient aux femmes. L'avortement est régi par le Code criminel du Canada. L'an dernier, il y eu de 2900 à 8973 avortements au Québec;

- la député de L'Acadie interroge le Ministre sur le déficit des CLSC. Le Ministre répond que le ministère consolidera et absorbera ces déficits en 1983.

Adoption: Le programme I, éléments I, 2 et 3, est adopté.

PROGRAMME 2

Soutien des organismes bénévoles :

La discussion s'engage notamment sur les sujets qui suivent:

- l'utilisation des services bénévoles. La députée de L'Acadie considère que le bénévolat doit compléter, suppléer les services offerts. Ce service humanise les autres services, ne les remplace pas. Mme Lavoie-Roux (L'Acadie) désire savoir dans quelle mesure les CRSSS établissent les critères de subvention aux organismes bénévoles. Le Ministre répond que certains groupes bénéficient des services de bénévoles (les personnes âgées, les handicapés, les malades mentaux et les individus qui reçoivent des soins post-opératoires). Les CRSSS établissent leurs propres critères. Le Ministre souligne que les services bénévoles ne sont pas des services alternatifs. Il faut assurer une certaine stabilité, une certaine permanence des services bénévoles;

- le Ministre répond à la députée de L'Acadie qu'un rapport sur la situation des maisons de femmes se fera;

- selon le Ministre, il ne peut y avoir de normalisation, de standardisation des besoins d'une maison de femmes à l'autre ou d'une maison de jeunes à l'autre.

Adoption: Le programme 2, éléments 1 et 2, est adopté.

PROGRAMME 3. Le Président appelle l'étude du programme 3.

Services en centres hospitaliers:

La discussion porte particulièrement sur les sujets suivants:

Elément 1.

Frais d'exploitation:

- les coupures dans les centres hospitaliers;

- le Ministre répond à la députée de L'Acadie que le taux maximun de coupure pour les hôpitaux est de 12%;

Elément 2.

Service de la dette:

- la remise en cause de la vocation de certains hôpitaux:

Elément 3.

Loyers, équipement et rénovations:

- il existe des problèmes de répartition des lits mais la vocation de l'hôpital n'est pas donnée par le MAS;

- le Ministre répond à l'Opposition que sur 27,000 lits au Québec, il n'y a que quelques centaines qui sont fermés (environ 350) en permanence;

- un certain nombre de lits seront convertis en lits pour soins aigus;

- l'Opposition considère que le gouvernement a négligé les services de santé, que ceci se répercute sur la qualité des soins.

Suspension des travaux: A dix-huit heures, le Président suspend les travaux jusqu'à dix-huit heures trente minutes.

Reprise des travaux: A dix-neuf heures quinze minutes, le Président prend place à son fauteuil.

Remplacement du Président: M. Rochefort (Gouin) remplace M. Gratton (Gatineau) à la présidence.

La discussion se poursuit notamment sur les sujets qui suivent:

- la député de L'Acadie soulève la question de la fusion des hôpitaux de Beauceville et de Saint-Georges: la gynécologie et l'obstétrique passent à l'hôpital de Beauceville. Le Ministre explique que des rencontres ont eu lieu et que des économies de 2,5 millions de dollars seraient rendues possibles par cette fusion;

- l'émission d'un avis sur la prévention du suicide. Le MAS subventionne le Centre de prévention de suicide. Un projet de politique sur la prévention du suicide sera déposé à l'automne.

Adoption: Le programme 3, éléments 1, 2 et 3, est adopté.

Le Président appelle l'étude du programme 4.

PROGRAMME 4

Services en centres hospitaliers: La discussion s'engage notamment sur les sujets suivants:

- la député de L'Acadie désire connaître l'avenir des CSS. Le Ministre répond que certains mandats

Elément 1.

Frais d'exploitation:

Elément 2.

Service de la dette:

(tel la protection de la jeunesse) ne pourraient être effectués par d'autres instances. Il faut développer une meilleure relation entre ces structures et d'autres niveaux. Le Ministre croit que cette structure rend de multiples services, permet une évaluation constante de ces services.

Elément 3.

Loyers équipement et rénovations:

Consentement: De consentement, la commission poursuivra ses travaux lors d'une séance ultérieure.

Fin des travaux: A vingt heures une minute, le Président ajourne les travaux sine die.

MT/cd

Séance du jeudi 3 juin 1982

PRESIDENT: M. Gagnon (Champlain)

DEBUT DE LA SEANCE: A dix-huit heures trente-trois minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MEMBRES:

M. Johnson (Anjou)
M. Boucher (Rivière-du-Loup)
M. Brouillet (Chauveau)
Mme Juneau (Johnson)
M. Leduc (Fabre)
M. Rochefort (Gouin)
Mme Dougherty (Jacques-Cartier)
M. Houde (Berthier)
Mme Lavoie-Roux (L'Acadie)
M. Sirros (Laurier)

INTERVENANTS:

M. Beauséjour (Iberville)
M. Blais (Terrebonne)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Lafrenière (Ungava)
M. Laplante (Bourassa)
M. Bélanger (Mégantic-Compton)
M. Kehoe (Chapleau)
M. Mathieu (Beauce-Sud)
M. O'Gallagher (Robert-Baldwin)

Discussion: La discussion se poursuit et porte notamment sur les sujets suivants:

- Mme Lavoie-Roux (L'Acadie) souligne qu'il est difficile de constater l'efficacité de l'organigramme des affaires sociales. Le réseau des affaires sociales doit assumer de très grandes responsabilités, les problèmes sociaux ne cessant de croître. Il y a encore des correctifs à apporter au niveau administratif de ce réseau.

- la députée de L'Acadie compare le phénomène du "bumping" au niveau des affaires sociales à celui qui s'exerce dans l'éducation;

- le Ministre souhaite régler les cas des départs et des mises en disponibilité de la façon la plus équitable possible;

- la députée de L'Acadie et le député de Chauveau soulèvent le point suivant: il devient de plus en plus important d'aider la jeunesse, le domaine bénévole a un grand pas à faire pour ce secteur;

- l'Opposition regrette que le ministère doive demander une contribution rétroactive au 1er avril 1982, aux parents d'enfants placés;

- le Ministre explique une politique d'intégration des enfants handicapés visuels et "autistiques" au milieu scolaire de leur région. Ce qui importe pour le bénéficiaire c'est d'avoir un service le plus adéquat possible.

Adoption: Le programme 4, éléments 1, 2 et 3, est adopté.

PROGRAMME 6 Le Président appelle l'étude du Programme 6.

Services en centres de réadaptation: La discussion porte notamment sur les sujets suivants:

- L'importance de modifier la Loi de la protection de la jeunesse;

Elément 1.
Frais d'exploitation:

- les établissements de réadaptation pour les jeunes, le manque de places disponibles dans ces centres;

Elément 2.
Service de la dette:

- l'exemple de "Cité des Prairies" dans la région de Montréal comme centre sécuritaire;

Elément 3.
Loyers, équipement et rénovations:

- la député de L'Acadie désire savoir si un site pour un centre sécuritaire a été choisi. Elle explique combien de déplacements doivent subir des enfants en centres d'hébergement. Le Ministre répond que certains sites ont été suggérés. Il explique que le problème de la Rive-sud existe depuis près de deux ans;

- la député soulève le cas de la fermeture d'un foyer pour enfants de 6 à 12 ans dans les Cantons de l'Est. Le Ministre répond qu'une fusion a été effectuée avec un centre pour enfants de plus de 12 ans dans la région avoisinante;

- la député de l'Acadie cite le cas des problèmes du Secrétariat à l'adoption;

- l'Opposition regrette que des coupures d'un tel ordre soient imposées au ministère des Affaires sociales.

Adoption: Le programme 6, éléments I, 2 et 3, est adopté.

Fin des travaux: A vingt heures quinze minutes, le Président ajourne les travaux sine die, la commission ayant rempli le mandat qui lui avait été confié.

MT/cd

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
de l'agriculture, des pêcheries
et de l'alimentation

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui a siégé les 1er et 2 juin 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

M. Maurice Dupré
Député de St-Hyacinthe
Rapporteur de la commission

Séance du mardi 1er juin 1982

PRESIDENT : M. Boucher (Rivière-du-Loup).

DEBUT DE LA SEANCE : A quinze heures six minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT : La commission est réunie aux fins d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 1982-1983 du ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.(1)

MEMBRES :
M. Garon (Lévis)
M. Baril (Arthabaska)
M. Beaumier (Nicolet)
M. Beauséjour (Iberville)
M. Dupré (Saint-Hyacinthe)
M. Gagnon (Champlain)
M. Lévesque (Kamouraska-Témiscouata)
M. Dubois (Huntingdon)
M. Houde (Berthier)
M. Mathieu (Beauce-Sud)
M. Picotte (Maskinongé)

INTERVENANTS:
M. Blouin (Rousseau)
Mme Juneau (Johnson)
M. Lachance (Bellechasse)
M. LeMay (Gaspé)
M. Lévesque (Bonaventure)
M. Mailloux (Charlevoix)
M. Vaillancourt (Orford)
M. Vallières (Richmond)

RAPPORTEUR : M. Beauséjour (Iberville) propose que M. Dupré (Saint-Hyacinthe) agisse à titre de rapporteur. La proposition est acceptée.

Une discussion s'engage à la suite d'une question de règlement du député de Beauce-Sud, sur la répartition du temps et le droit de parole de chaque député.

Le Président s'engage à faire respecter le règlement de l'Assemblée nationale.

REMARQUES PRELIMINAIRES : Le Président invite le Ministre à faire ses remarques préliminaires.

Propos du Ministre : Le Ministre prend la parole et insiste notamment sur les sujets qui suivent:

---

(1) Budget 1982-1983, p. 5-1 à 5-23

- l'Opposition est moins intéressée que le parti ministériel par l'agriculture comme le démontre le peu de questions posées à ce sujet à l'Assemblée nationale;

- les causes de l'augmentation de vingt pour cent (20%) du budget du Ministère:

    - les paiements de transfert en faveur des agriculteurs n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années;

- le désir du Ministre de continuer à diminuer les dépenses de fonctionnement du Ministère en diminuant notamment de deux point sept pour cent (2.7%) les effectifs du Ministère;

- la première année complète d'activité de la Régie de l'assurance agricole fut très bonne ainsi dix (10) programmes sont actuellement en opération et les taux d'intérêts à l'endroit des agriculteurs sont demeurés très bas;

- l'effort d'investissement agricole se poursuit malgré la situation économique grâce à l'aide gouvernementale québécoise surtout en ce qui concerne les taux d'intérêts;

- la commercialisation des produits marins au Québec sera développée au cours de la prochaine année, ce sera une des priorités du Ministre. Il rappelle l'existence d'une nouvelle réglementation sur le sujet et une nouvelle politique d'actions de permis de pêche;

- le gouvernement fédéral nuit au développement de l'agriculture et des pêcheries au Québec. Il n'y a pas d'harmonisation des politiques entre les deux gouvernements;

- les buts du document "Nourir le Québec" sont de diversifier les productions québécoises et d'assurer une meilleure autosuffisance tout en faisant le point sur la situation actuelle, et en indiquant les secteurs d'action prioritaires;

-

- l'aide à la relève agricole constitue une des priorités du gouvernement;

- le document "Bâtir le Québec" phase II, contient plusieurs informations précises sur le développement futur de l'agriculture. Le Ministre croit pouvoir réaliser cet ambitieux programme, il affirme même que plusieurs programmes sont déjà en voie de réalisation.

Propos du porte-parole de l'Opposition : Le Président invite le porte-parole de l'Opposition, M. Mathieu (Beauce-Sud) à faire ses remarques préliminaires. Le député de Beauce-Sud prend la parole et insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- le parti Libéral est le père de l'agriculture au Québec, il a établi plusieurs programmes à long terme;

- il ne se passe rien en agriculture depuis trois (3) ans, seul le Ministre monologue. Il rappelle que très peu de projets de loi ont été présentés au cours de la présente session;

- la hausse du budget de cette année conjuguée à celle de l'an passé est inférieure à la hausse de l'inflation pour cette période;

- les professionnels du ministère ont vu leur travail réduit à celui de simples agents d'administration, ceci ne peut être que néfaste pour les agriculteurs. Le Cabinet du Ministre a pris trop d'emprise sur l'activité du ministère;

- les agriculteurs ont atteint des taux d'endettement inacceptables qui les contraignent maintenant à la faillite;

- la marque de commerce du Ministre c'est l'incohérence et le manque de planification;

- le Ministre devrait négocier avec le gouvernement fédéral des actions conjointes;

- le gouvernement, contrairement à ses engagements électoraux, ne fait rien pour favoriser la relève agricole;

- le programme SOL-PLUS ne répond pas aux attentes des agriculteurs, il a été conçu par des technocrates;

- le Ministre administre son ministère à sa manière. Il n'y a pas d'organigramme du ministère, le député l'exige donc.

Réplique du Ministre : Le Ministre exerce son droit de réplique. Il répond aux propos du député de Beauce Sud.

Discussion générale : Une discussion s'engage. Elle porte principalement sur le sujet qui suit:

- l'inactivité du Ministre selon le député de Huntingdon en ce qui concerne un cas de drainage agricole dans son comté.

Suspension de la séance: A seize heures quarante-six minutes, le Président quitte son fauteuil. Les travaux sont alors momentanément suspendus.

Reprise de la séance : A seize heures quarante-huit minutes, le Président reprend place à son fauteuil.

La discussion se poursuit.

Consentement: De consentement, le député de Brome-Missisquoi remplace le député de Charlevoix à titre d'intervenant à la commission.

La discussion se poursuit notamment sur les sujets qui suivent:

- les raisons pour lesquelles le ministère n'établit pas avec l'aide des députés ses priorités d'investissements notamment en ce qui concerne l'octroi des crédits pour le drainage agricole et l'aménagement des cours d'eau. Le député de Brome-Missisquoi reproche au Ministre d'agir de la sorte et de laisser traîner des dossiers sur son bureau;

- le député de Brome-Missisquoi affirme que les cas de drainage de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 $) sont traités au niveau du Ministre. Le Ministre affirme que oui mais qu'il n'existe pas de cas de plus de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 $). Ils discutent du délai de signature de ces cas qui serait trop long selon l'Opposition;

- le Ministre confirme que c'est lui qui décide des travaux effectués dans les cours d'eau, afin de pouvoir répartir l'argent dépensé également à travers la province. Il explique au député de Berthier la politique maintenant suivie par rapport à celle en vigueur précédemment;

- le député de Berthier reproche au Ministre de retarder la prise de décision sur le dossier de Tranche-Montagne dans son comté. Le député de Saint-Hyacinthe reproche alors aux députés de l'Opposition de traiter des cas d'espèce les concernant en propre;

- le Ministre répond au député de Huntingdon qu'il a fait beaucoup d'investissements dans son comté pour l'aménagement des cours d'eau. Ils parlent d'un cas particulier dans ce comté où plusieurs récoltes auraient été perdues par les agriculteurs riverains;

- l'existence d'un organigramme pour le ministère et ses règles. Le député de Beauce-Sud l'exige d'ici la fin des travaux de la commission demain;

- le député de Beauce-Sud déplore le fait que les agriculteurs n'ont plus accès aux professionnels dans les bureaux régionaux du ministère. Ceux-ci sont trop absorbés par des travaux administratifs. Le Ministre affirme au contraire que les professionnels ont plus de temps pour consulter des agriculteurs. Il annonce une réorganisation administrative des bureaux régionaux et locaux.

Suspension de la séance : A dix-huit heures, le Président suspend les travaux jusqu'à vingt heures.

Reprise de la séance : A vingt heures douze minutes, le Président reprend place à son fauteuil.

Discussion générale (Suite) : La discussion se poursuit notamment sur les sujets qui suivent:

- le député de Beauce-Sud interroge le Ministre sur l'évolution des taux d'intérêts dans l'agriculture pour un Québec indépendant. Le Ministre répond que c'est une question hypothétique, il affirme que la situation économique d'un Québec souverain ne pourrait être pire que celle du Canada présentement. Il pense que le taux d'intérêt d'un Québec souverain pourrait être inférieur à celui des Etats-Unis;

- le député de Champlain interroge le Ministre sur l'évolution des montants de paiements de transferts aux agriculteurs des différents programmes. Le Ministre répond que les frais administratifs ont chuté depuis cinq (5) ans. Il affirme qu'il y a encore de la place à amélioration. Il dit que parmi les crédits périmés de l'an passé, six millions de dollars (6 000 000,00 $) étaient des frais d'administration;

- le Ministre répond au député de Champlain que le gouvernement fédéral utilise diverses façons dont des subventions aux transports pour discriminer les produits agricoles québécois par rapport au reste du Canada. Il donne l'exemple d'une poche de patates ou le transport des grains par rapport à celui de la viande;

- le Ministre répond au député de Champlain que l'activité du crédit agricole fonctionne bien, sauf pour quelques cas, les cultivateurs obtiennent leurs prêts sans problème auprès des institutions bancaires;

- le député de Huntingdon reproche au Ministre d'avoir mal agit envers les institutions financières d'où les problèmes rencontrés avec le taux de prêt pour le crédit agricole imposé ce printemps. Le Ministre explique que les démarches poursuivies ont permis au ministère de consulter les représentants des institutions bancaires avant la prise de décision;

PROGRAMME 7
Gestion du territoire agricole

De consentement, le Président appelle l'étude du programme 7.

Le Ministre informe, à sa demande, le député de Beauce-Sud du nombre d'employés permanents et occasionnels à la Commission de la protection du territoire agricole.

Elément 1.
Commission de la protection du territoire

Le Ministre présente les personnes qui l'accompagnent et travaillant à la Commission. Il affirme que la Commission est très efficace et que toutes les entreprises devraient rencontrer la Commission avant de choisir la localisation de leurs installations.

Elément 2.
Protection du terrotoire

Le député de Beauce-Sud croit que la majorité des demandes adressées à la Commission reçoivent des réponses négatives. Le Ministre répond qu'actuellement c'est cinquante pour cent (50%) de oui et cinquante pour cent (50%) de non.

Elément 3.
Contribution aux taxes foncières, municipales et scolaires fermés

Le Ministre confirme au député de Beauce-Sud que dorénavant en seconde instance les parties qui n'ont pas été entendues à l'instance précédente pourront être entendues. Le député de Beauce-Sud déplore le fait que dans les modifications apportées par le Ministre à la Loi régissant la Commission, les citoyens ne possèderont pas un véritable droit d'appel. Une discussion s'engage sur les modifications souhaitables sur le sujet.

Une discussion s'engage sur la définition des terres agricoles par rapport à la possibilité que la Commission soit plus large en ce qui concerne l'utilisation des terres spécialement celles qui sont les plus incultes.

Le Ministre répond au député de Champlain que la Commission a laissé assez de terrains dézonés dans les basses terres du Saint-Laurent pour permettre de doubler la population. Il affirme que les gens doivent se discipliner davantage et qu'une rationalisation de l'usage du territoire québécois accroîtra inévitablement les valeurs immobilières des québécois. Le Ministre donne l'exemple du tracé du pipeline qui constitue un bel exemple de collaboration de tous les intervenants.

Le Ministre affirme que le travail de la Commission a été exceptionnel depuis sa création. Il explique au député de Beauce-Sud pourquoi le Conseil des ministres s'est laissé une porte de sortie pour exceptionnellement déroger aux décisions de la Commission.

Les députés soulèvent certains problèmes particuliers rencontrés dans leur circonscription électorale. La Commission confirme avoir un surplus de cas à régler au niveau de la délivrance de permis pour la construction domiciliaire le printemps.

Le député de Bellechasse s'interroge sur la nécessité de devoir recourir à un bureau de professionnels pour remplir un formulaire de la Commission. Le Ministre affirme que la Commission a tenté de faire des formulaires les plus simples possible. Il admet qu'une revision cadastrale générale serait probablement nécessaire mais que cela risque de coûter cher à tous, puisque plusieurs titres ne sont pas clairs.

Le Ministre répond au député de Bellechasse qu'il comprend les producteurs agricoles qui lui demandent de considérer la forêt comme un produit agricole et qu'elle soit assujettie à la Loi de la protection agricole. Il pense que le temps n'est pas encore venu de légiférer sur le sujet.

Le Ministre répond au député d'Huntingdon qu'il croit que l'harmonisation administrative des lois 125 et 90 sur l'aménagement du territoire est plus souhaitable que leur harmonisation législative. Il rappelle que l'application des deux lois se fait normalement.

Le député de Brome-Missisquoi interroge le Ministre sur sa volonté de relancer la pommiculture au Québec suite au sinistre du printemps passé. Il cite aussi le cas particulier d'un pommiculteur qui a planté 500 pommiers nains sur une terre d'environ 10 acres et où la Commission lui a refusé de construire une résidence. Le Ministre répond que l'aide aux pommiculteurs annoncée par son ministère est bonne et devrait aider à remplacer les pommiers endommagés par le gel l'an passé. Une discussion s'engage sur la décision rendue par la Commission sur ce sujet.

Adoption: Le programme 7, (éléments 1, 2 et 3), est adopté.

PROGRAMME 1
Planification, recherche et enseignement

Le Président appelle l'étude du programme 1.

Le Ministre présente l'ensemble du programme.

Elément 1. Planification et études économiques

Le député de Beauce-Sud interroge le Ministre sur le nombre de projets de recherche subventionnés par le ministère et leur orientation. Le Ministre répond que 400 projets sont subventionnés par son ministère et que ce dernier publie des rapports d'activités de ses recherches régulièrement.

Elément 2. Recherche agricole

Les députés discutent de l'activité de recherche sur "l'hémophilus", maladie s'attaquant aux porcs, déployéepar le ministère.

Elément 3. Enseignement agricole

Les députés discutent de la relocalisation possible du Centre de recherche de Ste-Martine et de l'utilisation de divers modes de chauffage de serres. Le Ministre croit que le ministère devrait travailler davantage en collaboration avec le Jardin botanique, notamment en ce qui concerne certains secteurs de pointe.

Le Ministre répond au député de Brome-Missisquoi qu'il ne participe pas à un programme d'économie d'énergie, subventionné par le gouvernement fédéral, à partir du fumier de vache. Il affirme que son ministère met l'accent sur des recherches sur le fumier de porc alors que le fédéral n'y participa pas. Les gouvernements s'entendent pour se répartir les projets de recherche.

Le Ministre répond au député de Champlain qu'en ce qui concerne la recherche sur les céréales, des développements importants sont à venir. Actuellement, des expérimentations s'effectuent en région, sur de nouvelles variétés qui seront mieux adaptées pour résister aux maladies et aux conditions climatiques.

Les députés discutent de l'augmentation de la production des céréales au cours des dernières années. Cette dernière a doublé depuis 1977. Les opinions varient cependant sur ce qui justifie les causes de cette augmentation.

Une discussion s'engage sur les raisons motivant le peu de drainage effectué sous l'administration libérale par rapport à ce qui se fait actuellement.

Le Ministre confirme au député de Beauce-Sud la fermeture de deux centres d'analyse du sol. Il affirme que cela fait partie de la rationalisation de l'administration du ministère, mais que l'analyse des sols est roujours un service gratuit pour les agriculteurs.

Adoption: Le programme 1, (éléments 1, 2 et 3), est adopté.

Ajournement des travaux: A minuit, le Président ajourne les travaux sine die.

JB/ab

PRESIDENT: M. Boucher (Rivière-du-Loup).

DEBUT DE LA SEANCE: A quatorze heures quatorze minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires 1982-1983 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

MEMBRES:

M. Garon (Lévis)
M. Baril (Arthabaska)
M. Beaumier (Nicolet)
M. Beauséjour (Iberville)
M. Dupré (St-Hyacinthe)
M. Gagnon (Champlain)
M. Lévesque (Kamouraska-Témiscouata)
M. Dubois (Huntingdon)
M. Houde (Berthier)
M. Mathieu (Beauce-Sud)
M. Picotte (Maskinongé)

INTERVENANTS:

M. Blouin (Rousseau)
Mme Juneau (Johnson)
M. Lachance (Bellechasse)
M. LeMay (Gaspé)
M. Lévesque (Bonaventure)
M. Mailloux (Charlevoix)
M. Vaillancourt (Orford)
M. Vallières (Richmond)

Le Ministre donne au député de Beauce-Sud une copie de l'organigramme de son ministère et une autre de l'Office du crédit agricole.

PROGRAMME 2
Financement agricole

Le Président appelle l'étude du programme 2.

Le Ministre présente les personnes qui l'accompagnent pour l'étude de ce programme.

Elément 1.
Gestion interne et soutien

Elément 2.
Crédit agricole

Elément 3.
Crédit agricole par les institutions privées

Le député de Beauce-Sud interroge le Ministre sur les montants des prêts agricoles prévisibles à long terme. Le Ministre fournit divers chiffres qui montrent que les prêts à long terme ont augmenté de quatre fois depuis 1976. Le Ministre affirme qu'il s'agit là d'investissements alors que le député de Beauce-Sud prétend qu'il s'agit plutôt d'un endettement énorme pour les agriculteurs. Une discussion s'engage sur ce sujet et sur le revenu réel des agriculteurs.

Elément 4.
Amélioration des fermes

Le député de Beauce-Sud affirme que plusieurs cas démontrent que l'Office du crédit agricole exige trop de garanties de la part des agriculteurs. Il affirme que le ministère ne planifie pas à long terme et offre des programmes trop alléchants sans s'en assurer la rentabilité des investissements. Le Ministre réfute ces affirmations et explique les politiques de prêts de l'Office.

Elément 5.
Crédit à la production

Elément 6.
Crédit spécial

Le député de Beauce-Sud exige qu'il y ait une politique d'ensemble pour les prêts à court, moyen ou long terme pour les agriculteurs. Le Ministre explique que cela existe mais que personne ne pouvait imaginer une telle augmentation des taux d'intérêt.

Elément 7.
Prêt agricole

Elément 8.
Mise en valeur des exploitations agricoles

Le Ministre répond au député de Beauce-Sud qu'il n'y a eu que 28 faillites et 20 ventes par le shérif au cours de la dernière année chez les emprunteurs de l'Office.

Elément 9.
Réaménagement foncier

Le député de Bellechasse entretient la commission d'un cas particulier d'une productrice en sylviculture qui rencontre présentement certaines difficultés à rembourser ses prêts à l'Office.

Le Ministre répond au député de Bellechasse qu'il n'y aura plus de nouveaux prêts pour les producteurs de porcs intégrés qui veulent développer leur production, puisqu'il favorise le moins de déplacements possibles pour les porcs afin d'éviter les maladies. Le Ministre dit que l'on doit consolider la production actuelle du porc.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de permettre à des fonctionnaires d'avoir droit à des programmes de prêts ou de subventions du ministère. Ceci fait suite à des remarques sur le sujet de la part du Vérificateur général de la province dans son dernier rapport annuel.

Le Ministre répond au député de St-Hyacinthe que l'Office du crédit agricole octroie des crédits uniquement quand le ministère de l'Environnement a accordé un permis. Le Ministre admet qu'un producteur "naisseur" qui devient finisseur risque de rencontrer plus de difficultés pour obtenir un permis supplémentaire du ministère de l'Environnement. Il annonce que certains projets conjoints seront développés entre les deux ministères.

Le Ministre cite, à la demande du député de Beauce-Sud, les lois administrées par l'Office. Il rappelle que son ministère fait actuellement le ménage sur le classement de milliers de terres publiques.

Les députés de Champlain et de Berthier insistent fortement sur la présentation et l'adoption d'une loi sur les jeunes agriculteurs octroyant une subvention de 50 000$ sans intérêt pour 5 ans. Le Ministre répond qu'avec l'accord de l'Opposition, cette loi pourrait être adoptée avant l'ajournement de la session en juin. Une discussion s'engage sur le fait que le projet de loi en question n'ait pas été déposé avant la date limite du 1er juin pour en assurer son adoption en troisième lecture à moins de consentement.

Le député de Beauce-Sud demande la permission pour que le député de Vaudreuil-Soulanges puisse remplacer le député de Richmond à titre d'intervenant.

Décision: Le Président répond que tous les députés peuvent intervenir lors de l'étude des crédits.

Adoption: Le programme 2, (éléments 1 à 9 inclusivement), est adopté.

PROGRAMME 10
Développement des pêches maritimes

De consentement, le Président appelle l'étude du programme 10.

Le député de Vaudreuil-Soulanges soulève le cas de M. Florent Fortier dont la construction d'un bateau de 50 pieds, financé par le ministère, retarde. Le Ministre répond que le cas est devant les tribunaux, M. Fortier poursuivant le constructeur du bateau pour le retard rencontré pour cette construction. Le Ministre explique tout de même la procédure générale suivie par son ministère. Il admet que les délais de construction sont trop longs et que des mesures seront prises pour modifier cet état de fait. Une discussion s'engage sur ce dernier sujet.

Elément 1. Gestion des ressources, développement et administration

Elément 2. Contribution à l'exploitation de la ressource

Le député de Gaspé affirme lui aussi que les retards dans la construction des bateaux sont trop grands. Il demande au Ministre quelles sont les hypothèses envisagées pour obliger les constructeurs à livrer les bateaux au moment convenu. Le Ministre affirme que plusieurs hypothèses sont présentement à l'étude.

Elément 3. Contribution à la transformation de la ressource

Le Ministre répond au député de Bonaventure que, concernant la réouverture du chantier maritime de Paspébiac, les actionnaires se sont chicanés entre eux et que le ministère a pris des mesures pour résilier les contrats alors signés. Le député de Bonaventure affirme que le Ministre avait mal choisi ses actionnaires dans ce dossier. Il demande au Ministre quand le chantier sera réouvert.

Le député de Bonaventure s'inquiète de la situation financière des Pêcheurs Unis et du conflit syndical qui y sévit, notamment au sujet de ses répercussions pour la présente saison de pêche. Le Ministre affirme qu'il s'agit d'un conflit privé mais qu'il se doit de protéger aussi la qualité du poisson. Il trouve que c'est désastreux que le syndicat et la coopérative ne puissent pas s'entendre à Rivière-aux-Renards car la situation du poisson, dans l'Est du Canada, est très difficile. Le député de Gaspé souligne que le ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu suit la situation de très près. Une discussion s'engage sur ce conflit de travail et sur l'aide financière que le gouvernement a accordé à cette entreprise depuis quelques années.

Le député de Bonaventure affirme qu'uniquement un nombre restreint de fonctionnaires oeuvre à Gaspé. Il s'interroge donc sur la décentralisation effective du ministère en faveur de Gaspé. Il affirme que seule la recherche est demeurée à Québec et que tous les autres services opèrent à Gaspé ou en région. Le député de Bonaventure insiste pour connaître le nombre de personnes maintenant intallées à Gaspé et l'espace occupé par ces dernières.

Le Ministre répond au député de Bonaventure que le projet de création d'une Société de gestion pour remplacer le ministère ne l'intéresse pas puisqu'il a déjà entrepris une réforme fondamentale des pêcheries au Québec. Il assure que la modernisation du traitement du poisson qu'il préconise va permettre d'exporter notre produit.

Le député de Bonaventure s'interroge sur les sept millions de dollars de crédits périmés pour l'an passé, et craint qu'une importante partie des crédits de cette année soit encore périmée. Le Ministre réfute ces craintes et mentionne plusieurs projets déjà en cours qui devront nécessiter d'importants crédits, notamment au niveau de la construction de bateaux, d'usines de transformation et de parcs d'hivernement.

Le Ministre répond au député de Bonaventure que des négociations se poursuivent avec les promoteurs au sujet de la possibilité de rouvrir l'usine de transformation de poissons de Paspébiac. Il explique que les promoteurs ont perdu leurs quotas de pêche au profit de la Nouvelle-Ecosse.

Le député de Bonaventure reproche au Ministre de ne pas rencontrer et discuter avec son homologue fédéral. Le Ministre répond que le ministre fédéral, M. Leblanc, nuit au développement des pêches au Québec. Une discussion s'engage sur ce sujet.

Le député de Gaspé se plaint de l'inefficacité des bateaux patrouilleurs. Le Ministre donne raison au député, il mentionne les correctifs apportés par son ministère soit notamment la construction d'un nouveau patrouilleur.

Le Ministre répond au député de Gaspé qu'il applique le règlement de pêche du fédéral, c'est pourquoi certaines cargaisons de crabes ont pu être saisies à la fin de l'été passé. Il rappelle qu'il faut toutefois protéger l'espèce et éviter de pêcher des spécimens trop petits.

Le député de Gaspé interroge le Ministre sur les 20 000$ d'abonnement pour les fonctionnaires. Le Ministre répond qu'une partie de ces sommes vont à des abonnements à des revues scientifiques et à un fichier informatique.

Le Ministre répond au député de Gaspé que 12 000$ d'achat à la rubrique aliments, boissons, tabac, va au service de recherche du service des pêches.

Adoption: Le programme 10, (éléments 1, 2 et 3), est adopté.

PROGRAMME 6
Régie des marchés agricoles du Québec

De consentement, le Président appelle l'étude du programme 6.

Le Ministre présente les personnes qui l'accompagnent pour l'étude de ce programme.

Le Ministre répond au député de Beauce-Sud que la Régie compte six régisseurs actuellement et qu'un poste est libre. Il explique au député qu'il s'agit de postes à temps partiel et de postes à temps plein. Il nomme les personnes occupant ces postes en mentionnant leur rétribution et explique les différents écarts de salaire.

Le Ministre affirme au député de Brome-Missisquoi que deux types d'enquêtes sont effectués par la Régie dont une avec audience publique alors que l'autre type d'enquête n'est pas public habituellement. Il affirme qu'il y a toujours audience publique quand il s'agit d'étudier une requête des producteurs pour augmenter le prix des produits laitiers.

Adoption: Le programme 6 est adopté.

PROGRAMME 5
Commercialisation des produits agro-alimentaires

Le Président appelle l'étude du programme 5.

Le député d'Orford interroge le Ministre afin de savoir s'il reconnaît l'association pour la convervation des petits abattoires comme étant représentative.

Elément 1.
Développement des entreprises de transformation

Le Ministre répond qu'il n'a pas à les reconnaître, il ne fait que prendre acte de leur existence. Il affirme ne rien savoir sur leur représentativité.

Elément 2.
Développement des marchés

Elément 3.
Contrôle de la qualité des produits

Le Ministre répond au député d'Orford que le rapport sur les méthodes d'inspection, effectué par son ministère n'est pas secret. Il affirme qu'il est maintenant très important de contrôler les produits chimiques dans les aliments. Il veut s'assurer que les produits consommés au Québec soient sains, d'où la nécessité de modifier tout le système d'inspection des aliments.

Suspension de la séance: A dix-huit heures cinq minutes, le Président suspend les travaux jusqu'à vingt heures.

Reprise de la séance: A vingt heures dix-neuf minutes, le Président prend place à son fautcuil.

PROGRAMME 5
(suite)

La discussion sur le système d'inspection des aliments notamment pour les petits abattoires de classe "B" se poursuit. Le Ministre explique le conflit intervenu il y a quelques années pour permettre aux petits abattoires de poursuivre leurs activités pendant un certain temps.

Le député d'Orford déplore le fait que les propriétaires de ces petits abattoires ne puissent vendre ou transmettre à leurs enfants ces derniers. Ce dernier propose que le gouvernement

puisse inspecter les petits abattoirs pour leur permettre de vendre leurs viandes à divers institutions ou organismes.

Le député de Mégantic-Compton fait part d'une lettre du président de l'Association des cent propriétaires de petits abattoires qui se plaint des lois et des services d'inspection du ministère à leur endroit. Il joint sa voix aux petits propriétaires pour réclamer un service d'inspection adéquat pour ces derniers.

Le Ministre affirme que si ces petits abattoires ont survécu jusqu'à cette année, c'est grâce au parti Québécois puisque le parti Libéral voulait les fermer dès 1977. Il affirme que ceux qui ont fermé l'ont fait avec l'aide du gouvernement ou selon les attentes résultant de l'accord entre les parties. Il rappelle que la réforme qu'il veut faire sur l'inspection des viandes sera très complète et très efficace.

Une discussion s'élève entre les députés sur le sujet.

Adoption: Le programme 5, (éléments 1, 2 et 3) est adopté.

PROGRAMME 3
Aide à la production agricole

Le Président appelle l'étude du programme 3.

Le Ministre explique les diverses raisons de la hausse des crédits proposée à ce programme.

Elément 1.
Mise en valeur des productions

Elément 2.
Amélioration foncière, assainissement des sols et conservation des eaux

Elément 3.
Soutien de l'emploi agricole

Le député de Huntingdon aborde le dossier des insiminateurs. Il souligne l'existence de problèmes constants et importants vécus depuis quelques temps dans ce secteur, à l'appui de ses affirmations, il lit plusieurs lettres provenant entre autre des C.A.B. et dénoncant l'attitude du Ministre dans le dossier, notamment à l'endroit d'un ancien directeur du Centre d'insimination artificielle de St-Hyacinthe.

Le Ministre confirme que le CIAQ est actuellement dépourvu d'un conseil de direction permanent mais que SOQUIA, nouveau propriétaire de ce dernier, peut agir de la sorte. SOQUIA verra à la réorganisation administrative du Centre d'ici peu. Il affirme que la Loi et les règlements n'étaient pas appliqués auparavant, or ceci n'était pas acceptable, maintenant elle est respectée.

Le Ministre réfute les propos du député d'Huntingdon à l'effet qu'il y aurait eu une enquête au CIAQ, il affirme qu'il s'agit plutôt d'un inventaire important, maintenant terminé, mais qui n'a pas empêché le Centre d'opérer.

Le Ministre fait ensuite le point relativement aux négociations entre les inséminateurs et les CAB (centre d'amélioration du bétail) ce qui a d'ailleurs amené une nouvelle classification des CAB dans six catégories différentes.

Le député de Champlain s'enquière des négociations avec les CAB "désaffiliés". Le Ministre répond que ceux-ci ont pu obtenir de bonnes choses en agissant de la sorte. Il rappelle qu'il ne juge pas souhaitable de signer plusieurs contrats de services différents, soit un entre chaque CAB et le CIAQ.

Les députés de l'Opposition s'inquiètent du sort des membres des CAB "désaffiliés".

Le Ministre répond au député d'Huntingdon que le Centre doit d'abord servir les demandes des producteurs québécois avant celles de l'extérieur.

Le Ministre répond qu'il a pris les moyens pour rendre pleinement efficace et rentable le CIAQ. Il réitère n'avoir jamais mis en doute l'intégrité et la compétence de l'ancien directeur du CIAQ. Il soutient, contrairement aux propos du député d'Huntingdon, que l'ancien directeur n'a jamais été démis de ses fonctions.

Le Ministre présente les personnes qui l'accompagnent pour l'étude de ce programme.

Le député de Beauce-Sud fait part au Ministre d'une lettre des gestionnaires d'une entreprise de champignons dans l'Est du Québec qui se plaignent de l'attitude désastreuse du ministère à leur endroit, il les aurait trompés.

Le Ministre répond qu'il a favorisé deux autres projets d'expansion de production de champignons qui étaient très bien préparés. Il affirme que le projet dont le député fait mention n'est pas encore au point tant au niveau technique qu'au niveau gestion. Il s'engage à réexaminer ce dossier dès qu'il possèdera des éléments nouveaux.

Le Ministre répond au député de Champlain qu'aucun cas de patronage n'a été effectué à l'endroit des deux entreprises de champignons qui se sont développées récemment.

Le Ministre répond au député de Beauce-Sud que les sommes prévues pour l'entreposage des grains seront affectées pour l'entreposage des grains à la ferme et non dans les centres régionaux.

Le Ministre répond au député de Beauce-Sud que Cérébec a sa place au Québec malgré sa récente faillite. Cette dernière est due à une question d'impôt. Les députés de l'Opposition craignent que ses installations se détériorent. Le Ministre déplore que les créanciers aient refusé de vendre le Centre.

Le Ministre répond au député de Berthier qu'il n'a pas de programme de subventions cette année pour l'achat de silos.

Le député de Bellechasse invite le Ministre et les autres membres de la commission à visiter une serre expérimentale révolutionnaire, à St-Luc de Bellechasse pour la culture des tomates et des concombres. Le Ministre se dit très intéressé par ce projet, il affirme que son ministère a aidé financièrement l'inventeur de ce prototype.

Le Ministre répond au député d'Iberville qu'en ce qui concerne la production de la fève soya, le volume n'est pas encore assez grand pour justifier la construction d'une usine de trituration.

Adoption: Le programme 3, (élément 1, 2 et 3), est adopté.

PROGRAMME 4
Assurances agricoles

Le Président appelle l'étude du programme 4.

Le Ministre présente les personnes qui l'accompagnent pour ce programme.

Elément 1.
Assurance-récolte

Le Ministre répond au député de Beauce-Sud qu'un nouvel programme sera adopté sous peu, c'est pourquoi il ne peut lui en fournir un actuellement.

Elément 2.
Assurance-stabitilation des revenus agricoles

Le Ministre informe le député de Beauce-Sud que l'emploi du nombre de contractuels varie d'une année à l'autre selon les mauvaises récoltes qui peuvent engendrer un surplus de travail pour la nouvelle Régie.

Elément 3.
Gestion interne et soutien

Le député de Beauce-Sud déplore l'absence de publication des deux derniers rapports annuels de l'ASRA. Le Ministre admet que l'Opposition a raison de se plaindre sur ce point. Il explique les modalités suivies par la nouvelle Régie pour fusionner les activités de l'ASRA et de la Régie de l'assurance-récolte.

Le Ministre renseigne l'Opposition sur le remplacement momentané du secrétaire de la Régie des assurances agricoles, absent pour cause de maladie.

Le député de Beauce-Sud interroge le Ministre sur les performances de la nouvelle Régie en ce qui concerne les coûts par dollar administré. Le Ministre répond que ces coûts ont encore baissé pour la dernière année. Il donne quelques chiffres révélateurs à ce sujet.

Consentement:

De consentement, la commission poursuit ses travaux après minuit.

Le député de Beauce-Sud demande au Ministre si les indemnités versées aux agriculteurs l'ont été légalement, il affirme que le rapport du Vérificateur général laisse planer un doute sur ce sujet. Le Ministre affirme posséder des opinions judidiques sur ces sujets. Il souligne que le Vérificateur général est d'abord un comptable et non un juriste. Une discussion s'engage sur ce sujet.

Le Ministre répond au député de Beauce-Sud que les taux d'adhésion des cultivateurs aux programmes d'assurance-récolte varient selon les productions. Il affirme qu'il y a une diminution en nombre dans le collectif, mais que les primes augmentent.

Adoption:

Le programme 4 est adopté.

PROGRAMME 8

Le Président appelle l'étude du programme 8.

Gestion interne et soutien

Le programme 8, (éléments 1 et 2), est adopté.

Elément 1.
Direction

Elément 2.
Soutien administratif et technique

PROGRAMME 9

Régie des grains

Le Président appelle l'étude du programme 9.

Le programme 9 est adopté.

Les crédits du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont donc adoptés.

Fin des travaux:

A minuit quinze minutes, le Président ajourne les travaux sine die, la commission ayant accompli le mandat qui lui avait été confié.

JB/ab

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
des communautés culturelles et de l'immigration

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente des communautés culturelles et de l'immigration qui a siégé le 7 avril 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

D. Payne

David Payne
Député de Vachon
Rapporteur de la commission

Séance du mercredi 7 avril 1982

PRESIDENT: M. Desbiens (Dubuc).

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures treize minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. (1)

MEMBRES:

M. Godin (Mercier)
M. de Bellefeuille (Deux-Montagnes)
M. Fallu (Groulx)
M. Laplante (Bourassa)
M. Leduc (Fabre)
M. Paquette (Rosemont)
M. Payne (Vachon)
M. Bissonnet (Jeanne-Mance)
Mme Lavoie-Roux (L'Acadie)
M. Polak (Sainte-Anne)
M. Sirros (Laurier)

INTERVENANTS:

M. Dupré (Saint-Hyacinthe)
M. Gauthier (Roberval)
M. Proulx (Saint-Jean)
M. Caron (Verdun)
M. Dauphin (Marquette)
M. Hains (Saint-Henri)

RAPPORTEUR: M. Laplante (Bourassa) propose que M. Payne (Vachon) agisse à titre de rapporteur. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Ministre fait quelques remarques préliminaires en guise d'introduction. Il insiste notamment sur les sujets qui suivent:

Exposé du Ministre:

- l'émergence du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration est le résultat de 2 volontés fermes: les demandes des différentes communautés ethniques d'avoir un interlocuteur au sein de l'Etat québécois et le désir du gouvernement d'être plus et mieux que quiconque à l'écoute de ces dernières;

- le Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles, rendu public, a pour objectif de permettre aux communautés culturelles de maintenir et de développer leur identité culturelle tout en s'assurant une participation accrue à la vie nationale du Québec;

---

(1) Budget 1982-1983, p. 8-1 à 8-3

- l'intention du ministère de consolider son aide financière aux organismes culturels afin de soutenir leurs initiatives puisque ces dernièrs sont les premièrs responsables de leur développement;

- l'intention du ministère d'améliorer le programme des langues ethniques conformément à ce qui est prévu au Plan d'action à l'intention des communautés culturelles;

- la prise en charge, par le ministère, du programme d'aide aux médias ethniques, avant sous la responsabilité du ministère des Communications, afin de permettre à ce programme de reflèter les différentes facettes de la vie des communautés culturelles dans les organes de presse qui leurs sont propres;

- le désir du ministère d'implanter, au cours de la prochaine année des programmes: - d'accès à des locaux et services communs, - d'aide au fonctionnement de base de certains organismes, - d'aide à l'innovation pour appuyer des projets à caractère expérimental;

- l'intervention du ministère par les programmes d'aide financière du volet "accueil-adaptation" a pour objectif "d'assurer une continuité dans les opérations déjà établies et de consolider les acquis";

- l'attention particulière accordée aux femmes immigrées par le ministère débouchera sur le tenue d'un colloque à ce sujet;

- la baisse du nombre d'immigrants est dûe au ralentissement important du programme d'accueil des réfugiés d'Asie du Sud-Est, actuellement le ministère ne s'occupe que de procéder à la réunification des familles;

- la stagnation économique et le haut taux de chômage obligent le Québec à se demander s'il est

raisonnable de continuer de recevoir autant d'immigrants actuellement;

- l'orientation à venir du ministère en ce qui concerne l'immigration devra tenir compte du bien-être des québécois et des nouveaux venus en ce qui concerne la situation économique et l'opportunité de privilégier des immigrants oeuvrant dans des domaines où il y a pénurie de main-d'oeuvre ou étant classé comme entrepreneurs-investisseurs.

Exposé du porte-parole de l'Opposition officielle:

Le porte-parole de l'Opposition officielle, M. Sirros (Laurier), fait un exposé général en guise d'introduction. Il insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- les sérieuses questions que se posent l'Opposition quant à la sincérité du gouvernement à vraiment faire avancer la cause des communautés culturelles et le respect du gouvernement face à ce que vivent réellement les membres de ces communautés et ce, en dépit du nouveau nom donné au ministère;

- le Ministre a théoriquement un rôle de ministre d'Etat, mais ce n'est qu'un ministre sectoriel qui est impuissant face aux priorités des autres ministères, ce qui rend un mauvais service aux communautés culturelles:

  - le Ministre a créé des attentes à cause de sa situation de ministre sectoriel, il n'est pas capable d'y répondre; c'est "un cas de fausse publicité";

  - l'exemple des classes d'accueil de prématernelle qui disparaîtront à cause des compressions budgétaires et contre quoi le Ministre n'a pu rien faire;

  - l'exemple de l'abolition de l'émission "Planète" à Radio-Québec, fierté du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, mais que celui des Communications a supprimé sans que le Ministre ne puisse intervenir;

- le ministère à l'image du gouvernement ne traite pas les vrais problèmes, au lieu de guérir la maladie, il apporte des fleurs aux malades.

Discussion générale:

Une discussion générale s'engage entre les députés, elle porte notamment sur les sujets qui suivent:

- l'Opposition croit que le ministère ne peut agir efficacement auprès des communautés culturelles et des autres ministères car il a uniquement une vocation sectorielle, elle souhaite que ce dernier devienne un ministère d'Etat;

- le Ministre justifie les crédits accordés aux COFI en expliquant que les montants sont accordés à partir d'une évaluation des activités annuelles;

- l'Opposition reproche au Ministre de ne donner que des cadeaux aux différents organismes des communautés culturelles et de ne pas avoir de politiques globales;

    - le Ministre croit qu'il s'agit plutôt de répondre aux demandes et besoins de ces organismes et qu'il ne s'agit que d'une portion minime des crédits du ministère;

- l'Opposition demande au Ministre s'il existe un système d'évaluation du travail de ses fonctionnaires:

    - le Ministre affirme que leur productivité est excellente actuellement et qu'une réévaluation est faite annuellement ou selon l'évolution des dossiers ou demandes;

- le Ministre affirme, à la suite d'une question de l'Opposition, qu'il existe une coordination constante entre son ministère et les organismes gouvernementaux provinciaux et fédéraux ou privés oeuvrant dans le domaine culturel, il donne quelques exemples précis à ce sujet;

- le Ministre répond à une question de l'Opposition que le travail de toutes les personnes de son cabinet est voué aux communautés culturelles, chacun a la responsabilité de représenter quelques groupes ethniques:

    - la communauté grecque qui aurait été un peu négligée selon le Ministre, est le seul groupe à posséder, pour cette raison, un porte-parole exclusif au sein du cabinet, cette situation pourrait se modifier selon les besoins;

- le Ministre répond à une question d'un député ministériel qu'actuellement il consacre de l'énergie et des fonds et qu'il possède un Plan d'action afin de favoriser l'entrée de membres de communautés culturelles au sein de la fonction publique;

- le Ministre affirme, suite à une question de l'Opposition, que le seul service offert pas son ministère qui a subie une forte baisse de ses crédits, est celui des cours de français à temps partiel, ceci s'explique par le fait que le Québec a accueilli moins d'immigrants ne parlant pas français;

- le Ministre répond à une question d'un député ministériel que les chiffres exacts concernant le nombre d'immigrants ou de réfugiés qui seront acceuillis cette année au Québec ne peut être actuellement disponible. Ce chiffre dépend des décisions du gouvernement fédéral qui possède les pouvoirs à ce sujet. Il cite le cas des polonais et des salvadoriens.

PROGRAMME 1
Communautés culturelles et immigration

Le Président appelle l'étude du programme 1.

Elément 1.
Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des com-

Une discussion s'élève, elle porte notamment sur les sujets qui suivent:

munautés culturelles:

- l'augmentation des crédits qui est dûe, selon le Ministre, à la hausse des crédits pour les salaires et les loyers;

- le Ministre renseigne l'Opposition sur le nombre, les occupations et les salaires des occasionnels travaillant au C.I.P.A.C.C.;

- les cinq membres du C.I.P.A.C.C. ayant commencé à travailler à des périodes différentes cela explique pourquoi il y a eu des crédits périmés à cet élément l'an passé alors qu'on annonce une importante augmentation des crédits pour cette année;

- le sous-ministre de la fonction publique assure la présence de ce ministère auprès du C.I.P.A.C.C. en ce qui concerne la portée de son plan d'action qui touche la fonction publique;

- le Ministre affirme à la suite d'une question de l'Opposition, qu'il existe une "bonne volonté" de la part des autres ministères pour favoriser l'insertion de représentants des communautés culturelles dans les divers organismes publics pour desservir directement les membres des communautés culturelles;

- le Ministre exprime sa satisfaction face à l'action du C.I.P.A.C.C. pour renseigner les différents intervenants sur son rôle:

- la nécessité de posséder ou non une connaissance du français pour travailler dans la fonction publique, les opinions varient selon les députés qui interviennent:

    - le Ministre affirme que des travaux se poursuivent entre son ministère et l'Office de la langue française, afin de rendre plus conforme à la réalité et vérifier la justesse des tests de français.

Il s'engage à intervenir si les résultats sont négatifs dès qu'il recevra les résultats d'évaluation de ces derniers; et à agir rapidement le cas échéant.

L'élément 1 est adopté sur division.

Elément 2. Communautés culturelles:

Une discussion s'élève, elle porte notamment sur les sujets qui suivent:

- l'Opposition est déçue de voir que contrairement à un récent communiqué de presse, les communautés culturelles ne jouiront pas de crédits de 2$ millions pour cette année. Le Ministre affirme que les informations du communiqué sont exactes, mais que les chiffres d'alors n'étaient pas ventilés;

- le Ministre explique que le cas de la communauté anglophone est encore mal défini; c'est pourquoi son ministère étudie cas par cas les demandes de subventions de ce groupe.

L'élément 2 est adopté.

Elément 3. Recrutement et sélection des immigrants:

De consentement, la Commission poursuit ses travaux jusqu'à treize heures trente minutes.

Une discussion s'élève, elle porte notamment sur les sujets qui suivent:

- l'Opposition interroge le Ministre sur ses critères concernant le recrutement d'investisseurs au Québec. Le Québec accueille presque tous les gens qui sont prêts à investir au Québec. Le Ministre annonce qu'une étude est actuellement en cours afin de vérifier si le Québec possède sa juste part de subventions fédérales à ce sujet;

- le Ministre affirme, suite à une demande d'un député ministériel, que selon des études, que chaque immigrant même le plus démuni est créateur d'emplois au Québec;

L'élément 3 est adopté.

Elément 4. Adoption des immigrants:

Une discussion s'élève, elle porte notamment sur les sujets qui suivent:

- le Ministre informe l'Opposition que, contrairement à sa demande, aucun cours de français au sein du milieu de travail n'est actuellement en cours, plusieurs cours existent par contre à temps partiel en marge des heures de travail;

- l'Opposition demande et apprend du Ministre que les politiques concernant les femmes immigrantes ne sont pas encore arrêtées mais qu'un colloque à venir sur le sujet devrait faire avancer les choses;

- le Ministre rassure l'Opposition que des mesures d'appoint sont actuellement étudiées par son ministère et la CECM pour favoriser l'insertion des jeunes élèves au niveau de la première année;

- l'Opposition s'inquiète de la situation d'alphabétisation, d'éducation scolaire et d'intégration des haïtiens. Le Ministre assure que l'on tente de s'entendre avec le fédéral afin de mettre sur pied une série de mesures pour éviter des problèmes sociaux à venir;

- le Ministre rassure l'Opposition en affirmant que les COFI vont demeurer et ceci pour deux raisons: la qualité de leur corps de professeurs et le fait que les cours de français soient fait sur mesure pour les immigrants.

L'élément 4 est adopté sur division.

Elément 5. Direction et gestion interne:

L'élément 5 est adopté.

Adoption

Le programme 1 est adopté donc les crédits du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration sont adoptés.

Fin des travaux: A treize-heures trente-cinq minutes, le Président ajourne les travaux sine die, la commission ayant rempli le mandat qui lui avait été confié.

JB/ab

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
des communications

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente des communications qui a siégé le 6 avril et le 4 juin 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Communications pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

Guy Chevrette

M. Henri LeMay
Député de Gaspé
Rapporteur de la commission

Séance du mardi 6 avril 1982

PRESIDENT: M. Laplante (Bourassa)

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures sept minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Communications pour l'année financière 1982-1983 (1).

MEMBRES:

M. Bertrand (Vanier)
M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Brassard (Lac Saint-Jean)
M. Guay (Taschereau)
M. LeMay (Gaspé)
M. Rodrigue (Vimont)
M. Vaugeois (Trois-Rivières)
M. Bissonnet (Jeanne-Mance)
M. French (Westmount)
M. Rivest (Jean-Talon)
M. Sirros (Laurier)

INTERVENANTS:

M. Baril (Arthabaska)
M. Charbonneau (Verchères)
M. Payne (Vachon)
M. Perron (Duplessis)
M. Tremblay (Chambly)
M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges)
M. Lalonde (Marguerite-Bourgecys)
M. Marx (D'Arcy McGee)
M. Picotte (Maskinongé)

RAPPORTEUR: M. Guay (Taschereau) propose que M. LeMay (Gaspé) agisse à titre de rapporteur. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Président invite le Ministre, M. Bertrand (Vanier), à présenter son exposé préliminaire.

Exposé du Ministre: Le Ministre insiste particulièrement sur les sujets suivants:

- les efforts des gestionnaires et des employés du ministère face au contexte économique difficile; la possibilité de "faire plus avec moins" de ressources;

---

(1) Budget 1982-1983, pp. 9.1 à 9.17.

- la poursuite des objectifs essentiels du ministère soit: la fonction développement des communications, celle des services aux ministères et aux organismes gouvernementaux et l'accès à l'information gouvernementale;

- la politique du Québec en matière de communication; le Québec doit être "l'architecte et l'agent de développement des communications sur son territoire":

    - nous entrons dans l'ère de la société d'information aussi, faut-il vérifier les besoins et attentes des québécois, préciser le rôle de l'Etat dans ce secteur et analyser les répercussions économiques du développement des communications;

    - le Québec doit demeurer à la fine pointe de la technologie des communications;

- le problème de l'enchevêtrement des juridictions fédérales-provinciales; le Québec devra délimiter son champs de compétence;

    - la "québécisation" de la compagnie Bell;

- suite aux recommandations du rapport Paré et de la commission parlementaire sur le rapport Paré, la priorité pour le ministère de procéder à l'élaboration du projet de loi sur l'accès à l'information gouvernementale et sur la protection des renseignements personnels;

- la création d'un comité ministériel permanent des communications pour définir les grandes orientations du gouvernement en matière de communication et d'information;

- le souci de rationnalisation des ressources qui caractérise la gestion du ministère des Communications n'empêcha pas le développement de certains services prioritaires;

- la croissance des crédits accordés à Radio-Québec rendue possible par les compressions budgétaires assumées par le ministère des Communications;

- le travail crucial de la Régie des services publics pour les prochaines années face au nouveau règlement sur la télévision payante, à la question de l'interconnexion, dans le domaine de la téléphonie...;

Exposé du porte-parole de l'Opposition officielle:

Le Président invite le porte-parole de l'Opposition officielle, M. Bissonnet (Jeanne-Mance) à présenter son exposé préliminaire.

Le porte-parole de l'Opposition insiste notamment sur les sujets suivants:

- l'importance des activités de production, de traitement et de distribution de l'information dans l'activité économique québécoise;

- la nécessité pour le Québec d'avoir une politique des communications, d'avoir un pouvoir décisionnel réel en cette matière:

    - l'importance des moyens de communication "comme outil pour façonner l'identité culturelle";

- l'émergence de la révolution télématique qui constitue un défi pour les entreprises et pour le gouvernement;

- l'assentiment de l'Opposition à l'élargissement du mandat de la Société de développement des industries culturelles au champ des communications; la nouvelle SODICC s'engage dans un secteur clé pour notre devenir collectif;

- l'opposition à la création du Comité ministériel permanent des communications qui selon l'Opposition pourrait "servir de lieu de définition de priorités et d'objectifs politiques";

- la politisation croissante du ministère des Communications est reprochée au Ministre;

- la possibilité que l'application d'une loi "contrôlant la quantité et la qualité de la propagande gouvernementale" soit confiée à un organisme existant tel le Protecteur du citoyen;

- le souhait qu'un projet de loi concernant l'accès à l'information gouvernementale et la protection des renseignements personnels soit déposé et adopté d'ici le mois de juin;

- la nécessité pour le Québec d'assurer sa compétence exclusive dans la programmation et l'attribution des permis, en ce qui concerne la télévision payante;

- "la reprise de la négociation avec les représentants du fédéral, tel que convenu au lendemain de la conférence de Winnipeg sur les communications";

- le passage éventuel de la branche québécoise de Bell Canada à la juridiction du Québec;

- la possibilité de connaître la volonté politique du gouvernement quant à la concentration de la presse nationale ou régionale;

- la possibilité pour Radio-Québec d'offrir un programme d'informations quotidiennes;

- le danger que peut entraîner la croissance du budget dévolu à la publicité gouvernementale.

Réplique du Ministre: Le Ministre insiste de nouveau sur les sujets suivants:

- la volonté du ministère de privilégier l'économique des communications;

- le contentieux fédéral-provincial; le dossier de la compétence et de la juridiction en matière de télévision payante;

- le dossier de la québécisation de Bell Canada;

- la concentration de la presse;

- le caractère éducatif de la programmation de Radio-Québec; l'impact de ce caractère sur les priorités de Radio-Québec;

- le projet de loi sur l'accès à l'information gouvernementale et la protection des renseignements personnels.

Réplique du porte-parole de l'Opposition officielle:

M. Bissonnet (Jeanne-Mance) insiste notamment sur les sujets suivants:

- Le désir de l'Opposition que soit reconnue la compétence exclusive du Québec en matière de programmation et d'attribution des permis de télévision payante;

- la hâte de l'Opposition de voir le projet de loi sur l'accès à l'information gouvernementale et sur la protection des renseignements personnels déposé à l'Assemblée nationale.

Discussion générale:

Une discussion générale s'engage entre les députés, elle porte notamment sur les sujets suivants:

- l'Opposition s'interroge sur les crédits périmés au niveau de la recherche. Le Ministre répond qu'il s'agit plutôt d'une compression budgétaire. Ceci se traduit, au service de la recherche, par une somme de 65,000 $ remise au fonds consolidé;

- le Ministre insiste sur le fait que ces compressions n'ont pas empêché le service de la recherche de jouer pleinement son rôle. Il cite en exemple:

    - le Rapport sur la télématique;
    - les communications au Québec, bâtir l'avenir, recherche et développement, bilan et perspectives;
    - une étude de prospective en matière de communications pour connaître à moyen et à long terme les grands axes de développement en matière de communications;
    - la préparation d'une politique nationale des communications.

- l'Opposition suggère que des bourses en technique professionnelle soient données aux étudiants qui poursuivront leurs études en informatique. Que l'accès de la jeunesse au domaine des télécommunications soit favorisé.

PROGRAMME I — Le Président appelle l'étude du programme I.

Gestion interne et soutien: — Une discussion s'engage notamment sur les sujet qui suivent:

- l'argent retourné au fonds consolidé; la somme de 115,000 $ qui était alouée au cabinet politique du Ministre;

- le gel des masses salariales de tous les cabinets politiques;

- l'interrogation de l'Opposition au sujet du passage de certains membres du personnel politique à l'intérieur de la fonction publique.

Consentement: — De consentement, la commission poursuit ses travaux jusqu'à treize heures.

Le Ministre fait lecture de certaines lettres échangées entre lui et le Ministre fédéral des communications et les ministres provinciaux des communications.

Le Ministre précise au porte-parole de l'Opposition que les esquisses de stratégies en communications préparées par des sous-comités du conseil des directeurs de communications, n'ont pas été retenues par le Comité ministériel permanent des communications.

L'Opposition désire connaître les orientations et les objectifs du Comité ministériel permanent des communications. Ce Comité voit à la rationnalisation des ressources lors d'opérations ou d'activités de communications.

Ajournement: — A treize heures une minute, le Président ajourne les travaux sine die.

MT/mt

Séance du mardi 6 avril 1982 (suite)

PRESIDENT: M. Bordeleau (Abitibi-Est)

DEBUT DE LA SEANCE: A seize heures cinquante-huit minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère des Communications pour l'année financière 1982-1983. (1)

MEMBRES:

M. Bertrand (Vanier)
M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Brassard (Lac Saint-Jean)
M. Guay (Taschereau)
M. LeMay (Gaspé)
M. Rodrigue (Vimont)
M. Vaugeois (Trois-Rivières)
M. Bissonnet (Jeanne-Mance)
M. French (Westmount)
M. Rivest (Jean-Talon)
M. Sirros (Laurier)

INTERVENANTS:

M. Baril (Arthabaska)
M. Charbonneau (Verchères)
M. Payne (Vachon)
M. Perron (Duplessis)
M. Tremblay (Chambly)
M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges)
M. Lalonde (Marguerite-Bourgeoys)
M. Marx (D'Arcy McGee)
M. Picotte (Maskinongé)

PROGRAMME 7

Société de radio-télévision du Québec:

M. Barbin (président de Radio-Québec) répondra aux questions de l'Opposition officielle.

Le député de Westmount désire connaître les mesures proposées par Radio-Québec pour aider les jeunes auteurs.

Le Président directeur général répond que peu de scénaristes pigistes sont engagés par Radio-Québec; mais ceux-ci n'ont pas les mêmes avantages qu'avec des conventions collectives. Un scénariste pigiste a le même salaire et les mêmes avantages qu'un scénariste permanent plus 25% car il n'est pas permanent.

Le député de Westmount soulève le problème d'interférence avec TV Ontario, qui a aussi une vocation éducative.

---

(1) Budget 1982-1983, pp. 9.1 à 9.17.

M. Barbin réplique que Radio-Québec peut parfois, dans certaines régions, entrer en interférence avec TV Ontario.

M. Barbin soulève que le coût par heure des émissions éducatives est plus important que dans un poste privé mais, 70% des émissions sont des productions ou maison ou éducatives.

Le député de Vaudreuil-Soulanges voudrait connaître le pourquoi de l'écart de coût horaire entre Radio-Québec et une station privée comme CFTM.

M. Barbin répond que les employés permanents nécessitent des conditions particulières; que les émissions uniques, non répétitives, à caractère éducatif coûtent plus cher que des émissions répétitives.

M. Barbin explique que la nature du mandat de Radio-Québec, la politique de régionalisation de Radio-Québec, et la syndicalisation des employés impliquent un certain coût.

Le Ministre indique qu'il souhaite augmenter tout de même la productivité de Radio-Québec.

Le député de Vaudreuil-Soulanges voudrait connaître le coût de la qualité, de la mission éducative de Radio-Québec, que le rapport qualité/prix soit présent à l'esprit des gestionnaires de Radio-Québec.

M. Barbin répond que depuis un an, Radio-Québec met son argent dans la production régionale. On ne peut comparer le prix des émissions en studio et le prix des émissions documentaires, les émissions qui nécessitent de longues recherches.

L'Opposition aimerait connaître les efforts de réorganisation administrative qui sont envisagés par Radio-Québec.

M. Barbin répond que la syndicalisation est un peu lourde à porter dans le cadre de la mission éducative. Il faut rentabiliser les ressources internes sans se couper de la créativité, en utilisant aussi des ressources externes.

Radio-Québec doit essayer de produire à un coût raisonnable, en tenant compte de son mandat.

Le député de Jeanne-Mance interroge M. Barbin sur la situation des employés de Radio-Québec.

Le Président de Radio-Québec affirme qu'il y a un grand nombre d'employés permanents à Radio-Québec. Radio-Québec doit rentabiliser le plus possible son personnel. Les exigences envers Radio-Québec nécessitent un grand nombre d'employés permanents et d'employés pigistes.

L'intention de Radio-Québec d'intervenir dans l'information quotidienne. L'émission serait composée à 40% d'affaires publiques et à 60% d'autres thèmes tel la culture, la science et l'économie. Ce serait l'émission "Les lundis de Pierre Nadeau" qui serait transformée ainsi.

Le Ministre confirme l'installation de deux réémetteurs dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et dans la région de l'Outaouais.

Adoption du programme 7:

Le programme 7 est adopté.

Consentement:

De consentement, la commission poursuit ses travaux après dix-huit heures.

PROGRAMME 6

Le Président appelle le programme 6.

Régie des services publics:

La discussion s'engage sur le programme 6 avec M. Pierre Piché (adjoint administratif au président de la Régie des services publics).

Le porte-parole de l'Opposition interroge le Ministre sur l'interconnexion des réseaux, il désire savoir quand l'interconnexion sera implantée.

Le Ministre prévoit informer la population sur l'interconnexion, sur la politique du Québec en cette matière. La Régie des services publics sera l'organisme indiqué pour mettre en oeuvre cette politique.

La Régie des services publics se verra octroyer des responsabilités nouvelles en matière de l'interconnexion et en matière de la réglementation de la télévision payante.

Adoption du programme 6:

Le programme 6 est adopté.

Suspension de la séance: A dix-huit heures dix minutes, la commission suspend ses travaux jusqu'à vingt heures.

Reprise de la séance: A vingt heures treize minutes le Président prend place au fauteuil.

PROGRAMME I — Le Président appelle l'étude du programme I.

Gestion interne et soutien:

Distribution de document: Le Ministre distribue le rapport "Situation de la télématique au Québec".

La discussion s'engage notamment sur les sujets suivants:

- le Ministre souhaite la tenue d'un sommet des communications pour 1983 - année internationale des communications;

- le porte-parole de l'Opposition soulève quelques questions au sujet de la nomination de quatre candidats à divers postes au sein du ministère des Communications;

- la crainte de l'Opposition de voir le ministère des Communications se politiser.

Elément 1 — L'élément 1 est adopté.
Direction

Elément 2 — L'élément 2 est adopté.
Soutien administratif et technique

Adoption: Le programme 1 est adopté.

PROGRAMME 2 — Le Président appelle l'étude du programme 2.

Information et publications gouvernementales

La discussion s'engage notamment sur les sujets suivants:

- le Ministre informe la commission de l'ouverture prochaine de trois bureaux de Communication-Québec (un à Saint-Georges-de-Beauce, un à Thetford-Mines et le troisième n'est pas choisi);

- le Ministre explique l'économie faite grâce à la nouvelle forme de présentation de la Gazette officielle;

- la popularité du Guide 1982, un des best-sellers au Québec;

- l'Opposition voudrait savoir s'il y a eu une étude budgétaire sur l'implantation de la Loi d'accès à l'information gouvernementale;

- le Ministre soutient qu'il en coûterait environ 500,000 $ pour l'année 82-83, ceci dépend des mécanismes d'implantation et de gestion de l'information.

Elément 2
Communication-Québec

L'Opposition désire connaître le coût d'implantation d'un bureau de Communication-Québec.

Le Ministre répond qu'il en coûte 250,000 $ (ce coût comprend le salaire de 3 employés, le loyer, le fonctionnement...).

Elément 3
Publications gouvernementales

La discussion porte notamment sur les sujets suivants:

- le député de Jeanne-Mance désire savoir quand sera implantée une stratégie de commercialisation des publications gouvernementales. Le Ministre répond qu'un fonds renouvelable de 250,000 $ vient d'être créé à cet effet;

- l'Opposition interroge le Ministre sur un premier film "Au Québec" sur le domaine économique ainsi que sur un deuxième film sur la culture des québécois. Le troisième film porterait sur les modes de vie de l'ensemble des québécois et des québécoises et le quatrième film sur le développement et l'exploitation de notre milieu géophysique;

- le Ministre répond que le premier film a été réalisé au coût de 200,000 $;

  - le ministère des Communications, sur recommandations du Conseil des directeurs de communications, a travaillé sur ce projet de 4 films depuis 1979.

Consentement: De consentement, la commission poursuit ses travaux après vingt-deux heures.

Le député de Marguerite-Bourgeoys demande qu'une étude de rentabilité soit faite sur le troisième film de la série de 4 films, qu'entend faire le ministère des Communications.

Un débat s'élève.

Ajournement: A vingt-deux heures vingt minutes, le Président ajourne les travaux sine die.

MT/mt

Séance du vendredi 4 juin 1982

PRESIDENT: M. Rochefort (Gouin).

DEBUT DE LA SEANCE: A quinze heures neuf minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère des communications pour l'année financière 1982-1983.

MEMBRES:

M. Bertrand (Vanier)
M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Baril (Arthabaska)
M. Blais (Terrebonne)
M. Brassard (Lac-Saint-Jean)
M. Guay (Taschereau)
M. LeMay (Gaspé)
M. Bissonnet (Jeanne-Mance)
M. French (Westmount)
M. Rivest (Jean-Talon)
M. Sirros (Laurier)

INTERVENANTS:

M. Charbonneau (Verchères)
M. Dean (Prévost)
M. Payne (Vachon)
M. Perron (Duplessis)
M. Rodrigue (Vimont)
M. Fortier (Outremont)
M. Lalonde (Marguerite-Bourgeoys)
M. Marx (D'Arcy McGee)
M. Picotte (Maskinongé)

Discussion: (suite) La discussion se poursuit sur le programme 2 et porte notamment sur les sujets suivants:

- la participation du Ministre à la conférence de Calgary sur la télévision payante:
  - le Ministre souligne l'impossibilité de discuter de ce dossier avec le ministre fédéral des communications;

Adoption Le programme 2, éléments 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 est adopté sur division.

Une discussion s'engage sur le document "Bâtir l'avenir".

Le Président appelle l'étude du programme 3.

PROGRAMME 3
Bureau central de l'informatique

La discussion porte particulièrement sur la confidentialité des renseignements.

Elément 1.
Coordination inter-ministérielle

Elément 2.
Développement et exploitation des systèmes

Adoption: Le programme 3, éléments 1 et 2, est adopté.

PROGRAMME 4
Réseaux et équipements gouvernementaux de communication

La discussion porte particulièrement sur les sujets suivants:

- le Ministre répond à l'Opposition que chaque ministère voit à ses propres besoins de publicité. Le ministère des communications coordonne l'ensemble de ces besoins;

Elément 1.
Services de communication

- M. Bissonnet (Jeanne-Mance) désire savoir du Ministre s'il a proposé une politique qui serait suivie dans chaque ministère pour couper les dépenses de téléphone. Le Ministre répond que lorsque l'interconnexion sera implantée, nous pourrons procéder à des correctifs plus facilement. Un certain nombre de lignes a été coupé, ce qui a permis de réaliser une certaine économie.

Elément 2.
Gestion interne

Elément 3.
Fonds renouvelables

Adoption: Le programme 4, éléments 1, 2 et 3, est adopté.

PROGRAMME 5
Développement des communications et des politiques

Le Président appelle l'étude du programme 5.

La discussion porte notamment sur les sujets qui suivent:

- les échanges du Québec avec les Etats-Unis, avec la France...:

Elément 1
Planification du développement des réseaux

  - les échanges de données informatiques, la chaîne TVFQ;

Elément 2.
Planification du développement des médias

  - la politique de réciprocité du Québec avec la France;

- le Québec doit se mettre à l'heure des technologies humaines;

Elément 3. Recherche

- la possibilité de mise sur pied d'un canal "télévisuel" francophone;

- le Ministre exprime son intention de voir réussir l'année mondiale des communications, plus particulièrement en ce qui concerne la participation du Québec à cet événement.

Suspension de la séance: A quinze heures quarante-cinq minutes, le Président suspend les travaux pour quelques minutes.

Reprise de la séance: A quinze heures quarante-neuf minutes, le Président reprend place au fauteuil

- l'étude que la firme TAMEC a effectuée sur la québécisation de la compagnie Bell; l'évolution de l'impact de la québécisation de Bell:

  - le député de Jeanne-Mance craint que la loi 65 ne permette pas que l'étude de la firme TAMEC soit rendue publique. Le Ministre répond que cette éventualité peut être possible;

- le dossier de la presse écrite au Québec;

- l'opposition soulève le cas du Conseil des médias communautaires de Laval. Un critère a été levé pour lui permettre de participer au programme d'aide aux médias communautaires. Le Ministre souligne qu'il existe un certain malaise au niveau de ce programme d'aide.

Adoption: Le Programme 5, éléments 1, 2 et 3, est adopté.

Le Ministre réaffirme l'importance de l'avenir des communications, de l'incidence économique des communications.

Les crédits budgétaires du ministère des Communications sont adoptés.

Fin des travaux: A seize heures vingt-quatre minutes, le Président ajourne les travaux sine die, la commission ayant rempli le mandat qui lui avait été confié.

MT/ab

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
des corporations professionnelles

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente des corporations professionnelles qui a siégé le 11 mai 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires de l'Office des professions du Québec pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

Hubert Desbiens
Député de Dubuc
Rapporteur de la commission

Séance du mardi 11 mai 1982

PRESIDENT: M. Bordeleau (Abitibi-Est)

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures quatorze minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires de l'Office des professions pour l'année financière 1982-1983, qui constituent le Programme 10 des crédits du ministère de l'Education. (1)

MEMBRES:

M. Laurin (Bourget)
M. Desbiens (Dubuc)
M. Grégoire (Frontenac)
M. Lavigne (Beauharnois)
M. LeBlanc (Montmagny-L'Islet)
M. Proulx (Saint-Jean)
M. Rochefort (Gouin)
M. Blank (Saint-Louis)
M. Kehoe (Chapleau)
M. O'Gallagher (Robert-Baldwin)
M. Saintonge (Laprairie)

INTERVENANTS:

M. Boucher (Rivière-du-Loup)
M. Gravel (Limoilou)
M. Martel (Richelieu)
M. Vaugeois (Trois-Rivières)
M. Bourbeau (Laporte)
M. Fortier (Outremont)
M. Gratton (Gatineau)
M. Houde (Berthier)

RAPPORTEUR: Le Ministre, M. Laurin (Bourget), propose que M. Desbiens (Dubuc) agisse à titre de rapporteur de la commission. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Président invite le Ministre à présenter son exposé préliminaire.

Exposé du Ministre: Le Ministre présente son exposé. Il insiste notamment sur les sujets suivants:

- le rôle et la place de l'Office des professions dans le système professionnel québécois;

- le système professionnel actuel est basé sur une recherche d'équilibre entre l'autogestion ou "l'autocontrôle" par les professions de leur organisation professionnelle, et "l'hétérogestion" où il y a participation externe à la gestion des corporations.

---

(1) Budget 1982-1983, p. 12-23.

- l'Office des professions dispose de certains pouvoirs de surveillance à l'endroit des 39 corporations professionnelles. L'Office nomme des personnes au Bureau des corporations, publie les décisions rendues par les comités de discipline et du Tribunal des professions, voit à ce que chaque corporation adopte des règlements régissant son activité, administre un programme de subventions et fait des recommandations au gouvernement sur des questions touchant le système professionnel;

- voici les principaux dossiers préocupant l'Office présentement:

  . les conditions supplémentaires au diplôme de base (stages, examens, cours) exigées par les corporations;

  . la question de la publicité des services professionnels, la réglementation à ce sujet;

  . le mode de réglementation qu'est le titre réservé; les problèmes soulevés par les corporations à titre réservé;

  . l'application du Code des professions à l'endroit des professionnels ayant le statut de salariés, la répartition territoriale des professionnels;

  . les questions particulières à certaines professions (l'autorisation d'actes dentaires, la réglementation des optométristes et des opticiens d'ordonnances, la réorganisation des professions comptables, les diplômés de l'Ecole de technologie supérieure).

- l'évolution des crédits de l'Office des professions: une augmentation de 9,9% cette année.

Exposé du porte-parole de l'Opposition officielle:

Le porte-parole de l'Opposition officielle, M. O'Gallagher (Robert-Baldwin), présente son exposé préliminaire. Il insiste notamment sur les sujets suivants:

- l'appui de l'Opposition en ce qui concerne la nécessité d'étudier à fond les problèmes soumis à l'Office des professions que ce soit sur des demandes ou opinions, ou sur des plaintes des consommateurs;

- la demande de l'Opposition au Ministre d'éviter les voies faciles de solutions;

- différents problèmes sont soulevés: la définition du titre des étudiants de l'Ecole de technologie supérieure, les conditions supplémentaires exigées par les corporations avant la délivrance de permis, le dossier de la publicité des honoraires professionnels;

- l'opinion du Ministre sur certains dossiers en suspens: celui des optométristes, des infirmières, des acupuncteurs et des comptables agréés;

- le dossier des finissants en droit: la recommandation du Barreau de maintenir la forme actuelle de formation des avocats;

- l'enquête sur une pratique présumément illégale de certains étudiants en médecine: l'Opposition apprécierait que le Ministre fasse le point sur ce dossier;

- le plus grand nombre de corporations professionnelles découlant de la spécialisation croissante des secteurs d'activités de la société moderne;

- l'Opposition estime raisonnable la hausse des crédits budgétaires de l'Office des professions pour l'année 1982-1983;

- la nécessité que les normes de qualifications à l'exercice de la comptabilité publique demeurent aussi rigoureuses qu'elles le sont à l'heure actuelle;

- l'Opposition insiste sur le fait que toute voie de facilité,visant à niveler par le bas les secteurs d'activités professionnelles en élargissant outre mesure les champs dits exclusifs des Corporations professionnelles, doit être exclue.

Réplique du Ministre:

Le Ministre remercie le porte-parole de l'Opposition officielle. Il remercie aussi le président de l'Office des professions, M. André Desgagné, pour la tâche qu'il accomplit. Il insiste particulièrement sur les sujets suivants:

- les efforts de l'Office qui a étudié à fond les problèmes qui lui ont été soumis;

- l'Office tente d'articuler les besoins changeants de la société avec les réalités professionnelles;

- les tentatives de rapprochement entre les diplômés de l'Ecole de technologie supérieure et l'Ordre des ingénieurs: la solution échappe aux efforts des parties en cause. Le gouvernement au nom de l'intérêt commun, a cru nécessaire d'intervenir par décret pour régler ce problème;

    - l'opportunité de ce décret a été remarquée et approuvée par plusieurs personnes et groupes;

    - l'encadrement de l'Ecole de technologie supérieure par des ingénieurs;

    - les différences existant entre l'Ecole de technologie supérieure et les facultés de génie: la formation et le champ de pratique y sont différents;

    - le décret reconnaît la nécessité de reconnaître le champ de pratique spécifique et le caractère universitaire des ingénieurs, il reconnaît aussi que le public doit être informé de ces champs particuliers aux deux groupes;

    - il faut accorder aux diplômés de l'Ecole de technologie supérieure un titre propre à leur profession, un champ de pratique spécifique propre à cette profession;

    - il faut trouver une possibilité d'intégration à l'Ordre des ingénieurs pour ces diplômés;

    - le Ministre souhaite que les parties arrivent à un consensus, non seulement en fonction de leurs intérêts professionnels, mais aussi en fonction de l'intérêt public.

PROGRAMME 10

Organisation et réglementation des professions

Le Président appelle l'étude du programme 10, des crédits budgétaires du ministère de l'Education.

La discussion porte notamment sur les sujets suivants:

- l'Opposition soulève le problème de la clarification du titre et du champ de pratique des diplômés de l'ETS; l'Opposition se dit fière de l'implantation d'une faculté de technologie à l'Université du Québec.
  - le Ministre répond qu'il tentera de dégager une réponse suite aux consultations; qu'il espère qu'un consensus se dégage suite à ces rencontres avec les parties concernées;

- le Ministre répond au député de Robert-Baldwin que la formation des hygiénistes dentaires n'est pas contestée, il n'y a pas besoin de recyclage pour effectuer le travail qu'il leur est dévolu; la délégation de certains actes ne nécessite pas de recyclage;

  - le Président de l'Office des professions précise que des programmes seront mis en oeuvre pour que les assistants dentaires puissent poser certains actes;

- le député de Chapleau, M. Kehoe, soulève la question de la révision des tarifs des notaires; le Ministre répond que le rapport de l'Office prévoit la fixation de tarifs fixes, il a déposé un rapport et a demandé l'avis du ministère de la Justice. Maintenant, un projet de tarif a été approuvé par une résolution de la Chambre des notaires, et sera publié à la Gazette Officielle pour être soumis après au Conseil des ministres;

- la question de la publicité sur les services professionnels est soulevée, l'Office des professions rendra prochainement une décision à ce sujet. L'Office prévoit consulter l'opinion publique à ce sujet;

- le député de Westmount demande au Ministre de préciser ses intentions en ce qui concerne le rapport du Conseil des universités sur les infirmières. Le Ministre répond qu'il rencontrera le Conseil des infirmières qui expliquera son opposition aux recommandations du Conseil des universités et du Conseil des collèges;

  - M. French (Westmount) soulève la nécessité d'axer le débat sur les vrais enjeux en ce qui concerne la formation des infirmières, à savoir s'il y a une question d'économie à faire dans ce domaine;

  - le Ministre affirme qu'il n'est pas question de limiter la formation dans la profession d'infirmière, il faut qu'il soit possible d'accéder aux études universitaires. Il n'est pas question d'exercer de discrimination en ce domaine;

  - le Ministre souhaite la recherche d'une adéquation entre les tâches et la formation des infirmières. Parfois, il faut un niveau supérieur de formation, tout dépend du travail à accomplir;

  - le député de Westmount désire connaître les problèmes précis des infirmières. Le Ministre répond que les deux possibilités qui s'offrent aux aspirants infirmiers et infirmières, soit les études collégiales ou les études universitaires, sont le coeur du problème. M. French (Westmount) compare ce problème avec celui des ingénieurs et des diplômés de l'ETS. Le Ministre réplique que ce problème diffère considérablement du problème des infirmières;

  - M. French (Westmount) précise que l'Opposition officielle n'a pas encore pris position, mais lui, il considère qu'il ne veut pas le statu quo, il souhaite qu'il y ait motivation face aux changements proposés par le Conseil des universités. Il croit qu'il y a de la place pour des infirmiers et infirmières formés au collégial, la pratique n'étant pas homogène;

- le Président de l'Office des professions soulève le fait que le "marché de l'infirmière" n'est plus ce qu'il était; ceci vient de la condition générale du marché. Ce marché subit cependant un roulement constant;

- le Ministre précise qu'au niveau collégial, le Québec tente de se doter de plus en plus de professionnels, il existe des champs techniques de plus en plus nombreux. Les besoins se situent au niveau des techniques (informatique, bureautique, électrotechnique, agriculture...). Des études sont faites sur les besoins du Québec et sur les diplômés finissants;

- M. French (Westmount) questionne le Ministre sur le dossier des hygiénistes dentaires. Il veut savoir quand le décret sera soumis au Conseil des ministres. Le Ministre répond qu'il y a eu beaucoup de conflits en ce domaine, et que ce dossier sera réglé au cours des prochaines semaines;

- M. French (Westmount) désire savoir si le Ministre tiendra la promesse de son prédécesseur, concernant le recyclage des hygiénistes dentaires. Le Ministre répond que le besoin de crédits pour le recyclage des hygiénistes dentaires n'a pas été prouvé;

- M. French (Westmount) soulève le problème des conditions supplémentaires demandées par certaines corporations professionnelles, avant l'octroi du permis d'exercice. L'Office conclue qu'en ce qui concerne les stages, ils constituent une initiation à la profession. Le Ministre a demandé à l'Office des professions de tenir des audiences publiques; plusieurs réponses ont été ainsi apportées. L'Office examine présentement les recommandations apportées.

Consentement: De consentement, la commission poursuit ses travaux après midi trente minutes.

- le député de Robert-Baldwin soulève la question du dossier des CGA - CA - RIA. Le Ministre répond qu'il

faut rencontrer les corporations pour étudier l'impact de la décision des CGA. Les dossiers progressent et bientôt nous verrons des résultats;

- M. O'Gallagher (Robert-Baldwin) demande ce qui arrive avec le dossier des acupuncteurs. Le Ministre répond que ce dossier est à l'étude; il faut définir le titre, la formation, le statut des acupuncteurs. Les règlements ne sont pas encore définis;

- le Ministre répond à l'Opposition que dès que la Corporation des médecins aura résolu le problème de certains médecins de la région de Québec, le rapport sera rendu à l'Opposition.

Adoption: Le programme 10 des crédits budgétaires du ministère de l'Education est adopté.

Fin des travaux: A midi quarante-cinq minutes, le Président ajourne les travaux sine die, la commission ayant rempli le mandat qui lui avait été confié.

MT/mbt

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
de l'éducation

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente de l'éducation qui a siégé les 4, 5, 6 et 18 mai 1982 aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère de l'Education pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés à l'exception du programme 10 qui a été adopté par la commission des corporations professionnelles.

Jean-Paul Champagne
Député de Mille-Iles
Rapporteur de la commission

Séance du mardi 4 mai 1982

PRESIDENT: M. Rodrigue (Vimont).

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures quatorze minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires 1982-1983 du ministère de l'éducation.(1)

MEMBRES:

M. Laurin (Bourget)
M. Brouillet (Chauveau)
M. Champagne (Mille-Iles)
M. de Bellefeuille (Deux-Montagnes)
M. Leduc (Fabre)
M. Paquette (Rosemont)
M. Payne (Vachon)
M. Cusano (Viau)
Mme Dougherty (Jacques-Cartier)
M. Hains (Saint-Henri)
M. Lalonde (Marguerite-Bourgeoys)

INTERVENANTS:

M. Bisaillon (Sainte-Marie)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Paré (Shefford)
M. Proulx (Saint-Jean)
M. Rochefort (Gouin)
M. French (Westmount)
M. Dauphin (Marquette)
M. Ryan (Argenteuil)
M. Saintonge (Laprairie)

RAPPORTEUR: M. Paquette (Rosemont) propose la nomination de M. Champagne (Mille-Iles) à titre de rapporteur de la commission. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Président invite le Ministre à faire ses remarques préliminaires.

Exposé du Ministre: Le Ministre insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- son action est orientée vers une visée essentielle: la qualité de l'acte d'apprendre et de son environnement:

  - essayer de faire du système scolaire et de chacun de ses éléments un environnement de plus en plus propice à l'épanouissement et au succès des démarches d'apprentissage;

  - le projet éducatif n'est pas un concept abstrait c'est: le quotidien de l'établissement

(1) Budget 1982-1983, pp. 12-1 à 12-25

scolaire; l'utilisation de chaque ressource; l'activité de chaque agent en fonction; les besoins et les objectifs d'apprentissage;

- une école se doit d'être en même temps le reflet de ce que nous sommes et une invitation à devenir ce que nous voulons être;

- un environnement éducatif de qualité suppose une prise en charge par l'ensemble des partenaires et une appropriation connue des objectifs, des moyens d'action et des résultats;

- de la maternelle à l'université: des chantiers convergents:

  - au niveau de l'éducation pré-scolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, poursuite de l'implantation progressive du renouveau pédagogique amorcé avec l'Ecole québécoise: ce programme vise notamment à donner une formation de base plus riche et plus équilibrée aux étudiants;

- son engagement à rendre public d'ici peu son projet de réforme des structures scolaires qui a pour but de rendre pleinement possible la mise en oeuvre des projets éducatifs et d'assurer le renouveau pédagogique préconisé dans l'Ecole québécoise. Il vise également à favoriser la prise en charge du projet éducatif par la communauté scolaire, élargir les marges d'autonomie de l'école, accroître sa stabilité et sa capacité d'assumer la responsabilité de ses orientations et de sa vie quotidienne;

- au niveau collégial, il rappelle que ses efforts portent notamment sur un accroissement de l'accessibilité aux études collégiales et au développement des programmes d'enseignement professionnel,

favoriser les innovations susceptibles de permettre de répondre aux exigences des régions du Québec;

- la poursuite de la rationalisation et de la concertation concernant le réseau des établissements universitaires particulièrement en ce qui concerne leur financement et leur développement;

- la réflexion du ministère sur l'approfondissement et la maturation du programme d'éducation des adultes se poursuit suite au dépôt du rapport Jean;

- son engagement à fournir d'ici peu des propositions de relance et de renouveau concernant la formation professionnelle offerte aux jeunes dans les établissements secondaires et collégiaux;

- la formulation à court terme d'une politique ministérielle de vie étudiante;

- la confirmation du dépôt d'un projet de loi créant la "Fondation FCAC", important mécanisme de subvention à la recherche;

- la poursuite de la rationalisation de la gestion, de la croissance de la productivité et de la coordination et de la concertation entre les divers intervenants;

- l'opportunité de délester le ministère de certaines fonctions accessoires, de poursuivre sa décentralisation;

- une conjoncture difficile, des obstacles tels que: les difficultés financières et les politiques entre le fédéral et le provincial et les tiraillements sociaux transformés en instruments de progrès.

Exposé du porte-parole de l'Opposition:

Le Président invite le porte-parole de l'Opposition, M. Lalonde (Marguerite-Bourgeoys), à faire ses remarques préliminaires.

Le porte-parole de l'Opposition insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- son total désaccord avec les propos du Ministre concernant le bilan positif que ce dernier vient de faire au sujet des activités du ministère. Il affirme que les propos du Ministre sont ambigus et irréels;

- l'éducation en 1982 au Québec "a un avenir bloqué":

  - l'éducation sous la Révolution tranquille, fut un effort collectif initié par le Parti libéral du Québec. Ce changement colossal permis notamment une plus grande démocratisation du système à la fois en ce qui concerne le libre accès de tous à l'école et en ce qui a trait à l'autonomie financière des diverses institutions;

- le manque de coordination relativement aux coupures budgétaires en milieu scolaire nuit aux deux principales orientations de fond du système scolaire soit l'accessibilité scolaire, surtout pour les plus démunis, et la qualité de l'enseignement;

- la dévalorisation constante de l'autonomie des commissions scolaires depuis cinq (5) ans est déplorable;

- la réforme de l'enseignement collégial entreprise avec l'adoption des projets de loi no 24 et 25 démontre les visées centralisatrices du gouvernement dans ce domaine. Ce que l'Opposition ne peut accepter et qu'elle dénonce donc:

- l'autonomie des collèges est une réalité nécessaire que l'on doit respecter, selon lui, pour tendre à maximiser leurs résultats;

- le retard du Ministre à émettre son énoncé de poliliques sur les université ne pourra être que très néfaste pour ces dernières surtout en pleine crise économique. L'ampleur des coupures budgétaires à l'endroit des universités affectent grandement leurs activités et menaçent l'ensemble du développement économique du Québec pour l'avenir;

- la décision du gouvernement de réduire les crédits alloués à l'éducation aux adultes a eu des effets catastrophiques, notamment au niveau de la baisse de la clientèle et ce, au moment où une réforme en profondeur de ce secteur est demandée par tous dont les membres de la commission Jean;

- l'aide financière aux étudiants ne rencontre pas les attentes de ces derniers, le gouvernement devrait aider davantage les étudiants très durement touchés par la crise;

- l'absence de politiques gouvernementales en regard de l'enseignement privé est très néfaste pour les établissements privés. L'adoption de la Loi no 11 serait un premier geste vers leur suppression. Malgré cette attitude, de plus en plus de québécois désirent concerver les écoles privés et y envoyer leurs enfants;

- la gestion du Parti Québécois est axée sur le choix à courte vue, le droit à l'éducation est en train de devenir un privilège, le Parti associe trop ses politiques partisanes à celles du gouvernement.

Exposé du député de Rosemont:

Le Président invite le député de Rosemont à faire ses remarques préliminaires.

Le député de Rosemont insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- le gouvernement, en préparant le budget de l'éducation, a fait en sorte que les jeunes soient pénalisés le moins possible;

- le dur contexte économique auquel le gouvernement doit faire face est dû aux décisions du gouvernement fédéral relativement à l'augmentation des coûts et à la diminution des paiements de transfert;

- le Parti Libéral a tort d'affirmer que les budgets des CEGEP diminuent puisqu'ils sont calculés en fonction de la clientèle de ces derniers. De plus, malgré une diminution de la natalité le nombre d'étudiants fréquentant les collèges augmente.

- l'Opposition a tort d'affirmer que le budget de l'éducation diminue par rapport à l'ensemble du budget du Québec puisque depuis cinq (5) ans, il représente 28% du budget de la province;

- le gouvernement, contrairement aux affirmation de l'Opposition, favorise une plus grande démocratisation de l'administration scolaire. Ces réformes passées et à venir favorisent la prise en charge par le milieu de ses destinées.

Ajournement de la séance: A douze heures trente et une minutes, le Président ajourne les travaux sine die.

JB/ab

Séance du mardi 4 mai 1982 (suite)

PRESIDENT: M. Rodrigue (Vimont).

DEBUT DE LA SEANCE: A seize heures quarante-trois minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires 1982-1983 du ministère de l'Education.

MEMBRES:

M. Laurin (Bourget)
M. Brouillet (Chauveau)
M. Champagne (Mille-Iles)
M. de Bellefeuille (Deux-Montagnes)
M. Leduc (Fabre)
M. Paquette (Rosemont)
M. Payne (Vachon)
M. Cusano (Viau)
Mme Dougherty (Jacques-Cartier)
M. Hains (Saint-Henri)
M. Lalonde (Marguerite-Bourgeoys)

INTERVENANTS:

M. Bisaillon (Ste-Marie)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Paré (Shefford)
M. Proulx (Saint-Jean)
M. Rochefort (Gouin)
M. French (Westmount)
M. Dauphin (Marquette)
M. Ryan (Argenteuil)
M. Saintonge (Laprairie)

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Président invite le député de Mille-Iles à faire ses remarques préliminaires.

Le député de Mille-Iles insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- l'opportunité que les travaux d'une telle commission soient dépourvus de partisannerie politique;

- l'éducation appartient aux parents. La réforme proposée par le Ministre favorise la prise en main par le milieu de ses destinées. Le gouvernement, contrairement aux affirmations de l'Opposition, donne les moyens aux parents de prendre en main leurs institutions scolaires.

Propos de la députée de Jacques-Cartier: Le Président invite la députée de Jacques-Cartier à faire ses remarques préliminaires.

La députée de Jacques-Cartier insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- la mauvaise gestion, par le gouvernement, des ressources humaines dans le secteur de l'éducation est la principale cause de la baisse de la qualité de l'enseignement au Québec:

  - la masse salariale dans l'éducation est beaucoup trop importante par rapport à l'ensemble des autres dépenses dans ce domaine;

  - le gouvernement a provoqué les difficultés financières des commissions scolaires en raison des coupures budgétaires qu'il leur a imposé;

  - le nombre d'étudiants ayant d'importants troubles d'apprentissage ou abandonnant rapidement l'école ne cesse d'agumenter sans que le gouvernement n'y accorde d'attention particulière;

  - malgré une augmentation des coûts de l'éducation, la productivité des enseignants ne cesse de diminuer ce qui est inacceptable. La productivité des professeurs dans les autres provinces est meilleure en dépit du fait qu'il y a plus de temps d'enseignement pour chacun et plus d'élèves par classe.

Propos du député de Fabre:

Le Président invite le député de Fabre à faire ses remarques préliminaires.

Le député de Fabre insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- il reproche à la député d'avoir utilisé des arguments fallacieux pour déprécier notre système d'éducation, relativement à la productivité de nos enseignants par rapport à ceux des autres provinces;

- il réfute les arguments du député de Marguerite-Bourgeoys relativement à l'aspect trop centralisateur des projets de loi no 24 et 25;

- il rappelle, chiffres à l'appui, l'augmentation constante de la clientèle scolaire, notamment au niveau collégial et ce, contrairement aux affirmations du porte-parole de l'Opposition qui prétendait que l'on vivait une décroissance de la clientèle du réseau scolaire;

- il informe l'Opposition que certains programmes de techniques collégiales sont ou seront implantés dans le réseau scolaire prochainement, on ne peut donc pas parler d'une remise en cause de ces programmes. Il se surprend de trouver chez les députés de l'Opposition, des critiques qui ne se fondent pas sur des faits.

Propos du député de Shefford:

Le Président invite le député de Shefford à faire ses remarques préliminaires.

Le député de Shefford prend la parole et insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- la possibilité et le désir du gouvernement de faire plus avec moins d'argent. La réforme des structures permet à la fois d'économiser des fonds et de répondre aux divers besoins des milieux;

- la nécessité de rendre l'école publique aussi attrayante que l'école privée est un objectif du gouvernement que les nouvelles structures permettront d'atteindre;

- les cours aux adultes qui ont été abandonnés ou qui ont subi des coupures de crédits sont ceux à orientation sociale. Or, le secteur public n'avait pas à répondre à de tels besoins.

Propos du député de Vachon:

Le Président invite le député de Vachon à faire ses remarques préliminaires.

Le député de Vachon insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- il affirme que ce sont les commissions scolaires et non le gouvernement qui sont réfractaires à accorder une meilleure accessibilité aux élèves en difficultés d'apprentissage particulières;

- il affirme que le programme de garde d'enfants en milieu scolaire est aussi l'objet de réticences de la part de plusieurs commissions scolaires;

- il reproche au Parti Libéral du Québec de ne pas être conséquent avec lui-même en s'opposant à une réforme scolaire qui vise à donner au milieu et aux parents plus de pouvoir réel;

- il pense que la diminution du nombre de commissions scolaires pourrait favoriser une économie des fonds publics et une meilleure rationalisation des services offerts.

Réplique du Ministre: Le Président invite le Ministre à exercer son droit de réplique.

Le Ministre prend la parole et répond point par point aux propos des députés de l'Opposition.

Suspension de la séance: A dix-huit heures une minute, le Président ajourne les travaux jusqu'à vingt heures.

Reprise de la séance: A vingt heures huit minutes, le Président prend place à son fauteuil.

Le Président invite le Ministre à poursuivre l'exercice de son droit de réplique.

Le Ministre reprend la parole et répond point par point aux propos des députés de l'Opposition.

PROGRAMME 1 Le Président appelle l'étude du programme 1.

Administration générale: Le porte-parole de l'Opposition prend la parole et insiste sur les sujets qui suivent:

Elément 1.
Administration interne

Elément 2.
Soutien

Elément 3.
Services informatiques aux réseaux

Elément 4.
Consultation

- l'administration péquiste apporte de grosses solutions aux petits problèmes, il donne l'exemple de la mésentente concernant l'usage d'équipements communs entre commissions scolaires et municipalités;

- le taux de passage des étudiants du secondaire au collégial est de 41.9% donc, il est faux de prétendre que le taux d'accessibilité au collège est de 50%;

- il accuse le gouvernement d'avoir fait des coupures sauvages alors que sa gestion administrative lui échappe.

Le porte-parole de l'Opposition termine son intervention en amorçant une discussion avec le Ministre. Il désire connaître les éléments que ce dernier désire négocier avec les représentants des enseignants lors des prochaines négociations collectives notamment en ce qui concerne la tâche des enseignants.

Le Ministre répond qu'il est conscient de l'écart des salaires existant entre les secteurs public et privé. Il affirme que le gouvernement en a toutefois réduit la marge. Il répond que son gouvernement répondra aux demandes syndicales au moment opportun, mais qu'actuellement aucune position ferme n'a encore été arrêtée.

Le porte-parole de l'Opposition rappelle que le gouvernement a demandé la réouverture des conventions collectives et qu'il menace même de le faire unilatéralement. Il interroge le Ministre sur les changements qui pourraient alors être apportés à ces conventions.

Le Ministre répond que le gouvernement attend les réponses syndicales aux offres patronales faites il y a quelques temps.

Le porte-parole de l'Opposision annonce que jamais il n'accepterait la réouverture d'un contrat dûment signé. Il redemande au Ministre si ce dernier est prêt à réviser la tâche de l'enseignant.

Le Ministre répond que, jusqu'ici la convention collective a été respectée intégralement en dépit de la situation économique. Le gouvernement attend les réponses et les contre-offres des syndicats à ses propositions avant de poser quelque geste que ce soit.

Le porte-parole de l'Opposition insiste pour connaître les éléments de la tâche des enseignants que le Ministre désire modifier.

Le Ministre rappelle que nous sommes en plein processus de négociations. Il se peut que les propositions de part et d'autre ne se limitent pas aux conditions salariales mais concernent aussi les clauses normatives.

Un débat s'élève sur l'organisation des travaux de la commission.

Suspension de la séance: A vingt-deux heures, le Président ajourne les travaux au lendemain, 5 mai, à dix heures.

JB/ab

Séance du mercredi 5 mai 1982

PRESIDENT: M. Rodrigue (Vimont).

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures dix minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires 1982-1983 du ministère de l'Education.

MEMBRES:

M. Laurin (Bourget)
M. Brouillet (Chauveau)
M. Champagne (Mille-Iles)
M. Leduc (Fabre)
M. LeMay (Gaspé)
M. Paré (Shefford)
M. Payne (Vachon)
M. Cusano (Viau)
Mme Dougherty (Jacques-Cartier)
M. Hains (Saint-Henri)
M. Lalonde (Marguerite-Bourgeoys)

INTERVENANTS:

M. Bisaillon (Ste-Marie)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Proulx (Saint-Jean)
M. Rochefort (Gouin)
M. French (Westmount)
M. Dauphin (Marquette)
M. Ryan (Argenteuil)
M. Saintonge (Laprairie)

PROGRAMME 1
Administration générale (suite)

Le programme 1, éléments 1, 2, 3 et 4, est adopté sur division.

PROGRAMME 2
Administration des réseaux

Le programme 2, éléments 1, 2 et 3 est adopté sur division.

Elément 1.
Administration de l'enseignement primaire et secondaire

Elément 2.
Administration de l'enseignement post-secondaire

Elément 3.
Administration de la formation des adultes et de l'enseignement privé

PROGRAMME 4
Enseignement primaire et secondaire public

De consentement, le Président appelle l'étude du programme 4.

Le député de Saint-Henri fait un exposé général. Il insiste notamment sur les sujets qui suivent:

Elément 1.
Fonctionnement

Elément 2.
Investissements

Elément 3.
Service de la dette

- les effets négatifs des coupures budgétaires du ministère entraînent une multitude de problèmes non seulement aux étudiants, mais aussi aux enseignants et aux administrateurs scolaires:

  - la diminution importante des sommes allouées au perfectionnement des enseignants sera nécessairement néfaste pour l'éducation;

  - la diminution de matériel didactique et de l'achat de livres scolaires et de livres de bibliothèques est déplorable puisque ainsi on ne renouvelle pas le matériel scolaire nécessaire;

  - la réduction du transport scolaire est déplorable notamment sur le territoire de la commission scolaire de l'Ile de Montréal;

  - la réduction des crédits alloués par les commissions scolaires aux comités de parents n'est pas souhaitable, ces derniers sont une des composantes vitales du système d'éducation, on se doit de favoriser leurs activités;

  - l'abondon scolaire et l'absentéisme sont de véritables fléaux chez les jeunes de 15 à 18 ans, les coupures budgétaires enlèvent aux éducateurs plusieurs moyens d'action pour contrer ce phénomène;

- les programmes de formation professionnelle dont le nombre a malheureusement diminué ne permettent pas d'acquérir un niveau supérieur d'éducation. Le gouvernement tarde à produire sa politique en ce domaine;

- l'intégration des enfants en difficulté d'apprentissage se heurte à plusieurs problèmes, parce que le gouvernement n'a pas défini de normes d'intégration. Cette intégration ne constitue pas une mauvaise politique en soi, mais elle est mal préparée et parfois même "sauvage";

- le programme d'anglais langue seconde ne jouit pas de tous les moyens nécessaires pour porter les fruits escomptés par les parents.

Le député de Marguerite-Bourgeoys interroge le Ministre sur des manifestations d'étudiants actuellement en cours dans la région de Montréal.

Le Ministre s'engage à répondre, après informations, au député.

Le député de Mille-Iles interroge le Ministre sur le sujet qui suit:

- le service de garde en milieu scolaire éprouve actuellement de nombreuses difficultés suite à la syndicalisation de son personnel, alors quelle sera l'attitude du Ministre pour favoriser le plus grand accès à ce service en dépit de ces faits?

Le Ministre exerce son droit de réplique à l'endroit de l'exposé du député de Saint-Henri et reprend point par point ses propos.

Le député de Marguerite-Bourgeoys soutient que la normalisation des notes de passage est perçue par bon nombre d'étudiants et

de professeurs comme étant un facteur de démobilisation.

Le Ministre répond que ce système est nécessaire pour permettre au ministère d'évaluer l'acquis des étudiants. De plus, les statistiques démontrent que le ministère a de moins en moins besoin de faire usage de la normalisation pour assurer le passage d'un nombre acceptable d'étudiants.

Le député de Viau interroge le Ministre sur la supervision qu'il accorde à l'acte pédagogique, activité essentielle de l'enseignant.

Le Ministre répond que le ministère a mis à la disposition des directeurs d'écoles trois outils pour contrôler cet acte pédagogique, de plus pour chacun des programmes d'étude, le ministère a mis sur pied un programme propre d'évaluation auquel les professeurs et les étudiants participent. Il spécifie, à la demande du député, les actions prises à l'endroit d'un professeur trouvé fautif de l'échec de l'implantation d'un programme.

Le Ministre répond à la question du député de Mille-Iles concernant le service de garde en milieu scolaire. Il décrit la collaboration de son ministère pour le développement de ce programme. Il confirme que la syndicalisation du personnel de ces services risque d'entraîner d'importantes hausses de coûts aux parents. Il annonce que son ministère étudie actuellement cette situation complexe, d'où la possibilité de proposer des amendements à la Loi 77.

Le député de Mille-Iles interroge le Ministre sur les raisons d'être de l'augmentation de la note de passage des étudiants de 50% à 60%.

Le Ministre répond que dans le Livre Vert, on avait demandé diverses modifications afin d'améliorer la qualité et la rigueur de l'enseignement. L'augmentation de la note de passage constitue un de ces moyens. Le ministère étudie toujours la façon qui sera utilisée pour mettre en oeuvre graduellement cette nouvelle politique.

Le député de Mille-Iles désire savoir où en est rendu la consultation sur le programme d'éducation sexuelle et à quel moment on prévoit le mettre en oeuvre.

Le Ministre fait l'historique de l'élaboration du programme proposé par le Ministère et annonce que la consultation se poursuit actuellement.

La député de Jacques-Cartier interroge le Ministre sur l'impact financier pour les commissions scolaires de l'achat de manuels scolaires nécessaires à l'enseignement des nouveaux programmes pédagogiques.

Le Ministre répond que six millions de dollars supplémentaires ont été accordés pour l'achat de nouveaux manuels scolaires correspondant à l'implantation de nouveaux programmes surtout au niveau primaire.

Distribution de document:

Le Ministre donne au porte-parole de l'Opposition une copie de l'ensemble des nouveaux programmes pédagogiques récemment conçus par son ministère pour les niveaux primaires et secondaires.

La député de Jacques-Cartier interroge le Ministre sur les raisons pour lesquelles le programme concernant les sciences fait maintenant partie des matières obligatoires.

Le Ministre déclare que c'est nécessaire pour permettre à tous d'avoir une meilleure formation de base. Il admet que cela peut pénaliser momentanément un groupe restreint d'étudiants (environ 15% des étudiants) qui voudrait acquérir une plus grande formation scientifique.

La député de Jacques-Cartier interroge le Ministre sur le fait que l'enseignement du français comme langue seconde est trop limité dans les écoles anglophones.

Le Ministre pense, tout comme la député, que l'on se doit de favoriser l'enseignement du français dans les écoles anglophones. Il affirme que les commissions scolaires possèdent une marge de manoeuvre qui leur permet d'augmenter la fréquence de certains cours dans leur grille-horaire. L'acquisition d'une langue seconde n'est pas uniquement une affaire d'école, mais aussi une question de désir et d'intérêt personnel.

Ajournement de la séance:

A treize heures, le Président ajourne les travaux sine die.

JB/ab

Séance du jeudi 6 mai 1982

PRESIDENT: M. Gagnon (Champlain).

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures vingt et une minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires 1982-1983 du ministère de l'Education.

MEMBRES:

M. Laurin (Bourget)
M. Champagne (Mille-Iles)
M. Leduc (Fabre)
M. LeMay (Gaspé)
M. Paquette (Rosemont)
M. Paré (Shefford)
M. Payne (Vachon)
M. Cusano (Viau)
Mme Dougherty (Jacques-Cartier)
M. Hains (Saint-Henri)
M. Lalonde (Marguerite-Bourgeoys)

INTERVENANTS:

M. Bisaillon (Sainte-Marie)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Proulx (Saint-Jean)
M. Rochefort (Couin)
M. Dauphin (Marquette)
M. Doyon (Louis-Hébert)
M. French (Westmount)
M. Saintonge (Laprairie)

PROGRAMME 4
Enseignement primaire et seconsaire public (suite)

La députée de Jacques-Cartier désire savoir pourquoi il n'y a pas de programme d'immersion totale pour l'apprentissage de l'anglais chez les jeunes francophones.

Le Ministre affirme que les besoins de connaissance d'une langue seconde sont peut-être moins essentiels pour le groupe linguistique majoritaire. Ceci explique la différence de l'approche du ministère concernant l'apprentissage de la langue seconde pour la majorité ou la minorité linguistique à laquelle elle est destinée.

Le député de Marguerite-Bourgeoys affirme que la majorité des québécois francophones désirent qu'un enseignement de qualité de la langue seconde soit donné aux étudiants dans les écoles afin que l'anglais puisse être utilisé facilement par ces derniers à leur sortie de l'école.

Le Ministre répond qu'il est faux de prétendre que les québécois ne pourront pas travailler en français dans l'avenir.

Il affirme que le français est de plus en plus présent dans le milieu scientifique et industriel. Il soutien aussi que les jeunes sont de plus en plus ouverts à l'acquisition des autres cultures depuis qu'ils sont assurés de l'épanouissement de la langue française. Il cite plusieurs programmes et activités de son ministère pour favoriser un enseignement de meilleur qualité de la langue anglaise à la majorité francophone.

Un débat s'élève sur ce sujet auquel participent la député de Jacques-Cartier et le député de Rosemont.

Le député de Rosemont demande au Ministre de faire le point sur la proportion des étudiants qui sortent diplômés de l'école, et qui trouve un emploi malgré la crise économique.

Le Ministre répond qu'il existe une opération appelée "Opération relance", qui permet au ministère de faire le point sur ce sujet. Il cite une multitude de chiffres qui démontrent que le taux de chômage chez les jeunes diminue avec leur niveau de scolarité. Le taux de chômage est de 42.5% pour les hommes et 43.27% chez les femmes diplômés du professionnel court (secondaire) alors qu'il n'est que de 6.5% des hommes et 6.9% des femmes pour les finissants de premier cycle à l'université. Il annonce qu'il rendra prochainement public un nouveau programme concernant le professionnel court.

Le député de Viau prétend que les actions du Ministre, notamment sa réforme scolaire, vise l'étatisation, sous la tutelle du ministère, de l'école au Québec.

Le Ministre répond que l'école aura au contraire une plus grande liberté d'action pour adopter les programmes aux couleurs du milieu tout en respectant les normes de base du ministère visant à permettre l'égalité des chances.

Le député de Saint-Henri exprime ses craintes que le programme d'éducation sexuelle à venir ne soit dangereux en favorisant une trop grande liberté sexuelle.

Le Ministre rappelle qu'il partage les craintes du député. Il lui demande de se référer aux propos qu'il a tenu la veille relativement à une question du député de Mille-Iles.

Le député de Vachon trouve aberrant que l'on accueille dans les écoles anglaises des immigrants de souche française pour apprendre le français.

La député de Jacques-Cartier demande au Ministre ce qu'il prévoit faire pour favoriser la relève des professeurs, notamment à cause du très grand nombre de professeurs en disponibilité ce qui empêche l'arrivée de nouveaux enseignants.

Le Ministre répond qu'il est contraint de vivre avec les conventions collectives dûment signées. Il affirme toutefois que le nombre d'enseignants mis en disponiblité a diminué au cours de la dernière année grâce à diverses actions de son ministère qu'il explique. Il assure que l'on tente actuellement de favoriser l'entrée des nouveaux enseignants en favorisant la préretraite ou l'octroi de primes de séparation pour plusieurs éducateurs.

Adoption: Le programme 4, éléments 1, 2 et 3, est adopté sur division.

PROGRAMME 3
Aide financière aux étudiants

Le Président appelle l'étude du programme 3.

Le Ministre fournit quelques informations générales sur les crédits de ce programme.

Elément 1.
Bourses consécutives aux prêts

Le député de Bourassa interroge le Ministre sur les mesures qu'il entend prendre afin d'aider financièrement les décrocheurs qui fréquentent l'école Marie-Anne de Montréal.

Elément 2.
Intérêts et remboursement aux banques

Elément 3.
Autres bourses

Le Ministre affirme être sensibilisé aux problèmes de ces derniers. Il avoue qu'à l'intérieur des règles actuelles on ne peut fournir de réponses aux demandes des décrocheurs. Il croit que le ministère des Affaires sociales ou celui du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu devrait apporter une solution à long terme à ce problème en collaboration avec son ministère en extensionnant par exemple certains programmes d'aide.

Le député de Bourassa insiste pour que l'on trouve rapidement une solution aux problèmes de ces jeunes.

Un débat s'élève sur le sujet entre le Ministre, le député de Marguerite-Bourgeoys et le député de Bourassa.

Le député de Marquette prend la parole et insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- la nécessité, pour le Ministre, d'entreprendre des réformes concernant le régime de prêts et bourses pour les étudiants aux prises avec d'énormes difficultés financières en modifiant les critères de dépendance et de liens familiaux. Il faut repenser l'aide en fonction de ceux qui en ont vraiment besoin;

- il affirme que les familles à revenu modeste contribuent davantage proportionnellement que les familles à revenu élevé à défrayer les coûts universitaires.

Le Ministre répond que le programme des prêts et bourses est justement bâti pour aider davantage les étudiants les plus démunis. Il déplore l'écart qui existe toujours entre l'offre et la demande et affirme que son ministère fait tout pour l'amenuiser. Il croit que les critiques de l'Opposition à l'endroit de ce programme sont injustifiées. Il dit qu'au Canada, c'est au Québec que le taux d'endettement des étudiants est le plus bas grâce à l'action gouvernementale.

Le député de Marquette s'interroge sur les répercussions du chômage généralisé des étudiants cet été et sur la possibilité de reviser le système de prêts et bourses en fonction de ce phénomène.

Le Ministre affirme qu'il est conscient qu'une diminution de l'emploi estival des étudiants aura des répercussions à la hausse en ce qui concerne les demandes de prêts et bourses. Il soutient être outillé pour répondre à une demande accrue puisque l'enveloppe budgétaire de ce programme restera ouverte.

Adoption: Le programme 3, éléments 1, 2 et 3, est adopté.

PROGRAMME 5
Enseignement collégial public

Le Président appelle l'étude du programme 5.

Le Ministre fait quelques remarques générales sur les crédits de ce programme.

Elément 1. Fonctionnement

De consentement, la commission p ursuit ses travaux après midi trente.

Elément 2. Service de la dette

Le député de Marquette prend la role et insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- il reproche au Minis e de retarder le dépôt de son projet de règlement r les études collégiales:

  - il fait part la commission de la position favorable de n parti concernant cette réglementation. Il s'oppose notamment à l'augmentation du mbre de cours obligatoires sauf pour les ours de mathématique et à la présence obli toire des étudiants aux cours. Il réclame qu ce règlement assure l'autonomie des collè s. Il réaffirme l'importance que son parti ttache à l'autonomie des collèges;

- il reproche au Minis e de se tromper dans ses évaluations du nombre d tudiants fréquentant les institutions collégiale ce qui crée inévitablement de grands problèmes d'o ganisation pour les collèges;

- il reproche au Minis e de ne pas favoriser l'accessibilité des jeunes niveau collégial, particulièrement pour les fini ants du secondaire. Il croit que la présente augm tation des inscriptions est uniquement due au ha taux de chômage frappant les étudiants;

- il craint que la nou lle formule de contribution aux frais afférents, e saborde considérablement les activités des or nisations étudiantes;

- l'intervention néces ire du Ministre pour favoriser un consensus sur a Charte des droits des étudiants;

- il demande au Minist d'agir afin de faciliter l'accès des étudiant au marché du travail notamment lors de l'orien tion des choix de carrières.

Ajournement de la séance: A midi quarante minutes, le Président ajourne les travaux sine die.

JB/ab

Séance du jeudi 6 mai 1982 (suite)

PRESIDENT: M. Rochefort (Gouin).

DEBUT DE LA SEANCE: A quinze heures cinquante-six minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires 1982-1983 du ministère de l'Education.

MEMBRES:

M. Laurin (Bourget)
M. Champagne (Mille-Iles)
M. Leduc (Fabre)
M. LeMay (Gaspé)
M. Paré (Shefford)
M. Paquette (Rosemont)
M. Payne (Vachon)
M. Cusano (Viau)
Mme Dougherty (Jacques-Cartier)
M. Hains (Saint-Henri)
M. Lalonde (Marguerite-Bourgeoys)

INTERVENANTS:

M. Bisaillon (Ste-Marie)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Proulx (Saint-Jean)
M. Dauphin (Marquette)
M. Doyon (Louis-Hébert)
M. French (Westmount)
M. Saintonge (Laprairie)

PROGRAMME 5
Enseignement collégial public (suite)

Le Ministre répond point par point aux propos du député de Marquette. Il annonce alors que le projet de régime pédagogique sera rendu public d'ici la fin de l'année.

Le député de Marquette demande l'opinion du Ministre sur le fait qu'uniquement 20 organismes étudiants sur 46 se sont prononcés par écrit sur le nouveau projet de régime pédagogique.

Le Ministre confirme que toutes les associations étudiantes se sont déjà prononcées sur les premières recommandations du ministère lors de deux rencontres. Les opinions dont le député parle ne font partie que d'une dernière étape de consultation.

Le Ministre répond à une question du député de Marquette en décrivant la politique d'évaluation des enseignants qui est faite par chaque collège. Le ministère vérifie aussi si le contenu de chaque cours est conforme à certaines de ses normes. De plus, la convention collective décrit plusieurs de ces mécanismes.

Le député de Westmount interroge le Ministre sur son attitude suite au rapport Caldwell concernant le Campus Héritage et le Collège Champlain.

Le Ministre avoue avoir été scandalisé de constater premièrement, que tous les professeurs du Campus Héritage étaient ontariens et deuxièmement, les graves lacunes dans l'enseignement du français existant dans cet établissement. Il s'étonne aussi de constater que 45% des étudiants du campus de Québec soient des francophones. Il souligne que le rapport ne tranche pas sur les deux hypothèses d'intégration du Campus Héritage à un autre campus.

Il poursuit sa réflexion à la lumière de toutes les considérations contenues dans le rapport. Il s'engage à rendre sa décision vers le milieu de mai. Il affirme immédiatement que le Campus Héritage devra signer des ententes avec le Collège de l'Outaouais pour certains aspects. Enfin, il dit que des travaux sont actuellement en cours concernant l'aménagement de certains locaux nécessaires pour le bien être des étudiants.

Un échange s'engage entre ces deux derniers interlocuteurs et le député de Vachon au sujet des recommandations contenues dans le rapport Caldwell et la nécessité de tenir compte des intérêts des étudiants et de leurs parents.

Le Ministre reconnaît, suite à une question du député de Gaspé, le bien-fondé de la demande des Madelinots pour que le CEGEP de Gaspé ait un point de service aux Iles. Il affirme que la situation est actuellement à l'étude.

Adoption: Le programme 5, éléments 1 et 2, est adopté sur division.

PROGRAMME 6
Enseignement universitaire

Le Président appelle l'étude du programme 6.

Le Ministre fait quelques remarques préliminaires. Il insiste notamment sur le sujet qui suit:

Elément 1.
Fonctionnement

- l'augmentation, pour la dernière année. du budget d'achat des livres pour les bibliothèques universitaires. Il souhaite que les institutions universitaires rationalisent leurs achats, surtout dans la région de Montréal.

Elément 2.
Investissements

Elément 3.
Service de la dette

Elément 4. Rémunération des internes et résidents:

Le député de Westmount prend la parole et insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- il reproche au Ministre de faire supporter aux universités, sans les consulter, une trop large part des coupures budgétaires du ministère alors qu'elles ne perçoivent que 15% des crédits de ce dernier;

- nos universités représentent un système très ouvert, diversifié et extrêmement enrichissant pour notre société alors que le Ministre risque, par ses coupures, de nous donner un régime universitaire de seconde classe;

- de l'extérieur, nos universités seront intactes, mais à l'intérieur, ces dernières seront perdantes et appauvries au détriment des générations futures de Québécois;

- il cite des chiffres concernant l'Université Laval qui devra couper 30 millions de dollars d'ici 3 ans, alors qu'elle est une des universités les moins affectées par les coupures;

- le manque de leadership imputé au Ministre, notamment en ce qui concerne sa gestion à l'Université du Québec;

- il reproche au gouvernement d'envoyer des enseignants apprendre l'anglais en Louisianne alors que d'autre part il soutient qu'il y a trop d'anglais dans l'ensemble du niveau scolaire du Québec;

- il s'interroge sur un fonds de 4% des crédits des universités, que le Ministre peut utiliser de façon discrétionnaire;

- il interroge le Ministre sur la politique qu'il entend proposer concernant la réouverture des conventions collectives des enseignants et la situation particulière de l'Ecole de médecine de l'Université de Sherbrooke qui risque de perdre son accréditation à cause de l'importance des coupures de personnel;

- il craint que les coupures étouffent toutes possibilités de relève du corps professoral tout en bondant les classes d'élèves et n'amoindrissent la qualité des bibliothèques universitaires.

Le Ministre répond à certains points du discours du député de Westmount.

Un échange s'engage entre le Ministre et le député de Westmount sur la façon dont pourrait s'effectuer le gel des traitements des enseignants universitaires.

Consentement: De consentement, la commission poursuit ses travaux après dix-huit heures.

Le Ministre répond au député de Vachon, qui désirait connaître où en était rendues les discussions entre les universités Concordia et McGill au sujet d'une utilisation plus judicieuse de leurs bibliothèques, que les discussions se poursuivent actuellement entre les parties et que des solutions intéressantes quoique complexes sont actuellement étudiées.

Le député de Fabre se demande s'il n'y a pas incompatibilité entre le désir de favoriser l'accessibilité maximale des étudiants aux universités et les coupures budgétaires du gouvernement.

Le Ministre affirme que le fardeau de l'accessibilité a été très mal réparti surtout dans le région de Montréal. Cette situation ne peut se poursuivre, c'est pourquoi il affirme que des politiques plus globales de financement des universités sont présentement à l'étude par le ministère. Il explique les aspects techniques des nouvelles formules de financement des universités.

Adoption: Le programme 6, éléments 1, 2, 3 et 4, est adopté sur division.

PROGRAMME 9
Fonds pour la formation de chercheurs et action concertée

Le programme 9, éléments 1, 2 et 3, est adopté sur division.

Elément 1.
Aide à la recherche

Elément 2.
Bourses

Elément 3.
Subvention à la gestion

Suspension de la séance: A dix-huit heures treize minures, le Président ajourne les travaux sine die.

JB/ab

Séance du mardi 18 mai 1982

PRESIDENT: M. Desbiens (Dubuc).

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures neuf minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires 1982-1983 du ministère de l'Education.

MEMBRES:

M. Laurin (Bourget)
M. Brouillet (Chauveau)
M. Champagne (Mille-Iles)
M. de Bellefeuille (Deux-Montagnes)
M. Leduc (Fabre)
M. Paquette (Rosemont)
M. Cusano (Viau)
Mme Dougherty (Jacques-Cartier)
M. Hains (St-Henri)
M. Lalonde (Marguerite-Bourgeoys)

INTERVENANTS:

M. Bisaillon (Sainte-Marie)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Paré (Shefford)
M. Proulx (Saint-Jean)
M. Rochefort (Gouin)
M. French (Westmount)
M. Polak (Sainte-Anne)
M. Ryan (Argenteuil)
M. Saintonge (Laprairie)

PROGRAMME 7
Formation des adultes

Le Président appelle l'étude du programme 7.

Le Ministre fait un bref exposé général. Il traite principalement des sujets qui suivent:

Elément 1.
Fonctionnement dans les commissions scolaires

- les cours relatifs aux activités socio-culturelles ont été les cours les plus affectés en ce qui concerne le programme de formation des adultes, à la suite des restrictions budgétaires. Les professeurs qui dispensaient ces cours furent donc pénalisés par ces restrictions;

Elément 2.
Fonctionnement dans les collèges publics

- le ministère a surtout diminué les coûts administratifs de ces programmes;

Elément 3.
Fonctionnement dans les autres organismes

- le Ministre rappelle l'augmentation de 10.5% des subventions à l'éducation des adultes pour cette année;

- le Ministre répète les mesures concrètes mises en oeuvre pour donner suite au rapport Jean soit: la création d'un comité et d'un sous-comité ministériels pour étudier ses recommandations.

Le député de Viau fait un exposé général, il insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- les cours socio-culturels abolis injustement par le ministère avaient pour objectif de permettre à une catégorie de gens le retour aux études;

- l'illogisme du gouvernement l'a poussé à abolir des cours avant même la publication du rapport Jean;

- le manque à gagner pour la population est beaucoup plus important que ce que le Ministre affirme, il cite l'exemple de la ville de Montréal qui perd plus de 2 millions de dollars;

- l'augmentation des frais d'inscription des étudiants qui ont soit doublé et parfois même triplé, est déplorable. Ceci explique en grande partie l'importante baisse des inscriptions enregistrée pour ces cours;

- le peu d'intérêt que le ministère accorde à la formation des adultes est d'autant plus discutable et décevant qu'une trop forte proportion de la population d'âge adulte souffre encore d'une sous-alphabétisation.

Le Ministre réplique point par point aux propos du député de Viau.

Le député de Viau veut savoir quel est le montant qu'un étudiant doit défrayer en plus, cette année, pour suivre un cours inscrit au programme de la formation des adultes.

Le Ministre répond que la décision d'augmenter les coûts des cours aux adultes relève uniquement des commissions scolaires, ils peuvent donc varier d'un endroit à un autre. Il ne peut pas répondre plus précisément au député. Le ministère fera toutefois un bilan de la situation à la fin de l'année.

Le député de Viau veut savoir, à la suite des propositions fédérales sur l'orientation à donner aux cours de formation des adultes, quel est le mandat et les sujets de négociation de l'équipe gouvernementale du Québec.

Le Ministre répond que ce dossier relève du ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu. Le Ministre responsable de ce dossier fera sûrement le point au moment opportun.

Le député de Vachon affirme que les propositions fédérales visent à augmenter la spécialisation des cours des adultes alors que celui du Québec favorise l'éducation générale. Il interroge le Ministre sur la façon de concilier les deux attitudes.

Le Ministre affirme qu'aucune véritable négociation n'a encore eu lieu entre les deux gouvernements. Il dénonce l'approche du fédéral dans un champ de compétence appartenant exclusivement aux provinces.

Le député de Vachon affirme que les députés devront être très vigilants face à cette instruction du fédéral. Il s'interroge pour savoir si l'enseignement du français comme langue seconde augmente à la fois en qualité et en quantité.

Le Ministre affirme qu'il entend poursuivre l'amélioration de ces cours.

Le député de Viau interroge le Ministre sur les gestes concrets pris pour favoriser l'accès à l'enseignement de la robotique et de la télématique.

Le Ministre répond que le nombre de cours à ce sujet tant au niveau des collèges qu'au niveau des cours aux adultes a augmenté depuis quelques années.

Adoption

Le programme 7 est adopté sur division.

PROGRAMME 8

Enseignement privé

Le Président appelle l'étude du programme 8.

Elément 1.

Enseignement primaire et secondaire

Le député de Viau interroge le Ministre pour savoir si les conventions collectives des enseignants du secteur privé seront négociées à une table centrale, suite à la déterrioration générale de leurs conditions de travail.

Elément 2. Enseignement collégial

Le Ministre fait un exposé général sur la situation des collèges privés, un an après l'adoption du projet de loi no 11. Il répond au député qu'aucune décision finale n'a été prise en ce qui concerne la participation des représentants des enseignants de ce secteur à la table centrale de négociation.

Le député de Viau veut savoir quand le gouvernement décidera du sort des écoles privées.

Le Ministre répond que la décision devra être prise en juin.

Adoption:

Le programme 8 est adopté sur division.

Distribution de documents:

Le Ministre fait distribuer les documents suivants:

- Répartition de l'enveloppe 1982-1983 des établissements universitaires. Proposition de modifications aux mécanismes de financement des clientèles additionnelles. D.G.E.R.U. - D.R.M.F. Le 5 avril 1982.

- Le crise budgétaire et ses implications sur la rémunération dans les secteurs public et parapublic.

- Pochette de presse:

1) Ministère de l'Education. La formation professionnelle des jeunes. Propositions de relance et de renouveau.

2) Ministère de l'Education. Communiqué de presse. La formation professionnelle des jeunes: une base solide et une spécialisation souple.

3) Ministère de l'Education. Communiqué de presse. La formation professionnelle des jeunes: l'éducation technologique au sein de toute formation de base.

4) Ministère de l'Education. Communiqué de presse. La formation professionnelle des jeunes: les maîtres, premiers artisans du renouveau.

PROGRAMME 11
Charte de la langue française

Elément 1.
Office de la langue française

Elément 2.
Commission de surveillance de la langue française

Elément 3.
Conseil de la langue française

Elément 4.
Commission d'appel de francisation des entreprises

Elément 5.
Commission de toponymie

Le Président appelle l'étude du programme 11.

Le Ministre fait un exposé général, il insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- la situation actuelle de la délivrance des certificats de francisation des entreprises. Il cite des chiffres à l'appui de cette progression. Il affirme que cette francisation ne doit pas être victime de la situation économique actuelle. Il déplore certains retards notamment au sujet de l'usage du français dans des centres hospitaliers anglophones, et en ce qui concerne l'affichage au niveau municipal; il souligne les contradictions fondamentales entre les politiques des langues officielles fédérales et celles du gouvernement du Québec;

- les raisons d'être et le travail effectué par les linguistes et les terminologues de l'Office;

- l'usage, par les entreprises privées, de la Banque de terminologie de l'Office a beaucoup augmenté au cours de la dernière année;

- les priorités de l'Office:

  - la poursuite du processus de certification;

  - la poursuite de la mise en place d'un programme de vérification de la francisation des entreprises;

  - la diffusion et l'implantation de la terminologie française propre à chaque entreprise;

  - l'aide aux groupes ou aux personnes susceptibles de favoriser l'implantation du français dans leur milieu;

- la subvention à la recherche;

- l'information du public cible relativement à l'application de l'article 46 de la Charte.

Le député de Marguerite-Bourgeoys interroge le Ministre sur ses réactions face à un avis défavorable de Me Ouellet, doyen de la faculté de droit de l'Université de Montréal sur les aspects juridiques et les règlements de la Charte de la langue française.

Le Ministre affirme ne pas être informé de cet avis. Il dit cependant que ce geste est normal dans le cadre de l'Office.

Un débat s'engage sur ce sujet.

Le député de Marguerite-Bourgeoys interroge le Ministre sur l'avenir et la promotion du français dans les publications scientifiques et techniques.

Le Minsitre affirme que le sujet le préoccupe beaucoup. Il fait un bilan des principaux colloques internationaux sur le sujet. Il fait le point sur le désir du Québec et de la France concernant la publication d'une revue scientifique de pointe.

Remplacement du Président:

A midi deux minutes, M. Desbiens (Dubuc) se fait remplacer par M. Bordeleau (Abitibi-Est) à la présidence de la commission.

Le député de Marguerite-Bourgeoys désire connaître si l'Office a fait des études pour savoir combien de pays interdisent l'usage d'une autre langue que la langue officielle sur tout le territoire pour les affiches privées.

Le Ministre répond qu'aucune étude sur ce sujet n'a encore été faite. Il croit que l'étude devrait tenir compte des autres aspects conditionnant l'adoption de telles lois. Il considère toutefois la suggestion comme étant opportune.

Une discussion s'engage sur le sujet.

Le député de Vachon interroge le Ministre sur la pratique de certaines entreprises privées qui font preuve d'injustice à l'endroit des personnes ne parlant que français au sein de l'administration des entreprises.

Le Ministre répond qu'il est conscient de certains problèmes. Il rappelle l'existence d'une directive pour permettre aux francophones de parler français entre eux au sein de l'administration des entreprises.

La député de Jacques-Cartier rappelle que la loi no 101 est absoluement silencieuse sur les droits des anglophones. Elle interroge le Ministre sur l'incompatibilité entre l'objectif poursuivi par la Charte de la langue française, soit l'unilinguisme français et la survie des institutions anglaises.

Le Ministre répond que le gouvernement veut à la fois assurer la francisation du Québec et le maintïen des organismes anglophones. Il rappelle que tous les anglophones québécois peuvent fréquenter l'école anglaise partout au Québec.

La député de Jacques-Cartier affirme que l'usage du français dans certaines institutions anglaises cause de sérieux problèmes à ces dernières au niveau du fonctionnement administratif.

Le Ministre répond que ces institutions jouissent déjà d'un traitement spécial en ce qui concerne l'application de la Charte. Il affirme en réponse à la député que, si certaines de ces institutions ont du réduire quelques-uns de leurs services, ce n'est pas à cause des compressions budgétaires auxquelles sont astreints ces établissements comme tous les autres établissements francophones.

Le député de Viau suggère au Ministre de modifier les modalités d'obtention d'un certificat d'admissibilité à l'école anglaise pour les enfants des immigrants qui ont commencé leurs études en anglais.

Le Ministre prend note de la suggestion.

Adoption: Le programme 11 est adopté.

Tous les crédits du ministère de l'Education sont adoptés, à l'exception du programme 10 qui a été adopté par une autre commission.

Fin des travaux: A midi trente-quatre minutes, le Président ajourne les travaux sine die, la commission ayant accompli le mandat qui lui avait été confié.

JB/ab

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
de l'énergie et des ressources

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente de l'énergie et des ressources, qui a siégé les 2 et 3 juin 1982 aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère de l'Energie et des Ressources pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

M. Jean-Paul Bordeleau
Député d'Abitibi-Est
Rapporteur de la commission

Séance du mercredi 2 juin 1982

PRESIDENT: M. Laplante (Bourassa)

DEBUT DE LA SEANCE: A onze heures quarante-huit minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère de l'Energie et des Ressources pour l'année financière 1982-1983. (1)

MEMBRES:

M. Duhaime (Saint-Maurice)
M. Bordeleau (Abitibi-Est)
M. Grégoire (Frontenac)
M. Lavigne (Beauharnois)
M. LeBlanc (Montmagny-L'Islet)
M. Perron (Duplessis)
M. Rodrigue (Vimont)
M. Fortier (Outremont)
M. Middlemiss (Pontiac)
M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce)
M. Vallières (Richmond)

INTERVENANTS:

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. de Belleval (Charlesbourg)
M. Desbiens (Dubuc)
M. Dussault (Châteauguay)
M. Tremblay (Chambly)
M. Ciaccia (Mont-Royal)
M. Gratton (Gatineau)
M. Lévesque (Bonaventure)
M. O'Gallagher (Robert-Baldwin)

RAPPORTEUR: M. Grégoire (Frontenac) propose que M. Brodeleau (Abitibi-Est) agisse à titre de rapporteur. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Président invite le ministre, M. Duhaime (Saint-Maurice), à présenter son exposé préliminaire.

Exposé du Ministre: Le Ministre, M. Duhaime (Saint-Maurice), dans son exposé, aborde notamment les sujets suivants:

- le ministère et ses sociétés d'Etat oeuvrent au niveau de trois secteurs majeurs de l'activité économique, à savoir, les secteurs forestier, minier et énergétique;

- le développement inégal de ces secteurs, qui ont chacun une problématique propre.

---

(1) Budget 1982-1983, pp. 13-1 à 13-31.

Le Ministre entend développer la situation de chacun des secteurs à l'intérieur de l'étude des programmes qui leur sont liés.

Le Président invite M. Fortier (Outremont), porte-parole de l'Opposition officielle, à lui faire part de son exposé.

Exposé du porte-parole de l'Opposition

M. Fortier (Outremont) entend être bref dans son exposé. Il y traite notamment de:

- la gravité des problèmes dans les secteurs forestier, minier et énergétique;

- le dossier énergies et ressources est crucial pour le Québec.

M. Fortier prévoit traiter de chacun de ces secteurs, lors de l'étude des programmes.

PROGRAMME 10
Exploration géologique et minérale

Le Président appelle l'étude du programme 10.

Le Ministre, dans ses remarques d'ensemble, rappelle la situation du secteur minier pour le Québec:

Elément 1.
Levées et études géoscientifiques

- en terme statistique, tel que: valeur de production en 1981, pourcentage des exportations du Québec, numéro d'emploi, etc...;

Elément 2.
Inventaire du potentien minéral

- en terme de défis sérieux pour les Québécois, particulièrement en raison de:

  - la faiblesse de la transformation des ressources minérales;

  - la participation restreinte des Québécois.

Le Ministre rappelle les principaux gestes posés par le gouvernement pour générer le maximum de retombées économiques, tels que:

- la création de la SNA;
  (Société nationale de l'amiante)

- la création de IRDA;
  (Institut de recherche et de développement de l'amiante)

- de nouvelles mesures fiscales et législatives, concrétisées par la création des sociétés en commandite, et le soutien des activités d'exploration du ministère;

- l'assistance au développement, qui vise principalement le secteur des minéraux industriels.

Le député de Richmond, M. Vallières, décrit certains problèmes du secteur minier au Québec:

- difficulté du marché;

- les interventions financières du gouvernement sous forme d'investissement;

- le Symposium de Montréal, sur l'amiante.

Il demande au Ministre de lui faire part de la participation gouvernementale au Symposium de Montréal, sur l'amiante.

Le Ministre rappelle que l'organisation du Symposium sur l'amiante est le fait de trois instances, le gouvernement du Québec étant l'une d'elles. Il rappelle également que les mesures de discriminations commerciales concernant l'amiante semblent être le fait d'un protectionnisme économique qui appelle une réponse.

Le député de Duplessis, M. Perron, demande au Ministre de l'information sur les investissements du Québec se rapportant à la fosse du Labrador.

Le Ministre répond que c'est la première fois que le gouvernement dépensera de l'argent pour la fosse du Labrador.

M. Scowen, (Notre-Dame-de-Grâce), demande au Ministre quelles sont les mesures qui seront effectivement prises à l'égard du Danemark.

Le Ministre répond, en citant le ministre fédéral de l'expansion économique régionale, que les deux gouvernements ont la même attitude face à la discrimination de l'amiante par certains pays. La question du député est prématurée.

M. Scowen, (Notre-Dame-de-Grâce), demande au Ministre ce qu'il entend par participation restreinte des québécois dans le secteur minier.

Le Ministre souligne que la faible participation québécoise dans ce secteur, concerne la propriété des ressources. Les ressources minières sont le plus souvent la propriété de non-québécois.

M. Scowen, (Notre-Dame-de-Grâce), demande au Ministre si la sécurité d'emploi est plus grande lorsque la propriété est québécoise.

Suspension de la séance: A treize heures trois minutes, la commission suspend ses travaux jusqu'à vingt heures.

GD/ab

Séance du mercredi 2 juin 1982 (suite)

PRESIDENT: M. Laplante (Bourassa).

REPRISE DE LA SEANCE: A vingt heures dix minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Energie et des Ressources.

MEMBRES:

M. Duhaime (Saint-Maurice)
M. Bordeleau (Abitibi-Est)
M. Grégoire (Frontenac)
M. Lavigne (Beauharnois)
M. LeBlanc (Montmagny-L'Islet)
M. Perron (Duplessis)
M. Rodrigue (Vimont)
M. Fortier (Outremont)
M. Middlemiss (Pontiac)
M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce)
M. Vallières (Richmond)

INTERVENANTS:

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. de Belleval (Charlesbourg)
M. Desbiens (Dubuc)
M. Dussault (Châteauguay)
M. Tremblay (Chambly)
M. Ciaccia (Mont-Royal)
M. Gratton (Gatineau)
M. Lévesque (Bonaventure)
M. O'Gallagher (Robert-Baldwin)

PROGRAMME 10 (suite)

La commission poursuit l'étude du programme 10.

Le Ministre, en réponse au député de Notre-Dame-de-Grâce, précise que dans le dossier Sidbec-Normine, une première convention d'actionnaires fût signée le 8 juin 1976, le gouvernement actuel s'est donc retrouvé face à un état de fait.

M. Scowen, (Notre-Dame-de-Grâce), demande au Ministre des éclaircissements sur l'acquisition de l'Asbestos.

Le Ministre souligne que la transaction s'est faite de manière à prendre le contrôle de l'Asbestos, suite à une entente. Il fait distribuer une copie de son allocution prononcée à l'occasion du Symposium mondial sur l'amiante, ainsi qu'une copie de l'allocution de M. Gray, ministre fédéral de l'expansion économique régionale, afin d'illustrer les positions des gouvernement du Québec et du Canada, en ce qui concerne l'interdiction de l'amiante dans certains pays européens.

M. Scowen, (Notre-Dame-de-Grâce), demande au Ministre si celui-ci fait preuve d'un comportement acceptable, selon lui, lors de la prise de contrôle de l'Asbestos.

Le Ministre lui répond que la manière utilisée le fût suite à des ententes avec les principaux intéressés.

M. Scowen, (Notre-Dame-de-Grâce), demande au Ministre de justifier une transaction qui n'a pas créé un seul emploi, et qui a gaspillé des sommes d'argent dont le Québec a terriblement besoin.

Le Ministre rappelle que les sommes investies sont moindres que celles avancées par le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Fortier, (Outremont), commente la valeur par action payée par le gouvernement.

Le Président rappelle que le programme 10 concerne les mines de métaux.

M. Bordeleau, (Abitibi-Est), interroge le Ministre sur les budgets de voirie minière, particulièrement en ce qui concerne les accès routiers.

Le Ministre précise que le ministère dépensera les deux tiers des budgets de voirie minière pour une route de 85 km. Il précise, pour des fins de compréhension, qu'il s'agit du programme 11, élément 1.

M. Bordeleau, (Abitibi-Est), demande au Ministre comment le ministère fait de la "revégétation" d'anciens parcs à résidus.

Le Ministre répond que ces travaux sont donnés à contrat par appel d'offres, il s'agit d'environ 100 000$ qui iront à la "revégétation."

M. Grégoire, (Frontenac), rappelle que l'argent de la "revégétation" pourrait aller à la recherche pour trouver une ou des utilisations à ces résidus. Il rappelle que les investissements du Québec dans le secteur de l'amiante ont permis d'accentuer et de rapatrier les recherches sur l'amiante, de développer et de transformer l'amiante ici plutôt qu'à l'extérieur et de maximiser les retombées économiques pour le Québec. Il souligne les effets positifs du Symposium mondial sur l'amiante.

M. Vallières, (Richmond), rappelle l'opposition du parti Libéral à l'achat de compagnies, et son encouragement à la recherche sous toutes formes. Il souligne la participation du fédéral à la recherche sur l'amiante. Il demande au Ministre si lors de sa tournée en Europe, il a décelé des indices d'une reprise de l'amiante.

Le Ministre, en réponse au député de Richmond, lit des extraits du programme du parti Libéral qui illustrent les politiques actuelles du ministère.

M. Fortier, (Outremont), souligne que le Ministre n'a pas répondu à la question du député de Richmond.

Le Président invite les députés à s'entretenir uniquement de l'étude des crédits.

Le Ministre poursuit, il souligne la participation du secteur privé, comme partenaire du gouvernement, dans les centres de recherches sur l'amiante. Il rappelle que les gouvernements du Québec et du Canada sont d'accord pour apporter une réponse règlementaire face au bannissement de l'amiante. Le Ministre énumère la liste des personnes ayant participé à la tournée du marché européen, et fait part à la commission des contrats qui ont été signés. Son évaluation de la situation du marché de l'amiante en Europe, est que, si la reprise économique se fait, il y aura également une reprise des produits d'amiante. Il faudra se montrer agressif dans la mise en marché de l'amiante et de ses résidus.

M. Vallières, (Richmond), rappelle la position du parti Libéral en regard de l'amiante. Il demande si l'Asbestos a toujours des édifices à Montréal.

Le Ministre mentionne que l'Asbestos n'a pas d'édifices à Montréal, il s'agit de locaux loués. Bientôt le siège social sera rapatrié à Thetford-Mines.

M. Vallières, (Richmond), demande au Ministre de faire le point sur l'exploration minière à la Société de développement de la Baie James.

Le Ministre mentionne que le Conseil d'administration de la SDBJ prévoit 6.2 millions de dollars pour 82-83 et 29.9 de dollars pour 82-85, en exploration minière.

M. Vallières, (Richmond), demande si la SDBJ continuera à procéder de la même manière avec ses partenaires du secteur privé.

Le Ministre rappelle que les sociétés d'Etat fonctionnent dans un cadre d'autonomie déterminé, dès lors, ce sont les conseils d'administration des sociétés qui sont responsables, à l'intérieur de certaines limites. De plus, le Ministre mentionne que des modifications d'ordre structurelle sont à venir à la SDBJ.

M. Vallières, (Richmond), demande au Ministre des données d'emploi dans le secteur minier.

Le Ministre souligne que le secteur minier regroupe environ 30 000 emplois directs, la répartition de ces emplois par métaux sera disponible à la demande du député de Richmond.

M. Perron, (Duplessis), demande à combien se chiffreront les investissements sur la Côte-Nord et dans la fosse du Labrador.

Le Ministre lui répond qu'il s'agit d'environ 1,3 millions de dollars.

M. Perron, (Duplessis), s'interroge concernant la possibilité de faire en sorte que les gens mis-à-pied dans le secteur du fer, puissent trouver de l'embauche en raison des investissements dans la fosse du Labrador.

Le Ministre rappelle que pour ces types de travaux, le ministère dispose de ses propres équipes de travail. Toutefois, pour certains types d'analyses, des contrats seront donnés par appel d'offres.

M. Perron, (Duplessis), demande au Ministre s'il y a possibilité d'embauche régionale pour les contrats d'analyses géochimiques.

PROGRAMME 11
Exploitation et développement dans le secteur de l'industrie minière

Elément 1.
Voirie minière

Elément 2.
Surveillance de la production minière

Elément 3.
Développement de l'industrie minière

PROGRAMME 12
Recherche minérale

Elément 1.
Analyse et contrôle

Elément 2.
Recherche et developpement

Adoption: De consentement, les programme 10, 11 et 12 sont adoptés avec tous leurs éléments.

PROGRAMME 13
Régie de l'électricité et du gaz

Le Président appelle l'étude des programmes 13 et 14.

Une discussion s'engage sur le temps limité dont dispose la commission.

Elément 1.
Contrôle et surveillance des distributeurs

M. Fortier, (Outremont), porte-parole de l'Opposition officielle, fait ses remarques d'ensemble sur le secteur énergétique. Il aborde notamment les points suivants:

Elément 2.
Sécurité publique

PROGRAMME 14

Etudes, recherches et interventions concernant l'énergie

Elément 1.
Politiques et stratégies

Elément 2.
Energies conventionnelles

Elément 3.
Développement des économies d'énergie

Elément 4.
Développement des énergies nouvelles

- la fin des grands travaux et le chômage au Québec;

- les prévisions de l'Hydro-Québec revisées à la baisse pour les années 80 et 90;

- la mise au rancart de la phase II du complexe La Grande et du complexe Nottaway-Broodback-Rupert.

M. Fortier, (Outremont), aborde de plus, la question des exportations d'énergie vers les Etats-Unis, ainsi que celle du litige Québec - Terre-Neuve qui pourrait faire perdre une source d'énergie fiable à bon marché. Ces deux facteurs pourraient incluencer la révision de la demande d'électricité.

- il déplore l'absence de politique du gouvernement en matière d'exportation d'énergie ferme, ainsi que les effets à court, moyen et long terme de cette absence de politique;

- le conflit Québec - Terre-Neuve pourrait créer une demande subite d'énergie électrique nouvelle, ce qui serait très onéreux. Il faut que les deux parties négocient afin d'éviter une "guerre financière" où les seuls perdants seraient Québec et Terre-Neuve.

M. Fortier, (Outremont), souligne le conflit d'intérêt dans lequel se trouve le Ministre en regard de la modification de la mission de l'Hydro-Québec. Avec les taxes et les profits qui dérivent de l'activité de l'Hydro-Québec, comment le Ministre ne se sent-il pas en conflit d'intérêt? Le Ministre préfère continuer comme avant et les contribuables peuvent compter encore sur des augmentations de tarifs l'automne prochain.

Le Ministre, dans son exposé d'ensemble sur l'énergie, traite notamment des sujets qui suivent:

- un rappel du Livre blanc sur l'énergie rendu public en 1978, ainsi que des objectifs énoncés en juin 1978;

- il souligne l'ampleur et l'importance du secteur de l'énergie dans l'ensemble de l'activité économique, par le biais de statistiques de consommation et d'investissement;

- les interventions du ministère dans le secteur énergétique. Un bilan des activités et des réalisations du ministère a été publié à l'automne 1981, il s'intitule "trois ans d'action".

Le Ministre souligne que l'année 1982-1983 devrait être une année de consolidation des actions déjà entreprises. Une coordination efficace en ce domaine est absolument nécessaire au développement de l'économie québécoise.

Le Ministre répond point par point aux questions soulevées par le député d'Outremont, dans ses remarques d'ensemble sur l'énergie.

M. Fortier, (Outremont), commenta les remarques du Ministre, et souligne les effets néfastes du manque de dynamisme du gouvernement en matière de politique énergétique.

Remplacement du Président:

A onze heures huit minutes, M. Bordeleau (Abitibi-Est) remplace M. Laplante (Bourassa) à la présidence.

Le Ministre précise la situation énergétique québécoise en relation avec le contexte économique, ainsi qu'avec l'impact négatif des politiques fédérales en matière d'énergie. Il répond aux commentaires du député d'Outremont, notamment au sujet de l'exportation d'énergie hydro-électrique vers les Etats-Unis.

M. Fortier, (Outremont) considère qu'une mise en marché agressive de l'énergie électrique aux Etats-Unis permettrait un accroissement du marché américain, il constate que l'attitude du Ministre est attentiste. Sur le programme Energain, le député d'Outremont constate une baisse de la conversion énergétique par rapport au rythme de conversion antérieur à l'application du programme Energain.

Le Ministre met en doute les données utilisées par le député d'Outremont. Le programme Energain atteint, dans l'ensemble, ses objectifs. Il avance des chiffres et des statistiques pour illustrer le dynamisme du programme.

M. Fortier, (Outremont), souligne le fait que le programme Energain gagnerait à être modifié.

Le Ministre constate que les chiffres utilisés par le député d'Outremont sont sujets à être corrigés. Les données de l'Hydro-Québec sont révélatrices de la situation réelle en ce qui a trait au rythme des conversions énergétiques.

M. Fortier, (Outremont), demande au Ministre si des corps intermédiaires peuvent faire des représentations à la Régie du gaz et de l'électricité.

M. Cloutier, président de la Régie du gaz et de l'électricité, apporte des éclaircissements sur la procédure permettant l'établissement des tarification. Dans ce processus, les différentes classes d'abonnés peuvent faire des représentations.

M. Fortier, (Outremont), demande comment il se fait que la profitabilité permise par la Régie soit devenue tellement intéressante.

M. Cloutier, président de la Régie, explique les normes qui permettent l'établissement des tarifs.

Le Ministre soutient que la Régie du gaz et de l'électricité fonctionne à l'intérieur des limites qui lui sont données par la loi. De plus, afin de favoriser la pénétration du gaz naturel, il faut reconnaître l'impact de la tarification sur le développement de cette ressource énergétique au Québec.

M. Fortier, (Outremont), mentionne que pour étudier profondément la question de la tarification énergétique, il faudrait que la Commission puisse disposer de ressources plus vastes.

Le Ministre reconnaît que des possibilités existent pour faciliter, sinon améliorer, les conditions d'étude des tarifications.

M. Fortier, (Outremont), demande au Ministre où en est le dossier d'une présence québécoise dans le commerce pétrolier.

Le Ministre répond qu'il n'y a pas urgence dans ce dossier, que ce qui est bon pour le Canada et l'Ontario pourrait l'être également pour le Québec.

Adoption des programmes 13 et 14

De consentement, les programmes 13 et 14, avec leurs éléments, sont adoptés.

Ajournement:

A vingt-quatre heures deux minutes, la commission ajourne ses travaux sine die.

GD/ab

Séance du jeudi 3 juin 1982

PRESIDENT: M. Laplante (Bourassa).

DEBUT DE LA SEANCE: A onze heures vingt-neuf minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Energie et des Ressources pour l'année financière 1982-1983.

MEMBRES:

M. Duhaime (Saint-Maurice)
M. Bordeleau (Abitibi-Est)
M. Grégoire (Frontenac)
M. Lavigne (Beauharnois)
M. LeBlanc (Montmagny-L'Islet)
M. Perron (Duplessis)
M. Rodrigue (Vimont)
M. Bélanger (Mégantic Compton)
M. Fortier (Outremont)
M. Middlemiss (Pontiac)
M. Vallières (Richmond)

INTERVENANTS:

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. de Belleval (Charlesbourg)
M. Desbiens (Dubuc)
M. Dussault (Châteauguay)
M. Tremblay (Chambly)
M. Ciaccia (Mont-Royal)
M. Lévesque (Bonaventure)
M. Mathieu (Beauce-Sud)
M. O'Gallagher (Robert-Baldwin)

PROGRAMME 1
Connaissance de la forêt

Le Président appelle l'étude des programmes 1 à 10 avec tous leurs éléments.

Elément 1. Recherche

Une discussion générale s'engage sur la limite de temps dont dispose la commission.

Elément 2. Investaire de base

M. Fournier, (Outremont), s'interroge sur la qualité de la gestion des ressources forestières, et l'ampleur des sociétés d'Etat dans ce domaine.

PROGRAMME 2
Amélioration de la forêt

M. Mathieu, (Beauce-Sud), fait un bref rappel des dernières déclarations des principaux intéressés dans la lutte à la tordeuse de bourgeons d'épinette. Il s'inquiète de la non-récupération du bois. Il demande au Ministre où en est ce dossier.

Elément 1.
Reboisement

Elément 2.
Travaux sylvicoles

PROGRAMME 3
Protection de la forêt

Elément 1.
Prévention et lutte contre les incendies

Elément 2.
Prévention et lutte contre les insectes nuisibles et les maladies des arbres

Elément 3.
Education en conservation du milieu forestier

PROGRAMME 4
Utilisation de la forêt

Elément 1.
Planification de l'utilisation

Elément 2.
Contrôle de l'utilisation

Le Ministre répond que le problème est concentré dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Rive-Sud. Le Ministre et les syndicats de producteurs travaillent ensemble, particulièrement en ce qui concerne l'évaluation du bois disponible, ainsi que sur la capacité de production des entreprises de transformation. Malgré le contexte économique actuel, le ministère entend améliorer la situation des inventaires de bois. Il rappelle que des discussions ont lieu présentement entre les intervenants dans ce dossier.

M. Mathieu,(Beauce-Sud), cite un article du journal Le Soleil, dans lequel le Ministre laisse entendre que les boisés privés devront attendre la récupération de leurs bois. Il demande au Ministre comment celui-ci entend procéder sur cette question.

Le Ministre rappelle que des ajustements ont du être apportés aux prévisions de bois, en raison du contexte économique. Il mentionne que dans bien des cas, les producteurs de boisés privés trouvent un revenu d'appoint dans l'exploitation de leurs boisés. Il souligne les efforts incitant les compagnies à soutenir, malgré le contexte économique, les producteurs de boisés privés.

M. Mathieu, (Beauce-Sud), demande au Ministre si celui-ci connaît le problème de l'importation de bois américain affecté par la tordeuse de bourgeons d'épinette.

Le Ministre souligne que ce problème a très peu d'impact sur la situation des producteurs québécois. Il rappelle que les informations disponibles sur le problème de bois américain importé en billots et utilisé ici sous forme de copeaux, sont très limitées présentement.

Le Ministre mentionne qu'un effort supérieur sera fait cette année dans la lutte à la tordeuse de bourgeons d'épinette. Le contrôle de ce problème améliorerait la situation des producteurs forestiers.

M. Fortier, (Outremont), souligne le ralentissement du reboisement et demande au Ministre si des efforts budgétaires seront faits pour préserver la richesse forestière du Québec.

Elément 3.
Voirie forestière

Elément 4.
Aide à la production forestière privée

Le Ministre répond que 47 millions de dollars seront dépensés dans le sens du reboisement de la forêt publique et privée. Il s'agit d'un transfert de l'effort de reboisement, qui se répartit maintenant entre la forêt privée et publique. Pour 1982-1983, 46 millions de plants seront mis en terre. Cette démarche, en collaboration avec les intervenants, va permettre de répondre aux besoins forestiers à venir.

PROGRAMME 5
Gestion interne et soutien

Elément 1.
Direction

Elément 2.
Soutien administratif et technique

M. Bordeleau, (Abitibi-Est) s'interroge sur des achats de plants effectués à l'extérieur du Québec.

Le Ministre répond qu'il y a un problème au niveau du choix des espèces, et que ca représente environ 100 000$ d'achats.

M. Fortier, (Outremont), demande au Ministre si les efforts de reboisement, comparés à la coupe de bois effectuée, ne seraient pas trop faibles.

Le Ministre répond que les garanties d'approvisionnement sont supérieurs à la coupe réelle, le différentiel constitue une marge d'adaptabilité au contexte économique. Le reboisement est établi sur la base des garanties d'approvisionnement.

PROGRAMME 6
Financement forestier

Elément 1.
Gestion interne et soutien

Elément 2.
Prêts forestiers

Elément 3.
Prêts forestiers garantis

M. Fortier, (Outremont), demande au Ministre quelle est notre situation forestière comparée à celle de nos voisins.

Le Ministre rappelle l'importance économique de l'industrie forestière du Québec, par le biais de données statistiques. La modernisation des usines de transformation permet au Québec de maintenir sa position dans ce secteur. La concurrence est très forte, mais le Québec dispose d'avantages certains, en raison de la qualité de la gestion de nos forêts.

M. Middlemiss, (Pontiac), demande au Ministre des précisions au sujet de la voirie forestière.

PROGRAMME 7
Développement de l'industrie forestière

Le Ministre fournit au député de Pontiac les éclaircissements demandés sur les travaux de voirie forestière. Il souligne l'importance des travaux, ainsi que les ententes intervenues avec le fédéral en cette matière. Il donne le total des dépenses pour le comté et la région du député.

PROGRAMME 8
Connaissance géographique du territoire

Elément 1.
Levés et cartographie intégrés

Elément 2.
Intégrité du territoire

Elément 3.
Gestion centrale des arpentages et de la cartographie

Elément 4.
Fonds renouvelable

Une discussion s'engage sur le transfert de certaines routes qui sont passées de la voirie forestière à la voirie minière.

M. O'Gallagher, (Robert-Baldwin), rappelle l'importance du cadastre et les problèmes qui y sont liés. Il demande au Ministre ce qu'il entend faire pour améliorer la situation.

Le Ministre rappelle que les problèmes ne sont pas nouveaux, qu'une rénovation du cadastre est à privilégier. Ce dossier est présentement en examen au ministère et des efforts seront faits dès cette année.

PROGRAMME 9
Gestion des terres publiques

Consentement:

De consentement, la commission poursuit ses travaux après treize heures.

PROGRAMME 10
Exploration géologique et minérale

Elément 1.
Levés et études géoscientifiques

Elément 2.
Investaire du potentiel minéral

M. O'Gallagher, (Robert-Baldwin), considère que la réfection du cadastre constituerait un investissement utile à la population.

Le Ministre donne l'assurance que des efforts de consultation sont faits et que l'importance du cadastre est déjà reconnue.

Une discussion s'engage sur les transformations à apporter au cadastre.

M. Fortier, (Outremont), interroge le Ministre sur le programme de modernisation de l'industrie forestière. Le Ministre apporte les explications demandées et rappelle les objectifs du ministère en cette matière.

Une discussion s'engage sur la modernisation et la relance des industries.

M. Fortier, (Outremont), interroge le Ministre sur les crédits de la lutte aux incendies de forêt.

Le Ministre rappelle que le coût de la lutte aux incendies de forêt, fluctue selon le nombre et l'ampleur des incendies de forêt.

Adoption des programmes 1 à 10

De consentement, les programmes 1 à 10 inclusivement, avec tous leurs éléments, sont adoptés.

Fin des travaux:

A treize heures vingt-deux minutes, la commission ajourne ses travaux sine die, ayant rempli le mandat qui lui avait été confié.

GD/ab.

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
des finances et des comptes publics

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente des finances et des comptes publics qui a siégé le 4 juin 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du Conseil du trésor et du ministère des Finances pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

M. Yves Blais
Député de Terrebonne
Rapporteur de la commission

Séance du vendredi 4 juin 1982

PRESIDENT: M. Desbiens (Dubuc).

DEBUT DE LA SEANCE: A quinze heures dix-huit minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Finances et du Conseil du trésor pour l'année financière 1982-1983. (1)

MEMBRES:

M. Bérubé (Matane)
M. Parizeau (L'Assomption)
M. Blais (Terrebonne)
M. de Belleval (Charlesbourg)
M. Gagnon (Champlain)
M. Grégoire (Frontenac)
M. Paquette (Rosemont)
M. Bourbeau (Laporte)
M. French (Westmount)
M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges)
M. Paradis (Brome-Missisquoi)

INTERVENANTS:

M. Fallu (Groulx)
M. Lachance (Bellechasse)
Mme Lachapelle (Dorion)
M. Lafrenière (Ungava)
M. Lévesque (Kamouraska-Témiscouata)
M. Assad (Papineau)
M. Pagé (Portneuf)
M. Ryan (Argenteuil)
M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce)

RAPPORTEUR: De consentement, M. Blais (Terrebonne) est nommé rapporteur.

REMARQUES PRELIMINAIRES Le Président invite le Ministre responsable du Conseil du trésor à faire son exposé.

M. Paradis (Brome-Missisquoi) demande au Ministre si l'augmentation de 33% des crédits du Conseil du trésor doit servir d'exemple pour les autres ministère.

Le Ministre répond que l'augmentation se fait sur un très petit budget, ce qui explique l'ampleur du pourcentage. Il souligne que le développement du rôle du Conseil du trésor, nécessite une augmentation des ressources, en termes quantitatifs et qualitatifs.

---

(1) Budget 1982-1983, pp. 11-1 à 11-3 et pp. 15-1 à 15-13.

M. Paradis (Brome-Missisquoi) demande au Ministre quelles sont les dépenses qui ont été plus élevées que prévues, en ce qui concerne les programmes.

Le Ministre Bérubé constate que le seul programme ayant connu des dépenses excédentaires est celui des congés de maternité.

Un débat s'engage sur les écarts de salaires entre les secteurs privé et public, et la responsabilité du gouvernement. Les députés discutent principalement de la gestion gouvernementale.

Exposé du Ministre:

Le Ministre Bérubé, dans son exposé, aborde notamment les sujets qui suivent:

- les programmes gouvernementaux et la crise économique;

- le rôle de gestionnaire du Conseil du trésor.

Le Président invite le porte-parole de l'Opposition officielle à faire part de son exposé.

Exposé du porte-parole de l'Opposition officielle

M. Johnson, Vaudreuil-Soulanges, dans son exposé, traite particulièrement des sujets suivants:

- le rôle du président du Conseil du trésor dans les difficultés financière du gouvernement;

- les négociations avec les employés du gouvernement.

Réplique du Ministre:

Le Ministre Bérubé répond aux questions soulevées et commente l'exposé du député de Vaudreuil-Soulanges.

Discussion générale:

M. Paradis (Brome-Missisquoi) demande au Ministre à quoi servira la publicité prévue pour la négociation du secteur public.

Le Ministre souligne que cette publicité va servir à diffuser les positions gouvernementales.

Un débat s'engage pour savoir de quels ministères relèvent principalement certains problèmes.

M. Paradis (Brome-Missisquoi) interroge le Ministre sur l'octroi de contrats de construction.

Le Ministre répond au député de Brome-Missisquoi que le Conseil du trésor applique une règlementation stricte pour l'octroi de contrats.

M. Paradis (Brome-Missisquoi) demande au Ministre s'il prévoit un fichier de professionnels autonomes, ce qui permettrait une sélection plus large lors de l'octroi de contrats.

Le Ministre souligne que des améliorations sont à faire, bien que l'inventaire et l'évaluation des capacités des professionnels autonomes demeurent très difficiles.

M. Paradis (Brome-Missisquoi) demande au Ministre pourquoi le système d'octroi de contrats par ordinateur n'a pas été "extensionné" au professionnels autonomes, ce qui éviterait toute partisanerie politique.

Le Ministre rappelle que, sur près de 700 millions de dollars de contrats, il y a environ 18 millions de dollars pour des contrats avec des professionnels autonomes reconnus dans leur spécialité.

Un débat s'élève sur un cas d'embauche de professionnel autonome.

Le Ministre constate qu'un fichier ou tous et chacun qui le désire viendrait s'inscrire au cas où le gouvernement aurait besoin de leurs services précis, serait une aberration.

M. Paradis (Brome-Missisquoi) souligne que le Ministre, par ces réponses, démontre qu'il n'est pas intéressé à éliminer le patronage.

PROGRAMME 1

Gestion budgétaire et politique administrative

Le Président appelle l'étude du programme 1.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges) constate que le Ministre se refuse à approfondir la question des négociations du secteur public. Il demande au Ministre comment la structure des dépenses évoluera au cours des prochaines années.

Elément 1. Programmation et politique administrative

Le Ministre répond au député de Vaudreuil-Soulanges que c'est la première année où il se fait ce type de prévisions. Des efforts sont faits pour améliorer les prévisions et les modèles de prévisions utilisées.

Elément 2. Politique administrative

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges) soulève des cas où les dépenses gouvernementales ont largement dépassées les prévisions.

Elément 3. Politique de personnel et relations de travail

Le Ministre rappelle que la croissance économique du Québec a fait en sorte que les dépenses salariales du gouvernement se sont accrues davantage que les revenus du gouvernement, par rapport aux prévisions.

Elément 4. Soutien administratif et technique

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges) demande au Ministre comment les programmes cibles sont choisis.

Le Ministre répond qu'il s'agit des programmes ou le taux de croissance est supérieur à celui de l'inflation. C'est-à-dire les programmes à productivité plus forte (en terme de coûts et de clientèle).

Elément 5. Provision pour augmenter tout crédit pour la réalisation, par les ministères, de projets ou d'expériences pilotes destinés à améliorer la gestion administrative

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges) souligne qu'en période de difficultés économiques, la demande de certains services est plus forte, ce qui constitue un cercle vicieux par rapport à la logique des programmes cibles. Il demande au Ministre ce qui en est des analyses de coûts-bénéfices des programmes.

Le Ministre répond que ce type d'analyse existe pour des règlements internes au Conseil du trésor.

Une discussion s'engage sur différentes enquêtes et analyses du Bureau de recherche sur la rémunération.

Adoption:

Le Président appelle l'adoption du programme 1, éléments 1, 2, 3, 4 et 5.

Le programme 1 avec tous ses éléments est adopté.

Suspension la la séance:

A dix-huit heures cinq minutes, la commission suspend ses travaux jusqu'à vingt heures.

Reprise de la séance:

A vingt heures dix minutes, le Président prend place au fauteuil.

Le Président appelle l'étude des crédits du ministère des Finances.

PROGRAMME 1
Etudes des politiques économiques et fiscales

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges) aborde la question de la Caisse de dépôt et de placement et soulève certaines questions sur son fonctionnement.

Elément 1.
Politiques fiscales

M. Campeau, de la Caisse de dépôt et de placement, souligne que des discussions ont lieu avec les déposants en ce qui concerne la composition des portefeuilles. Il précise le fonctionnement de la Caisse.

Elément 2.
Recherche économique et financière

Une discussion s'engage sur des points de techniques, de procédures ainsi que sur les objectifs de la Caisse de dépôt et de placement.

PROGRAMME 2
Gestion de la caisse et de la dette publique

Les députés traitent notamment:

- du portefeuille d'actions de la Caisse;
- de l'importance relative des liquidités;
- des types et des formes des investissements de la Caisse;
- des rapports entre la Caisse et le ministère des Finances.

Elément 1.
Gestion de la caisse

Elément 2.
Gestion de la dette publique

PROGRAMME 3
Comptabilité gouvernementale

Le Ministre rappelle le cadre de fonctionnement de la Caisse de dépôt et de placement.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges) demande quel est le classement de la Caisse, en terme de performance, parmi les grands investisseurs de types comptables.

Elément 1.
Comptabilité des ministères

M. Campeau précise qu'il faut tempérer les critères de classement selon les périodes examinées. Il rappelle que les objectifs de la Caisse sont fonction du volume de ses investissements. La performance de la Caisse s'évalue sur du moyen et du long terme.

Elément 2.
Développement des systèmes

Elément 3.
Vérification des systèmes

Le Ministre souligne certains aspects de la performance de la Caisse, et décrit le cheminement de la Caisse de dépôt et de placement.

PROGRAMME 4
Fonds de suppléance

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges) constate la faible performance de la Caisse, et relance le débat sur la question de la divulgation des opérations de la Caisse. On aborde notamment les sujets qui suivent:

Elément 1.
Provisions pour augmenter tout crédit, avec l'approbation du Conseil du trésor, à condition que le montant ainsi ajouté ne dépasse pas le montant le plus élevé de $50 000 ou de 10% du crédit ainsi augmenté; tous les montants remboursés au présent crédit peuvent être utilisés à nouveau pour les mêmes fins

- la nécessité d'une refonte de la loi des valeurs mobilières;
- une nouvelle législation concernant certaines formes de divulgation;
- l'intérêt public et la Caisse de dépôt et de placement;
- des actifs immobiliers de la Caisse de dépôt et de placement.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges) demande au Ministre si le processus budgétaire de Loto-Québec doit tenir compte de certaines demandes du ministère des Finances.

Le Ministre décrit la procédure budgétaire de Loto-Québec, et souligne que le dividende à verser au gouvernement, est établi suite à des études et des ententes entre le ministère et Loto-Québec.

Elément 2.
Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit applicable aux traitements, salaires et allocations des employés du gouvernement et du secteur para-public

Un débat s'engage entre les députés, il porte notamment sur les sujets qui suivent:

- le développement des loteries et le financement du gouvernement;
- l'implantation et la rentabilité d'un casino;
- les rapports entre le ministère des Finances et Loto-Québec.

Elément 3.
Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation par les ministères

le Ministre introduit la question de la curatelle publique, en soulignant qu'un projet de loi est en préparation.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges) demande au Ministre si une simplification des demarches de la curatelle est à prévoir.

de projets de développement économique

Le Ministre et le curateur public, dans leurs réponses au député de Vaudreuil-Soulanges, décrivent la situation de la curatelle, particulièrement en ce qui a trait aux curateurs et tuteurs privés.

Elément 4.
Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit applicable au coût afférent aux arrérages dans les réseaux des affaires sociales et de l'éducation

Une discussion s'engage, on aborde notamment les sujets qui suivent:

- les services à la clientèle;
- les transformations de la curatelle publique.

PROGRAMME 5
Gestion interne et soutien

Suspension de la séance:

A vingt-deux heures vingt-sept minutes, la commission suspend ses travaux pour quelques minutes.

Reprise de la séance:

A vingt-deux heures vingt-huit minutes, la commission reprend ses travaux.

Le Président appelle l'étude des crédits de la Commission administrative du régime de retraite, relevant du Conseil du trésor. (1)

PROGRAMME 1
Régimes de retraite et assurance collective sur la vie des fonctionnaires ou employés publics

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges) demande des éclaircissements sur les prévisions de cotisations.

Le Ministre responsable du Conseil du trésor fournit des informations sur la CARR (Commission administrative du régime de retraite).

Le Président appelle l'adoption du programme 1 et 2 avec tous leurs éléments.

Elément 1.
Régime de retraite des fonctionnaires

---

(1) Budget 1982-1983, pp. 7-1 à 7-5.

Elément 2.
Protection à la retraite de certains enseignants

Elément 3.
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Elément 4.
Assurance collective sur la vie des fonctionnaires ou employés publics

Elément 5.
Administration

PROGRAMME 2
Régime de retraite des enseignants

Elément 1.
Services courants

Elément 2.
Services passés

Adoption: Les programmes 1 et 2 avec tous leurs éléments sont adoptés.

Les crédits de la Commission administrative du régime de retraite sont adoptés.

Reprise de l'étude des crédits du ministère des Finances: Le Président rappelle l'étude des crédits du ministère des Finances.

Une discussion s'engage sur les politiques fiscales, on aborde notamment les sujets qui suivent:

PROGRAMME 6
Curatelle publique

Elément 1.
Administration des lieux sous curatelle publique

Elément 2.
Surveillance de l'administration des curateurs privés et des tuteurs

- la structure de l'impôt sur le revenu;
- les structures de dépenses;
- le rythme d'augmentation des revenus de taxations;
- les projections fiscales du gouvernement;
- les changements introduits dans les politiques fiscales;
- l'impôt sur les successions et ses conséquences;
- les formes de fiscalité et l'activité économique;
- les convergences et les non-convergences des politiques fiscales du Québec et d'Ottawa;
- le rythme et le volume des emprunts du gouvernement sur les marchés financiers;

Le député de Vaudreuil-Soulanges et le Ministre mettent fin au débat sur les politiques fiscales du gouvernement du Québec.

Le Président appelle l'adoption, dans l'ordre, des programmes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 avec tous leurs éléments.

Adoption: Les programmes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 avec tous leurs éléments sont adoptés dans l'ordre.

Les crédits budgétaires 1982-1983 du ministère des Finances et du Conseil du trésor sont adoptés.

Fin des travaux: A vingt-trois heures cinquante-sept minutes, le Président ajourne les travaux sine die, la commission ayant rempli le mandat qui lui avait été confié.

GD/ab.

TROISIEME SESSION TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente

de la fonction publique

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente de la fonction publique qui a siégé le 5 mai 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère de la Fonction publique pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

Raymond Gravel
Député de Limoilou
Rapporteur de la commission

Séance du mercredi 5 mai 1982

PRESIDENT: M. Bordeleau (Abitibi-Est)

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures quarante-trois minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère de la Fonction publique, pour l'année financière 1982-1983. (1)

MEMBRES:

Mme LeBlanc-Bantey (Iles-de-la-Madeleine)
M. Bisaillon (Sainte-Marie)
M. Blais (Terrebonne)
M. Gauthier (Roberval)
M. Gravel (Limoilou)
Mme Lachapelle (Dorion)
M. Martel (Richelieu)
M. Assad (Papineau)
M. Cusano (Viau)
M. Doyon (Louis-Hébert)
M. Polak (Sainte-Anne)

INTERVENANTS:

M. Brassard (Lac-Saint-Jean)
M. Charbonneau (Verchères)
M. de Belleval (Charlesbourg)
M. Marquis (Matapédia)
Mme Bacon (Chomedey)
M. Dubois (Huntingdon)
M. Rivest (Jean-Talon)
M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce)

RAPPORTEUR: M. Rivest (Jean-Talon) propose que M. Gravel (Limoilou) agisse à titre de rapporteur de la commission. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Président invite la Ministre, Mme LeBlanc-Bantey (Iles-de-la-Madeleine), à faire ses remarques préliminaires.

Exposé de la Ministre: La Ministre présente ses adjoints, puis dans son exposé insiste notamment sur les sujets suivants:

- l'égalité en emploi, afin que la fonction publique devienne le reflet le plus fidèle possible de la population. C'est dans ce sens que l'Assemblée nationale adoptait la Loi 12 en juin dernier;

---

(1) Budget 1982-1983 pp. 16-1 à 16-11

- le rangement par niveau, pour la mise en application de cette portée de la Loi 12, le ministère a élaboré un projet de règlement, qui se trouve actuellement à l'étape de la consultation avec les syndicats. Ce projet de règlement assouplira la règle du rangement numérique pur, en permettant un regroupement des candidats par niveau. De plus, les gestionnaires appelés à effectuer le choix d'un candidat devront justifier leur décision;

    - le rangement par niveau est susceptible d'être utilisé pour les corps d'emploi où le nombre de femmes est inférieur à 35%;

    - la Ministre espère par ce moyen favoriser le recrutement de membres des communautés culturelles et de personnes handicapées. Par souci de représentativité, le gouvernement s'est fixé des objectifs de 9,5% pour les premiers et 2% pour les seconds. A compétence égale il faut privilégier ces catégories de personnes pour qu'elles obtiennent enfin la place qui leur revient;

- l'adhésion à la politique d'égalité en emploi n'est pas encore totale au sein de l'appareil de l'Etat. Il faut donc agir au plus haut niveau de l'administration. C'est pourquoi le ministère s'est doté d'un poste de sous-ministre adjoint chargé de ce dossier;

- la modification des règles de recrutement, avec la Loi 12, afin de favoriser l'embauche au niveau local. Cette réglementation permet de réduire les frais d'administration, de paperasse et de publicité;

- la Ministre compte beaucoup sur l'éclairage qu'apportera la Commission spéciale de la fonction publique, pour suggérer des moyens de rendre la fonction publique plus humaine;

- sans présumer des conclusions et recommandations de la commission, la Ministre fait part de ses réflexions sur des sujets d'actualité:

- les fonctionnaires: la Ministre considère que trop souvent il y a des jugements exagérés et injustes à l'égard de ceux-ci. Il n'existe aucune preuve que la bureaucratie publique soit moins honnête et moins efficace que la bureaucratie privée. Les problèmes de productivité et d'efficacité sont les les mêmes que pour les grandes bureaucraties du secteur privé;

- les tablettés: selon la Ministre il y en a deux types, ceux qui ne font vraiment rien et ceux qui travaillent mais sont sous-utilisés. Le ministère a recours au Programme de renouvellement de carrière, auquel on adhère sur une base volontaire, pour résoudre ce problème. Le problème des tablettés est partagé par certaines grandes entreprises;

- la mobilité: le Programme de renouvellement de carrière, de même que le programme Formacadres, ainsi que d'autres programmes sont mis à la disposition des cadres par le ministère. La Ministre pense à la nécessité de favoriser la mobilité au sein de la fonction publique, surtout la mobilité latérale. Cette dernière apparaît comme un moyen de développement et de régénérescence en même temps qu'une source de motivation;

- le décloisonnement des tâches: il est important que les professionnels et les fonctionnaires soient motivés dans leur travail. Les professionnels sont déjà les plus mobiles. Pour les fonctionnaires il faudrait rendre la classification des emplois plus souple, afin de favoriser une plus grande mobilité de ce groupe. La Ministre espère une réponse adéquate à la lumière des travaux de la Commission spéciale et de la réflexion entreprise au sein du ministère;

- la dérèglementation et la responsabilisation: les règlements sont l'univers du ministère de la Fonction publique. Il est essentiel que l'appareil gouvernemental soit régi par les règles de conduite. Toutefois, s'il faut règlementer, encore faut-il le faire avec souplesse en laissant la place à une certaine capacité d'adaptation. L'application mécanique et aveugle des directives aboutit à un système où plus personne n'est responsable.

- il faut revenir à une gestion où les responsabilités seraient clairement définies et où le gestionnaire aurait la latitude voulue pour s'adapter. Il est essentiel que chaque cadre assume pleinement ses responsabilités. Le ministère a déjà commencé à agir sur ce plan;

- la Ministre rappelle que certains problèmes, qu'on retrouve dans la fonction publique, sont communs à toutes les grandes organisations, qu'elles soient du secteur public ou du secteur privé.

Le Président invite le porte-parole de l'Opposition, M. Rivest (Jean-Talon), à faire ses remarques préliminaires.

Exposé du porte-parole de l'Opposition:

Le député de Jean-Talon fait remarquer l'aspect particulier de cette étude des crédits, en raison de la Commission spéciale sur la fonction publique. Il s'avère difficile de relever des aspects qui font partie du mandat de la Commission spéciale. Dans ce contexte, il faudrait procéder assez rapidement à l'étude des crédits. Le député de Jean-Talon rappelle que c'est le gouvernement qui a développé des commentaires exagérés et parfois injustes, pour les fonctionnaires. Le député souhaite que la Ministre s'exprime publiquement sur la question de la renégociation dans la fonction publique.

Réplique de la Ministre:

La Ministre tient à souligner la qualité des travaux de la Commission spéciale sur la fonction publique. Pour les fonctionnaires, dans le contexte actuel, des réaménagements sont à faire. L'effort à faire doit être en fonction de la capacité des moyens de l'Etat québécois.

Discussion générale:

Les discussions portent notamment sur les sujets suivants:

- la possibilité d'un prêt sans intérêt, de la part des fonctionnaires, en échange des augmentations: la Ministre répond que cette question n'a pas été amenée au comité de négociations;

- sur la réouverture de conventions: la Ministre demeure dans l'attente d'une prise de position des membres des syndicats;

- sur l'administration publique: le député de Papineau insiste sur la mauvaise réputation de l'administration publique québécoise. Celle-ci, en raison de ses avantages, vient invalider les facteurs positifs de la comparaison de M. Galbraith, entre les secteurs public et privé.

  La Ministre reconnaît des différences entre les administrations publiques, mais souligne que la démarche du gouvernement va augmenter la responsabilité et la productivité chez les cadres;

- la décroissance de la fonction publique: le député de Jean-Talon constate une distorsion statistique sur le nombre de membres de la fonction publique.

  La Ministre répond que les données sont établies en regard de la liste de paye. La lecture des chiffres révèle un effort de limitation significatif et réel;

- la Loi 60 et les ex-religieux enseignants: le député de Jean-Talon souligne les engagements antérieurs du gouvernement.

  La Ministre l'informe que cette question a été transférée au Conseil du trésor. Le règlement de ce problème nécessite la solution de tout un ensemble de problèmes;

- les primes de séparation: le député de Jean-Talon voudrait que la Ministre prenne un engagement pour une politique des primes de séparation.

  La Ministre rappelle le contexte actuel, et que le gouvernement tient compte des qualités de gestionnaire et d'efficacité, bien que la réflexion ne soit pas terminée. La question du recyclage permet un renouveau en ce sens. Pour certains cas, la prime de séparation s'avère une décision satisfaisante.

  Le député de Jean-Talon voudrait connaître l'adaptabilité des critères pour des catégoires d'emplois autres que celles des cadres. Il souligne qu'il serait préférable que les cas de primes de séparation relèvent d'un organisme quasi-judiciaire.

  La Ministre répond que les autres catégories jouissent du pouvoir syndical de faire des griefs, et considère qu'il existe d'autres solutions. Pour les primes de séparation, il s'agit de cas extrêmement douloureux pour lesquels un organisme quasi-judiciaire compliquerait les difficultés. La Ministre considère qu'il y a des risques qui sont liés à l'utilisation des primes de séparation;

- la mobilité: le député de Sainte-Marie souligne la qualité des travaux de la Commissions spéciale sur la fonction publique, puis développe un cas précis afin d'illustrer les limites et les possibilités de la mobilité verticale et horizontale. La rigidité de la règlementation est le principal problème.

  La Ministre rappelle que des changements sont à venir. M. Bélanger de l'Office de recrutement souligne que l'article 120 permet une certaine souplesse, compte tenu de l'ouverture de concours de promotions. Il rappelle que les droits du fonctionnaire s'arrêtent là où les droits des fonctionnaires commencent;

- la responsabilisation: le député de Louis Hébert constate l'ouverture des fonctionnaires à la responsabilisation, mais qu'ils n'adhèrent pas à la poursuite d'objectifs partisans.

Consentement: De consentement la commission poursuit ses travaux après treize heures.

La Ministre répond qu'on ne demande aucunement l'adhésion partisane, il importe de distinguer les objectifs partisans de ceux de l'Etat.

Le député de Louis-Hébert amène le cas de l'abolition des postes de directeurs généraux pour les remplacer par des sous-ministres adjoints. Il demande s'il s'agit d'une politique.

La Ministre souligne que pour des raisons d'efficacité le remplacement se justifie, et ce dans la perspective de la responsabilité des ministères. Ceci dans le respect des lois et règlements, ainsi que dans la recherche d'efficacité et de rationalisation.

Le député de Jean-Talon tient à marquer le désacord de l'Opposition sur cette pratique de substitution. La Ministre devrait se dissocier de ce genre d'opération;

- le bon d'emploi: le député de Louis-Hébert demande si le gouvernement considère que le bon d'emploi va permettre la solution du problème des finissants des universités et collèges.

La Ministre répond que le gouvernement ne voit pas dans le bon d'emploi une panacée au chômage des jeunes. Avec la Loi 12, le ministère a prévu des concours de recrutement dans les universités et collèges.

Le député de Jean-Talon rappelle qu'il s'est écoulé 12 mois depuis l'adoption de la Loi 12.

La Ministre souligne qu'il s'agit de délais normaux pour l'applications de lois.

Le député de Jean-Talon invite la Ministre à prendre l'engagement de mettre en oeuvre toutes et chacune des recommandations de la Commission spéciale de la fonction publique.

La Ministre réitère son entière collaboration avec la Commission spéciale. Elle rappelle la qualité de la fonction publique québécoise, mais que des efforts de rationalisation sont à faire.

Le Président appelle l'adoption des programmes 1, 2, 3 et 4.

PROGRAMME I

Gestion du personnel de la fonction publique

Elément 1

Gestion du personnel d'encadrement

Elément 2

Personnel d'encadrement en formation

Elément 3

Gestion des autres personnels et des relations de travail

Elément 4

Personnel surnuméraire

Elément 5

Information de gestion et soutien professionnel

Elément 6

Administration

PROGRAMME 2

Contribution du gouvernement à titre d'employeur

PROGRAMME 3

Commission de la fonction publique

PROGRAMME 4

Office du recrutement et de la sélection du personnel

Adoption: Les programmes 1, 2, 3 et 4 sont adoptés.

Fin des travaux: A treize heures vingt minutes, le Président ajourne les travaux sine die, la commission ayant rempli le mandat qui lui avait été confié.

GD/mbt

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente

de l'habitation et de la protection du consommateur

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente de l'habitation et de la protection du consommateur, qui a siégé, les 12 et 13 mai 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

Maurice Dupré
Député de Saint-Hyacinthe
Rapporteur de la commission

Séance du mercredi 12 mai 1982

PRESIDENT : M. Laplante (Bourassa).

DEBUT DE LA SEANCE : A dix heures onze minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT : La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur pour l'année financière 1982-1983.(1)

MEMBRES :

M. Tardif (Crémazie)
M. Blais (Terrebonne)
M. Dupré (Saint-Hyacinthe)
M. Gravel (Limoilou)
M. Guay (Taschereau)
Mme Lachapelle (Dorion)
M. Paré (Shefford)
M. Bélanger (Mégantic-Compton)
M. Blank (Saint-Louis)
M. Ciaccia (Mont-Royal)
M. Kehoe (Chapleau)

INTERVENANTS :

M. Bisaillon (Sainte-Marie)
M. Bordeleau (Abitibi-Est)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Lavigne (Beauharnois)
M. Marquis (Matapédia)
Mme Bacon (Chomedey)
Mme Lavoie-Roux (L'Acadie)
M. Maciocia (Viger)
M. Sirros (Laurier)

RAPPORTEUR : Sur proposition de Mme Lachapelle (Dorion), et de consentement, M. Dupré (Saint-Hyacinthe) est désigné rapporteur de la commission.

REMARQUES PRELIMINAIRES :

Intervention du Ministre : Le Ministre de l'habitation et de la protection du consommateur, M. Tardif (Crémazie) précise que son intervention sera brève puisque le Ministère est relativement jeune (juin 1981).

Le Ministère chapeaute quatre (4) organismes, savoir:

- la Société d'habitation du Québec;

(1) Budget 1982-1983, p. 17-1 à 17-13.

- la Régie du logement;
- la Régie des entreprises en construction;
- la Commission de la protection du consommateur.

Ces organismes conservent tous les pouvoirs qu'ils avaient avant d'être regroupés sous l'autorité d'un ministère.

Le budget total du Ministère est de deux cent cinquante-trois millions de dollars (253 000 000,00 $) et, de ce montant, près de quatre-vingt-dix pour cent (90%) va au budget de la S.H.Q.

Intervention du représentant de l'Opposition : M. Ciaccia (Mont-Royal) présente le point de vue de l'Opposition en faisant essentiellement porter son intervention sur les problèmes relatifs à l'habitation.

- depuis juin dernier avec la mise sur pied du Ministère, tous avaient espoir qu'enfin le secteur de l'habitation allait avoir un promoteur, un défenseur. Les espoirs ont été déçus;

- la Régie du logement a commencé à offrir ses services à la population à l'automne 1980. Presqu'aussitôt, ce fut l'engorgement;

- cette Régie venait bouleverser les relations propriétaires-locataires. Un jugement de la Cour supérieure a déclaré inconstitutionnels les pouvoirs exercés par la Régie, à l'exception d'un seul;

- le Ministre va en appel et il se devait de le faire mais en le faisant, il ne fait que retarder à des fins politiques, les effets néfastes qu'engendrera un jugement final que l'on peut présumer;

- c'est peut être davantage avec la S.H.Q. que le Ministre a fait preuve de sa naïveté et de son aveuglement:

  - le 25 novembre 1980 éclate ce qu'il est convenu le scandale de la S.H.Q. impliquant l'homme de confiance du Ministre;

- le refus systématique du Premier Ministre de décréter une enquête publique sur ce dossier;

- le refus du Ministre de la justice de rendre public le rapport d'enquête qui nous aurait permis d'élucider toute la question des pots-de-vin;

- le résultat de cette enquête: le départ de M. Jean-Marie Couture et l'arrivée de M. Bernard Angers;

- le programme Loginove mis sur pied manque de souplesse. Le Ministre a dû par la suite assouplir sa position;

- le programme Loginove constitue d'abord et avant tout un slogan électoral mais la promesse s'est réalisée à la baisse;

- le gouvernement doit hâter la mise en place d'une véritable politique de l'habitation;

- tous les intervenants dans le domaine de la construction s'entendent pour demander un plan de relance de l'industrie de la construction;

- le gouvernement, pour ce faire, bénéficie de divers moyens dont celui d'utiliser au maximum les argents mis à sa disposition par la S.C.H.L.

PROGRAMME 1

Administration : La discussion porte essentiellement sur les sujets suivants:

- les deux (2) contrats accordés dans le cadre de l'étude de l'accessibilité à la propriété:

  a) l'examen de la problématique des taux d'intérêts;

b) l'étude sur les renouvellements hypothécaires et les impacts sur les revenus des propriétaires.

Adoption : Le programme 1 - Administration - est adopté.

PROGRAMME 2

Société d'habitation du Québec :

Elément 1. Direction et gestion :

Elément 2. Rénovation urbaine

Elément 3. Restauration de logements :

Elément 4. Acquisition de logements sous forme individuelle ou coopérative :

Elément 5. Supplément au loyer :

Elément 6. Financement des déficits d'exploitation des logements subventionnés :

La discussion porte particulièrement, sur les sujets suivants:

- la baisse très sensible dans le domaine de la construction domiciliaire;
- les répartitions inéquitables des coûts entre les différentes catégories de construction;
- la valeur estimative de la construction dans la région métropolitaine qui a chuté, entre 1976 et 1981, du deuxième au dernier rang;
- le nombre de demandes reçues pour se prévaloir de l'aide à la propriété entre le 17 décembre 1981 et le 5 mai 1982:
  - six mille six cent huit (6 608) demandes reçues;
  - deux mille six cent quatre-vingt-cinq (2 685) demandes acceptées;
  - mille treize (1 013) demandes conditionnelles;
  - neuf cent quatorze (914) refus;
  - deux mille (2 000) environ en instance d'analyse;

- les normes prévues pour pouvoir bénéficier du programme de l'aide à la propriété;

- le programme Loginove qui s'applique seulement dans des zones désignées et les possibilités pour les municipalités d'élargir ces zones désignées;

- la poursuite des échanges entre la S.H.Q. et la S.C.H.L. afin de pouvoir étendre la couverture de l'aide fédérale à toutes les municipalités du Québec;

- le nombre sans cesse croissant de demandes pour l'obtention de loyers modiques. Le rattrapage dans ce secteur se poursuit, il faudra cependant, par la suite, réduire la construction dans ce secteur;

- la mise au point du programme de l'aide à la propriété a exigé du Ministère de s'en remettre dans beaucoup de cas à des contractuels ou le peu de personnel attaché en permanence au Ministère;

- le temps moyen nécessaire entre la réception d'une demande et l'accord de l'aide est actuellement d'environ trente (30) jours mais le Ministère ambitionne dans un avenir prochain de réduire ce délai à quinze (15) jours environ;

- le programme de Logirente qui prévoyait originellement un bassin potentiel de soixante mille (60 000) bénéficiaires alors que vingt neuf mille (29 000) environ seulement s'en sont prévalus;

- les ajustements faits en octobre dernier sur les barèmes seront à nouveau repris en octobre prochain;

- le rapport du président, M. Angers, qui a souligné l'administration de la S.H.Q. - le rapport porte essentiellement sur le dossier des réparations majeures;

- les réclamations pour des sommes dues soit par des groupes professionnels ou des entrepreneurs à la S.H.Q. ont été transmises aux intéressés. Les règlements sont en cours de règlement dans la plupart des cas.

Ajournement des travaux : A treize heures, la commission ajourne ses travaux sine die.

AA/cr

Séance du jeudi 13 mai 1982

PRESIDENT : M. Laplante (Bourassa).

DEBUT DE LA SEANCE : A dix heures dix minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT : La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

MEMBRES :

M. Tardif (Crémazie)
M. Blais (Terrebonne)
M. Dupré (Saint-Hyacinthe)
M. Gravel (Limoilou)
Mme Harel (Maisonneuve)
Mme Lachapelle (Dorion)
M. Paré (Shefford)
M. Bélanger (Mégantic-Compton)
M. Blank (Saint-Louis)
M. Ciaccia (Mont-Royal)
M. Mathieu (Beauce-Sud)

INTERVENANTS :

M. Bordeleau (Abitibi-est)
M. Dean (Prévost)
M. Guy (Taschereau)
M. Lavigne (Beauharnois)
Mme Bacon (Chomedey)
Mme Lavoie-Roux (L'Acadie)
M. Maciocia (Viger)
M. Sirros (Laurier)

PROGRAMME 2

(suite) : La discussion reprend sur ce programme et porte particulièrement sur les sujets suivants:

- le dossier Paul Martin et les règlements hors cours intervenus, "règlements intervenus au cours de la campagne électorale de 1981" dans les dossiers Cap-des-Rosiers, Moisie, Rivière-Bleue, Rivière-au-Renard, Sainte-Anne-des-Monts et Gaspé-York;

- le règlement intervenu dans le dossier Montmagny (chacun payant ses frais);

- les oppositions entre deux analyses de l'Office municipal de Chandler où, dans un premier cas, on note l'absence de recours et, dans un deuxième temps, la possibilité d'un règlement hors cours;

- le dossier particulier de l'Office municipal de Sainte-Croix de Lotbinière qui poursuit pour deux cent dix mille cinq cent quarante-six dollars (210 546,00 $) alors qu'un règlement hors cours avec la S.H.Q. se serait situé à environ vingt-cinq mille dollars (25 000,00 $);

- le dossier de Saint-Germain-de-Grantham où une poursuite de dix mille dollars (10 000,00 $) avait été intentée et qui s'est soldée par un règlement hors cours de deux mille six cent dix dollars (2 610,00 $);

- le litige opposant les compagnies Duroc-Saramac et la S.H.Q. a débouché par une action prise par les entrepreneurs. Le ministère de la Jusitce a été saisi de l'affaire et une équipe a été constituée pour défendre les intérêts du gouvernement;

- les oppositions entre la compagnie Cap-Construction du Cap-de-la-Madeleine et la S.H.Q. qui se poursuivent depuis deux ans et qui menacent d'acculer la compagnie à la faillite.

- la hausse générale des loyers des locataires des H.L.M. - les loyers de base sont haussés, en moyenne de seize dollars (16,00 $) par mois. - (Ce montant ne comprend pas les frais d'électricité et les frais de services);

- la nécessité de faire une distinction entre le loyer de base pour le locataire et les forfaitaires qui peuvent s'y ajouter si d'autres personnes bénéficiant de revenus vivent dans cet appartement;

- le profil socio-économique des locataires de logements publics - quatre-vingt pour cent (81%) des ménages ont un revenu inférieur à sept mille dollars (7 000,00 $);

- les rencontres qui ont eu lieu entre les représentants de la S.H.Q. et l'Association des architectes en pratique privée du Québec, particulièrement quant aux types de transactions qu'ils pouvaient avoir avec la Société;

- un des griefs important de l'Association des architectes de pratique privée: les différentes dispositions des contrats en vigueur à la S.H.Q. - une révision des différents formulaires est en cours mais cela doit se faire dans le cadre des règlements gouvernementaux.

Adoption : Le programme 2 - Société d'habitation du Québec - (éléments 1 à 6) est adopté.

PROGRAMME 3

Conciliation entre locataires et propriétaires : La discussion porte particulièrement, sur les sujets suivants:

- les avenues législatives antérieurement annoncées par le Ministre et qui ne se sont, à ce jour, concrétisées par aucune refonte législative en profondeur concernant la Régie du logement;

- les contestations propriétaires-locataires qui se sont envenimées depuis l'adoption de la loi no 107. A cela s'ajoute le jugement concernant la constitutionnalité d'une telle loi;

- les causes, pour divers motifs, portées devant la Régie (fixation des loyers, expulsion, etc...) et le rythme de leur règlement;

- la nécessité d'établir une campagne d'information quant aux droits des locataires et des propriétaires dans les différentes régions du Québec: si la conciliation collective est nécessaire, la conciliation individuelle a aussi ses avantages;

- la réticence des propriétaires à louer à des gens de faible revenu et l'obligation qu'on fait à certains d'entre eux d'avoir un endosseur.

Adoption : Le programme 3 - Conciliation entre locataires et propriétaires - est adopté.

PROGRAMME 4

Protection du consommateur : La discussion porte particulièrement, sur les sujets suivants:

- le tirage de la revue publiée par l'Office, le meilleur vendeur après les revues Actualité et Chatelaine;

- les problèmes de la M.I.U.F. et les programmes mis au point par le gouvernement du Québec à cet égard - les confrontations fédérales-provinciales -;

- les recours médicaux institutionnalisés mis en place pour venir en aide aux victimes de la M.I.U.F.;

- les cautionnements exigés des studios de santé (quarante mille dollars (40 000,00 $)) à la suite des plaintes nombreuses et des poursuites qui ont suivi.

Adoption : Le programme 4 - Protection du consommateur - est adopté.

PROGRAMME 5

Qualification professionnelle des entrepreneurs en construction : Adopté.

Fin des travaux : A douze heures cinquante-six minutes, les crédits budgétaires du ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur ayant été adoptés, la commission ajourne ses travaux sine die.

AA/cr

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
de l'industrie, du commerce et du tourisme

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente de l'industrie, du commerce et du tourisme, qui a siégé les 20 mai 1982 et 3 juin 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, pour l'année financière 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

M. Roger Paré
Député de Shefford
Rapporteur de la commission

Séance du jeudi 20 mai 1982

PRESIDENT: M. Boucher (Rivière-du-Loup).

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures dix minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, pour l'année financière 1982-1983. (1)

MEMBRES:

M. Biron (Lotbinière)
M. Blais (Terrebonne)
M. de Belleval (Charlesbourg)
M. Dussault (Châteauguay)
M. Lavigne (Beauharnois)
M. Paré (Shefford)
M. Tremblay (Chambly)
M. Fortier (Outremont)
M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges)
M. Maciocia (Viger)
M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce)

INTERVENANTS:

M. Beaumier (Nicolet)
M. Champagne (Mille-Iles)
M. Grégoire (Frontenac)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Rodrigue (Vimont)
M. Bélanger (Mégantic-Compton)
M. Dubois (Huntingdon)
M. Rocheleau (Hull)
M. Vaillancourt (Orford)

RAPPORTEUR: M. Dussault (Châteauguay) propose que M. Paré (Shefford) agisse à titre de rapporteur. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Président invite le Ministre, M. Biron (Lotbinière) à présenter son exposé préliminaire.

Exposé du Ministre: Le Ministre insiste particulièrement sur les sujets suivants:

- dans une conjoncture internationale caractérisée par l'inflation et un ralentissement de croissance, le Québec a connu une performance meilleure que celle de la quasi totalité des pays de l'O.C.D.E.;

- la politique fédérale de taux d'intérêt élevés a littéralement brisé l'économie québécoise. En raison de la prédominance de petites et moyennes entreprises (P.M.E.), le Québec est relativement plus affecté que d'autres régions du Canada;

---

(1) Budget 1982-1983, pp. 18-1 à 18-15.

- dans ce contexte, le Ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme doit faire de la lutte au chômage, une priorité quasi absolue;

- pour le prochain exercice, le budget du ministère est donc porté à un montant de 203 938 700$, soit une majoration de 28 108 700$ représentant ainsi, par rapport aux crédits 1981-1982, une augmentation de 16%. Au-delà de la lutte au chômage, le ministère entend mettre l'accent sur trois priorités complémentaires; l'aide à l'exportation, l'aide à la gestion et le développement technologique:

    - L'OQCE (Office québécois du commerce extérieur) et la SDI-exportation (Société de développement industriel) agissent en complimentarité avec la SEE (Société pour l'expension des exportations). Les budgets, pour le développement des exportations seront presque doublés par rapport à l'an dernier;

    - le ministère entend procéder à la mise en place de "maisons régionales de l'industrie" et à une plus grande régionalisation de ses services à l'entreprise. Le concept des maisons de l'industrie veut regrouper les services et les programmes sur une base régionale, le ministère assume un rôle de coordination et d'information;

    - une réforme majeure de la SDI sera réalisée dans le sens de la priorité des changements technologiques. Le CRIQ (Centre de recherche industriel du Québec) profitera d'un accroissement significatif de la contribution gouvernementale. La DGI (Direction générale de l'industrie) est impliquée dans la mise en oeuvre de programmes sectoriels à incidence économique sur l'activité manufacturière;

- Le tourisme est l'un des meilleurs moyens pour créer rapidement un grand nombre d'emplois. Le budget

alloué à la promotion touristique est augmenté de 50%, les programmes de crédits et d'aide seront bonifiés. La concertation et la coordination des actions des intervenants est indispensable.

Exposé du porte-parole de l'Opposition officielle:

Le Président invite le porte-parole de l'Opposition officielle, M. Fortier (Outremont), à présenter son exposé préliminaire.

Remarques de l'adjoint-parlementaire:

M. Dussault (Châteauguay) prend la parole prétextant une entente entre les leaders, il insiste notamment sur les sujets suivants:

- dans le contexte, s'il y a un ministère où il ne faut pas effectuer de compression c'est le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme;

- la sous-traitance et son importance pour l'économie québécois;

- la mise sur pied d'une bourse de la sous-traitance, en regard de ses avantages et limites.

Question de règlement:

Le porte-parole de l'Opposition officielle insiste pour parler après le Ministre, car il n'y aurait pas eu d'entente.

Le député de Châteauguay répond qu'il peut prendre la parole sur la base de l'entente et des règlements de la Loi de la législature.

Le député d'Outremont rappelle que l'entente intervenue implique que le porte-parole de l'Opposition officielle accepte ou n'accepte pas de retarder son exposé.

Consentement:

Il y a consentement pour que l'adjoint parlementaire termine et que la parole revienne au député d'Outremont.

Remarques de l'adjoint-parlementaire:

M. Dussault (Châteauguay), souligne que l'expérience des bourses de sous-traitance va permettre aux dynamismes régionaux de jouer pleinement leurs rôles.

Exposé du porte-parole de l'Opposition officielle:

M. Fortier (Outremont) rappelle que l'étude des crédits du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme sera menée sérieusement, et que c'est le moment de poser des questions fondamentales.

Le député d'Outremont traite notamment des sujets suivants:

- la réalité n'est pas aussi bonne que le Ministre le laisse entrevoir. Il y a un ralentissement du rattrapage de l'économie québécoise;

- le dynamisme apparent du secteur privé est dû au ralentissement des investissements publics, et à de mauvais investissements publics;

- les ralentissements d'investissements contituent un sabotage de l'économie, alors qu'arrive le virage technologique;

- la création d'une bureaucratie plus forte sans considération de la proposition des Chambres de commerce du Québec.

Tant que les problèmes de fonds ne seront pas réglés, ce sera très difficile d'assurer le développement économique du Québec.

Discussion générale:

Une discussion générale s'engage.

Le député de Nicolet, M. Beaumier, traite de trois points précis:

- le parc industriel du centre du Québec, à Bécancour;

- le potentiel touristique du lac St-Pierre;

- le sommet économique de la région 04.

Il souligne l'importance de ces points pour le développement de la région.

Le député de Châteauguay, pour compléter son exposé, rappelle qu'en plus de la sous-traitance, la politique d'achat pour le public et le para-public est un élément important du programme d'urgence.

Le député d'Outremont aborde la question de la performance fiscale de la Société des alcools:

- la comparaison avec l'Ontario s'avère défavorable à la S.A.Q.;

- la rentabilité du L.B.O. (Liquors Boards of Ontario) est de beaucoup supérieure.

Le ministre, M. Biron (Lotbinière), rappelle que la réalité de la S.A.Q. est toute autre:

- l'étude comparative commanditée par les entrepreneurs privés, a été réalisée dans un climat d'affrontement;

- le mode de financement est différent, tout comme la structure de distribution.

Le député de Vaudreuil-Soulanges, M. Johnson, répond au Ministre qu'apparemment celui-ci n'a pas pris connaissance de l'étude des manufacturiers:

- le manque à gagner est bien évalué dans cette étude;

- la hausse de prix des produits québécois à la S.A.Q. va à l'encontre de la promotion de ceux-ci;

- il n'y a pas d'encouragement de nos produits qui soit comparable avec ce qui se fait en Ontario.

Le Ministre souligne que la promotion du produit n'est pas la responsabilité de la S.A.Q., mais que le choix des consommateurs reste et demeure déterminant:

- la vente de vin, par des dépanneurs, a permis de sauver près de 10% des membres de l'Association des épiciers indépendants, de créer plus de 10 000 points de vente, des usines d'embouteillage ont pu démarrer;

- la preuve reste à faire pour démontrer que de nouveaux points de vente, chez les grandes chaines d'alimentation, seraient une amélioration.

Le député de Vaudreuil-Soulanges considère que la politique de mise en marché et d'encouragement des produits québécois, est incompatible avec les prix de vente pratiqués par la S.A.Q.

Le Ministre répond que l'industrie québécoise existe en grande partie grâce aux interventions du gouvernement actuel.

Ajournement de la séance: A midi trente minutes, le Président ajourne les travaux sine die.

GD/ab

Séance du jeudi 20 mai 1982 (suite)

PRESIDENT: M. Boucher (Rivière-du-Loup).

DEBUT DE LA SEANCE: A quinze heures trente-cinq minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme pour l'année financière 1982-1983.

MEMBRES:

M. Biron (Lotbinière)
M. Blais (Terrebonne)
M. de Belleval (Charlesbourg)
M. Dussault (Châteauguay)
M. Lavigne (Beauharnois)
M. Paré (Shefford)
M. Tremblay (Chambly)
M. Fortier (Outremont)
M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges)
M. Maciocia (Viger)
M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce)

INTERVENANTS:

M. Beaumier (Nicolet)
M. Champagne (Mille-Iles)
M. Grégoire (Frontenac)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Rodrigue (Vimont)
M. Bélanger (Mégantic-Compton)
M. Dubois (Huntingdon)
M. Rocheleau (Hull)
M. Vaillancourt (Orford)

Discussion générale (suite): Le député de Terrebonne, M. Blais, souligne et commente l'exposé du porte-parole de l'Opposition officielle.

Le député de Viger, M. Maciocia, interroge le Ministre sur la S.A.Q. et le refus d'autoriser l'importation de certains whiskies à haut taux d'alcool.

Le Ministre l'informe que la politique d'importation d'alcool est en voie de révision, suite à des discussions avec les manufacturiers.

Le député de Viger s'informe d'une rumeur voulant que la taxe de 10% pour les repas de plus de 3.25$, passerait à 20%.

Le Ministre trouve ridicule cette rumeur, et par tant l'infirme.

Le député de Jean-Talon, sur la question de la promotion des exportations, demande au Ministre si les Maisons du Québec jouent leurs rôles de promoteur.

Le Ministre confirme la préoccupation du Québec pour l'exportation et son développement.

Le député de Jean-Talon demande si l'on peut trouver des données concernant l'action en propre du Québec sur des ententes de commerce extérieur.

Le Ministre s'engage à fournir l'information nécessaire, il insiste sur le développement du commerce international pour le Québec.

Le député de Shefford, M. Paré, aborde la question des Maisons régionales de l'industrie.

Le Ministre développe l'idée de Maison régionale de l'industrie comme lieu d'information sur les divers programmes et leur accessibilité. Les services disponibles vont dans le sens d'un accroissement du dynamisme des entreprises régionales. La Maison régionale se veut un lieu d'échange et de concertation industrielle.

Mme Harel, député de Maisonneuve, demande où en est le programme de revitalisation des zones industrielles par rapport au déclin industriel du centre de Montréal.

Le Ministre constate qu'il s'agit d'un problème crucial. Des négociations s'effectuent avec Montréal et le fédéral, afin de répondre à l'urgence de la situation. Toutefois, c'est par étapes que peut s'opérer la revitalisation, en tenant compte du contexte actuel.

Le député d'Outremont, M. Fortier, reproche à la S.A.Q. de faire des investissements non rentables, tel que la production des vins maisons qui se fait au détriment des sociétés privées.

Le Ministre répond que la S.A.Q. reconnaît qu'il y a place à l'amélioration, la preuve en est des échanges qui s'effectuent entre la S.A.Q. et le secteur industriel. L'embouteillage, à la S.A.Q. est rentable. La S.A.Q. va aider les embouteilleurs privés à conquérir de nouveaux marchés.

Le député d'Outremont constate qu'il est à peu près impossible aux embouteilleurs privés de conquérir de nouveaux marchés sans un marché local. Les consultations permettront-elles aux embouteilleurs de se faire entendre?

Le Ministre rappelle que des rencontres ont eu lieu et que des propositions furent échangées.

Le député d'Outremont interroge le Ministre sur l'élargissement de la vente du vin par les grandes chaînes.

Le Ministre souligne que la preuve reste à faire d'une amélioration possible du service à la clientèle, la question reste ouverte.

Mme Harel, député de Maisonneuve, demande si le développement d'un réseau de dépanneur va permettre à de grandes chaînes de vendre du vin.

Le Ministre considère qu'en raison du propriétaire unique et de la structure de ces dépanneurs, il se pourrait qu'il y ait vente de vin.

M. Fortier, député d'Outremont, constate que dans certains cas, il peut s'agir d'une fiction juridique. Les changements des trente (30) dernières années justifieraient une reconsidération de la question.

Le député de Terrebonne, M. Blais, rappelle que le Québec a peu à gagner en appliquant le modèle ontarien.

M. Fortier, député d'Outremont, réplique qu'il faut favoriser un marché commun canadien.

M. Blais, député de Terrebonne, constate que les beaux principes, c'est une chose, mais que leur application en est une autre.

Le député de Chambly, M. Tramblay, s'inquiète du soutien fédéral aux démarches du Québec, en matière de l'aide à l'exportation.

Le Ministre vient illustrer le fait que les décisions du fédéral pénalisent systématiquement l'économie du Québec, et ce, malgré la meilleure volonté du Québec.

Le député de Beauharnois, M. Lavigne, demande au Ministre si le protocole signé avec les embouteilleurs privés sera respecté.

Le Ministre répond que le protocole sera respecté jusqu'à son échéance, qu'il faut tendre à ajuster les préoccupations économiques et environnementales. Il fait remarquer que la "canette" d'aluminium serait certainement plus intéressante pour le Québec.

Le député d'Outremont demande quelle conclusion doit-on tirer de l'expérience du FIRA (Foreign investments Review Agency).

Le Ministre rappelle sauf que quelques cas malheureux, les avis du Québec sont suivis.

Mme Harel, député de Maisonneuve, souligne l'impact négatif des délais de réponses de FIRA, l'abandon de projets et les pertes d'emplois. Elle soulève un cas qui illustre les décisions de FIRA.

Le Ministre constate que FIRA a nuit dans le cas posé, et que les investissements à faire sont bloqués.

Consentement: De consentement, la commission poursuit ses travaux après dix-huit heures.

Mme Harel, député de Maisonneuve, demande quels sont les recours possibles contre FIRA.

Le Ministre répond qu'il n'y a pas de recours, et que le Québec y perd beaucoup en investissement et en emploi. La recommandation du Québec va dans le sens d'un déblocage de FIRA.

Suspension de la séance: A dix-huit heures cinq minutes, le Président suspend la séance jusqu'à vingt heures.

Reprise de la séance: A vingt heures dix minutes, le Président prend place au fauteuil.

Discussion générale (suite):

M. Fortier, député d'Outremont, demande des explications sur l'aide à l'exportation et au marketing, ainsi que sur la stratégie de la S.D.I. envers les P.M.E.

Le Président de la S.D.I., M. Lebrun, répond que les programmes sont conçus en complémentarité des ressources déjà disponibles. La nouvelle programmation comporte quatre (4) programmes:

- aide à la formation de consortium pour l'exportation;
- aide sous forme de crédits prospection;
- aide pour décrocher des contrats majeurs;
- programme derniers recours.

Le Ministre souligne que la reconnaissance des risques se fait, entre autre, par les cliniques de l'O.Q.C.E., dans le but de permettre aux P.M.E. de faire l'apprentissage du commerce extérieur et d'en évaluer les difficultés.

Le député d'Outremont, M. Fortier, demande à quoi serviront les prêts, compte tenu de l'action de la S.E.E. (Société pour l'expansion des exportations).

Le vice-président de la S.D.I.-exportation rappelle que la S.E.E. ne couvre pas certains coûts.

Le député d'Outremont, M. Fortier, demande quelles sont les balises qui permettront de limiter les risques?

Le président de la S.D.I. répond que l'intervention de la S.D.I. sous forme de capital-action tient compte des ressources fédérales dans le secteur, et que la meilleure façon de suivre un projet c'est d'être actionnaire. Toutefois, le rythme de croissance atteint, la S.D.I. se retire du projet. Le rôle de conseiller s'avère aussi important que la dimension actionnaire.

Le vice-président de la S.D.I. souligne que la participation gouvernementale agit aussi comme garantie morale. Il rappelle que les entreprises doivent démontrer leur capacité à

répondre de leurs engagements. La S.D.I. n'est pas là pour se substituer à l'entreprise privée.

Le député d'Outremont, M. Fortier, souligne que la nécessité d'être actionnaire, n'apparaît pas comme évidente.

Le président de la S.D.I. dans sa réponse, mentionne que le programme a deux prérequis:

- démontrer la nécessité d'un regroupement pour percer;

- démontrer que la participation de la S.D.I. est indispensable pour la réalisation du projet;

sinon, il y a d'autres programmes qui peuvent être utiles aux entreprises.

Le député de Chambly, M. Tremblay, fait remarquer que les nouveaux programmes de la S.D.I. semblent s'inspirer du modèle japonais, avec le danger de devoir faire face à une concurrence plus serrée.

Le Ministre rappelle que la démarche amorcée implique que l'étape à venir va dans le sens d'une "Trading House", et que nous ne sommes pas rendus au modèle japonais.

Le député d'Outremont, M. Fortier, demande si les nouveaux programmes impliquent, pour la S.D.I., des transformations à la loi.

Le Ministre répond que oui et que ce sera fait pour la fin juin, afin d'ouvrir la S.D.I. aux nouveaux programmes.

Le député d'Outremont, M. Fortier, souligne que les hommes d'affaires, en matière de recherches industrielles, préférerait que la recherche sectorielle se fassent en entreprise.

Le Ministre répond qu'il recherche la mise sur pied d'une formule mixte, soit 50% des fonds provenant du gouvernement, et l'autre 50% provenant de l'entreprise privée. Il pense ainsi pouvoir répondre adéquatement aux besoins des entreprises.

Le député d'Outremont demande de quelle façon les gens du secteur privé pourront s'exprimer?

Le Ministre donne l'exemple de Bombardier qui désire construire avec le gouvernement, une piste d'essai.

Le député d'Outremont fait remarquer qu'il y a peu d'entreprises utilisant la ressource recherche.

Le secrétaire général du C.R.I.Q., M. Lupien, constate la véracité de ces dires, quoiqu'il faille constater l'augmentation des commandites industrielles au C.R.I.Q.

Le Ministre complète la réponse en soulignant qu'il reste beaucoup à faire et que c'est dans ce sens qu'il y aura un représentant du C.R.I.Q. dans chacune des Maison de l'industrie.

La député de Maisonneuve demande pour quel pourcentage comptent les sociétés d'Etat dans les activités du C.R.I.Q.

Le secrétaire général du C.R.I.Q. lui répond que les sociétés d'Etat comptent pour très peu.

Le député d'Outremont demande d'où viendront les fonds de 50 000 000$ pour la mise en place d'un programme d'innovation et de développement des produits.

Le Ministre lui répond que dans la mesure où des fonds seront disponibles, le programme sera en opération dès cette année.

Ajournement des travaux:

A vingt et une heures trente-cinq minutes, le Président ajourne les travaux sine die.

GD/ab.

Séance du jeudi 3 juin 1982

PRESIDENT: M. Rochefort (Gouin).

DEBUT DE LA SEANCE: A quinze heures seize minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, pour l'année financière 1982-1983.

MEMBRES:

M. Biron (Lotbinière)
M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Dussault (Châteauguay)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Lavigne (Beauharnois)
M. Paré (Shefford)
M. Payne (Vachon)
M. Fortier (Outremont)
M. Leduc (Saint-Laurent)
M. Maciocia (Viger)
M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce)

INTERVENANTS:

M. Beaumier (Nicolet)
M. Blais (Terrebonne)
M. Champagne (Mille-Iles)
M. Charbonneau (Verchères)
M. Tremblay (Chambly)
M. Bélanger (Mégantic-Compton)
M. Dubois (Huntingdon)
M. Rocheleau (Hull)
M. Vaillancourt (Orford)

Le Président rappelle les derniers travaux et propose l'adoption des programmes 2, 3, 4 et 5 avec tous leurs éléments.

PROGRAMME 2

Société de développement industriel du Québec

Adoption: Le programme 2 est adopté sur division.

PROGRAMME 3

Développement de l'industrie manufacturière et commercialisation des produits

Elément 1.
Politiques et stratégies sectorielles

Elément 2.
Prospection de l'investissement et expansion des marchés

Elément 3.
Infrastructure d'accueil à l'industrie

Elément 4.
Services aux entreprises manufacturières et aux commerces

Elément 5.
Normalisation

Elément 6.
Institut national de productivité

Adoption: Le programme 3, éléments 1, 2, 3, 4, 5 et 6, est adopté sur division.

PROGRAMME 4
Centre de recherche industrielle du Québec

Adoption: Le programme 4 est adopté sur division.

PROGRAMME 5
Formation professionnelle

Adoption: Le programme 5 est adopté sur division.

Discussion générale: (suite) Le Ministre rappelle un bref historique de SIDBEC (Sidérurgie Québec) et les problèmes qui y sont liés. Il souligne particulièrement les problèmes suivants:

- la sous-capitalisation de SIDBEC et ses effets désastreux pour l'entreprise;
- la recherche de partenaires pour SIDBEC, afin de renforcer la structure de la capitalisation de SIDBEC;
- les difficultés actuelles du marché en raison du contexte économique.

Le Ministre souligne que SIDBEC sera davantage étudié lors de l'étude du projet de loi le concernant. L'étude de ce projet de loi se fera à l'automne.

M. Scowen, (Notre-Dame-de-Grâce), souligne l'absence du président de SIDBEC, et avertit le Ministre que son intention à l'égard de ce dossier est inadmissible. Il présente ses remarques concernant SIDBEC, il aborde notamment les sujets qui suivent:

- les engagements du gouvernement pour assainir la situation de SIDBEC, qui n'ont pas encore été concrétisés;
- l'irresponsabilité gouvernementale qui a amené SIDBEC dans un marasme;
- la sous-capitalisation de SIDBEC est le fait de la non-rentabilité de la gestion gouvernementale;
- SIDBEC n'a pas joué le rôle moteur qu'on attendait, pour l'industrie secondaire du Québec;
- le secteur minier de SIDBEC laisse prévoir des pertes très élevées;

M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce) invite le Ministre à s'engager à ne pas investir des fonds publics dans SIDBEC, tant que le redressement financier ne sera pas effectué. Il demande au Ministre:

- de s'engager à convoquer une commission parlementaire pour l'étude de SIDBEC;

- de révéler les coûts de scénarios pour la relance de SIDBEC;

- de s'engager à réouvrir les conventions de travail des employés de SIDBEC.

M. Charbonneau (Verchères) reconnaît la nécessité d'étudier la situation de SIDBEC, mais n'admet pas la dramatisation des faits. Ce n'est certainement pas le gouvernement actuel qui a mis en application les thèses économiques qui ont fait de SIDBEC ce qu'elle est. La seule réalité des propos du député de Notre-Dame-de-Grâce c'est qu'il veut fermer SIDBEC. Le problème de SIDBEC c'est d'être en concurrence avec des géants de la sidérurgie, et ce, dans un contexte économique difficile.

Il y a des décisions économiques qui sont aussi des décisions sociales et humanitaires. Il faut que le plan de redressement soit cohérent avec la situation réelle de SIDBEC et de ses travailleurs.

Remplacement du Président:

A seize heures vingt-trois minutes, M. Paré (Shefford) remplace M. Rochefort (Gouin) à la présidence.

M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce) rappelle que la réalité de SIDBEC est très difficile et qu'il n'a aucune intention de vouloir fermer SIDBEC. Il reconnaît que des coûts sociaux et humains sont présents dans ce problème. Le gouvernement doit respecter sa promesse d'effectuer le redressement de SIDBEC.

M. Charbonneau (Verchères) commente les paroles du député de Notre-Dame-de-Grâce et souligne que la responsabilité de la situation de SIDBEC ne peut être imputée au gouvernement actuel.

Le Ministre rappelle les limites de la capacité financière de SIDBEC. Il répond point par point aux questions soulevées par le député de Notre-Dame-de-Grâce.

Remplacement du Président:

A seize heures trente-deux minutes, M. Rochefort (Gouin) remplace M. Paré (Shefford) à la présidence.

M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce) demande au Ministre d'expliciter sa position en ce qui concerne l'ouverture des conventions de travail des employés de SIDBEC.

Le Ministre répond que, sans prendre d'engagement ferme, il n'est pas question d'aller dans le sens de l'ouverture des conventions.

M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce) constate que dans le contexte actuel il est peu possible de trouver un ou des partenaires à SIDBEC. Il demande au Ministre quel est l'ordre de grandeur des coûts des trois scénarios pour le secteur minier de SIDBEC.

Le Ministre rappelle qu'il a demandé que les scénarios de relance soient refaits, les réponses ne sont pas disponibles présentement.

M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce) demande au Ministre quelles sont les prévisions de perte pour le secteur minier, si rien n'est fait.

Le Ministre répond que tout est relié au marché des boulettes de fer, lequel est présentement très difficile. La situation mondiale des boulettes de fer ne permet pas l'établissement de prévisions à long terme.

M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce) questionne le Ministre pour savoir quelles sont les prévisions de pertes annuelles du secteur minier.

Le Ministre rappelle que les données de SIDBEC devraient être disponibles d'ici quelques semaines.

M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce) demande au Ministre si la pratique qui consiste à avancer des fonds pour les faire approuver après coup, va être utilisée pour soutenir SIDBEC. Il est urgent qu'une commission parlementaire se penche sur la situation de SIDBEC.

Le Ministre répond au député de Notre-Dame-de-Grâce qu'il ne considère pas que des avances d'argent seront faites à SIDBEC, avant qu'une commission parlementaire n'étudie la situation de SIDBEC. Cette commission se tiendra à l'automne.

M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce) demande au Ministre de prévoir la rédaction des avantages et désavantages pour chacun des scénarios qu'étudiera la commission parlementaire qui s'occupera de SIDBEC: ceci afin de faciliter l'évaluation de la présence de l'Etat dans ce secteur d'activité.

Le Ministre rappelle que l'Etat doit s'ingérer là où le secteur privé ne peut ou ne veut aller. Toutefois, le fonctionnement à titre de partenaire s'annonce comme étant une avenue d'avenir. Il s'engage à fournir les avantages et désavantages pour l'Etat et la collectivité, ce qui va dans le sens d'une reconnaissance du rôle de l'Etat dans l'économie.

M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce) demande au Ministre d'accélérer le dépôt du programme de redressement de SIDBEC, en raison des montants d'argent qui sont perdus quotidiennement.

Le Ministre s'engage à faire en sorte que le dépôt du plan de redressement soit effectué dans les meilleurs délais.

PROGRAMME 1
Gestion interne et soutien

Le Président appelle l'étude du programme 1.

Elément 1.
Direction et soutien administratif

Elément 2.
Soutien technique

Elément 3.
Recherche et planification

Adoption: Le programme 1, éléments 1, 2 et 3, est adopté.

Suspension: A dix-sept heures quarante-cinq minutes, la commission suspend ses travaux jusqu'à vingt heures.

GD/ab

Reprise de la séance:

A vingt heures treize minutes, le Président prend place au fauteuil.

Remplacement du Président:

M. Boucher (Rivière-du-Loup) remplace M. Rochefort (Gouin) à la présidence.

PROGRAMME 6

Promotion et développement de l'industrie touristique

Le Président appelle l'étude du programme 6.

Le Ministre mentionne les efforts budgétaires consacrés au secteur du tourisme, en raison de l'importance économique de ce secteur. Dans ses remarques d'ensemble, le Ministre aborde notamment les sujets qui suivent:

Elément 1. promotion du tourisme

- le nouveau programme de promotion touristique, augmenté de 3 millions de dollars;

Elément 2. Développement du tourisme

- la collaboration avec les agents de voyages comme agents de développement du tourisme.

M. Maciocia (Viger) dans ses remarques d'ensemble aborde notamment les sujets qui suivent:

- l'année dernière en fut une d'inactivité en ce qui concerne l'action gouvernementale dans le secteur touristique;

- l'effort budgétaire du Québec, pour le tourisme, demeure très faible comparativement aux crédits touristiques des provinces voisines;

- l'absence de système valable pour la cueillette et la diffusion des données touristiques;

- l'unilinguisme français dans les kiosques d'information est un non-sens;

M. Paré, (Shefford), aborde particulièrement les sujets qui suivent:

- les programmes de soutien et de développement touristique;

- les attentes du Québec dans ce secteur d'activités;

- le déficit touristique du Québec.

Le député de Shefford demande au Ministre ce qu'il prévoit faire pour corriger le déficit touristique du Québec. La promotion touristique visera-t-elle la clientèle intérieure aussi bien qu'extérieure.

M. Doyon (Louis-Hébert) demande au Ministre d'établir un plan directeur pour le tourisme, et d'éclairer la situation des A.T.Q. (Associations touristiques régionales).

Le député de Louis-Hébert s'inquiète de la situation du secteur touristique.

Le Ministre répond point par point aux questions soulevées par les députés, il traite notamment des sujets qui suivent:

- l'importance économique de ce secteur d'activités, particulièrement dans le contexte de crise économique;

- l'accueil et l'information viennent illustrer la spécificité du Québec qui attire le tourisme;

- les montants d'argent et les programmes de soutien mis en place, démontrent l'importance de ce secteur pour le gouvernement.

Une discussion s'engage sur le temps disponible.

Le Ministre complète ses réponses, il insiste particulièrment sur les points qui suivent:

- le développement de 15 ATR;

- une structure d'accueil unique pour la région de Montréal.

M. Rocheleau, (Hull), demande au Ministre:

- s'il a eu une rencontre avec un dirigeant de la compagnie Reynolds;

- où en sont les dossiers du Mont Sainte-Anne et de la Maison de l'industrie;

- l'effort touristique dans la région de l'Outaouais.

Le Ministre répond à chacune des questions posées par le député de Hull en soulignant l'importance de la consultation régionale, ainsi que les ententes avec le fédéral pour le développement de certains projets.

M. Rocheleau, (Hull), mentionne le peu de publicité consacrée au service des pourvoyeurs du Québec.

Le Ministre répond que des négociations sont en cours avec l'Association des pourvoyeurs du Québec, pour développer cet aspect dans de la promotion touristique.

Mme Harel (Maisonneuve) souligne l'importance du Pavillon du Québec, et décrit l'impact économique de Terre des Hommes. Elle demande ce qui en est du projet de transformer le Pavillon pour une utilisation hivernale.

Le Ministre répond à la député de Maisonneuve que des négociations sont faites pour étendre la saison d'utilisation.

M. Maciocia (Viger) demande entre autre au Ministre combien de Québécois suivent les cours de formation touristique.

Le Ministre, dans sa réponse au député de Viger, traite notamment du placement des étudiants en hôtellerie, des kiosques d'information touristique et de la planification des programmes touristiques.

M. Doyon (Louis-Hébert) demande au Ministre des éclaircissements sur le comité Québec 1534-1984.

Le Ministre apporte les éclaircissements demandés sur la corporation Québec 1534-1984, tout en soulignant qu'il ne peut répondre de tous les détails puisqu'il s'agit d'une corporation à but non-lucratif. Le gouvernement apporte un soutien à cette corporation en raison des retombées économiques prévisibles.

M. Maciocia (Viger) demande au Ministre qui sont ses adjoints et à quoi serviront les 3 millions de dollars supplémentaires à l'item promotion.

Le Ministre répond aux questions du député de Viger en ce qui concerne ses adjoints, et souligne que les 3 millions de dollars serviront à la promotion touristique à l'extérieur du Québec.

Une discussion s'engage sur les ententes entre le fédéral et le provincial.

M. Maciocia (Viger) interroge le Ministre sur le fonctionnement des crédits touristiques.

Le Ministre fournit au député de Viger l'information demandée sur le fonctionnement et la procédure du programme de crédits touristiques. Il souligne le rôle de la SDI (Société de développement industriel) dans le développement des entreprises touristiques.

M. Maciocia (Viger) demande au Ministre de l'information concernant le Palais des congrès de Montréal.

Le Ministre, dans sa réponse au député de Viger, rappelle les aménagements qui se font dans le cadre du Palais des congrès de Montréal.

Adoption: Le programme 6 avec tous ses éléments est adopté.

Adoption: L'ensemble des programmes du ministère est donc adopté.

Fin des travaux: A vingt-deux heures cinquante minutes, la commission ajourne ses travaux sine die, la commission ayant rempli le mandat qui lui avait été confié.

GD/ab.

DEUXIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
des institutions financières et coopératives

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente des institutions financières et coopératives qui a siégé le mercredi 2 juin 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Institutions financières et Coopératives pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

Marcel Lafrenière
Député d'Ungava
Rapporteur de la commission

Séance du mercredi 2 juin 1982

PRESIDENT : M. Desbiens (Dubuc).

DEBUT DE LA SEANCE : A vingt heures dix minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT : La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Institutions financières et Coopératives pour l'année financière 1982-1983.(1)

MEMBRES :

M. Parizeau (L'Assomption)
M. Charron (Saint-Jacques)
M. de Belleval (Charlesbourg)
M. Gravel (Limoilou)
M. Lafrenière (Ungava)
M. Marquis (Matapédia)
M. Tremblay (Chambly)
Mme Bacon (Chomedey)
M. French (Westmount)
M. Lalonde (Marguerite-Bourgeois)
M. Lincoln (Nelligan)

INTERVENANTS:

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Blais (Terrebonne)
M. Bordeleau (Abitibi-Est)
M. Dean (Prévost)
M. Martel (Richelieu)
M. Cusano (Viau)
M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges)
M. Leduc (Saint-Laurent)
M. Rocheleau (Hull)

RAPPORTEUR : M. Lafrenière (Ungava).

PROGRAMME 1 : La discussion porte particulièrement, sur les sujets suivants:

Contrôle et surveillance du développement des entreprises :

- la question particulière des coopératives forestières principalement en ce qui concerne les forêts domaniales - il ne semble pas avoir eu de suite aux engagements pris par l'ex-ministre M. Joron au sommet sur la coopération. Selon le Ministre, ce dossier n'a pas particulièrement évolué depuis cette époque et beaucoup reste à faire;

Elément 1. Fichier central des entreprises :

---

(1) Budget 1982-1982, p. 19-1 à 19-7

Elément 2. Création et modifications de personnes morales :

- les problèmes particuliers des coopératives fédérées - souvent considérées par le ministère de l'Agriculture comme des monopolisateurs à cet égard, le Ministère a une nette volonté de développement dans ce secteur d'activités;

Elément 3. Contrôle, surveillance et développement des associations coopératives :

- le marché des indépendants: un marché sensible où les arbitrages sont particulièrement délicats;

- les rencontres qui ont eu lieu jusqu'à maintenant entre les autorités du Ministère et les représentants des coopératives - particulièrement les problèmes cruciaux survenus récemment aux magasins COOP. Le Ministère a été saisi du problème et a suivi ce que l'Association Martin - Chabot a donné jusqu'à maintenant. Un redressement est évidemment nécessaire "ce qui n'exclut en rien qu'il faille effectuer une chirurgie dans certains domaines";

Elément 4. Contrôle et surveillance du courtage immobilier :

- l'opération de mise en ordre est nécessaire voire très urgente dans le secteur coopératif. Il faut cependant attendre que le rapport sur cette vérification soit l'objet d'une vérification, d'une analyse et que les principaux intéressés y participent;

- la remise en question de la Société de développement économique;

- la loi des caisses d'épargne et de crédit: une loi qu'il faudra éventuellement amender afin d'en élargir la portée;

- la refonte de la troisième partie de la Loi des compagnies: le travail à ce chapitre est amorcé et le projet de loi devrait être déposé à l'automne;

- le rôle du fichier central des entreprises qui ne remplit pas particulièrement le rôle qu'il doit remplir quant aux évaluations des compagnies;

- le départ de la Société d'assurance La Prudentielle: le Ministère n'a eu aucune information à cet égard; par ailleurs, s'il faut, selon le Ministre se réjouir des investissements de compagnies étrangères telles La Prudentielle d'Amérique et La Métropolitaine de même que de ceux des compagnies indigènes telle La Laurentienne, il faut se demander si La Prudentielle de Londres qui a quitté n'était pas déficitaire au moment de son départ;

- le phénomène des départs d'entreprises vers l'Ontario, particulièrement, n'est pas nouveau. Ce phénomène se produit depuis 1954 (Phoenix de Londres);

- le départ des entreprises vers l'Ontario est surtout dû au développement particulièrement intéressant à la Bourse de Toronto;

- les réactions québécoises n'ont pas tardé à se faire sentir au cours de ces années particulièrement en se dotant de moyens de développements financiers autonomes: Caisse de dépôt, mouvement coopératif. Il s'est recréé un milieu financier non encore complet mais qui a atteint au cours des années une ampleur assez remarquable;

- le départ des sièges sociaux est douloureux pour le Québec et la philosophie de remplacement prônée par le Ministre est loin d'être satisfaisante. Il y aurait plutôt lieu de créer un climat de complémentarité entre les divers agents économiques.

Adoption : Le programme 1 - Contrôle et surveillance du développement des entreprises - éléments 1, 2, 3 et 4, est adopté.

PROGRAMME 2 — La discussion porte essentiellement, sur les questions suivantes:

Contrôle, surveillance et développement des institutions financières :

- les contrastes et les écarts entre les compagnies d'assurance privées et celles relevant des assurances publiques: les services administratifs demeurent cependant comparables;

Elément 1. Contrôle et surveillance des caisses d'épargne et de crédit :

- les différences manifestées demeurent dans ce secteur quant aux frais d'exploitation;

- la Régie de l'Assurance-automobile même si elle relève du ministère des Transports nécessiterait que l'on puisse établir au niveau du surintendant des assurances des barèmes de comparaison;

Elément 2. Contrôle et surveillance des compagnies de fiducie et de finance :

- le service des réassurances qui a subi des modifications structurelles sans cependant qu'il s'agisse de changements majeurs particulièrement quant aux effectifs en place;

Elément 3. Contrôle et surveillance des compagnies d'assurance:

- les coûts d'impression du volumineux rapport du surintendant peuvent sembler importants à première vue (60 000,00 $). Il s'agit pourtant d'un outil de première ordre pour les utilisateurs;

Elément 4. Contrôle, surveillance et développement de commerce des valeurs mobilières :

- la mise sur pied éventuelle d'une compagnie d'assurance de type coopératif pour les taxes - aucune décision n'a été effectivement prise mais il semble qu'il s'agisse d'une solution qui leur apparaît trop onéreuse;

- le dépôt probable d'un projet de loi sur les valeurs mobilières lequel, suite à l'engagement du Ministre, sera soumis à tous les intéressés;

- les projets entrevus à ce jour pour revaloriser la Bourse de Montréal.

Elément 5. Gestion du régime de l'assurance-dépôts :

Adoption : Le programme 2 - Contrôle, surveillance et développement des institutions financières - éléments 1, 2, 3, 4 et 5, est adopté.

PROGRAMME 3

Gestion interne et soutien :

Elément 1.
Direction et soutien administratif :

Elément 2.
Soutien technique :

Elément 3.
Inspections et enquêtes:

Adoption : Le programme 3 - Gestion interne et soutien - éléments 1, 2 et 3, est adopté.

En conséquence, les programmes 1, 2 et 3 des crédits budgétaires du ministère des Institutions financières et Coopératives, sont adoptés.

Fin des travaux : A zéro heure, la commission ajourne ses travaux sine die.

AA/cr

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
de la justice

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente de la justice, qui a siégé les 27 et 28 avril 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère de la Justice pour l'année financière 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

Marcel Lafrenière
Député d'Ungava
Rapporteur de la commission

Séance du mardi 27 avril 1982

PRESIDENT : M. Desbiens (Dubuc).

DEBUT DE LA SEANCE : A dix heures vingt minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT : La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère de la justice pour l'année 1982-1983. (1)

MEMBRES :

M. Bédard (Chicoutimi)
M. Beaumier (Nicolet)
M. Boucher (Rivière-du-Loup)
M. Charbonneau (Verchères)
Mme Juneau (Johnson)
Mme Lachapelle (Dorion)
M. Lafrenière (Ungava)
M. Dauphin (Marquette)
M. Kehoe (Chapleau)
M. Marx (D'Arcy McGee)
M. Paradis (Brôme-Missisquoi)

INTERVENANTS :

M. Bisaillon (Sainte-Marie)
M. Brassard (Lac-Saint-Jean)
M. Dussault (Châteauguay)
M. Martel (Richelieu)
M. Bissonnet (Jeanne-Mance)
M. Blank (Saint-Louis)
M. Ciaccia (Mont-Royal)
M. Pagé (Portneuf)

RAPPORTEUR : M. Lafrenière (Ungava).

REMARQUES PRELIMINAIRES:

Intervention du ministre de la justice : M. Bédard (Chicoutimi), ministre de la justice, fait son intervention sur deux grands volets, savoir:

- l'humanisation des services;

- la gestion des ressources humaines.

A) La législation

- le Ministère s'est attardé à consolider la réforme du droit de la famille établie

(1) Budget 1982-1983, p. 20.1 à 20.37

par le projet de loi no 89 en réalisant un programme d'information sur les principales modifications qui y étaient contenues;

- le projet de loi no 18 - Loi assurant l'application de la réforme du droit de la famille et modifiant le Code de procédure civile - sous étude - qui a pour objet de permettre une application harmonieuse de la réforme;

- le Ministère a entrepris l'étude des recommandations du groupe de travail sur le Tribunal de la famille;

- le Ministère s'est engagé dans la réforme du droit des personnes, des successions et des biens;

- le Ministère effectuera, également, une mise à jour des règles successorales afin de faciliter une liquidation efficace, correcte et rapide des biens transmis par décès;

- la Charte des droits et libertés de la personne, suite aux commissions qui ont eu lieu à ce sujet, sera mise à jour;

- le Ministère a aussi présenté diverses lois (no 17 - Loi modifiant certaines lois relativement à l'administration de la justice -, no 28 - Loi modifiant certaines dispositions législatives -, etc...);

- le Ministère poursuit ses travaux sur la banque de données informatisées, l'index des lois et le traitement informatisé des lois;

B) <u>Les services à la clientèle</u>

- le Ministère doit s'efforcer de satisfaire les besoins de sa triple clientèle, les justicia-

bles, les professionnels de la communauté juridique et les ministères et organismes de la fonction publique:

- mises sur pied de services d'accueil dans les palais de justice;

- le sort fait aux victimes et aux témoins afin de fournir une meilleure information aux victimes d'actes criminels au cours des différentes étapes de l'enquête policière et des procédures judiciaires;

- dans le secteur policier, des efforts importants ont été déployés en vue de mieux accueillir et renseigner les citoyens;

- le Ministère a également poursuivi le programme d'informatisation des services judiciaires;

- le Ministère poursuit ses échanges avec la Chambre des notaires sur la réforme du Code civil et sur la pratique notariale;

C) <u>La situation dans les établissements de détention</u>

- les établissements de détention connaissant des problèmes de surpopulation, diverses mesures ont été mises en oeuvre pour corriger cette situation:

  - recours élargi aux ressources communautaires d'hébergement;

  - utilisation accrue du mécanisme des absences temporaires;

- transferts de détenus d'un établissement à un autre où il y a plus de disponibilités;

- les efforts consacrés à trouver des solutions au problème de l'emprisonnement à défaut de paiement d'amendes;

- la construction de nouveaux établissements à Sherbrooke et Trois-Rivières;

- le désir manifeste d'améliorer les conditions des détenus par diverses mesures, notamment le programme d'activités rémunérées, l'utilisation de centres résidentiels communautaires et d'ateliers de réinsertion par le travail;

D) La criminalité

- la prévention du crime constitue une tâche ardue pour le Ministère; il est cependant faux de prétendre que le Québec détient le championnat de la criminalité puisqu'il se situe au huitième rang selon Statistiques-Canada;

- le Ministère a publié cette année son premier rapport sur l'état de la criminalité et l'application des règlements de circulation au Québec pour l'année 1980;

- le Ministère a également constitué un comité consultatif sur la prévention du crime. Cette structure est complétée par un secrétariat permanent;

- le Ministère a favorisé les interventions à l'échelle régionale: ces comités régionaux apparaissent comme des modules dynamiques de concertation;

- le Ministère a également assuré le suivi des colloques sur la violence et un document synthèse est en préparation sur cette question;

- le Ministère, en collaboration avec le Conseil du statut de la femme et la Corporation professionnelle des médecins du Québec, a élaboré un protocole médical type dans le but de faciliter la preuve des constatations médicales lors des procès pour viol;

E) Les ressources humaines et financières

- la poursuite de la révision du plan d'organisation administrative supérieure;

- le Ministère a poursuivi son travail au plan de l'égalité des chances.

Intervention du représentant de l'Opposition officielle :

M. Marx (D'Arcy McGee) signale dans son intervention préliminaire les points suivants:

- le système carcéral reste encore inhumain par la faute du Ministre qui refuse de prendre des mesures correctionnelles concrètes et valables;

- l'efficacité de l'administration de la justice n'est pas non plus assurée: par exemple, certains palais de justice ont trop de juges alors que d'autres n'en ont pas assez;

La critique de l'Opposition porte sur quatre points essentiels:

A) La révision du Code civil

- l'Office de révision a déposé un rapport fruit de vingt-cinq ans de travail "qui constituait une base excellente de révision du Code" qui ne s'est traduit que par peu de législation;

- le gouvernement semble vouloir dans ce domaine procéder à la pièce. Cette façon de procéder ne peut manquer d'entraîner des contradictions, des erreurs et des lacunes;

- la réforme amorcée entraîne une situation spéciale: il existe deux codes civils au niveau du Québec;

B) Les services de police

- l'inefficacité des services de police de la C.U.M. et au Québec qui est attribuable, avant tout, à la faiblesse et à l'incohérence des structures policières et au manque de mécanismes de contrôle;

- les coûts de services policiers coûtent beaucoup plus cher au Québec qu'en Ontario et il y aurait certes lieu que le Ministre se penche sur ce problème;

C) Les conditions et les coûts de détention

- cinquante pour cent des admissions dans les lieux des détentions sont dues au non-paiement des amendes;

- il y aurait nécessité d'abolir l'emprisonnement pour le non-paiement d'amendes;

- le Ministre devrait procéder à la fermeture du Centre Parthenais à laquelle il s'est antérieurement engagé;

- le Ministre devrait fermer les prisons à Trois-Rivières et à Sherbrooke absolument insalubres;

- le Ministre doit prévoir aussi une amélioration substantielle des conditions de vie des détenus dans les prisons de Bordeaux, Hull, à la Maison Tanguay et au Centre de détention d'Orsainville;

- l'entière responsabilité des soins de santé dans les prisons du Québec doit être remise aux C.L.S.C.;

D) La protection des droits et libertés de la personne

- le gouvernement se doit de présenter dans les plus brefs délais des modifications à la Charte particulièrement en ce qui a trait à la discrimination contre les femmes;

- les directives du Ministère à ses procureurs quant aux interprétations qu'ils doivent faire des dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne;

- l'attitude incompréhensible du Ministère qui, au cours des années, a confié plus de responsabilités à la Commission des droits sans augmenter pour autant ses effectifs.

PROGRAMME 1

Formulation des jugements :

Elément 1. Magistrature:

Elément 2. Déontologie judiciaire et perfectionnement des juges :

La discussion porte particulièrement, sur les sujets suivants:

- les ressources humaines et financières prévues à ce programme;

- la constitution d'un Code de déontologie et le perfectionnement des juges sous la responsabilité du juge Alan B. Gold;

- l'absence d'étude globale, malgré un rapport préparé par une firme privée portant sur l'administration de la justice notamment en matière d'informatisation;

- l'amélioration et le fonctionnement des tribunaux (i.e.: utilisation des salles, possibilités de prévoir des sessions le soir);

- les délais prolongés devant les tribunaux et la nécessité d'établir une collaboration de toutes les parties principalement intéressées.

Ajournement : A douze heures trente-cinq minutes, la commission ajourne ses travaux sine die.

PRESIDENT : M. Desbiens (Dubuc).

DEBUT DE LA SEANCE : A vingt heures trente-sept minutes, le Président reprend sa place au fauteuil.

MANDAT : La commission poursuit l'examen des crédits du ministère de la justice pour l'année 1982-1983.

MEMBRES :

M. Bédard (Chicoutimi)
M. Beaumier (Nicolet)
M. Boucher (Rivière-du-Loup)
M. Charbonneau (Verchères)
Mme Juneau (Johnson)
Mme Lachapelle (Dorion)
M. Lafrenière (Ungava)
M. Dauphin (Marquette)
M. Kehoe (Chapleau)
M. Lalonde (Marguerite-Bourgeois)
M. Marx (D'Arcy McGee)

INTERVENANTS :

M. Bisaillon (Sainte-Marie)
M. Brassard (Lac-Saint-Jean)
M. Dussault (Châteauguay)
M. Martel (Richelieu)
M. Bissonnet (Jeanne-Mance)
M. Blank (Saint-Louis)
M. Ciaccia (Mont-Royal)
M. Pagé (Portneuf)

PROGRAMME 1

(Suite)

La discussion porte particulièrement, sur les sujets suivants:

- l'augmentation du taux légal: une mesure à envisager pour diminuer les délais. Un moyen additionnel pourrait être, entre autres, l'augmentation de la juridiction de la Cour provinciale;

- les brefs d'introduction d'instance en matière civile qui sont tous informatisés là où le système a actuellement été mis en place (Montréal, Québec, Saint-Jérôme);

- les projets du Ministère en ce qui concerne les palais de justice;

- Québec, Alma et Shawinigan, les palais en cours de réalisation;

- programmes d'améliorations à Longueuil et Sherbrooke;

- plans d'aménagement prévus pour Roberval, Saint-Jean et Rivière-du-Loup;

- les intentions du Ministre quant aux recommandations du juge en chef Deschênes dans son rapport intitulé "Maîtres chez eux";

- les délais existants dans les tribunaux administratifs qui ont diminué de beaucoup depuis un an.

Adoption : Le programme 1 - Formulation de jugements - (éléments 1 et 2) est adopté.

PROGRAMME 2

Soutien administratif à l'activité judiciaire : Le programme 2 - Soutien administratif à l'activité judiciaire - (éléments 1, 2 et 3) est adopté.

Elément 1.
Soutien aux cours de justice civiles et criminelles :

Elément 2.
Soutien aux tribunaux administratifs :

Elément 3.
Tribunal de l'expropriation :

PROGRAMME 3

Enquêtes et expertises scientifiques pour fins judiciaires : La discussion porte essentiellement, sur la nécessité d'en arriver à refondre la Loi des coroners. Une étude à cet égard a été produite par le Ministère et fait actuellement l'objet d'échanges avec le Conseil consultatif de la justice.

Elément 1.
Enquêtes sur les décès et les incendies:

Elément 2.
Expertises médico-légales :

Elément 3.
Expertises scientifiques :

Adoption : Le programme 3 - Enquêtes et expertises scientifiques pour fins judiciaires - (éléments 1, 2 et 3) est adopté.

Consentement : Les membres de la commission conviennent de poursuivre leurs travaux jusqu'à vingt-trois heures trente minutes.

PROGRAMME 4
Protection des droits et libertés de la personne :

La discussion porte essentiellement, sur les sujets suivants:

- l'engagement du gouvernement de déposer un projet de loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne;

Elément 1.
Commission des droits et libertés de la personne :

- la commission spéciale sur la loi 24 qui a commencé son travail et qui devrait produire son rapport d'ici juin;

Elément 2.
Comité de protection de la jeunesse :

- les éléments primordiaux qui feront l'objet de modifications à la Charte:
  - le harcèlement sexuel;
  - les pouvoirs d'enquête de la Commission;
  - les programmes d'action positive;
  - la discrimination concernant l'âge;
  - la prépondérance de la Charte;
- la position du gouvernement québécois quant à la Charte canadienne qui sera traduite par une loi spécifique;
- les activités principales auxquelles s'est consacrée la Commission des droits et libertés de la personne et les principales difficultés rencontrées;

- les interventions de la Commission auprès des Ministères lors du dépôt de lois où la Charte peut être intéressée;

- la procédure de la Commission pour ceux qui s'adressent à elle.

Ajournement : A vingt-trois heures trente-cinq minutes, la commission ajourne ses travaux au lendemain, dix-heures.

AA/cr

Séance du mercredi 28 avril 1982

PRESIDENT : M. Desbiens (Dubuc) est remplacé par M. Laplante (Bourassa).

DEBUT DE LA SEANCE : A dix heures dix-sept minutes, le Président reprend sa place au fauteuil.

MANDAT : La commission est réunie aux fins de poursuivre l'examen des crédits budgétaires de la justice pour l'année 1982-1983.

PROGRAMME 4 (suite) : La discussion reprend et porte particulièrement, sur les sujets suivants:

- la conjoncture économique et financière difficile qui entraînera des difficultés à remplir son rôle quant à l'analyse des lois adoptées antérieurement à l'adoption de la Charte;

- le rattrapage nécessaire dans l'examen des dossiers actuellement soumis à la Commission;

- les responsabilités accrues de la Commission (orientation sexuelle, problèmes des personnes handicapées) et le manque de personnel nécessaire pour en disposer;

- le juste équilibre qui doit exister entre les obligations de l'administration et les droits et libertés des administrés;

- la nécessité, lors du dépôt de la refonte de la Charte, que la Commission puisse se rendre dans plusieurs villes du Québec pour en faire connaître les principales dispositions.

Adoption : Le programme 4 - Protection des droits et libertés de la personne - (éléments 1 et 2) est adopté.

Substitution : M. Desbiens (Dubuc) reprend sa place au fauteuil.

PROGRAMME 5 Aide aux justiciables : La discussion sur ce programme porte particulièrement, sur les sujets suivants:

Elément 1. Commission des services juridiques :

- la participation du gouvernement fédéral au budget de la Commission d'aide juridique (5 000 000,00 $ sur 42 000 000,00 $) et la nécessité qu'il y aurait à augmenter cette participation;

Elément 2. Aide aux recours collectifs :

- les délais prolongés de la Commission à régler les honoraires des avocats de pratique privée et les remèdes qu'entend apporter le Ministère pour solutionner le problème;

Elément 3. Aide socio-économiques aux justiciables :

- les études comparatives qui auraient pu être menées entre les coûts qu'entraînent un dossier défendu par un avocat de la pratique privée - un travail d'évaluation a été fait récemment et il sera rendu public incessamment après que les diverses étapes décisionnelles seront terminées;

- les cliniques juridiques de Pointe Saint-Charles et Hull demeurent les deux seules, il n'y a eu aucune demande cette année;

- l'expérience acquise avec la Loi du recours collectif et le dépôt éventuel d'un projet de loi destiné à l'amender;

- les principaux problèmes rencontrés dans l'application de la Loi du recours collectif:

    - les frais et les honoraires judiciaires;

    - les délais à cause du droit d'appel.

Adoption : Le programme 5 - Aide aux justiciables - (éléments 1, 2 et 3) est adopté.

PROGRAMME 6

La discussion porte essentiellement, sur les sujets suivants:

Administration:

Elément 1. Direction :

- les contrats signés par le Ministère avec des professionnels qui passent par Rosalie à l'exception des mandats spéciaux confiés à des avocats;

Elément 2. Administration du personnel :

- les variantes existantes dans les tarifs accordés aux avocats et le critère utilisé à cet égard: le nombre d'années de pratique et les difficultés des causes en jeu.

Elément 3. Administration de l'équipement :

Elément 4. Gestion financière et organisationnelle :

Elément 5. Systèmes de gestion :

Adoption : Le programme 6 - Administration - (éléments 1, 2, 3, 4 et 5) est adopté.

PROGRAMME 7

Enregistrement officiel :

La discussion sur ce programme porte particulièrement, sur les sujets suivants:

- la réduction des bureaux d'enregistrement nécessitera une législation qui fait suite à une recommandation du vérificateur général. Il est à noter, cependant, que cette opération est extrêmement délicate;

- la réduction des bureaux entraînera approximativedes épargnes de 600 000,00 $;

- la maintenance de certains bureaux non seulement est onéreuse financièrement mais, dans plusieurs cas, le volume d'opérations est quasi-inexistant;

- les engagements pris par le Ministre de consulter le milieu de même que les représentants des municipalités avant de procéder à l'abolition de certains bureaux d'enregistrement.

Elément 1. Enregistrement de l'état civil, des régimes matrimoniaux et de changements de nom des individus :

Elément 2. Emregistrement d'actes relatifs au patrimoine :

Ajournement : A treize heures cinq minutes, la commission ajourne ses travaux sine die.

PRESIDENT : M. Desbiens (Dubuc).

DEBUT DE LA SEANCE : A dix-sept heures vingt et une minutes, le Président reprend sa place au fauteuil.

MANDAT : La commission est réunie pour poursuivre l'examen des crédits budgétaires du ministère de la justice pour l'année 1982-1983.

MEMBRES :

M. Bédard (Chicoutimi)
M. Beaumier (Nicolet)
M. Brouillet (Chauveau)
M. Charbonneau (Verchères)
Mme Juneau (Johnson)
M. Lafrenière (Unvaga)
M. Marquis (Matapédia)
M. Dauphin (Marquette)
M. Kehoe (Chapleau)
M. Marx (D'Arcy McGee)
M. Paradis (Brôme-Missisquoi)

INTERVENANTS :

M. Bisaillon (Sainte-Marie)
M. Brassard (Lac-Saint-Jean)
M. Dussault (Châteauguay)
Mme Lachapelle (Dorion)
M. Martel (Richelieu)
M. Bissonnet (Jeanne-Mance)
M. Blank (Saint-Louis)
M. Houde (Berthier)
M. Pagé (Portneuf)

PROGRAMME 7 (suite) : La discussion se poursuit sur le programme et porte particulièrement, sur les sujets suivants:

- la réduction des bureaux d'enregistrement ne constitue pas un ouvrage politique mais une décision qui relève de plusieurs critères objectifs tant au plan économique qu'au plan de l'efficacité et du rendement;

- les décisions finales ne sont pas encore prises et toute personne ou partie intéressée peut faire connaître son point de vue au Ministère;

- les attitudes du Ministre quant aux offres formelles qui lui ont déjà été soumises à l'effet que des municipalités ont effert des locaux gratuitement pour le maintien du bureau d'enregistrement dans leur secteur.

Adoption : Le programme 7 - Enregistrement officiel - (éléments 1 et 2) est adopté.

PROGRAMME 8

Contrôle des permis d'alcool :

La discussion s'engage particulièrement, sur les sujets suivants:

- les politiques particulières en ce qui concerne l'émission de permis de clubs de nuit où évoluent des danseurs ou danseuses;

- le nombre de demandes reçues par l'organisme (cinq mille huit cent soixante-et-une environ);

- le droit qu'ont les brasseries, avec le permis adéquat d'avoir des spectacles ou des projections de films;

- le principe de la tranquilité publique: le principe de la Régie pour émettre les permis;

- les exigences de la Régie quant à l'accord de permis de vingt-quatre heures et les pressions originant de ceux qui détiennent régulièrement des permis;

- la possibilité pour le gouvernement d'autoriser l'ouverture des tavernes et des brasseries le dimanche ne rencontrerait pas, selon le Ministre, l'approbation de l'Association et il se déclare, quant à lui, pas particulièrement favorable à cette demande.

Adoption : Le programme 8 - Contrôle des permis d'alcool - est adopté.

PROGRAMME 9

Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants :

La discussion s'engage particulièrement, sur les sujets suivants:

- la perception du Ministre face à la détention semble être une question de logement, selon le représentant de l'Opposition. Les programmes nombreux mis de l'avant par le gouvernement ont visé bien davantage la réinsertion sociale, souligne quant à lui le Ministre;

Elément 1.
Détention :

Elément 2. Participation communautaire :

- les constructions de prisons envisagées par le Ministre de la justice;

- l'abolition de la détention pour les arrestations suite à des infractions qui ne sont pas punissables d'emprisonnement ce qui diminuerait d'environ de dix à douze pour cent le taux de détention;

Elément 3. Surveillance des personnes en probation et en libération conditionnelle :

- le nombre de prisons qui seraient inoccupées actuellement au Québec;

- la volonté gouvernementale de restreindre au maximum la détention pour le non-paiement d'amendes;

Elément 4. Commission québécoise des libérations conditionnelles :

- le cas de gens qui doivent demeurer emprisonnés faute de pouvoir fournir un cautionnement, si minime soit-il, et les projets du Ministre à cet égard;

- la déclaration du Ministre du 15 juin 1981 qui s'était engagé à consulter la population de Ville La Salle sur l'instauration de la prison alors que la population est majoritairement contre et que la population n'a toujours pas été consultée;

Suspension : A dix-neuf heures deux minutes, la commission suspend temporairement ses travaux.

Reprise des travaux : A dix-neuf heures dix minutes, le Président reprend sa place au fauteuil.

- la diffusion d'un programme d'information sera transmis à tous les citoyens de Ville La Salle concernant l'aménagement d'une prison dans ce secteur.

Adoption : Le programme 9 - Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants - (éléments 1, 2, 3 et 4) est adopté.

PROGRAMME 13 (2) La discussion porte particulièrement, sur les sujets suivants:

Coordination des activités de la sécurité publique :

- le pouvoir de réglementation accordé à la Commission de police du Québec et le peu d'impact qu'ont ses recommandations au niveau du Ministère;

(2) Les programmes 13, 14 et 15 ont été étudiés conjointement.

Elément 1. Recherche et programmation :

- les intentions du Ministre quant à l'extension des pouvoirs de la Commission. Il y aurait peut être lieu de faire de l'organisme un organisme davantage judiciaire;

Elément 2. Formation et perfectionnement des policiers :

- les difficultés rencontrées notamment avec les municipalités quant à cette modalité suggérée dans le livre Blanc de M. Choquette à l'effet de rendre les recommandations de la Commission exécutoires particulièrement dans le domaine des enquêtes.

PROGRAMME 14

Normalisation et surveillance de l'exercice des fonctions de policiers:

- les coûts per capita pour les services policiers qui sont plus élevés pour les Montréalais que pour les Torontois;

- les vues du Ministre quant à la régionalisation de certains services de police municipaux: une régionalisation qui est à l'étude mais qui ne pourrait se faire sans le consentement des municipalités impliquées;

PROGRAMME 15

Sûreté du Québec :

- la régionalisation qui pourrait s'amorcer, dans un premier temps, par la mise en commun de certains services (service d'enquête, service d'identité judiciaire);

Elément 1. Protection de la société, des citoyens et de leurs biens :

- le cas particulier de Sainte-Julie et l'éventualité de les dispenser d'avoir à établir pour cette année un corps policier. La population n'est pas contre son établissement éventuel mais les conditions économiques s'y prêtent plutôt mal;

Elément 2. Gestion interne et soutien :

- l'intention du Ministre concernant les constables spéciaux du tribunal de la jeunesse.

Adoption : Les programmes 13 - Coordination des activités de la sécurité publique - (éléments 1, 2 et 3), 14 - Normalisation et surveillance de l'exercice des fonctions de police -, 15 - Sûreté du Québec - (éléments 1 et 2) sont adoptés.

PROGRAMME 10

Services juridiques du gouvernement :

Le programme 10 - Services juridiques du gouvernement - (éléments 1, 2 et 3) est adopté.

Elément 1.
Services juridiques en matière civile:

Elément 2.
Services juridiques en matière pénale:

Elément 3.
Réclamations:

PROGRAMME 11

Affaires législatives :

La brève discussion porte essentiellement, sur les ententes intervenues entre le Ministère et le Barreau concernant la mise à jour des lois et des règlements et sur les publications concernant la rédaction des lois. (Une douzaine de fascicules devraient être diffusés d'ici la fin de l'année).

Elément 1.
Révision des lois et des règlements du gouvernement:

Elément 2.
Elaboration des lois du Ministère et recherche :

Elément 3.
Refonte des lois et des règlements :

Adoption :

Le programme 11 - Affaires législatives - (éléments 1, 2 et 3) est adopté.

PROGRAMME 12

Contentieux criminel :

La discussion porte brièvement sur ce qu'entend faire le gouvernement concernant la Charte constitutionnelle qui s'appliquera en droit criminel. Le Ministère en examine actuellement les dispositions, selon le Ministre, et les procureurs-chefs seront ensuite habilités à donner les directives en conséquence.

Adoption :

Le programme 12 - Contentieux criminel - est adopté.

PROGRAMME 16

Protection civile :

Le programme 16 - Protection civile - est adopté.

PROGRAMME 17

Indemnisation des victimes d'actes criminels :

Le programme 17 - Indemnisation des victimes d'actes criminels - est adopté.

Ajournement des travaux :

A vingt-et-une heures vingt-huit minutes, les programmes budgétaires ayant été adoptés, la commission ajourne ses travaux sine die.

AA/cr

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
du loisir, de la chasse et de la pêche

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente du loisir, de la chasse et de la pêche qui a siégé le 8 avril 1982, aux fins d'étudier les crédits du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'année 1982-1983. Tous les programmes ont été adoptés à l'exception du programme 9 - Régie des installations olympiques - qui fera l'objet d'une étude particulière.

Denis Perron
Député de Duplessis
Rapporteur de la commission

Séance du jeudi 8 avril 1982

PRESIDENT : M. Rochefort (Gouin)

DEBUT DE LA SEANCE : A dix heures vingt-et-une minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT : La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires pour l'année financière 1982-1983 du ministère du loisir, de la chasse et de la pêche.(1)

MEMBRES :

M. Lessard (Saguenay)
M. Chevrette (Joliette)
M. Gauthier (Roberval)
M. Lafrenière (Ungava)
M. Laplante (Bourassa)
M. Paré (Shefford)
M. Perron (Duplessis)
M. Dauphin (Marquette)
M. Picotte (Maskinongé)
M. Rocheleau (Hull)
M. Saintonge (Laprairie)

INTERVENANTS :

Mme Juneau (Johnson)
M. Lavigne (Beauharnois)
M. LeMay (Gaspé)
M. Lévesque (Kamouraska-Témiscacouata)
M. Ouellette (Beauce-Nord)
M. French (Westmount)
M. Houde (Berthier)
M. Paradis (Brôme-Missisquoi)

RAPPORTEUR : M. Perron (Duplessis)

REMARQUES PRELIMINAIRES :

Exposé du ministre : L'année 1981-1982 a été consacrée à mettre en oeuvre de manière irréversible et de façon actualisée les orientations contenues dans le livre Blanc sur les loisirs:

- l'action entreprise en matière d'accessibilité et de conservation des ressources fauniques - notamment en matière d'éducation du public et de prise en charge par les usagers - s'est poursuivie;

Référence (1): Budget 1982-1983, p. 21.1 à 21.17

- une vigueur nouvelle a été donnée à la politique et à la gestion des parcs gouvernementaux;

- l'instauration éventuelle d'un programme unifié de subventions aux municipalités. Ce programme remplacerait les neuf programmes actuellement consacrés à soutenir des secteurs particuliers de loisirs dans les municipalités;

- le Ministère a proposé aux organismes nationaux et régionaux de loisirs une nouvelle formule de financement;

- le Ministère a réaffirmé les vocations respectives du Regroupement des organismes nationaux de loisirs du Québec et de la Société des sports du Québec. Les conflits vécus récemment dans ce domaine devraient se résorber;

- la préparation de modifications à la Loi sur la conservation de la faune portera essentiellement sur les deux grands objectifs suivants:

    - la simplification des dispositions législatives et réglementaires pour en faciliter la compréhension par les citoyens;

    - l'attribution de pouvoirs au Ministre en matière d'habitats fauniques;

- la politique en matière de conservation et d'exploitation du saumon s'est consolidée particulièrement au plan des négociations avec les autochtones;

- les orientations du Ministère pour la prochaine année viseront, essentiellement, les points suivants:

    - l'établissement d'un plan national d'équipement de loisirs et la poursuite de la concertation scolaire municipale en cette même matière;

- l'élaboration d'une nouvelle politique de financement axée plus spécifiquement sur des mandats de développement de services à la population vis-à-vis des organismes nationaux et régionaux de loisirs;

- l'élaboration accélérée des politiques sectorielles en matière de loisir touristique entraînera un développement important notamment en ce qui a trait aux fêtes populaires;

- la Régie sur la sécurité dans les sports qui a mis en place au cours de la précédente année son installation physique atteindra au cours de l'année sa vitesse de croisière du point de vue administratif;

- la participation du Ministère au projet Archipel notamment en ce qui concerne les études biologiques - les conséquences de ce projet devant être mesurées avec soin;

- la consolidation des équipements et des services existants et le développement des programmes d'activités dans les parcs (i.e.: randonnée pédestre, interprétation de la nature, etc...).

Exposé du représentant de l'Opposition officielle :

M. Picotte (Maskinongé) souligne, dans un premier temps, qu'une entente est intervenue pour que l'Opposition divise son intervention en trois étapes au cours de l'examen des crédits budgétaires.

Le Ministre est le grand responsable de l'incurie prévalant dans son Ministère: il en coûte presque aussi cher d'entretenir la bureaucratie que d'appliquer un programme de soutien aux activités de plein air.

La nécessité de mettre en place une formule mitoyenne entre le concept des ZEC et l'ancienne formule des clubs privés.

La situation déplorable actuelle dépend, pour ce qui est des ZEC, de plusieurs facteurs:

- un empressement du gouvernement à instaurer cette bureaucratie improvisée dont la méthode d'application accélérée a provoqué la panique dans le milieu;

- le découragement des centaines de gestionnaires des ZEC qui ont rappelé au Ministre que l'aspect entretien de l'infrastructure était non seulement en décrépitude mais que rien ne garantissait que des correctifs pourraient y être apportés à court terme si une telle situation se maintenait.

- l'idée avancée par le Ministre d'établir un ticket modérateur et de rétablir le permis de pêche;

- plusieurs des revendications soumises par les dirigeants du ZEC lors de leur récent congrès sont demeurées sans réponse telle la garantie bancaire servant de fonds de démarrage aux associations;

- la nécessité pour le Ministre de faire connaître les intentions de la Confédération des indiens du Québec qui avait décidé d'intenter des poursuites contre le gouvernement du Québec suite aux raids policiers sur leur territoire;

- les revendications de l'Association des pêcheurs sportifs de saumon du Québec.

Discussion générale : Une discussion générale s'ensuit avant que le Ministre n'exerce son droit de réplique et porte essentiellement, sur les sujets suivants:

- la nécessité d'augmenter le nombre d'agents de conservation et ce, dans toutes les régions;

- les argents dont le Ministère dispose pour l'aménagement et la gestion des parcs y compris les parcs de roulottes;

- les difficultés rencontrées par la Société d'aménagement de l'Outaouais dans la gestion de certains parcs;

- l'entente intervenue entre le Ministère et la Société des festivals populaires qui exercera des contrôles sur l'organisation de la fête nationale.

PROGRAMME 1 — Gestion des ressources fauniques :

La discussion sur ce programme porte particulièrement, sur les sujets suivants:

Elément 1. Recherche :

- l'attitude négative du Ministre face à ceux qui critiquent ses attitudes et ses politiques concernant les ZEC;

Elément 2. Amélioration et exploitation :

- les plaintes répétées des administrateurs des ZEC;

- les massacres du cheptel-chevreuil, un problème inquiètant;

Elément 3. Protection et éducation :

- les ZEC qui ont dû fermer avant la fin de la saison. (Le député de Maskinongé demande que ce document soit distribué ultérieurement);

- la nécessité de l'autofinancement des ZEC au chapitre de l'administration;

- les déficits accumulés dans les ZEC.

Suspension des travaux :

A douze heures quarante minutes, la commission suspend ses travaux jusqu'à quinze heures.

Reprise des travaux : A seize heures dix-huit minutes, le Président reprend sa place au fauteuil.

PROGRAMME 1 : (reprise) La discussion reprend sur ce programme et porte essentiellement, sur les sujets suivants:

- l'endettement total actuel des ZEC et le danger qu'ils soient davantage endettés lors du prochain exercice financier vu l'élimination des subventions;

- les pourvoiries: où en est rendu le dossier des huit cents ou neuf cents pourvoyeurs de chasse et de pêche dont deux cent cinquante jouissent de droits exclusifs;

- la demande du Conseil de la faune à l'effet de geler le projet Archipel.

Adoption : Le programme 1 - Gestion des ressources fauniques - (éléments 1, 2 et 3) est adopté.

PROGRAMME 4

Soutien au loisir socio-culturel :

Tel qu'entendu, le représentant de l'Opposition, M. Saintonge (Laprairie) présente son point de vue. Ses représentations font particulièrement état des sujets suivants:

Elément 1. Assistance aux organismes culturels :

- le dossier de la fête nationale et l'ampleur du déficit de celle de 1981 dont toutes les données ne sont pas encore connues;

- les comptes qui demeurent à payer pour les fêtes de l'an dernier et qui seront remboursés, intérêts inclus, après vérification;

Elément 2. Assistance aux activités et manifestations socio-culturelles :

- le protocole d'entente signé avec la Société des festivals populaires concernant les fêtes de 1982;

- les études existantes sur les retombées économiques de la fête nationale;

- les rapports financiers des comités régionaux: l'engagement du Ministre de les déposer à l'Assemblée nationale de même que ceux du commissaire-enquêteur;

Elément 3.
Voyages et échanges socio-culturels :

- l'abolition du C.O.F.N.Q. à cause de sérieuses lacunes particulièrement au plan de la gestion;

- le mandat (trois ans) accordé à la Société des festivals populaires et les modalités précises du protocole d'entente intervenu avec le Ministère; (le protocole intervenu est transmis au député);

Elément 4.
Loisir touristique :

- le programme du Ministère quant aux fêtes populaires ou commémoratives;

- le mandat du secrétariat des échanges culturels et les programmes qu'il va administrer en cours d'année;

- les difficultés financières rencontrées par les dirigeants du festival de Saint-Tite.

Adoption : Le programme 4 - Soutien au loisir socio-culturel - (éléments 1, 2, 3 et 4) est adopté.

PROGRAMME 2

Activités de promotion, d'éducation et de récréation en milieu naturel :

Le député de Marquette, M. Dauphin, au nom de l'Opposition officielle interroge le Ministre sur les parcs suivants:

- le parc Saguenay - les consultations envisagées dans le cas où le gouvernement aurait décidé de l'établir;

- le cas particulier de l'auberge Aigremont dont la fermeture est imminente dans le parc de Chibougameau;

- l'état actuel du dossier du parc du Mont Valin;

- le parc du Bie: une douzaine d'expropriations à concrétiser qui sont actuellement en appel;

- les investissements au parc du Mont Orford et le rôle de la Commission d'aménagement touristique du Mont Orford.

Adoption : Le programme 2 - Activités de promotion, d'éducation et de récréation en milieu naturel - (éléments 1 et 2) est adopté.

PROGRAMME 3

Implantation d'équipements et aménagement de sites de plein air :

Le programme 3 est adopté.

PROGRAMME 5

Soutien aux municipalités et aux organismes locaux et régionaux de loisir :

La discussion porte particulièrement sur les sujets suivants:

- le maintien des programmes d'aide aux commissions scolaires pour le soutien d'équipes sportives (basket-ball, volley-ball, hand-ball);

- la municipalisation des loisirs.

Elément 1.
Soutien aux municipalités:

Elément 2.
Assistance aux organismes locaux et régionaux :

Elément 3.
Assistance aux centres communautaires :

Adoption :

Le programme 5 - Soutien aux municipalités et aux organismes locaux et régionaux de loisirs - (éléments 1, 2 et 3) est adopté.

PROGRAMME 6

Gestion interne et soutien :

La discussion porte particulièrement sur les sujets suivants:

- les conflits existants entre le R.O.N.L.Q. et le S.O.L.Q.;

Elément 1.
Direction :

- le montant des subventions accordées au R.O.N.L.Q., au S.O.L.Q. et au S.S.Q.;

Elément 2.
Administration centrale :

- la nécessité d'avoir un organisme de concertation au chapitre des sports et des loisirs;

- les réticences des organismes sportifs à s'intégrer au R.O.N.L.Q..

Elément 3.
Administration régionale :

Adoption : Le programme 6 - Gestion interne et soutien (éléments 1, 2 et 3) est adopté.

PROGRAMME 7

Promotion de l'activité physique et du sport :

Le programme 7 (éléments 1, 2 et 3) est adopté.

PROGRAMME 8

Régie de la sécurité dans les sports :

La discussion porte essentiellement sur les sujets suivants:

- le nombre d'employés permanents affectés à cette régie;

- les travaux d'infrastructure nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme;

- les retombées du rapport Néron sur la boxe.

Adoption : Le programme 8 - Régie de la sécurité dans les sports - est adopté.

ADOPTION : Les programmes 1 à 8 et leurs éléments, s'il y a lieu, sont déclarés adoptés et les crédits budgétaires 1982-1983 du ministère du loisir, de la chasse et de la pêche sont adoptés à l'exception du programme 9 - Régie des installations olympiques - qui sera étudié lors d'une séance subséquente de la commission élue permanente de la présidence du conseil.

Ajournement : A dix-neuf heures quarante-neuf minutes, la commission ajourne ses travaux sine die.

AA/cr

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
de la présidence du conseil et de la constitution

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente de la présidence du conseil et de la constitution, qui a siégé le 3 juin 1982 aux fins d'étudier les programmes 1 et 3 des crédits budgétaires du Conseil exécutif, lesquels ont été adoptés.

Jacques Baril

M. Jacques Baril
Député d'Arthabaska
Rapporteur de la commission

Séance du jeudi 3 juin 1982

PRESIDENT: M. Jolivet (Laviolette)

DEBUT DE LA SEANCE: A quinze heures cinq minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les programmes 1 et 3 du Conseil exécutif pour l'année budgétaire 1982-1983.(1)

MEMBRES:

M. Lévesque (Taillon)
M. Baril (Arthabaska)
M. de Bellefeuille (Deux-Montagnes)
M. Gagnon (Champlain)
M. Gendron (Abitibi-Ouest)
M. Gravel (Limoilou)
M. Morin (Sauvé)
M. Lévesque (Bonaventure)
M. Marx (D'Arcy-McGee)
M. Rivest (Jean-Talon)
M. Ryan (Argenteuil)

INTERVENANTS:

M. Brouillet (Chauveau)
M. Dussault (Châteauguay)
M. Guay (Taschereau)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Paquette (Rosemont)
M. Payne (Vachon)
M. Doyon (Louis-Hébert)
M. Gratton (Gatineau)
Mme Lavoie-Roux (L'Acadie)

RAPPORTEUR: M. Gravel (Limoilou) propose que M. Baril (Arthabaska) agisse à titre de rapporteur. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES:

Propos du Premier Ministre: Le Premier Ministre fait un bref exposé général au cours duquel il souligne la baisse de l'ensemble des crédits qui lui sont alloués.

Discussion générale: Le député de Jean-Talon interroge le Premier Ministre sur la réforme parlementaire à venir, suite aux réformes proposées par le député de Trois-Rivières.

Le Premier Ministre a la certitude qu'un nouveau projet de loi sur l'Assemblée nationale sera déposé d'ici la fin de juin. Il annonce que l'autonomie parlementaire des députés sera accrue notamment grâce à la poursuite du travail du Select Committee et de la tenue d'une commission parlementaire sur la réglementation.

---

(1) Budget 1982-1983, pp. 10-4 et 10-5, 10-8 et 10-9.

Le député de Jean-Talon demande au Premier Ministre si le nouveau projet de loi sur l'Assemblée nationale contiendra des mesures ponctuelles traduisant les réformes proposées par le député de Trois-Rivières.

Le Premier Ministre répond que oui. Le Leader parlementaire complète cette réponse en déclarant qu'il a retenu des approches qui font consensus mais que toute réforme se fera graduellement. La nouvelle loi aura comme objectif, premièrement de refaire l'actuelle Loi de l'Assemblée nationale, deuxièmement de permettre la réforme parlementaire et troisièmement de réorganiser les salaires et pensions des députés.

Le Premier Ministre affirme que la réforme des pensions des députés ne traînera pas et sera applicable le 1er juillet.

Les députés discutent de la nécessité de mettre sur pied une commission pour discuter de la législation déléguée.

Les députés s'entendent pour dire qu'il est nécessaire de clarifier les notions de conflits d'intérêt dans la future loi de l'Assemblée nationale.

Le député de Jean-Talon soutient qu'il serait de bon aloi de tenir un débat public ou un sommet sur la situation actuelle des amérindiens.

Le Premier Ministre confirme que cela s'avère nécessaire. Il affirme que les relations entre son gouvernement et les amérindiens se sont améliorées.

Le député de Jean-Talon s'inquiète de la croissance des cabinets politiques au niveau du nombre de personnes y travaillant. Il affirme que les gestionnaires supérieurs de l'administration publique se plaignent de cette croissance.

Le Premier Ministre répond que l'augmentation globale au niveau des cabinets fut de 68,5% depuis 6 ans. Il affirme que la création des ministères d'Etat explique une partie de cette augmentation. Il donne quelques chiffres concernant le personnel politique de son cabinet. Il rappelle que le personnel politique sous son administration n'a plus la sécurité d'emploi.

Le député de Jean-Talon interroge le Premier Ministre sur la possibilité que le Québec se dote d'un ministre du commerce extérieur.

Le Premier Ministre répond qu'il s'agirait plutôt d'un commis voyageur permanent doté d'une petite équipe et occupant un poste de ministre. Il croit que cela serait sûrement une bonne idée de se doter d'un tel ambassadeur.

M. Rivest, (Jean-Talon), interroge le Premier Ministre sur une réponse du ministre des Affaires intergouvernementales qui a dit qu'il pourrait utiliser des fonctionnaires pour effectuer des recherches techniques favorisant l'option politique du parti Québécois. Il s'insurge contre cette affirmation.

Le Premier Ministre répond qu'il ne connaît qu'un seul cas, soit celui d'un sondage avant le référendum, où son gouvernement a utilisé des fonds publics. Il prétend qu'il n'y a que le ministère des Affaires intergouvernementales qui a fait des études "sur la clôture" concernant la thèse du parti Québécois.

Une discussion s'engage sur ce sujet entre le député de Jean-Talon, celui de Deux-Montagnes et le Premier Ministre.

Le Premier Ministre affirme alors qu'il fait partie de l'intégrité publique de renseigner le mieux possible l'opinion publique tout en préparant l'activité politique du parti et celle du gouvernement.

Le Premier Ministre répond au député de Jean-Talon qu'un fonctionnaire pourrait refuser de faire un travail favorisant l'orientation politique du parti au pouvoir. Une discussion s'engage sur ce sujet. Le député de Jean-Talon affirme donc que le gouvernement fait alors faire des travaux politiques à ses fonctionnaires, ce qui est inadmissible.

Le Chef de l'Opposition interroge le Premier Ministre sur les rapports du Québec avec le reste du Canada pour l'année à venir.

Le Premier Ministre avoue que la dernière année fut une année noire sur ce sujet. Il dit que le Québec participera aux rencontres intergouvernementales à chaque fois que les intérêts du Québec seront en jeu. Il affirme que les préoccupations économiques du Ministre des affaires intergouvernementales sont pleinement justifiées.

Le Premier Ministre répond au Chef de l'Opposition qu'il trouve les ouvertures du Premier Ministre du Canada, concernant des

modifications apportées à la nouvelle constitution, insultantes et à toute fin pratique inexistantes.

Le Chef de l'Opposition demande au Premier Ministre quelle sera la stratégie du Québec si la Cour Suprême valide la Loi terre-neuvienne concernant le contrat des Chutes Churchill.

Le Premier Ministre répond que l'apport des Chutes Churchill va en décroissant et que Terre-Neuve serait la principale perdante dans ce dossier. Le ministre de l'Energie et des Ressources renchérit que la stratégie gouvernementale sera connue au moment opportun. Il affirme que son gouvernement fait preuve d'ouverture dans ce dossier.

Le Chef de l'Opposition affirme que le Québec a reconnu implicitement le droit de Terre-Neuve sur son intégrité territoriale en acceptant le 16 avril une formule d'amendement de la Constitution.

Une discussion s'élève sur ce sujet, à partir des positions respectives des deux partis politiques.

Le Chef de l'Opposition interroge le Premier Ministre sur l'élaboration du programme d'expansion de l'économie québécoise.

Le Premier Ministre répond qu'il espère pouvoir annoncer dès la semaine prochaine ce programme diversifié. Il confirme que certaines négociations sont actuellement en cours avec le gouvernement fédéral en ce qui concerne le programme de construction domiciliaire.

Le Chef de l'Opposition affirme que le Québec a perdu 150 millions de dollars à cause de dossiers mal préparés auprès de la SCHL.

Une discussion s'élève sur ce sujet. Le député de Deux-Montagnes affirme alors que les programmes de la SCHL ne sont pas conçus pour répondre aux besoins des Québécois. Le Chef de l'Opposition réfute ces propos et soutient que l'on peut s'entendre avec la SCHL pour satisfaire ses propres exigences.

Le Premier Ministre déplore le fait que les administrateurs fédéraux attendent la reprise économique sans rien faire pour la stimuler.

Le Chef de l'Opposition croit que les relations entre les fonctionnaires des deux niveaux de gouvernement sont bien meilleures que celles existant entre les politiciens.

Le Premier Ministre dit avoir décelé une volonté contraire chez les fonctionnaires fédéraux depuis un an.

Le Chef de l'Opposition aborde le sujet des négociations des conventions collectives publiques. Il demande au Premier Ministre quels seront les réajustements préconisés par son gouvernement pour essayer de réduire les énormes coûts des clauses normatives des syndiqués.

Le Premier Ministre répond que le gouvernement "sera en demande" sur certains points pour réduire les coûts des clauses normatives des syndiqués. Il répond à une autre question du Chef de l'Opposition qu'il n'est pas juste d'affirmer que les entreprises publiques sont nécessairement moins bien administrées que les grosses entreprises privées. Cela dépend essentiellement des administrateurs en place.

Une discussion s'élève sur ce sujet.

Le Chef de l'Opposition pense que les gouvernements ont souvent uniquement réagi aux demandes syndicales. Il demande au Premier Ministre si son gouvernement aura une attitude autre cette année.

Le Premier Ministre répond que oui, son gouvernement voulant effectuer une véritable rationalisation de l'administration publique. Il dit que le mandat de négociation pour la prochaine convention collective n'a pas encore été arrêté.

Le Premier Ministre répond au Chef de l'Opposition qu'il ne voit pas de quelle façon on peut modifier la sécurité d'emploi des fonctionnaires. Il admet tout comme le Chef de l'Opposition qu'il est inadmissible qu'uniquement le gouvernement paye pour les frais de négociation des conventions collectives et les frais de tous les griefs.

Le député d'Arthabaska demande au Premier Ministre ce qui justifie la hausse des traitements accordée au lieutenant-gouverneur.

Le Premier Ministre répond que cette hausse est uniquement due à l'indexation des conventions collectives. Il dit qu'il va falloir ajuster à la baisse ce budget.

Une discussion s'engage sur ce dernier point.

Le Chef de l'Opposition souligne au Premier Ministre que la nomination des présidents d'élections a été modifiée mais qu'elle s'effectue de façon partisane ce qui est inacceptable malgré la tenue de concours. Il demande au Premier Ministre de faire en sorte de modifier cet état de chose.

Le Premier Ministre répond qu'il s'agit d'une étape seulement vers une politique visant à faire en sorte que ces personnes occupent des postes permanents. Il affirme que la situation s'est tout de même améliorée.

Une discussion s'élève sur ce sujet.

PROGRAMME 1
Bureau du lieutenant-gouverneur

PROGRAMME 3
Organismes-conseils auprès du Premier Ministre et du Conseil exécutif

Elément 1.
Cabinet du Premier Ministre et bureaux des ministres d'Etat

Elément 2.
Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif

De consentement, les programmes 1 et 3 sont adoptés ainsi que tous leurs éléments.

Elément 3.
Affaires amérindiennes
et inuit

Elément 4.
Gestion interne et
soutien administratif

Fin des travaux: A dix-huit heures trois minutes, le Président ajourne les travaux jusqu'à vingt heures.

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
de la présidence du conseil et de la constitution

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente de la présidence du conseil et de la constitution qui a siégé le 4 juin 1982, aux fins d'étudier le programme 2 des crédits budgétaires 1982-1983 du Conseil exécutif, lequel a été adopté.

M. Jacques Rochefort
Député de Gouin
Rapporteur de la commission

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
de la présidence du conseil et de la constitution

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente de la présidence du conseil et de la constitution qui a siégé le 4 juin 1982, aux fins d'étudier le programme 2 des crédits budgétaires 1982-1983 du Conseil exécutif, lequel a été adopté.

M. Jacques Rochefort
Député de Gouin
Rapporteur de la commission

Séance du vendredi 4 juin 1982

PRESIDENT: M. Desbiens (Dubuc).

DEBUT DE LA SEANCE: A onze heures quarante minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier le programme 2 des crédits budgétaires du Conseil exécutif pour l'année financière 1982-1983. (1)

MEMBRES:

M. Bédard (Chicoutimi)
M. Lachance (Bellechasse)
M. Landry (Laval-des-Rapides)
Mme Marois (La Peltrie)
M. Morin (Sauvé)
M. Paré (Shefford)
M. Rochefort (Gouin)
M. Lévesque (Bonaventure)
M. Marx (D'Arcy McGee)
M. Pagé (Portneuf)
M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce)

INTERVENANTS:

M. Brouillet (Chauveau)
M. de Belleveuille (Deux-Montagnes)
M. Dussault (Châteauguay)
M. Guay (Taschereau)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Payne (Vachon)
M. Doyon (Louis-Hébert)
M. Gratton (Gatineau)
Mme Lavoie-Roux (L'Acadie)
M. Rivest (Jean-Talon)

RAPPORTEUR: M. Bédard (Chicoutimi) propose que M. Rochefort (Gouin) agisse à titre de rapporteur. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Président invite le ministre d'Etat à la Réforme électorale, M. Marc-André Bédard (Chicoutimi), à présenter son exposé préliminaire:

Exposé du Ministre: L'exposé du Ministre porte particulièrement sur les sujets suivants:

- le Ministre présente un bilan de l'année qui vient de se terminer;

- il insiste sur le projet de modification du mode de scrutin:

---

(1) Budget 1982-1983, p. 10-7.

- plusieurs mesures nouvelles seront proposées dans le sens des préoccupations du député de Hull;

- deux hypothèses sont apportées:

  - la représentation proportionnelle régionale modérée (RPRM); et

  - le système de compensation des monopoles régionaux;

- la recherche d'un consensus de tous les partis semble essentielle pour cette réforme;

- le Ministre se dit disposé à rencontrer les citoyens, institutions ou organismes en ce qui concerne ces réformes;

- le Ministre souligne que le recensement de l'automne 1982 sera suspendu, ce qui permettra de grandes économies;

- les institutions qui appliquent les lois électorales seront intégrées au Comité technique qui étudie la réforme;

- l'application, au niveau municipal, de quatre mesures de la Loi électorale est un exemple de l'harmonisation de nos régimes électoraux;

- le problème le plus marqué se trouve dans l'élaboration des listes électorales, des réformes à cet effet seront aussi entreprises;

- le Directeur général des élections fera des recommandations;

- le Ministre souligne l'importance de l'aménagement de listes permanentes à partir d'un registre des électeurs;

- le Ministre souhaite que ces réformes se fassent sur la base d'un consensus.

Exposé du porte-parole de l'Opposition officielle:

Le Président invite le porte-parole de l'Opposition à présenter son exposé.

M. Pagé (Portneuf) présente son exposé préliminaire qui porte notamment sur les sujets suivants:

- les distorsions qu'a présentées le mode de scrutin que nous avons;

- le député de Portneuf souligne que ce mode de scrutin a des avantages et des désavantages. Il s'associe avec le Ministre d'Etat à la réforme électorale dans la démarche qu'il a entrepris:

    - il souligne l'intérêt du mode proportionnel,

- le député de Portneuf montre son intérêt en ce qui concerne les régions;

- le porte-parole de l'Opposition désire savoir où est rendu le dossier du Registre des électeurs. Le Ministre répond qu'aucune étude n'a été faite. Après le dépôt du rapport du Directeur général des élections, des recommandations seront étudiées;

- le financement des partis politiques; l'expérience du Comité consultatif qui ne s'est pas limité à chercher l'intérêt des deux partis politiques représentés;

- le député de Portneuf précise qu'il aura des amendements mineurs et un amendement majeur à apporter au projet de loi 66 la semaine prochaine:

    - il compte sur le "fair play" du gouvernement à ce moment là;

- le dossier des présidents d'élection; les directeurs de scrutin dans les comtés:

    - il souligne l'importance de la relation entre ces derniers et le Directeur général des élections;

Selon l'Opposition, le Parti ministériel a brisé la tradition en procédant par concours pour choisir les directeurs de scrutin. Le porte-parole craint que le parti ministériel ait profité de la situation pour "placer" de ses partisans à cette place, M. Pagé (Portneuf) trouve la coïncidence étrange.

Discussion:

La discussion porte notamment sur les sujets suivants:

- le manque de bonne volonté de la part du député de Portneuf qui met en doute les concours de nomination des directeurs de scrutin;

- le concours public tenu assure la compétence des individus assumant ces fonctions;

- le cas de certains comtés est soulevé:

  - le Ministre explique le processus de nomination des directeurs de scrutin. Le Directeur général des élections répond à l'Opposition que les notations sont tenues secrètes. Les trois personnes les plus compétentes sont proposées, le Premier Ministre et le Conseil des ministres choisissent alors quelle personne sera directeur du scrutin;

- le député de Gouin insiste sur le fait que la Loi électorale votée à l'Assemblée nationale sert à établir les critères pour nommer les directeurs de scrutin;

- le Ministre insiste sur le fait que la Loi 9, Loi électorale, a été respectée intégralement par le gouvernement. Il explique qu'un directeur de scrutin qui userait de partisanerie serait destitué.

Consentement:

De consentement, la commission poursuit ses travaux après treize heures.

PROGRAMME 2

Administration des élections et financement des partis politiques

Le Président appelle l'étude du programme 2.

La discussion porte notamment sur les sujets suivants:

Elément 1.
Directeur général des élections

- le dépôt du rapport du Directeur général des élections;

Elément 2.
Commission de la représentation

- l'introduction d'une carte d'électeur, le Ministre explique que le coût de celle-ci serait trop onéreux;

Elément 3.
Financement des partis politiques

- le Ministre annonce qu'un rapport sera rendu public sur la réforme de la carte électorale;

- le député de Portneuf souhaite que le Ministre se penche sur la possibilité d'élargir les objets d'un scrutin:

    - la possibilité de profiter d'une journée de scrutin pour consulter la population sur divers sujets.

Adoption: Les crédits du programme 2 sont adoptés.

Fin des travaux: A treize heures treize minutes, le Président ajourne les travaux sine die, la commission ayant accompli le mandat qui lui avait été confié.

MT/ab.

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
de la présidence du conseil et de la constitution

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente de la présidence du conseil et de la constitution, qui a siégé le 3 juin 1982 aux fins d'étudier le programme 4 et le programme 5 (éléments 2 et 3) des crédits budgétaires du Conseil exécutif, lesquels ont été adoptés.

M. Henri LeMay
Député de Gaspé
Rapporteur de la commission

Séance du jeudi 3 juin 1982

PRESIDENT: M. Desbiens (Dubuc)

DEBUT DE LA SEANCE: A onze heures trente neuf minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du Conseil exécutif, le programme 4 et le programme 5 (éléments 2 et 3). (1)

MEMBRES:

M. Gendron (Abitibi-Ouest)
M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Brouillet (Chauveau)
M. Dussault (Châteauguay)
M. Landry (Laval-des-Rapides)
M. LeMay (Gaspé)
M. Morin (Sauvé)
M. Lalonde (Marguerite-Bourgeoys)
M. Lincoln (Nelligan)
M. Rocheleau (Hull)
M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce)

INTERVENANTS:

M. de Bellefeuille (Deux-Montagnes)
M. Guay (Taschereau)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Paquette (Rosemont)
M. Payne (Vachon)
M. Doyon (Louis-Hébert)
M. Gratton (Gatineau)
Mme Lavoie-Roux (L'Acadie)
M. Rivest (Jean-Talon)

RAPPORTEUR: M. Lalonde (Marguerite-Bourgeoys) propose que M. LeMay (Gaspé) agisse à titre de rapporteur. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Président invite le Ministre, M. Gendron (Abitibi-Ouest), à présenter ses remarques préliminaires.

Exposé du Ministre: Le Ministre présente son exposé qui porte particulièrement sur les sujets qui suivent:

- la mise en oeuvre de la Loi 125 sur l'Aménagement et la mise sur pied de plusieurs MRC (municipalités régionales de comtés);

- la mise sur pied d'un groupe de coordination et de synthèse pour informer les MRC sur les politiques à suivre, sur la façon d'élaborer son schéma d'aménagement;

---

(1) Budget 1982-1983, pp. 10-11 à 10-13.

- le Ministre est responsable de la décentralisation, il préside un comité ministériel à cet effet: le double mandat de ce comté est d'évaluer les mesures déjà prises et de définir une approche favorisant une meilleure prise en charge des régions;

- le Ministre insiste sur le dossier Archipel; une étude de faisabilité vérifie s'il est possible de réaliser un aménagement des eaux de la région de Montréal. Un comité ministériel travaille à ce projet;

- le Ministre est responsable de l'O.P.D.Q.. Tous les services sauf la direction de la planification relèvent du Ministre d'Etat à l'aménagement:

    - cette année, le rôle de l'O.P.D.Q. sera revu;

- d'ici la fin de 1982 il faudra terminer la fin de la mise en place des MRC;

- toutes les MRC devront entreprendre le début de leur schéma d'aménagement d'ici la fin de 1982, sauf la Ville de Laval qui est rendue à l'étape de son schéma final;

- la table de concertation se réunira ces jours-ci pour discuter du projet Archipel, des études étant terminées:

    - l'année 1982-1983 sera l'année du projet Archipel;

    - une deuxième table de concertation se réunira sur l'opportunité de réaliser ou non le projet Archipel.

Exposé du porte-parole de l'Opposition officielle:

Le Président invite le porte-parole de l'Opposition, M. Rocheleau (Hull), à faire son exposé préliminaire.

L'exposé du porte-parole de l'Opposition porte notamment sur les sujets suivants:

- l'amorce de bonnes relations fédérales-provinciales avec le MEER (ministère de l'expansion économique régionale);

- l'aide que pourrait apporter ce ministère;

Discussion générale:

La discussion porte particulièrement sur les sujets suivants:

- le Ministre explique que le gouvernement du Québec a des responsabilités envers les structures qu'il a mises en place, il doit éviter les intermédiaires. Le fédéral ne devrait pas s'immiscer dans ces structures sans en parler au ministère d'Etat à l'aménagement;

- le député de Hull désire savoir combien de temps sera disponible aux MRC pour mettre en place leurs schémas d'aménagement. Le Ministre répond que les MRC ont cinq ans pour mettre en place ces schémas d'aménagement;

- le Ministre répond à une question du député de Hull que la fonction principale des MRC est la mise sur pied des schémas d'aménagement. Ces MRC verront aussi à la décentralisation. Elles verront aussi à la voirie tertiaire;

- le député de Hull considère qu'il existe au Québec un très grand nombre de municipalités, on comprend alors la nécessité de les regrouper. Ce qu'il accepte moins, c'est que le gouvernement se retire de certains programmes qui reviennent à la charge des municipalités. Le Ministre répond qu'une nouvelle opération de consultation sera faite pour savoir si les MRC acceptent les responsabilités qu'on leur ajoute;

- l'Opposition explique qu'il existe une baisse d'intervention au niveau régional. Le Ministre réplique que les MRC interviennent quand des décisions se prennent;

- le député de Châteauguay craint qu'on ne tienne pas compte de certaines régions qui, vu leur grandeur, connaissent des disparités. Le Ministre mentionne qu'un des objets de la consultation est de connaître les besoins et les attentes de la population des régions: ceci afin de voir des zones d'appartenance;

- le député de Lincoln reproche au Ministre de ne pas avoir consulté le public sur le projet Archipel; les rèncontres de consultation se sont tenues à huis clos. Selon lui cette consultation s'avère nécessaire. Le Ministre répond que la consultation est ouverte à plusieurs. Des municipalités et des groupes intéressés ont été consultés, le public pouvait aussi assister à ces rencontres. Maintenant que les objectifs sont définis, que des études sont faites, lorsque la deuxième table de concertation se réunira, on sera en mesure de répondre aux questions du public;

- le député de Châteauguay souligne l'importance à tous les niveaux pour la grande région de Montréal du projet Archipel;

- le député de Marguerite-Bourgeoys affirme être préoccupé par l'environnement en ce qui concerne le projet Archipel. Il tient à ce qu'on conserve l'intégralité des rapides de Lachine. Le Ministre répond que la valeur esthétique et la valeur historique de ces rapides seront conservées.

Le comité ministériel sur le projet Archipel prendra une décision sur la faisabilité du projet.

PROGRAMME 4

Coordination du développement économique et régional et interventions de développement régional

Elément 1.
Fonds de développement:

Elément 2.

Provision pour augmenter tout crédit pour la réalisation par les ministères de projets d'aménagement et de développement régional:

PROGRAMME 5

Planification économique et régionale, consultation et administration de l'O.P.D.Q.:

Elément 2.

Aide à la consultation:

Elément 3.

Direction et soutien administratif:

Consentement: De consentement, les travaux se poursuivent après treize heures.

Adoption: L'Opposition désire qu'il y ait une autre rencontre pour discuter de ces crédits mais accepte que si cette rencontre n'est pas possible, les crédits soient adoptés.

Ajournement: A treize heures quinze minutes, le Président ajourne les travaux sine die.

MT/mt

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
de la présidence du conseil et
de la constitution

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente de la présidence du conseil et de la constitution, qui a siégé le 3 juin 1982, aux fins d'étudier le programme 7 des crédits budgétaires du Conseil exécutif et le programme 10 des crédits budgétaires du ministère des Affaires sociales, lesquels ont été adoptés.

Claude Lachance
Député de Bellechasse
Rapporteur de la commission

Séance du jeudi 3 juin 1982

PRESIDENT : M. Boucher (Rivière-du-Loup).

DEBUT DE LA SEANCE : A onze heures quarante-deux minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT : La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires 1982-1983 de la ministre d'Etat à la condition féminine, soit le programme 7 du Conseil exécutif(1) et le programme 10 du ministère des affaires sociales(2).

MEMBRES :

Mme Marois (LaPeltrie)
M. Bédard (Chicoutimi)
M. Dupré (Saint-Hyacinthe)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Lachance (Bellechasse)
Mme Lachapelle (Dorion)
M. Morin (Sauvé)
M. Lévesque (Bonaventure)
Mme Lavoie-Roux (L'Acadie)
M. Sirros (Laurier)
M. Marx (D'Arcy-McGee)

INTERVENANTS:

M. Brouillet (Chauveau)
M. de Bellefeuille (Deux-Montagnes)
M. Dussault (Châteauguay)
M. Guay (Taschereau)
M. Paquette (Rosemont)
M. Payne (Vachon)
M. Doyon (Louis-Hébert)
M. Gratton (Gatineau)
M. Rivest (Jean-Talon)

RAPPORTEUR : Mme Lachapelle (Dorion) propose que M. Lachance (Bellechasse) agisse à titre de rapporteur. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES : Le Président invite la Ministre à faire son exposé préliminaire:

Propos de la Ministre : La Ministre prend la parole et insiste notamment sur les sujets qui suivent:

---

(1) Budget 1982-1983, p. 10-17

(2) Budget 1982-1983, p. 4-25

- l'implantation des répondantes dans les différents ministères a pris beaucoup d'ampleur. Les dernières accomplissent actuellement un excellent travail. Elle donne l'exemple du ministère des Affaires sociales;

- l'émergence de plusieurs collectifs de femmes est un nouveau phénomène fort intéressant. Le travail sur le terrain nous permet de constater le dynamisme de la cause féminine;

- les femmes sortent de leur isolement;

- ces principales réalisations sont notamment les suivantes:

    - mise sur pied au ministère de l'Education d'un bureau de la condition féminine;

    - mise sur pied au niveau universitaire d'un réseau de la condition féminine;

    - l'action gouvernementale pour éliminer le sexisme dans les manuels scolaires se poursuit;

    - l'instauration d'un programme de Transition-Travail donné à travers le Québec;

- le but du programme "Pareil pas pareille";

- l'ouverture de cinq chambres de naissances dans des régions du Québec;

- l'augmentation de cent cinquante mille dollars du budget pour les maisons d'hébergement pour les femmes et enfants en difficultés;

- l'élaboration d'un instrument (brochure) de sensibilisation sur le viol pour les jeunes étudiants au niveau du secondaire;

- la participation encourageante du nombre de femmes aux nouveaux programmes gouvernementaux d'embauche sur le marché du travail;

- l'attitude douteuse du Syndicat des fonctionnaires du Québec à l'endroit des femmes oeuvrant au gouvernement;

- l'année 1981-1982 a été difficile pour les garderies, c'est pourquoi le gouvernement a débloqué des sommes importantes soit 2,5 millions de dollars en décembre dernier;

- l'augmentation du nombre de places en garderie, notamment en milieu scolaire;

- la publication d'un guide administratif pour aider les garderies à mieux administrer leur gestion;

- l'activité du Conseil du statut de la femme est très connue et appréciée par tous les organismes féminins oeuvrant au Québec:

    - le Conseil a d'ailleurs publié certaines brochures et documents très demandés au cours de la dernière année;

    - le succès des prix Méritas et Déméritas.

Le Président invite la porte-parole de l'Opposition à faire ses remarques préliminaires.

Propos de la porte-parole de l'Opposition :

La député de L'Acadie prend la parole et insiste notamment sur les sujets suivants:

- l'ensemble des mesures prises par le gouvernement porte surtout sur la sensibilisation et non sur les actions précises;

- la situation de la femme est demeurée plutôt stagnante au cours de la dernière année, Les femmes sont plus

durement touchées par la présente crise économique, ainsi se sont surtout elles qui occupent les postes à demi temps ou à temps partiel. D'où la nécessité de réglementer ce type de travail;

- plusieurs programmes aidant les personnes âgées et surtout les femmes, ont vu leur budget réduit, tel que Logirente, ce qui a un effet très négatif sur les conditions de vie de ces dernières;

- la non indécence du "travail noir", c'est-à-dire du travail manufacturé effectué à la maison et sous-payé, pour beaucoup de femmes est un fait déplorable;

- l'inaction du gouvernement en ce qui concerne les femmes en milieu psychiatrique et médical. Elle donne l'exemple du problème de la ligature des trompes;

- les compressions budgétaires ont des répercussions importantes au niveau de la fermeture ou de la transformation de postes surtout dans le milieu des affaires sociales;

- le programme d'égalité des chances ne connaît pas le succès escompté, le gouvernement tardant à apporter les modifications nécessaires à la Charte des droits et des libertés;

- la lenteur gouvernementale à réagir contre le sexisme dans les manuels scolaires et dans l'ensemble de l'éducation;

- les femmes risquent de ne pas avoir de place dans le virage technologique que le gouvernement veut prendre;

- les femmes à la recherche d'emploi connaissent actuellement de réels problèmes pour trouver du travail et le gouvernement ne fait rien pour les aider;

- le déplacement du service des garderies de l'autorité du Ministre des affaires sociales à celle de la Ministre d'Etat à la condition féminine démontre bien que ce dossier demeure le problème des femmes et non celui du couple;

- le gouvernement laisse stagner et dépérir les services de garderies québécois notamment au niveau des conditions de travail des personnes qui y travaillent.

Propos de la députée de Maisonneuve:

La députée de Maisonneuve prend la parole et insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- le problème des prêts et bourses pour les femmes chefs de famille monoparentale, assistées sociales, qui retournent aux études. Il est nécessaire d'harmoniser ces programmes;

- les allocations de déménagement coupées aux femmes et enfants se réfugiant en maisons d'hébergement;

- la clientèle d'aide juridique dans le domaine de réclamations conjugales est à quatre-vingt pour cent des femmes. Ces dernières seront-elles pénalisées par les nouvelles conditions d'accès à l'aide juridique;

- la rationalisation des services d'obstétrique risque d'amener une déshumanisation de l'accouchement;

- l'actuelle Loi des normes minimales de travail couvre mal les femmes occupant des emplois à temps partiel.

Une discussion s'engage sur l'organisation des travaux de la commission.

Suspension de la séance :

A treize heures cinq minutes, le Président suspend les travaux pour quelques instants.

Reprise et suspension de la séance :

A treize heures sept minutes, le Président suspend les travaux jusqu'à seize heures.

JB/cr

Reprise de la séance : A seize heures six minutes, le Président reprend sa place au fauteuil.

MANDAT : La commission reprend la discussion sur les crédits de la présidence du conseil et de la constitution concernant la Ministre d'Etat à la condition féminine.

La discussion se poursuit sur les sujets suivants:

- l'absence de femmes dans les divers milieux politiques aux différents échelons et les efforts qu'entend faire la Ministre pour encourager les femmes à oeuvrer dans ces secteurs d'activités;

- les modifications envisagées quant à l'allocation de disponibilité;

- les différences existantes de traitement entre les garderies en milieu familial et les autres garderies;

- le dossier de la violence dont les femmes peuvent être victimes particulièrement dans les familles et qui a été étudié permet maintenant d'envisager des solutions;

- les nombreuses études faites ne doivent pas rester lettres mortes notamment en ce qui concerne les problèmes de santé tant physique que mentale;

- les diminutions faites dans les versements que Logirente verse aux femmes demeurant en chambre;

- Le Conseil du statut de la femme qui a davantage compris son rôle de critique des positions gouvernementales;

- les intentions gouvernementales sur les modifications à apporter à la Charte des droits et libertés de la personne;

- le travail à domicile et les problèmes nombreux encore suscités par cette question et les mesures concrètes qu'il faudrait envisager;

- l'absence d'étude quant à la distribution au niveau des coupures de postes tant dans les domaines public et parapublic particulièrement en ce qui concerne la répartition des pourcentages hommes - femmes;

- les raisons qui ont amené le gouvernement à faire dépendre les garderies du ministère d'Etat à la condition féminine.

Adoption : Le programme 7 du Conseil exécutif - Promotion du droit et du statut de la femme - et le programme 10 du ministère des Affaires sociales - Direction et gestion de l'Office des services de garde à l'enfance - sont adoptés.

Fin des travaux : A dix-sept heures dix minutes, la commission ajourne ses travaux sine die, ayant accompli son mandat.

AA/cr

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
de la présidence du conseil et
de la constitution

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente de la présidence du conseil et de la constitution, qui a siégé le 3 juin 1982, aux fins d'étudier le programme 8 des crédits budgétaires du Conseil exécutif - Direction et gestion de l'Office des personnes handicapées du Québec -, lequel a été adopté.

Maurice Dupré
Député de Saint-Hyacinthe
Rapporteur de la commission

Séance du jeudi 3 juin 1982

PRESIDENT : M. Bordeleau (Abitibi-Est).

DEBUT DE LA SEANCE : A vingt heures vingt-cinq minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT : La commission est réunie aux fins d'étudier le programme 8 des crédits budgétaires du Conseil exécutif - Direction et gestion de l'Office des personnes handicapées du Québec.(1)

MEMBRES :

M. Lazure (Bertrand)
M. Baril (Arthabaska)
M. Dupré (Saint-Hyacinthe)
M. Lévesque (Taillon)
M. Lévesque (Kamouraska-Témiscouata)
Mme Marois (LaPeltrie)
M. Morin (Sauvé)
Mme Lavoie-Roux (L'Acadie)
M. Lincoln (Nelligan)
M. Sirros (Laurier)
M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce)

INTERVENANTS:

M. Brouillet (Chauveau)
M. de Bellefeuille (Deux-Montagnes)
M. Dussault (Châteauguay)
M. Guay (Taschereau)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Paquette (Rosemont)
M. Payne (Vachon)
M. Doyon (Louis-Hébert)
M. Gratton (Gatineau)
M. Rivest (Jean-Talon)

RAPPORTEUR : M. Dupré (Saint-Hyacinthe).

PROGRAMME 8

Direction et gestion de l'Office des personnes handicapées du Québec :

La discussion porte particulièrement, sur les sujets suivants:

- les réflexions du gouvernement - et à quelle étape elles en sont rendues concernant la politique de revenu minimum garanti;

---

(1) Budget 1982-1983, p. 10-19

Elément 1.

Services aux adultes en travail adapté :

Ce domaine est fort complexe et, s'il n'a pas été abandonné, il a été précédé de différentes mesures ponctuelles, notamment:

- Logirente;
- les médicaments gratuits pour les personnes âgées;
- l'adoucissement de différentes mesures fiscales pour cette même catégorie de citoyens;

Elément 2.

Soutien aux organismes de promotion :

- la mise à l'écart ou le retrait de nombreux médicaments de la liste émise par le ministère des Affaires sociales;

Elément 3.

Direction et administration :

- les problèmes particulièrs des personnes entre 55 et 65 ans qui n'ont pu bénéficier des avantages d'un régime de rentes. Une clause à cet égard sera incluse dans la prochaine loi touchant cette question et verra même à rejoindre les conjoints survivants;

- la mise au point d'une politique de la famille: les consultations sont amorcées depuis l'automne et se poursuivent. Cette étape finalisée, le projet sera présenté et soumis à une discussion plus générale;

- le problème particulier de la transférabilité des rentes privées et les moyens envisagés à cet égard par le gouvernement dont, par exemple, l'établissement d'une caisse centrale;

- la nécessité d'en arriver à établir une véritable politique de la population qui engloberait une politique de l'immigration;

- le budget réservé à l'Office des personnes handicapées qui n'a subi aucune hausse compte tenu de l'inflation (5% de plus par rapport aux sommes dépensées l'an dernier);

- l'augmentation autorisée des postes permanents (56 à 79) et ce, afin de répondre plus adéquatement aux nombreuses demandes;

- les centres de travail adaptés et leur situation financière (certains ont utilisé les argents pour l'aménagement plutôt que pour payer les travailleurs) - l'évaluation de ce programme est constante à l'Office car il s'agit d'un programme relativement jeune;

- la publication éventuelle d'un bottin particulier pour les personnes handicapées: le travail est en préparation actuellement;

- les plans d'embauchage qui devront être soumis par les employeurs d'ici le 1er juillet 1984 - l'Office bénéficiant d'un an pour analyser ces plans;

- les services de maintien à domiciles qui peuvent être fort divers dépendamment des besoins;

- l'élaboration du programme destiné aux handicapés visuels: actuellement ce programme touche seulement ceux de moins de 35 ans;

- le problème particulier de l'école La Naudière dans le comté de Berthier où l'atelier n'est pas suffisant pour accueillir tous les jeunes qui en ont besoin.

Adoption : Le programme 8 - Direction et gestion de l'Office des personnes handicapées - éléments 1, 2 et 3, est adopté.

Fin des travaux : A vingt-deux heures, la commission ajourne ses travaux sine die.

AA/cr

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
de la présidence du conseil et de la constitution

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente de la présidence du conseil et de la constitution qui a siégé le 3 juin 1982, aux fins d'étudier le programme 9 des crédits budgétaires 1982-1983 du Conseil exécutif, lequel a été adopté.

M. Claude Lachance
Député de Bellechasse
Rapporteur de la commission

Séance du jeudi 3 juin 1982

PRESIDENT: M. Rochefort (Gouin).

DEBUT DE LA SEANCE: A vingt heures neuf minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier le programme 9 des crédits budgétaires 1982-1983 du Conseil exécutif. (1)

MEMBRES:

M. Landry (Laval-des-Rapides)
M. Blais (Terrebonne)
M. de Bellefeuille (Deux-Montagnes)
M. Gravel (Limoilou)
M. Lachance (Bellechasse)
M. Paquette (Rosemont)
M. Lévesque (Bonaventure)
M. Marx (D'Arcy McGee)
M. Ryan (Argenteuil)
M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce)

INTERVENANTS:

M. Brouillet (Chauveau)
M. Dussault (Châteauguay)
M. Guay (Taschereau)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Payne (Vachon)
M. Doyon (Louis-Hébert)
M. Gratton (Gatineau)
Mme Lavoie-Roux (L'Acadie)
M. Rivest (Jean-Talon)

RAPPORTEUR: De consentement, M. Lachance (Bellechasse) est nommé rapporteur de la commission.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Président invite le Ministre à faire ses remarques préliminaires.

Le Ministre prend la parole et insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- les relations économiques privilégiées du Québec se sont faites à l'endroit des Etats-Unis, de la France, de la Belgique et auprès, des deux communautés économiques;

- les raisons pour lesquelles le Bureau de la statistique du Québec est maintenant sous sa gouverne;

- les réactions positives à l'endroit du document "Bâtir le Québec II". Il rappelle alors les grandes lignes dudit document. Il s'engage à faire le suivi de cet énoncé de politiques au cours de la prochaine année;

---

(1) Budget 1982-1983, pp. 10-21.

- le Québec n'a pas le choix de faire ce virage technologique, il s'agit d'une nécessité.

Propos du porte-parole de l'Opposition:

Le Président invite le porte-parole de l'Opposition à faire ses remarques préliminaires.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce, M. Scowen, prend la parole et insiste principalement sur le sujet qui suit:

- sa vision économique de la société québécoise diffère de celle du Ministre, c'est pourquoi il n'est pas d'accord avec le contenu du document "Bâtir le Québec II".

PROGRAMME 9
Analyse économique et services statistiques

Le Président appelle l'étude de l'élément 1.

Le Ministre affirme que l'activité du Bureau de la statistique est très efficace malgré l'équipe reduite de fonctionnaires qui y travaillent.

Elément 1.
Analyse et prévision économique

Le Ministre explique les raisons de la hausse des crédits à cet élément, à savoir des considérations purement techniques.

L'élément 1 est adopté.

Elément 2.
Statistique socio-économique

Le Président appelle l'étude de l'élément 2.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce demande pourquoi les crédits de cet élément ont augmenté de 20%.

Le Ministre répond qu'il s'agit là uniquement de raisons techniques, soit notamment les augmentations statuaires de salaires.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce affirme qu'il serait bon d'effectuer une analyse du coût-bénéfice des travaux effectués par le Bureau de la statistique du Québec.

Le Ministre affirme qu'il a fait cette étude mais qu'il est très difficile de quantifier le travail accompli par ce Bureau.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce dit que le gouvernement ne présentera plus au Conseil des ministres des projets de loi sans analyse coût-bénéfice au sujet de la règlementation qui accompagnera ces derniers. Il demande au gouvernement de publier ces études.

Le Ministre répond que la décision gouvernementale s'applique uniquement à la règlementation et non à la législation. Il dit au député pourquoi il n'est pas prêt à rendre public ces analyses.

Une discussion s'engage sur ce sujet.

Le Ministre s'engage à remettre au député de Notre-Dame-de-Grâce la grille d'élaboration de ces analyses mais il réfute la proposition du député afin d'assurer la confidentialité des informations auprès de ceux qui prennent connaissance de ces analyses.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce persiste à croire qu'une telle analyse serait souhaitable aussi pour les fins de discussions lors de l'étude des projets de loi.

Une discussion s'engage sur ce sujet.

Le Ministre répond au député de Notre-Dame-de-Grâce qu'il n'y a pas de dédoublement de services avec les activités de Statistique Canada, car les activités des deux organismes diffèrent.

Elément 3. Enquête, diffusion et assistance technique

Les éléments 2 et 3 sont adoptés sur division.

L'ensemble du programme 9 est donc adopté.

Fin des travaux:

A vingt et une heures dix minutes, le Président ajourne les travaux sine die, la commission ayant accompli le mandat qui lui avait été confié.

JB/ab

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
de la présidence du conseil
et de la constitution

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente de la présidence du conseil et de la constitution, qui a siégé le 4 juin 1982, aux fins d'étudier le programme 10 des crédits budgétaires du Conseil exécutif - Aide financière à l'Institut québécois de recherche sur la culture - pour l'année 1982-1983, lequel a été adopté.

Yves Blais
Député de Terrebonne
Rapporteur de la commission

Séance du vendredi 4 juin 1982

PRESIDENT : M. Bordeleau (Abitibi-Est).

DEBUT DE LA SEANCE : A onze heures vingt et une minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT : La commission est réunie aux fins d'étudier le programme 10 des crédits budgétaires du Conseil exécutif - Aides financières à l'Institut québécois de recherche sur la culture. (1)

MEMBRES :
- M. Godin (Mercier)
- M. Bédard (Chicoutimi)
- M. Blais (Terrebonne)
- M. Landry (Laval-des-Rapides)
- Mme Marois (LaPeltrie)
- M. Morin (Sauvé)
- M. Paquette (Rosemont)
- M. French (Westmount)
- M. Lalonde (Marquerite-Bourgeois)
- M. Lévesque (Bonaventure)
- M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce)

INTERVENANTS :
- M. Brouillet (Chauveau)
- M. de Bellefeuille (Deux-Montagnes)
- M. Dussault (Châteauguay)
- M. Guay (Taschereau)
- Mme Harel (Maisonneuve)
- M. Payne (Vachon)
- M. Doyon (Louis-Hébert)
- M. Gratton (Gatineau)
- Mme Lavoie-Roux (L'Acadie)
- M. Rivest (Jean-Talon)

RAPPORTEUR : M. Blais (Terrebonne).

Entente : A la suggestion du Ministre, et de consentement, la commission convient de partager le temps disponible en deux parties:

a) division technique;

b) division culturelle.

A)- Division technique

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Ministre présente ce programme en s'attachant particulièrement aux points suivants:

---

(1) Budget 1982-1983, p. 10-23

- l'impulsion à cette division qui s'est amorcé successivement par la publication de livres vert et blanc qui a débouché sur la création du Ministère:

    a) inventaire amorcé de toutes les dépenses faites au plan scientifique tant dans les secteurs public que privé;

    b) la supervision et la coordination qui suivra sur les diverses activités scientifiques;

    c) la mise en place de rapports de conjoncture dans certains ministères;

    d) la poursuite des consultations sur la question du français au plan du développement scientifique;

- les champs prioritaires de ce service portant sur l'électrochimie et la biotechnologie.

Discussion : La commission entreprend la discussion qui porte essentiellement sur les sujets suivants:

- les dispositions qu'entend prendre le Ministère à la suite de la résolution adoptée par l'A.I.P.F. à Dakar et portant particulièrement sur la question de l'application du français dans le domaine scientifique;

- le rôle joué par le fonds d'incitation du Ministère pour développer une banque de données en s'appuyant sur le pays francophone le plus développé en la matière pour ce qui est d'encourager le français dans ce secteur d'activités;

- la politique qu'envisage d'adopter le gouvernement qui inciterait les chercheurs à publier en français tout en pouvant publier dans d'autres langues dont l'anglais;

- la nécessité d'établir des secteurs prioritaires parce que les moyens financiers ne permettent pas de tous les aborder;

- les progrès du travail au Conseil de la politique scientifique à la suite de la révision de son mandat et qui a eu des missions nouvelles: (séances publiques, émission d'avis dans certains domaines notamment en ce qui concerne la création d'emplois scientifiques);

- les gestes qu'entend poser le gouvernement pour encourager au plan scientifique des relations plus étroites entre les entreprises et les laboratoires.

B)- Développement culturel

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Ministre précise que le Ministère a coordonné les travaux dans trente-quatre dossiers particulièrement en ce qui a trait à l'accès à l'information, la réglementation en matière de T.V. payante, le plan triennal de Radio-Québec (vingt séances pour trente-quatre dossiers étudiés). Le Ministère poursuivra son examen sur plusieurs dossiers.

Le Ministère poursuivra l'analyse du rapport de la commission Jean.

Le Ministère a également l'intention de poursuivre son travail au niveau de l'Institut québécois de recherches culturelles et de la Société de gestion des droits d'auteurs.

Discussion : La discussion s'engage et porte essentiellement sur les sujets suivants:

- l'absence de documents en ce qui concerne la S.G.D.A. rend difficile l'examen de ce secteur particulièrement en ce qui concerne la réglementation;

- les diminutions budgétaires en ce qui concerne la S.G.D.A. (les prévisions quant au nombre de membres et aux montants perçus);

- la politique de l'Institut de recherches culturelles veut que sa manifestation publique la plus importante soit la publication d'imprimés sans écarter pour autant les documents audio-visuels;

- le type de distribution des publications de l'O.Q.R.S.: la diffusion se fait par les librairies et les différents points de vente au Québec;

- les liens organiques qui se créent entre l'organisme et les milieux universitaires s'opèrent davantage au niveau des personnes - plusieurs chercheurs détachés vers l'organisme viennent du milieu universitaire. Ce processus a également pour effet d'éviter dans le domaine culturel les dédoublements au plan de la recherche;

- l'échéancier prévu par le ministère pour ce qui est de l'établissement de l'éducation permanente - des documents sont en préparation dans les ministères intéressés et une politique dans ce domaine ne pourrait être connue à l'automne.

Adoption : Le programme 10 - Aide financière à l'Institut québécois de recherche sur la culture - est adopté.

ADOPTION : Les programmes 1 à 10 du Conseil exécutif et leurs éléments, selon le cas, sont déclarés adoptés.

Fin des travaux : A treize heures, la commission ajourne ses travaux sine die.

AA/cr

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
de la protection de l'environnement

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente de la protection de l'environnement qui a siégé le 18 mai 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère de l'Environnement pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

Maurice Dupré
Député de St-Hyacinthe
Rapporteur de la commission

Séance du mardi 18 mai 1982

PRESIDENT: M. Gagnon (Champlain)

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures dix minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère de l'Environnement pour l'année financière 1982-1983. (1)

MEMBRES:

M. Léger (Lafontaine)
M. Blouin (Rousseau)
M. Dupré (Saint-Hyacinthe)
M. Gravel (Limoilou)
Mme Juneau (Johnson)
M. Rodrigue (Vimont)
M. Tremblay (Chambly)
M. Ciaccia (Mont-Royal)
M. Lincoln (Nelligan)
M. O'Gallagher (Robert-Baldwin)
M. Paradis (Brome-Missisquoi)

INTERVENANTS:

M. Champagne (Mille-Iles)
M. Desbiens (Dubuc)
M. Gagnon (Champlain)
M. Ouellette (Beauce-Nord)
M. Caron (Verdun)
Mme Lavoie-Roux (L'Acadie)
M. Marx (D'Arcy McGee)
M. Middlemiss (Pontiac)

RAPPORTEUR: M. Gravel (Limoilou) propose que M. Dupré (Saint-Hyacinthe) agisse à titre de rapporteur de la commission. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Président invite le Ministre à présenter son exposé préliminaire.

Exposé du Ministre: L'exposé du Ministre porte principalement sur les sujets suivants:

- le ministère de l'Environnement voit à organiser ses ressources en fonction de ses mandats et de ses besoins; il doit gérer ses ressources dans un contexte de récession économique;

- l'étude des crédits permet de réfléchir sur les priorités du ministère: l'attribution des argents traduit les priorités dans un certain cadre;

(1) Budget 1982-1983, p. 14-1 à 14-9.

- la nécessité pour les citoyens et citoyennes de se savoir responsables de l'environnement; l'administration des programmes du ministère tant au niveau régional qu'au niveau central; l'opérationnalisation se fait au niveau régional et la programmation, l'encadrement, la normalisation se font au niveau central;

    - cette articulation du central et du régional s'avère un des grands atouts du ministère de l'Environnement et une de ses meilleures réalisations;

- la pertinence de la loi 55 pour une meilleure protection du milieu;

- les études d'impact: 1981 marquait la première année du règlement relatif à ces études. Ces études permettent d'être bien renseigné avant de transmettre une directive qui sera claire, rigoureuse et exhaustive;

- le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) se veut un instrument privilégié pour entendre la population et s'assurer l'implication active de la population concernée. "Le BAPE est l'oreille du Ministre";

- le ministère a mis sur pied un programme d'éducation à l'environnement, ce secteur prévoit des interventions auprès des entreprises. Aussi, un comité consultatif a été formé à cet effet;

- le ministère veut inciter les municipalités à prendre leurs responsabilités à l'égard de l'analyse bactériologique de l'eau de consommation;

- le ministère veut aussi corriger et améliorer le milieu ambiant: par l'assainissement de l'eau, l'assainissement urbain, l'assainissement industriel, l'assainissement de l'air et l'assainissement agricole où il est urgent d'intervenir;

- l'utilisation possible des déchets domestiques comme ressources secondaires.

Exposé du porte-parole de l'Opposition officielle:

L'exposé du porte-parole de l'Opposition porte principalement sur les sujets suivants:

- le député de Nelligan soulève le fait que le Ministre, malgré le mois de l'Environnement, fasse une tournée politique;

- le député de Nelligan reconnaît que beaucoup d'améliorations ont été apportées depuis l'arrivée du Ministre au sein de ce ministère;

- il reproche toutefois au Ministre de déserter son ministère pour d'autres considérations;

- l'Opposition se dit contre une régionalisation "à outrance" au niveau de l'Environnement; la régionalisation doit être un outil d'appui;

- d'autres problèmes importent plus que la régionalisation aux yeux de l'Opposition;

    - l'utilisation de l'argent pour le programme de l'assainissement des eaux; ce programme devrait être revisé; il cite les projets de Granby et de Saint-Hyacinthe;

- le problème des pluies acides; le projet qui sera présenté à Noranda;

- l'absence d'implication du ministère en ce qui concerne les sites naturels (ex: les battures de Kamouraska);

    - la position d'Environnement-Canada au sujet des battures de Kamouraska;

- le projet Archipel: l'eau des rapides de Lachine va descendre de 10% de son niveau si ce projet est mené à terme.

Réplique du Ministre: Le Ministre réplique en insistant notamment sur les sujets suivants:

- le Ministre fait remarquer la participation des citoyens au mois de l'Environnement;

- il soulève que les médias ne sont pas friands de "bonnes nouvelles" et surtout au niveau de l'Environnement;

- la régionalisation s'est faite en utilisant les ressources déjà en place; il ne faut pas confondre le budget de subvention et le budget d'opération du ministère;

- les études préparatoires du ministère permettent d'orienter les objectifs;

- la nécessité d'engager des contractuels plutôt que des permanents pour travailler à certains projets du ministère;

- le Ministre suggère que les questions portent en premier lieu au secteur prévention.

Remarques du député de Rousseau: Le député de Rousseau s'inquiète du problème de l'implantation de fosses sceptiques dans des régions de villégiature; le Ministre répond que dans des régions où il n'y a pas d'inspecteurs municipaux, des inspecteurs du ministère voient à l'inspection. Les municipalités doivent se doter des services d'un inspecteur.

Remarques de la députée de L'Acadie: La députée de L'Acadie soulève la question de la représentativité féminine au sein du ministère. Elle désire savoir les actions concrètes apportées au problème du programme de l'égalité des chances.

- le Ministre répond que divers gestes ont été posés à cet effet pour permettre de la discrimination positive: la possibilité de congés avec soldes aux femmes qui désirent atteindre des postes de cadres. Des hommes ont porté la cause devant le Syndicat et le ministère a dû mettre fin à ce programme;

- la député de L'Acadie demande au Ministre d'expliquer la baisse de postes cadres pour les femmes dans le ministère. Le Ministre répond que ces femmes cadres ont quitté pour des postes dans d'autres ministères;

- la député de L'Acadie demande au Ministre s'il fait des recommandations au ministre de la Justice concernant la modification de la Charte des droits et libertés concernant la discrimination positive. Le Ministre répond que deux ministres ont demandé que des correctifs soient apportés à la Charte des droits et libertés;

- elle désire qu'il y ait toujours au moins "une" femme sur les comités de sélection de la Fonction publique. Le Ministre répond que la Commission spéciale de la fonction publique verra à déposer cette recommandation;

- elle insiste aussi pour que le Ministre fasse des représentations auprès du ministre de la Justice concernant la modification de la Charte des droits et libertés.

PROGRAMME I
Protection du milieu.

Le Président appelle l'étude du programme 1.

La discussion porte notamment sur les sujets suivants:

Elément 1
Normalisation.

Elément 2
Contrôle.

Elément 3
Protection de la nature.

- le député de Nelligan questionne le Ministre sur le projet de l'Ile Ste-Thérèse; le Ministre répond que ce projet coûte 260,000 $ ce qui comprend la location du bateau passeur, l'aménagement de pistes cyclables et un réservoir d'eau potable. Le Ministre explique les coûts d'infrastructure de l'aménagement de l'Ile Ste-Thérèse;

- le député de Nelligan soulève le problème des fosses sceptiques sur cette île. Le Ministre répond qu'il y a des problèmes légaux. L'aménagement se fait non pour les "squatters" mais pour les visiteurs. Cette expérience pilote s'avère un succès.

- le député de Nelligan trouve le projet plutôt incongru; une île semblable où il y a des "Johnny on the spot", des "shacks" plutôt que des maisons, pas de fosses sceptiques ... paraît inattendu;

- le Ministre souhaite que diverses activités soient organisées sur cette île (pétanque, ballon-volant, etc...). Il considère que 350,000 $ pour un parc comme celui-là c'est peu;

- le porte-parole de l'Opposition soulève le fait que les traitements occupent 75% du budget du programme 1. Le Ministre répond que ce fait vient des conventions collectives, du vieillissement du personnel;

- il désire connaître ce que le Ministre entend faire du rapport du Conseil consultatif de l'environnement sur le contrôle des pesticides. Le Ministre répond qu'une règlementation adéquate sera proposée;

- le député de Nelligan désire savoir si le rapport du Conseil consultatif de l'environnement sur les battures de Kamouraska sera rendu public. Le Ministre répond que le Conseil pourra le rendre public en juin. Il souligne l'importance de préserver le milieu. Tous n'ont pas la même opinion concernant les aboiteaux: il y a des intérêts agricoles et d'autres intérêts. Une étude d'impact du ministère de l'Agriculture serait utile;

- le député de Nelligan demande comment la ville de Montréal a pu contourner les règlements et la Loi pour permettre à des promoteurs de construire sur l'Ile Rochon. Le Ministre répond qu'il n'a pas ce pouvoir d'empêcher de construire. C'est Montréal qui doit le faire mais c'est la ville qui a donné le permis. Par la Loi 55, il sera possible d'empêcher de construire dans des zones d'innondations. Le Ministre ne peut agir que par abstention.

Adoption: Le programme 1 (éléments 1, 2 et 3) est adopté.

PROGRAMME 2

Amélioration du milieu ambiant.

Le Président appelle l'étude du programme 2.

Le député de Nelligan désire connaître les vues du Ministre sur le projet "Un fleuve, un parc".

Elément 1
Milieu
aquatique.

- le Ministre répond qu'il accepterait que divers groupes se fassent entendre à ce sujet;

Elément 2
Milieu
atmosphérique
et terrestre.

- le Conseil consultatif de l'environnement désire créer une fondation qui achèterait peut-être les terrains des îles sur le fleuve;

- le député de Nelligan désire savoir si le Ministre a pensé de discuter de la question de l'Archipel de Minguan avec le fédéral. Le Ministre répond qu'un plan de mise en valeur et un plan interministériel a été mis sur pied.

Ajournement: A midi trente minutes, le Président ajourne les travaux sine die.

MT/mbt

Séance du mardi 18 mai 1982 (suite)

PRESIDENT: M. Gagnon (Champlain)

DEBUT DE LA SEANCE: A quinze heures trente-cinq minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Environnement pour l'année financière 1982-1983. (1)

MEMBRES:

M. Léger (Lafontaine)
M. Beauséjour (Iberville)
M. Blouin (Rousseau)
M. Dupré (Saint-Hyacinthe)
M. Gravel (Limoilou)
Mme Juneau (Johnson)
M. Tremblay (Chambly)
M. Ciaccia (Mont-Royal)
M. Lincoln (Nelligan)
M. O'Gallagher (Robert-Baldwin)
M. Paradis (Brome-Missisquoi)

INTERVENANTS:

M. Champagne (Mille-Iles)
M. Desbiens (Dubuc)
M. Gagnon (Champlain)
M. Ouellette (Beauce-Nord)
M. Caron (Verdun)
Mme Lavoie-Roux (L'Acadie)
M. Marx (D'Arcy McGee)
M. Middlemiss (Pontiac)

La discussion se poursuit sur le programme 2 et porte notamment sur les sujets qui suivent:

- le député de Nelligan soulève le fait que certaines évaluations sont faites sur le coût de certains projets et que les coûts sont plus élevés que les évaluations. Le Ministre répond qu'avant qu'il y ait entente entre une municipalité et le ministère, il y a une étude préparatoire où on fixe les objectifs environnementaux et les coûts. Les coûts sont en dollars courants; si les projets sont réalisés plus tard, le coût n'est plus le même. Ensuite, il y a des études préliminaires, des études de plans et devis... Il faut fixer un cadre; il existe tout de même une marge d'erreur, une marge de manoeuvre;

- le Ministre explique qu'on ne peut comparer les prix en dollars constants; on ne peut prévoir le coût de l'inflation,aussi il faut calculer en dollars constants: c'est pour cela qu'il existe de grandes différen-

(1) Budget 1982-1983, p. 14-1 à 14-9

ces dans les coûts prévus des projets et leurs coûts définitifs. Il est normal d'essayer de calculer le coût de l'inflation mais ce dernier demeure imprévisible;

- le député de Nelligan veut savoir qui prépare les budgets d'évaluations des projets. C'est le ministère qui prépare le protocole initial;

- le député de Saint-Hyacinthe soulève le fait que les montants dévolus à l'assainissement agricole sont insuffisants. Le Ministre répond que 225,000 $ par année pour trois ans sont prévus pour la recherche. Il affirme que c'est peu mais que des solutions seront recherchées;

- le député de Saint-Hyacinthe espère que des recherches seront faites sur l'assainissement agricole, et non seulement sur l'assainissement des eaux;

Suspension des travaux: A seize heures trente-cinq minutes, le Président suspend les travaux pour vingt minutes.

Reprise des travaux: A dix-sept heures quatroze minutes, le Président prend place à son fauteuil.

- le Ministre cite, une liste de contractuels engagés par le ministère, à la demande du porte-parole de l'Opposition;

- le porte-parole de l'Opposition demande au Ministre ce qui justifie l'emploi de huit contractuels dans un seul secteur. Le Ministre répond que ces ingénieurs seniors satisfont les normes gouvernementales;

- un seul a un contrat à l'extérieur en plus; pas dans le domaine où il est affecté (pour éviter les conflits d'intérêt);

- M. Lincoln (Nelligan) soulève le cas du conflit entre le ministère et la SQAE (Société québécoise d'assainissement des eaux). Le Ministre répond qu'un cadre de gestion a été établi, il est normal qu'il y ait parfois des divergences de vues.

- le député de Nelligan interroge le Ministre sur "l'intercepteur sur la rive nord de la C.U.M.". Le Ministre répond que "l'intercepteur sud" sera construit bientôt; les plans et devis seront faits, les coûts seront respectés;

- l'Opposition croit que si les travaux de construction de l'intercepteur sud avaient commencé plus tôt, le fédéral aurait peut-être défrayé une partie des coûts. Le Ministre répond qu'on ne pouvait commencer l'intercepteur sud avant de terminer l'intercepteur nord;

- le député de Saint-Hyacinthe désire connaître les types d'usines d'épuration qui seront construites à Saint-Hyacinthe et à Granby. Le Ministre répond qu'il n'y a pas d'usines semblables à celles-là;

- le député de Nelligan insiste sur le cas de certaines régions où l'eau contient un degré élevé de phénol.

Suspension des travaux: A dix-huit heures, le Président suspend les travaux jusqu'à vingt heures.

Reprise des travaux: A vingt heures quatorze minutes, le Président prend place à son fauteuil.

- le Ministre répond à la question du député de Nelligan, concernant le taux de phénol dans l'eau: le ministère est en dialogue constant avec les maires des municipalités; l'eau est analysée.

PROGRAMME 3 Le Président appelle l'étude du programme 3.

Connaissance.

La discussion porte notamment sur les sujets suivants:

Elément 1
Inventaires.

- la responsabilité de la qualité de l'eau incombe aux municipalités;

Elément 2
Laboratoires et recherches.

- le Ministre soutient qu'il y a des études sur la fluoration de l'eau: les municipalités peuvent fluorer leur eau. Le ministère tente de trouver si le degré de fluoration peut affecter la population si on ne connaît pas la quantité de fluor absorbée;

- les ministères des Affaires sociales et de l'Environnement ont la politique suivante: une municipalité peut fluorer son eau, mais on ne l'oblige pas à le faire:

    - le député de Robert-Baldwin désire savoir si le fluor est vraiment bénéfique pour les dents. Le Ministre répond que les opinions sont partagées;

- la député de Johnson s'inquiète de l'environnement agricole. Le Ministre explique qu'il a rencontré des membres de l'UPA qui sont inquiets de la façon d'appliquer la réglementation sur le porc et le boeuf;

- le Ministre explique que les agriculteurs ont été informés par des bulletins d'information et par un article dans "La terre de chez nous". Des techniciens du ministère visitent les agriculteurs et voient la capacité de respecter le règlement de ces producteurs. Ils avisent des corrections à apporter, si des corrections s'imposent. Si ces corrections ne sont pas faites, là, on voit à ce que des procédures judiciaires soient prises (avis d'infractions, mise en demeure, poursuite ...):

    - ils reçoivent parfois des avis de corrections, de procédures judiciaires (avis d'infraction, mise en demeure, poursuite...);

- le député de Saint-Hyacinthe aimerait être renseigné sur le projet de récupération "Recyclage". Le Ministre répond que la tâche a été confiée à 12 groupes de récupérations (papier, tissus, verre...) pour que des produits soient recyclés. Le ministère préparera une politique pour toutes les régions. Il existe divers groupes de récupération à but non lucratif.

Adoption: Le programme 3 (éléments 1 et 2) est adopté.

PROGRAMME 4 — Le Président appelle l'étude du programme 4.

Gestion interne et soutien. — La discussion porte principalement sur les sujets suivants:

Elément 1
Direction et administration centrale.

- le Ministre soulève le fait que la régionnalisation permet de répondre à plus de besoins: les gens confrontés à des problèmes vont voir directement les personnes qui peuvent leur répondre;

Elément 2
Administration régionale.

- le député de Nelligan veut connaître la position du Ministre sur les groupes environnementaux qui veulent présenter des mémoires. Le Ministre croit que certains groupes devraient être aidés pour présenter des mémoires.

Elément 3
Organisation-conseils.

Adoption: Le programme 4 (élément 1, 2 et 3) est adopté.

PROGRAMME 2 (suite) La discussion se poursuit sur le programme 2 et porte plus particulièrement sur les sujets suivants:

- le député de Nelligan interroge le Ministre sur un article de Québec-Science. Le Ministre répond que l'article est basé sur des données de laboratoire erronées, des données qui ne sont plus d'actualité;

- l'Opposition soulève la question des pluies acides. Le Ministre a donné un avis à Noranda; celle-ci devra faire des propositions. Le Ministre croit que Noranda va accepter les directives du ministère. Le débit polluant devra être réduit de 40%, sinon elle sera passible de poursuites;

- le Ministre annonce que des études sur les retombées des pluies acides seront faites (en collaboration avec d'autres ministères: de l'Energie et des Ressources et de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces études seront réparties sur 5 ans et coûteront 8 millions.

- le député de Nelligan interroge le Ministre sur le programme des lacs; ce programme touche beaucoup de villégiateurs, aussi l'Opposition croit que plus d'argent devrait être dévolu à ce programme. Le Ministre répond que c'est la première année qu'on coupe dans ce programme et que la coupure est de 10% seulement;

- le Ministre fait remarquer qu'un projet de réglementation pour la protection des non-fumeurs sera présenté au comité ministériel: il y aura peut-être des audiences publiques à ce sujet.

Consentement: De consentement, la commission poursuit ses travaux après vingt-deux heures. Les députés discutent:

- sur la question du convertisseur catalytique, le Ministre répond que par la Loi 46, la C.U.M. pourra réglementer cette question.

Adoption: Le programme 2 (élément 1 et 2) est adopté.
Tous les programmes du ministère ont été adoptés.

Fin des travaux. A vingt-deux heures six minutes, le Président ajourne les travaux sine die, la commission ayant accompli le mandat qui lui avait été confié.

MT/mbt

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
du revenu

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente du revenu qui a siégé le 19 mai 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère du Revenu pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

Jules Boucher
Député de Rivière-du-Loup
Rapporteur de la commission

Séance du mercredi 19 mai 1982

PRESIDENT: M. Gratton (Gatineau)

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures trois minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires 1982-1983 du ministère du Revenu. (1)

MEMBRES:

M. Fréchette (Sherbrooke)
M. Boucher (Rivière-du-Loup)
M. Desbiens (Dubuc)
M. Lachance (Bellechasse)
M. Lafrenière (Ungava)
M. LeBlanc (Montmagny-L'Islet)
M. Marquis (Matapédia)
M. Blank (Saint-Louis)
M. Dubois (Huntingdon)
M. Scowen (Notre-Dame-de-Grâce)

INTERVENANTS:

M. Lévesque (Kamouraska-Témiscouata)
M. Ouellette (Beauce-Nord)
M. Perron (Duplessis)
M. Vaugeois (Trois-Rivières)
M. Houde (Berthier)
M. Lincoln (Nelligan)
M. Maciocia (Viger)
M. Paradis (Brome-Missisquoi)

RAPPORTEUR: Le Ministre propose que le député de Rivière-du-Loup agisse à titre de rapporteur. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Président invite le Ministre à faire ses remarques préliminaires.

Exposé du Ministre: Le Ministre prend la parole et insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- l'esprit d'innovation qui s'est manifesté dans le domaine de l'humanisation des relations entre le ministère et le public se poursuivra:

  - la mise sur pied d'une nouvelle Direction générale des services au public et à l'entreprise divisée en deux directions l'une préposée aux renseignements et l'autre aux communications;

---

(1) Budget 1982-1983, pp. 23-1 à 23-11.

- l'augmentation prévisible des bureaux de renseignements dans les régions cet automne;

- la participation de plus de 300 bénévoles, une première expérience, à l'aide aux citoyens pour la rédaction de leurs rapports d'impôts;

- le renouvellement des cadres supérieurs à la direction du ministère et la participation de tout le personnel du ministère à la réflexion sur la mission et les structures administratives du ministère;

- les mesures prises afin de régler le problème des oppositions: l'intégration du processus de traitement des cas à la Direction générale de la législation et la plus grande autonomie accordée aux bureaux régionaux;

- la nouvelle publication de bulletins d'interprétation intitulés "Interprétation Revenu-Québec" et d'un guide intitulé "Droits successoraux";

- la restructuration de la Direction générale de la planification, de la recherche et du développement a trois but: rendre ces systèmes, informatisés ou manuels, plus aptes à répondre aux besoins; accroître le degré d'efficacité du ministère; favoriser une plus grande rentabilité;

- l'administration confiée au ministère du programme d'allocation de disponibilité;

- les efforts du ministère pour comprimer ses effectifs et frais se poursuivent toujours;

- l'état de la situation actuelle du traitement des déclarations des revenus des particuliers pour 1981 et des démarches touchant les programmes socio-fiscaux connexes.

Exposé du porte-parole de l'Opposition

Le Président invite le député de Saint-Louis à faire ses remarques générales.

Le député prend la parole et insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- le ministère, par son activité, est un des ministère les plus visibles dans la population. Il véhicule une image négative du gouvernement, il se doit donc de conserver un visage humain malgré sa mission. Or, cela n'a pas été le cas au cours de la dernière année;

- les implications de la loi no 29 permettant au ministère de déduire à même les remboursements d'impôts, des sommes dues au gouvernement en vertu d'autres programmes. L'Opposition craint que cette pratique ne s'étende à la récupération des amendes imposées par les tribunaux ou aux pensions alimentaires en souffrance. De plus, le caractère confidentiel des informations recueillies sera-t-il préservé;

- le harcèlement et la situation difficile des employés de restaurant concernant le zèle soudain et intempestif des inspecteurs de l'impôt au sujet des pourboires;

- le Ministre doit faire le point sur la situation résultant de l'augmentation de 40% de la taxe pour les détaillants d'essence;

- l'Opposition déplore les retards dans les versements des "allocations de disponibilité" dont le montant promis pour le premier enfant est passé de 400$ à 300$;

- l'Opposition désire connaître les raisons des fluctuations des crédits alloués depuis 1979-80 au programme de supplément de revenu au travail.

Réplique du Ministre:

Le Ministre exerce son droit de réplique. Il entreprend de répondre, point par point, aux propos du député de Saint-Louis.

Un débat s'engage alors entre le député de Saint-Louis, le député de Viger et le Ministre au sujet de la confidentialité des informations traitées par le ministère. Le député de Saint-Louis craint que cette dernière ne soit pas respectée lors de communications entre le ministère et d'autres ministères ou organismes gouvernementaux qui demandent au ministère du Revenu de perçevoir pour eux des sommes d'argent, conformément aux dispositions de la Loi no 29. Le Ministre prend note des craintes de l'Opposition et informe les députés de la méthodologie utilisée par son ministère.

Le Ministre émet, concernant le dossier des pourboires des employés de restaurant, l'hypothèse de tenir une commission parlementaire, si aucune solution n'est trouvée cet automne, afin d'entendre tous les intéressés.

Un débat s'engage entre les député sur l'opportunité de rendre obligatoire le pourboire. Le député de Viger exprime son opposition totale à une telle hypothèse.

Le député de Viger interroge le Ministre sur les effectifs de son ministère, notamment au sujet du nombre d'employés occasionnels et sur la durée de leurs contrats. Le Ministre répond qu'ils sont près de mille (1 000) et qu'ils oeuvrent surtout lors de la période de pointe du traitement des rapports d'impôts. Il rassure le député que la diminution du nombre d'employés permanents n'affecte en rien les services offerts au public et à la vérification.

Le député de Bellechasse interroge le Ministre sur sa politique concernant les Québécois travaillant à l'étranger. Le Ministre raconte les expériences passées de son ministère avec ce type de travailleurs et il explique les politiques actuelles face à ces travailleurs.

Une discussion technique s'engage entre les députés et le Ministre sur les modalités d'application de la loi pour les personnes ayant travaillé à l'étranger, mais résidant au Québec au 31 décembre.

Le Ministre informe le député de Rivière-du-Loup de la façon dont doivent procéder les gens désireux de s'impliquer dans l'opération de bénévolat visant à aider une clientèle défavorisée à remplir son rapport d'impôt. Il rassure le député que ces bénévoles ne peuvent être l'objet d'aucun recours en cas d'erreurs dans la rédaction du rapport.

Le député de Saint-Louis interroge le Ministre sur les répercussions de la surtaxe de l'essence notamment en ce qui concerne une importante diminution de la quantité d'essence vendue, spécialement dans les zones situées près de la frontière.

Le Ministre répond que la situation fut effectivement très pénible dans les trois premiers mois de son application. Il affirme que la situation tend à se corriger. Il rappelle que l'ensemble des ventes de l'essence au Québec a diminué de 8 à 10%. La surtaxe n'a toutefois pas été le seul facteur de cette diminution.

Un discussion s'engage entre le Ministre et le député de Viger sur ce dernier point. Le Ministre affirme alors que l'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont connu des baisses de vente de l'essence à peu près semblables à cette enregistrée au Québec depuis l'automne dernier.

Le député de Saint-Louis se plaint de la façon dont les inspecteurs de l'impôt procèdent pour évaluer ces taxes applicables à la restauration. Il affirme que ces méthodes ont entraînées la fermeture de certains établissements.

Le Ministre répond que certains restaurateurs ne payent pas dans les délais prévus les remboursements dûs, ils se retrouvent alors avec des payements de taxe énormes qu'ils ne peuvent rencontrer, d'où la fermeture de certains établissements. Il décrit certaines hypothèses de payements de taxes actuellement étudiées par son ministère et l'Association des restaurateurs du Québec.

Une discussion s'engage entre le Ministre et les députés sur l'opportunité de demander des garanties financières de la part des individus qui ont et auront à perçevoir certaines taxes d'affaires. Le député de Siant-Louis s'oppose alors à cette hypothèse étudiée par le Ministre.

Les députés de Saint-Louis et Champlain demandent au ministère de faire preuve de plus de souplesse à l'endroit des restaurateurs qui doivent d'importantes sommes au ministère du Revenu. Le Ministre s'engage à essayer d'améliorer la situation.

M. Blank, député de Saint-Louis, demande ce qui en est des recommandations du vérificateur général.

Le Ministre répond que le tout est en voie d'application.

Le député de Viger désire savoir si une décision a été prise au sujet de l'implantation de casinos, au niveau du Conseil des ministres.

Le Ministre répond qu'économiquement et au point de vue touristique, cela pourrait être une bonne affaire. Il affirme par contre qu'aucune décision n'a encore été prise au Conseil des ministres.

Le député de Viger trouve que le dossier traîne puisque depuis six (6) ans des études sont en cours. Il interroge le Ministre afin de savoir s'il a considéré l'aspect social du dossier. Il s'informe aussi pour savoir si le motif de la décentralisation touristique tient toujours.

Le Ministre répond que ses réflexions se poursuivent notamment en ce qui concerne les lieux d'implantations possibles des casinos. Il explique au député les raisons motivant les longs délais dans l'élaboration de ce dossier; de très nombreuses études provenant de divers milieux étant nécessaires. Il soutient aussi avoir considéré l'aspect social du dossier, aspect que le député de Viau privilégie.

Le député de Viau affirme alors son oppo tion à l'ouverture de casinos au Québec.

Le Ministre répond ne pas pouvoir statuer sur la sorte d'implantation de casinos, soit de types américain ou européen. Il se dit conscient des applications sociales de l'implantation d'un casino.

PROGRAMME 1
Administration fiscale

Le Président appelle l'adoption du programme 1.

Elément 1.
Perception

Elément 2.
Vérification

Elément 3.
Soutien technique

Elément 4.
Direction et soutien administratif

Elément 5.
Service au public et à l'entreprise

Le programme 1 (éléments 1, 2, 3, 4 et 5) est adopté.

PROGRAMME 2
Supplément au revenu de travail et administration de logirente

Le Président appelle d'adoption du programme 2.

Elément 1.
Supplément au revenu de travail

Elément 2.
Administration de logirente

Le programme 2 (éléments 1 et 2) est adopté.

PROGRAMME 3
Remboursements à certains travailleurs autonomes d'une partie de leurs contributions au régime de rentes du Québec

Le Président appelle l'adoption du programme 3.

Le programme 3 est adopté.

PROGRAMME 4
Contrôle des jeux de hasard et des courses

Le Président appelle l'adoption du programme 4.

Le programme 4 est adopté.

PROGRAMME 5
Aide financière à l'industrie des courses de chevaux

Le Président appelle l'adoption du programme 5.

Le programme 5 est adopté.

Tous les crédits du ministère du Revenu sont alors adoptés.

Fin des travaux:

A midi cinquante-neuf minutes, le Président ajourne les travaux sine die, la commission ayant rempli le mandat qui lui avait été confié.

JB/ab

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
des transports

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente des transports qui a siégé les 27 et 28 avril et le 4 mai 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Transports pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

Michel Gauthier
Député de Roberval
Rapporteur de la commission

Séance du mardi 27 avril 1982

PRESIDENT: M. Gratton (Gatineau)

DEBUT DE LA SEANCE: A vingt heures trente minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Transports pour l'année financière 1982-1983. (1)

MEMBRES:

M. Clair (Drummond)
M. Blouin (Rousseau)
M. Desbiens (Dubuc)
M. Gauthier (Roberval)
M. Lachance (Bellechasse)
M. Lévesque (Kamouraska-Témiscouata)
M. Ouellette (Beauce-Nord)
M. Bourbeau (Laporte)
M. Mailloux (Charlevoix)
M. Middlemiss (Pontiac)
M. Vaillancourt (Orford)

INTERVENANTS:

M. Baril (Arthabaska)
M. Beaumier (Nicolet)
M. Grégoire (Frontenac)
M. Perron (Duplessis)
M. Rodrigue (Vimont)
M. Assad (Papineau)
M. Caron (Verdun)
M. Maciocia (Viger)
M. Mathieu (Beauce-Sud)

RAPPORTEUR: Le Ministre propose que M. Gauthier (Roberval) agisse à titre de rapporteur. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Président invite le Ministre à faire ses remarques préliminaires.

Exposé du Ministre: Le Ministre présente les personnes qui l'accompagnent, soit du personnel de son cabinet et quelques hauts fonctionnaires de son ministère.

Le Ministre fait un exposé général, il insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- le taux de croissance du budget du ministère illustre une double préoccupation: à savoir contribuer au ralentissement du rythme de croissance des dépenses gouvernementales tout en préservant

(1) Budget 1982-1983, p. 24-1 à 24-21

le rôle moteur du ministère au niveau du développement économique du Québec;

- le désir du ministère de développer, au cours de la prochaine année, des services adéquats de transport en commun dans les régions urbaines et plus particulièrement dans celle de Montréal, d'où les l'octroi de 307 000 000$:

    - cette importante augmentation de 28% par rapport au budget de l'an passé à ce chapitre est dûe à une augmentation de la clientèle, des tarifs et des coûts de financement (haut taux d'intérêt);

- la très grande importance que le ministère accorde au transport en commun dans la région de Montréal se reflète dans la réalisation de travaux d'infrastructure connus sous le vocable "Plan intégré de transport de la région de Montréal" et la mise en place des différentes modalités d'application de l'intégration interzonale et intermodale:

    - c'est pourquoi le gouvernement a jugé bon d'impliquer les différents intervenants dans une réflexion d'ensemble à long terme sur le transport dans la région de Montréal;

- les subventions consenties pour le transport des handicapés doubleront au cours de l'année 1982-1983 parce que tous les organismes publics de transport en commun participent maintenant à ce programme et qu'une quarantaine de municipalités s'en prévaudront;

- l'instauration d'un nouveau cadre financier pour le transport scolaire sera basé à partir d'une enveloppe budgétaire fermée. Il devrait permettre aux autorités locales d'avoir une plus grande autonomie et des responsabilités accrues. Le rôle des transporteurs scolaires sera élargi, leur permettant notamment d'accepter une clientèle autre qu'écolière avec les places disponibles sur les circuits réguliers de transport d'écoliers;

- l'opposition du ministère à ce que de nouvelles coupures du gouvernement fédéral éliminent ou réduisent davantage la fréquence ferroviaire des liens régionaux;

- la nécessité de poursuivre le nettoyage de la réglementation concernant le camionnage;

- le souhait que se concrétise une entente permettant la construction du projet de débarcadère de Port-Cartier, projet important pour une région durement frappée par la crise économique qui permettra de mieux relier cette région à l'ensemble du réseau ferroviaire Nord-Américain;

- le désir du ministère de poursuivre le développement d'infranstructures aéroportuaires régionales;

- la satisfaction du ministère concernant l'expérience de location d'avions de lutte contre les incendies à l'Argentine au cours de cet hiver comme excellent moyen de rentabiliser les équipements de ce service;

- l'expansion du réseau routier est normal puisque le gouvernement désire mettre l'accent davantage sur le transport en commun et préserver l'actuel réseau routier. C'est pourquoi d'importantes sommes d'argent seront affectées à l'amélioration du réseau routier existant.

Exposé du porte-parole de l'Opposition:

Le porte-parole de l'Opposition officielle, M. Bourbeau (Laporte) fait un exposé général, il insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- le désir de l'Opposition que les investissements du ministère en capital soient rentables et rapportent vraiment à l'économie du Québec;

- la stagnation déplorable de l'intégration du transport en commun dans la région de Montréal malgré les affirmations contraires du Ministre, lors de l'étude des crédits de l'année dernière;

- les graves problèmes financiers que risque d'engendrer la hausse constante des coûts des transports en commun à Montréal;

- le fait que le gouvernement est en train de rendre l'automobile une nécessité inaccessible est inacceptable pour l'Opposition;

- la crainte que le transport en commun soit trop luxueux et suréquipé, au lieu d'utiliser davantage les structures existantes ou d'utiliser des alternatives plus économiques tel que le covoiturage;

- l'état déplorable du réseau routier global du Québec, le gouvernement augmente les crédits alloués à son entretien dans une proportion moindre que celle du taux d'inflation;

- le fouilli existant dans la réglementation et la tarification dans le transport en vrac, ne satisfait plus personne, il est temps d'agir dans ce dossier;

- le désaccord de l'Opposition en ce qui concerne la politique aérienne du gouvernement, il cite l'exemple de l'acquisition de Québécair comme étant du mauvais nationalisme économique;

- la nécessité pour le Ministre d'avoir les deux objectifs suivants à l'esprit tout au cours de l'année: rentabiliser au maximum l'infrastructure routière existante et résister à l'idée de se lancer dans des projets non rentables mais très ambitieux.

Réplique du Ministre:

Le Ministre exerce son droit de réplique, il aborde notamment les sujets qui suivent:

- sa certitude que les décisions prises en ce qui concerne les importants investissements du ministère soient bonnes pour l'ensemble de l'économie du Québec:

- les changements d'orientations du ministère ne pourront s'effectuer radicalement à court terme, il faut terminer les projets déjà commencés;

- la reconnaissance de sa part que les délais concernant l'intégration du transport en commun à Montréal sont plus grands que prévus à cause du morcellement des structures d'autorité:

  - les négociations se poursuivent en ce qui concerne les trains de banlieue et il est actuellement convenu entre tous de ne pas faire de déclarations publiques pour ne pas leurs nuire;

- son désir de réfléchir publiquement sur l'opportunité d'explorer la possibilité que ceux qui jouissent du transport en commun sans l'utiliser comme tel, puissent contribuer à défrayer ses coûts;

- l'impact très négligeable de la hausse du coût de l'essence sur l'achalandage du réseau routier québécois est évalué au maximum à 2.5%;

- la nécessité d'opter pour le transport en commun dans la région de Montréal est ce qui est le plus économique et réaliste à court, moyen et long terme, tout en respectant la capacité financière des divers intervenants;

- la Commission des transports du Québec devra, selon la nouvelle orientation décidée par le Ministre, coordonner ses actions avec un nouveau cadre juridique afin notamment de faire le ménage dans le transport en vrac;

- son désir que la réglementation dans le camionnage en vrac ne devienne pas un facteur de trouble et de violence entre les camionneurs d'où la nécessité pour ces derniers de bien réfléchir avant d'obliger le gouvernement à agir;

- les engagements non tenus du gouvernement fédéral dans la fusion Québécair-Nordair et le retard inexpliquable de ce dernier à se doter d'une politique aérienne font en sorte que le Ministre ne regrette pas d'avoir investi dans Québécair.

Poursuite des travaux:

De consentement, la commission poursuit ses travaux après vingt-deux heures.

Réplique du porte-parole de l'Opposition officielle:

Le porte-parole de l'Opposition officielle, M. Bourbeau (Laporte) exerce son droit de parole. Il insiste notamment sur le sujet qui suit:

- le danger que le ministère opte pour des décisions différentes de celles de ses prédécesseurs et qu'il balance totalement tout le travail effectué précédemment, au lieu de chercher à maximiser les structures existantes.

PROGRAMME 1

Systèmes de transports terrestres

Le Président appelle l'étude du programme 1.

Un débat s'élève, la discussion porte notamment sur les sujets qui suivent:

- la nécessité d'être en mesure de répondre aux besoins de transport des gens de la région de Montréal à court, moyen et long terme:

  - l'actuelle crise énergétique aura, selon le Ministre, des impacts permanents à long terme d'où la nécessité de faire immédiatement des choix;

  - la crainte de l'Opposition que l'actuel réseau routier montréalais soit sous-utilisé si le gouvernement met toutes ses énergies pour développer le réseau de transport en commun. Ainsi, malgré une augmentation de l'offre de transport public, la demande par contre n'augmente pas;

  - l'opinion publique, selon le Ministre, fait actuellement fortement pression

Elément 1. Inventaires et recherches

Elément 2. Transport de personnes

Elément 3. Transport des marchandises

notamment sur la Rive-Sud pour réclamer une amélioration des transports en commun;

- la ligne de métro no 6: le Ministre affirme qu'aucune décision n'a encore été prise concernant son parachèvement jusqu'à Repentigny, contrairement aux craintes de l'Opposition;

- le député de Laporte pense qu'une telle ligne de surface raccordée à la ligne de métro no 2 ne serait pas vraiment un moyen rapide de transport vers le centre ville. Elle perdrait ainsi sa seule raison d'être alors qu'il s'agit d'investissements majeurs. De plus, la ligne de métro no 6 ne desservirait qu'une population réduite par rapport au coût des investissements alors que Montréal-Nord serait mal desservie selon certains plans. L'Opposition réclame que l'on accorde une préférence pour construire une ligne de métro souterraine à Montréal-Nord. Le Ministre affirme que la ligne no 6 passe dans des secteurs plus populeux que la ligne no 5.

Ajournement des travaux: A vingt-trois heures six minutes, le Président ajourne les travaux au lendemain matin, mercredi le 28 avril 1982 à dix heures.

JB/ab

Séance du mercredi 28 avril 1982

PRESIDENT: M. Gratton (Gatineau).

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures sept minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits du ministère des Transports pour l'année financière 1982-1983.

MEMBRES:

M. Clair (Drummond)
M. Blouin (Rousseau)
M. Desbiens (Dubuc)
M. Gauthier (Roberval)
M. Lachance (Bellechasse)
M. Lévesque (Kamouraska-Témiscouata)
M. Ouellette (Beauce-Nord)
M. Bourbeau (Laporte)
M. Mailloux (Charlevoix)
M. Middlemiss (Pontiac)
M. Vaillancourt (Orford)

INTERVENANTS:

M. Baril (Arthabaska)
M. Beaumier (Nicolet)
M. Grégoire (Frontenac)
M. Perron (Duplessis)
M. Rodrigue (Vimont)
M. Assad (Papineau)
M. Caron (Verdun)
M. Maciocia (Viger)
M. Mathieu (Beauce-Sud)

PROGRAMME 1 (suite) La discussion se poursuit, les députés discutent notamment des sujets qui suivent:

- la construction d'un lien rapide entre Montréal et Mirabel ne devrait pas, selon le Ministre et l'Opposition, nuire à l'implantation d'un métro de surface dans le nord de la métropole. Le Ministre informe l'Opposition qu'aucune nouvelle étude n'est en cours en ce qui concerne le lien rapide entre Mirabel et Montréal;

- l'Opposition interroge le Ministre sur le rythme d'immobilisation du métro de Montréal. Le Ministre répond qu'il est actuellement de 70 000 000$. Il dit de plus souhaiter que Côté Vertu devienne le terminus du tronçon actuellement en construction de la ligne no 2. Il annonce enfin que le plan quinquennal de la CUM n'est pas encore connu;

- le Ministre s'engage, à la demande de l'Opposition, à faire parvenir aux députés de l'Opposition, copie d'une entente entre le fédéral et le provincial concernant l'utilisation des lignes ferroviaires pour l'interconnexion du métro et du métro de surface;

- l'Opposition croit que le COTREM n'est pas assez ouvert face aux élus municipaux ce que le Ministre ne croit pas. Il informe qu'une proposition de changement en ce qui concerne la représentativité des personnes faisant partie du COTREM est actuellement à l'étude au Conseil des ministres;

- la possibilité de tenir une consultation publique concernant une réforme juridictionnelle et financière sur le transport en commun de la grande région de Montréal intéresse à la fois l'Opposition et le Ministre. Il pourrait s'agir d'une éventuelle commission parlementaire;

- le Ministre répond à l'Opposition que les deux principales causes des problèmes de transport en commun à Montréal sont: a) la fragmentation de l'autorité politique responsable d'où la quasi absence de décision; b) la dimension à la fois locale et régionale de ce transport en commun. La nécessité de décider si quelqu'un aura l'autorité politique de cette dimension régionale;

- l'aspect négatif, selon le Ministre, des autoroutes qui furent responsables de l'étalement urbain de Montréal n'est qu'un élément qui a eu pour effet de créer un plus important fardeau fiscal des villes de la CUM. C'est pourquoi le Ministre et l'Opposition pensent que c'est une autre raison favorisant la création d'un organisme régional;

- le Ministre répond à l'Opposition que le retrait de la CTCUM de la Rive-Sud, promis pour l'an passé, dépendra de tout le programme d'intégration du transport en commun à Montréal;

- l'intégration du transport en commun de Montréal, souhaitée par tous, devrait permettre, selon le Ministre, une plus juste rationalisation tarifaire pour les usagers.

Adoption: Le programme 1, éléments 1, 2 et 3, est adopté.

PROGRAMME 2

Contrôle des lois et règlements de transport

Le Président appelle l'étude du programme 2.

Un débat s'élève. Les députés discutent notamment des sujets qui suivent:

- le Ministre explique à l'Opposition qu'il s'agit essentiellement des coûts du service des agents de la paix et des inspecteurs du transport. Il infirme que, pour cette année, cela comprend la construction de huit "boxes" de balance de camions;

- l'Opposition demande au Ministre d'expliquer la tarification imposée par la Régie de l'assurance automobile. Celui-ci explique les causes de la récente hausse des tarifs et les coûts qu'un automobiliste moyen doit défrayer annuellement; le coût du régime ayant augmenté de 12% à 15% depuis son instauration alors que le nombre d'accidents diminue légèrement:

  - l'Opposition demande au Ministre d'affirmer que les tarifs imposés aux usagers de la Régie sont suffisants pour dire qu'aucune hausse importante ni aucun déficit ne sont prévisibles dans l'immédiat. Le Ministre confirme que ceci est exact et que des actuaires vérifient très régulièrement l'état financier de la Régie;

- le Ministre répond à l'Opposition qu'il réfléchit sur l'opportunité de faire supporter aux auteurs d'infractions au Code de la route des coûts additionnels inhérents à leur conduite répréhensible;

- la Régie confirme à l'Opposition avoir amélioré le système d'information auprès des conducteurs automobiles qui auront accumulé un certain nombre de points de démérite;

- le député de Charlevoix reproche le manque de compréhension et de coordination entre la Sûreté du Québec et le service de la signalisation routière dans plusieurs descentes de côtes afin de permettre les dépassements;

- la présidente de la Régie de l'assurance automobile informe l'Opposition que la gestion du fonds de la Régie et la gestion du Code de la route sont totalement séparés et autosuffisants;

- le Ministre informe l'Opposition que, contrairement à celle qu'elle soutient, il n'a jamais été question pour l'instant de procéder à la nationalisation des régimes d'assurance automobile concernant les biens matériels;

- la présidente de la Régie de l'assurance automobile informe l'Opposition sur les conditions d'accès des données informatiques aux assureurs privés. L'Opposition croit qu'il serait opportun de connaître les chauffeurs dangereux pour les fins de sécurité routière et d'intérêt public, donc de rendre public certaines de ces données;

- la présidente de la Régie explique, à la demande de l'Opposition, la procédure suivie par le Régie pour choisir des architectes, ingénieurs, gérants de projets pour les contrats octroyés par cette dernière. Cette procédure est particulière à la Régie quoique les procédures suivies s'apparentent à celles du gouvernement du Québec avec Rosalie. Le Ministre s'engage à faire distribuer les documents de la Régie concernant la procédure pour l'octroi de contrats.

Adoption: Le programme 2 est adopté.

PROGRAMME 3
Construction du réseau routier

Le Président appelle l'étude du programme 3.

Un débat général s'élève, les députés discutent notamment des sujets qui suivent:

Elément 1.
Construction d'autoroutes

- l'Opposition reproche au gouvernement de considérer le réseau routier comme étant le dernier de ses soucis. Elle rappelle que la construction de routes stimule grandement l'économie québécoise. De plus, le mauvais état des routes contribue à augmenter les risques d'accidents routiers. Elle rappelle que c'est son gouvernement qui a mis sur pied l'actuel réseau routier que le parti québécois laisse aller à l'abandon;

Elément 2.
Construction de routes principales

Elément 3.
Construction de routes régionales

- l'adjoint parlementaire du Ministre rappelle à l'Opposition que la situation financière des gouvernements actuels est fort différente de celle des précédents. Il reproche au parti libéral d'avoir remis un héritage fort discutable, non seulement au niveau du réseau routier, mais en ce qui concerne l'administration générale de la province, à l'actuel gouvernement. Le gouvernement tend à rendre plus efficace les sommes investies d'où la modification qu'il a apportée aux normes de construction;

Elément 4.
Construction d'autres routes

- le Ministre réaffirme que sa priorité au cours des prochaines années, sera mise sur les routes régionales et non les autoroutes en dépit du fait que l'on désire terminer les oeuvres déjà entreprises. Il reconnaît qu'un certain déséquilibre existe entre certaines régions métropolitaines et des régions urbaines mais que ceci est dû à des mauvaises décisions prises il y a plusieurs années;

- le député de Charlevoix rappelle qu'il a toujours été contre la construction de l'autoroute 51. Cependant, les autres autoroutes actuellement sont très achalandées, elles étaient nécessaires à l'époque et le gouvernement pouvait les payer. De plus, le mode de vie Nord-Américain

favorise leur usage. Il affirme que les députés consultés alors qu'il était ministre, ont toujours voulu avoir un réseau de routes importantes le mieux "garni" possible;

- le Ministre croit que l'opinion publique a évoluée et que les gens préfèrent maintenant bonifier le réseau de routes principales et secondaires. Ce réajustement se fera graduellement au cours des prochaines années;

- le député de Bonaventure déplore les lacunes existantes dans le transport maritime et aérien dans sa région d'où l'importance qu'on se doit d'accorder au réseau routier pour l'est du Québec. Il fait un historique des actions gouvernementales pour améliorer ce réseau routier depuis les quinze dernières années. Il craint que le gouvernement ne poursuive pas les travaux de réfection de la route 132 en Gaspésie pour cette année;

- le Ministre affirme qu'il accorde une grande importance à la nécessité d'améliorer le réseau routier de l'ensemble de la Gaspésie. C'est pourquoi cette région jouira des plus importants crédits octroyés par le ministère pour une région. Il informe le député qu'il recevra, comme tous les autres députés, d'ici le 15 mai, la liste des principaux travaux qui seront effectués dans leur comté.

Ajournement de la séance: A treize heures cinq minutes, le Président ajourne les travaux sine die.

JB/ab

Séance du mercredi 28 avril 1982 (suite)

PRESIDENT: M. Gratton (Gatineau).

DEBUT DE LA SEANCE: A dix-sept heures vingt-cinq minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires 1982-1983 du ministère des Transports.

MEMBRES:

M. Clair (Drummond)
M. Blouin (Rousseau)
M. Desbiens (Dubuc)
M. Gauthier (Roberval)
M. Lachance (Bellechasse)
M. Lévesque (Kamouraska-Témiscouata)
M. Ouellette (Beauce-Nord)
M. Bourbeau (Laporte)
M. Mailloux (Charlevoix)
M. Middlemiss (Pontiac)
M. Vaillancourt (Orford)

INTERVENANTS:

M. Baril (Arthabaska)
M. Beaumier (Nicolet)
M. Grégoire (Frontenac)
M. Perron (Duplessis)
M. Rodrigue (Vimont)
M. Assad (Papineau)
M. Caron (Verdun)
M. Maciocia (Viger)
M. Mathieu (Beauce-Sud)

PROGRAMME 3 (suite)

La discussion sur le programme 3 se poursuit. Les députés discutent notamment des sujets qui suivent:

- le député de Beauce-Sud s'enquière du respect ou non de l'échéancier de l'autoroute de la Beauce et de la possibilité de modifier le parcours;

- le Ministre assure que le tracé de l'autoroute ne sera pas modifié;

- le député de Beauce-Sud répond au Ministre qu'il n'est pas inconcevable de réclamer à la fois le prolongement de l'autoroute Robert-Cliche et des travaux régionaux du réseau secondaire dans son comté;

- le Ministre affirme que le comté de Beauce-Sud recevra près de 1 million$ pour des travaux au réseau secondaire. Il annonce que pour des rairons de sécurité, le prolongement du prochain tronçon de l'autoroute Robert-Cliche sera retardé d'un an probablement;

- la construction d'échangeurs ayant été jugé nécessaire, selon l'adjoint parlementaire du Ministre, pour assurer une plus grande sécurité, ceci explique pourquoi les travaux de l'autoroute seront retardés;

- la déception et le mécontentement du député de Frontenac en ce qui concerne les faibles crédits octroyés par le ministère pour l'amélioration de son réseau routier. Il s'interroge sur la possibilité que Montréal reçoive plus que sa part du gâteau;

- le total des crédits alloués par le ministère est plus élevé, selon le Ministre, que ce que le député de Frontenac affirme, de près d'un million cinq cent milles dollars. Il affirme que d'importants travaux sur la route 116 seront effectués dans le comté d'Arthabaska pour favoriser le transport de l'amiante vers la région de Montréal;

- le député de Frontenac maintien être mécontent du peu de crédits octroyés par le ministère, il rappelle que son comté contient énormément de route de gravier. Il reporche au Ministre de comptabiliser les engagements pris l'année précédente donc de comptabiliser deux fois les mêmes chiffres;

- le Ministre réaffirme son opposition à la construction d'autoroute entre Thetford Mines et l'autoroute 20. Il rappelle que les choix du gouvernement de mettre l'accent sur le réseau de routes secondaires ne peut que favoriser le comté de Frontenac;

- le Ministre réfute les propos du député de Frontenac qui a affirmé que le développement du transport en commun de la région de Montréal s'effectue au détriment du développement du réseau routier des régions rurales;

- à la demande de l'Opposition, le Ministre lit les termes de l'entente entre son gouvernement et celui d'Ottawa au sujet du raccordement du réseau ferroviaire et du métro de surface.

Ajournement des travaux: A dix-huit heures six minures, le Président ajourne les travaux sine die.

JB/ab

Séance du mardi 4 mai 1982

PRESIDENT: M. Gratton (Gatineau).

DEBUT DE LA SEANCE: A vingt heures six minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère des Transports pour l'année financière 1982-1983.

MEMBRES:

M. Clair (Drummond)
M. Blouin (Rousseau)
M. Desbiens (Dubuc)
M. Gauthier (Roberval)
M. Lachance (Bellechasse)
M. Lévesque (Kamouraska-Témiscouata)
M. Ouellette (Beauce-Nord)
M. Bourbeau (Laporte)
M. Mailloux (Charlevoix)
M. Middlemiss (Pontiac)
M. Vallières (Richmond)

INTERVENANTS:

M. Baril (Arthabaska)
M. Beaumier (Nicolet)
M. Grégoire (Frontenac)
M. Perron (Duplessis)
M. Rodrigue (Vimont)
M. Assad (Papineau)
M. Caron (Verdun)
M. Maciocia (Viger)
M. Mathieu (Beauce-Sud)

PROGRAMME 3 (suite)

- le Ministre explique que dans chaque comté il faut faire un choix de priorités, choisir quel ou quels contrats seront retenus;

- le député de Richmond espère que le Ministre favorisera certains travaux sur la route 255, particulièrement à un endroit reconnu pour ses nombreux accidents;

- le Ministre répond au député de Richmond qu'il vaut mieux parfois entretenir des routes de base plutôt que d'en construire de nouvelles;

- le Ministre répond au député de Laprairie qu'il lui enverra une réponse écrite pour accélérer le processus de mise en place d'un viaduc dans son comté;

- le Ministre des transports ne blâme pas les décisions prises antérieurement concernant la construction de routes. La priorité en 1982 va par contre à la conservation et à la réhabilitation des réseaux de base;

- le député de Beauce-Nord précise que, dans son comté, quand des gens ne veulent pas céder des terrains pour construire des routes de rang, on ne les force pas;

- les priorités du ministère sont les suivantes: l'autoroute 50 et l'axe St-Laurent - Laramée - Mc Connel;

- le député de Pontiac aimerait recevoir un échéancier pour plusieurs années concernant la construction des autoroutes; le Ministre se dit réticent à donner un tel échéancier, les crédits étant adoptés année par année;

- le député de Bellechasse aimerait savoir si les conseils municipaux seront consultés pour identifier les routes susceptibles de bénéficier du "Programme à normes réduites";

- le député de Beauce-Nord et adjoint parlementaire du Ministre répond que, non seulement les conseils municipaux auront aussi leur mot à dire à ce sujet, mais aussi les députés et les MRC.

Adoption: Le programme 3, éléments 1, 2, 3 et 4, est adopté sur division.

PROGRAMME 4
Conservation du réseau routier

Le programme 4, éléments 1, 2, 3, 4, 5 et 6 est adopté sur division.

Elément 1.
Conservation des chaussées et des éléments de confort

Elément 2.
Conservation des structures

Elément 3.
Conservation des équipements de contrôle et de sécurité

Elément 4.
Exploitation d'hiver

Elément 5.
Activités de soutien

Elément 6.
Soutien en matériel

PROGRAMME 5
Gestion interne et soutien

Le Président appelle l'étude du programme 5.

Les députés discutent notamment du sujet qui suit:

- le député de Laporte demande au Ministre d'expliquer la différence entre un attaché politique et un secrétaire particulier; le Ministre explique la similitude de ces deux fonctions.

Elément 1.
Direction

Elément 2.
Soutien administratif

Elément 3.
Soutien technique

Elément 4.
Aide à l'amélioration du réseau municipal

Adoption:

Le programme 5, éléments 1, 2, 3 et 4, est adopté.

PROGRAMME 6
Commission des transports du Québec

Le Président appelle l'étude du programme 6.

La discussion porte notamment sur les sujets suivants:

- le député de Laporte soulève le fait qu'il y a 14 employés permanents de trop par rapport aux informations contenues dans un CT. Le Ministre répond que le CT général ne tenait pas compte d'un transfert de personnel, ce qui explique ces 14 postes "de trop";

- l'Opposition voudrait savoir ce qui justifie une augmentation des loyers. Le Ministre explique que certaines erreurs dans les crédits de l'an dernier donnent une réponse à cette question.

Adoption:

Le programme 6 est adopté.

PROGRAMME 7
Transports maritime et aérien

Le Président appelle l'étude du programme 7.

La discussion porte notamment sur les sujets suivants:

Elément 1.
Transport maritime

- le député de Laporte demande si le gouvernement rétablira des droits de péage sur les traversiers; le Ministre répond qu'il veut améliorer l'autofinancement de la Société des traversiers du Québec;

Elément 2.
Transport aérien

- le député de Laporte demande quel a été le déficit de Québécair en 1981. Ce déficit a été de 7,6 millions de dollars;

- le Ministre explique à l'Opposition que M. Leblond (ex-sous-ministre des transports) a participé à un plan de redressement pour Québécair. M. Leblond a un contrat de services avec Québécair (à titre de vice-président exécutif, directeur général) il ne quitte donc pas la fonction publique;

- la visée surtout régionale de Québécair;

- le député de Laporte cite divers exemples de problèmes qu'ont certains passagers de Québécair.

Le Ministre répond que la ponctualité n'est pas toujours respectée sur le réseau régional, non seulement sur Québécair, mais sur d'autres compagnies. Québécair est le transporteur aérien qui travaille avec les plus mauvaises conditions. Il croit qu'étant un service public, Québécair devrait jouir d'un meilleur service d'aide à la navigation.

Consentement: De consentement, la commission poursuit ses travaux jusqu'à vingt-deux heures quinze minutes.

- le Ministre répond à l'Opposition que le BAC 111 de Québécair effectue des voyages vers Toronto mais ce service sera peut-être suspendu;

- le Ministre investira-t-il bientôt dans Québécair? Il est trop tôt actuellement pour le dire. Le Ministre précise qu'il devrait y avoir une fusion entre Québécair et Nordair;

- le Ministre répond à l'Opposition que le gouvernement ne garantit pas d'emprunts pour Québécair;

- le Ministre précise qu'il existe des facteurs imprévisibles qu'on ne peut attribuer à une bonne ou une mauvaise gestion;

- le député de Pontiac demande si Québécair n'aurait pas pu donner le service que donne Québec-Aviation entre Montréal et Gatineau. Le Ministre répond que Québécair tend à améliorer le service régional. Il y a un contrat de service entre Québécair et Québec-Aviation pour ce service.

Adoption: Le programme 7, éléments 1 et 2, est adopté.

PROGRAMME 8
Transport aérien gouvernemental

Le Président appelle l'étude du programme 8.

La discussion porte notamment sur les sujets suivants:

Elément 1.
Transport des personnes et des marchandises

- l'utilisation des avions gouvernementaux: depuis le 1er avril 1982, le service aérien s'est doté

Elément 2.
Protection de la forêt

d'un service permettant de lister le nom, la date pour chaque utilisation de l'avion, le ministère, la fonction et la destination;

- le Ministre répond à l'Opposition que le taux d'occupation des avions gouvernementaux s'est accru et que la fréquence des vols a diminué.

Adoption: Le programme 8, éléments 1 et 2, est adopté.

PROGRAMME 9
Transport scolaire

Le Président appelle l'étude du programme 9.

La discussion porte notamment sur les sujets suivants:

Elément 1.
Aide au transport scolaire

- l'Opposition demande s'il y aura des soumissions pour les futurs contrats de transport d'écoliers. Les contrats seront signés à compter du 20 mai, par négociation;

Elément 2.
Soutien administratif

- l'Opposition désire connaître le concours du ministère à la mission Cousteau. Le ministère a fourni deux (2) CF-215;

- le Ministre explique que la Société nationale des transports est un projet en gestation qui deviendrait une Société séparée du ministère;

- le député de Laporte veut savoir s'il y aura une loi concernant les transports;

- le Ministre répond que les dossiers présentement à l'étude portent sur le transport des personnes:

    - la réforme du transport en commun;
    - le taxi;
    - les autoroutes;

  Il ne prévoit pas quand il y aura de projet de loi dans le domaine du transport.

Adoption: Le programme 9, éléments 1 et 2, est adopté.

Fin des travaux: A vingt-deux heures quarante-cinq minutes, le Président ajourne les travaux sine die, la commission ayant rempli le mandat qui lui avait été confié.

MT/ab

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
du travail, de la main-d'oeuvre
et de la sécurité du revenu

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente du travail, de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu qui a siégé les 25 et 27 mai 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu pour l'année 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

Laurent Lavigne.

M. Laurent Lavigne
Député de Beauharnois
Rapporteur de la commission

Séance du mardi 25 mai 1982

PRESIDENT: M. Bordeleau (Abitibi-Est).

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures treize minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires 1982-1983 du ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu. (1)

MEMBRES:

M. Marois (Marie-Victorin)
M. Bisaillon (Sainte-Marie)
M. Brassard (Lac-Saint-Jean)
M. Dean (Prévost)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Lavigne (Beauharnois)
M. Perron (Duplessis)
M. Dauphin (Marquette)
Mme Dougherty (Jacques-Cartier)
M. Rivest (Jean-Talon)
M. Vallières (Richmond)

INTERVENANTS:

M. Chevrette (Joliette)
M. Gauthier (Roberval)
M. Leduc (Fabre)
M. Paquette (Rosemont)
M. Rochefort (Gouin)
M. Hains (St-Henri)
M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges)
Mme Lavoie-Roux (L'Acadie)
M. Mailloux (Charlevoix)

RAPPORTEUR: De consentement, M. Lavigne (Beauharnois) est nommé rapporteur de la commission.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Président invite le Ministre à faire ses remarques préliminaires:

Exposé du Ministre: Le Ministre prend la parole. Il présente les principales personnes qui l'accompagnent. Il rappelle les grands objectifs qu'il s'était fixés l'an dernier, à savoir:

- améliorer les relations et les conditions de travail des québécois;

- assurer la primauté du maintien des services essentiels lors des conflits de travail;

- améliorer le système d'inspection relativement à la santé et la sécurité du travail;

---

(1) Budget 1982-1983, pp. 25-1 à 25-31.

- mettre au point une législation sur les licenciements collectifs;

- assurer la protection de l'emploi est maintenant un des objectifs du programme de sécurité d'emploi;

- favoriser le retour au travail d'un plus grand nombre de bénéficiaires d'assistance sociale.

Propos du porte-parole de l'Opposition:

Le Président invite le porte-parole de l'Opposition à faire son exposé préliminaire.

Le député de Jean-Talon, M. Rivest, prend la parole et aborde notamment les sujets qui suivent:

- le Ministre rappelle sans cesse les mêmes projets mais il n'agit pas, il ne pose aucun geste concret notamment en ce qui concerne les relations de travail;

- la réforme ou la révision du Code du travail qui traîne depuis plus de 10 ans, est un bon exemple de l'inaction gouvernementale alors que les problèmes réclament des solutions urgentes et que le milieu est prêt pour une réforme:

    - le processus d'adoption d'un nouveau Code doit prévoir un débat de fond de tous les intervenants sur le sujet;

- le monde du travail a besoin d'un leader, d'un dirigeant vigoureux et non d'un ministre attentif;

- le gouvernement doit être conséquent avec son programme politique et mettre en oeuvre les politiques favorisant l'accès à la syndicalisation, conformément à ses multiples promesses sur ce sujet;

- l'usage et les mécanismes des injonctions dans les relations de travail doivent être modifiés;

- l'irresponsabilité du Ministre, relativement à la présentation et à l'adoption d'une loi concernant les préavis à donner lors de la fermeture d'usines pénalise grandement les travailleurs dans le présent contexte économique;

- le retard du Ministre à présenter sa loi sur le maintien des services essentiels risquent de causer des heurts puisque la renégociation des conventions collectives est à toute fin pratique amorcée.

Réplique du Ministre:

Le Ministre exerce brièvement son droit de réplique, il insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- effectivement les réformes surviennent plus lentement que prévue, le ministère est un gros organisme qui est constamment confronté à de très gros problèmes;

- les paroles du porte-parole de l'Opposition se traduiront, espère-t-il, par des gestes concrets lors de la présentation à l'Assemblée nationale d'importantes pièces législatives;

- la création d'un programme d'emploi communautaire a permis à des citoyens de participer à des dizaines d'expériences dans leurs milieux.

PROGRAMME 5

Soutien du revenu familier

Le Président appelle l'étude du programme 5.

La députée de L'Acadie prend la parole et insiste notamment sur les sujets qui suivent:

Elément 1.
Allocations familiales de base

Elément 2.
Allocations familiales supplémentaires pour enfants handicapés

- elle s'étonne des compressions de 51 000 000$ à certains services sur la sécurité du revenu, elle s'interroge donc sur les priorités du gouvernement à l'égard des plus démunis de la société. Elle affirme que le gouvernement permet à des familles qui n'en ont pas besoin de tricher sur les allocations de disponibilité;

Remplacement du Président: A onze heures six minutes, M. Lavigne (Beauharnois), remplace M. Bordeleau (Abitibi-Est) à la présidence de la commission.

- le gouvernement coupe à tous l'accès à la gratuité des médicaments alors qu'il a été trop large dans sa politique initiale. Certaines personnes sont ainsi pénalisées malgré leur situation financière.

Le député de Jean-Talon interroge le Ministre sur l'hypothèse que la sélectivité des programmes de sécurité du revenu serait plus onéreuse que leur universalité au point de vue administratif.

Le Ministre répond que maintenant au point de vue administratif, l'universalité n'est plus nécessairement ce qu'il y a de plus économique.

Le Ministre répond à la député de L'Acadie que le nombre de femmes occupant des postes de direction ou de professionnels a quelque peu augmenté au cours de la dernière année à son ministère.

Le Ministre répond à la député de L'Acadie que les modifications qui ont été apportées au programme et à la règlementation concernant les enfants handicapés ont permis d'augmenter le nombre de bénéficiaires. Les modifications permettent plus facilement d'être admis au programme. Il admet qu'il est toutefois plus difficile de corriger les diagnostics d'enfants classés comme handicapés mentaux.

Le Ministre répond à la député de L'Acadie qui s'inquiète de l'abolition universelle du programme des allocations familiales, qu'aucune décision n'a encore été prise sur le sujet mais que l'idée est à l'étude dans la perspective d'une révision fondamentale de l'aide gouvernementale à la famille.

Remplacement du Président: A onze heures trente minutes, M. Bordeleau (Abitibi-Est), reprend place au fauteuil de la présidence de la commission.

Une discussion entre les députés de Maisonneuve, de L'Acadie et le Ministre s'engage sur le concept du revenu du ménage et l'opportunité ou non d'abolir les programmes universels ou sélectifs. Ils reconnaissent que ceci constitue un débat de valeur d'une société.

Le Ministre informe la député de L'Acadie que le programme de supplément de revenu au travail fait parti des crédits alloués au ministère du Revenu. Les députés conviennent d'aborder tout de même le sujet.

La député de L'Acadie reproche au gouvernement de ne pas informer suffisamment la population à l'égard de la loi favorisant le supplément du revenu au travail.

Le Ministre répond que cette loi avait un triple objectif, il cite des chiffres démontrant qu'il y a une fluctuation du nombre de ménages qui se sont prévalus du programme. Il affirme que l'incitation à rester au travail a toutefois été réussi. Il annonce l'étude de l'hypothèse visant à unir ce programme avec un autre programme de supplément à venir. Il pense, de plus, modifier les critères d'admission au programme pour la première année de retour au travail. Le Ministre ne croit pas que le public soit mal informé à l'endroit du programme.

La député de Maisonneuve suggère au Ministre qu'il s'agit surtout de travailleuses à faible revenu et souvent de familles monoparentales, elle croit que dans l'envoi des chèques de pensions familiales, on pourrait inclure l'information sur le programme de supplément de revenu.

Le Ministre prend note de la suggestion, mail il pense aussi que l'on doit évaluer de façon plus serrée ce programme.

Le Ministre répond à la député de L'Acadie que le plafond d'admissibilité de ce programme a été indexé. La député suggère aussi d'élargir le programme pour le quatrième enfant et les suivants.

Adoption: Le programme 5, (élément 1 et 2), est adopté.

PROGRAMME 6
Allocations de maternité

Le Président appelle l'étude du programme 6.

La député de L'Acadie interroge le Ministre sur une promesse gouvernementale sur la possibilité d'octroyer aux travailleurs à temps partiel des avantages sociaux.

Le Ministre répond que d'ici un ou deux mois, on devrait lui soumettre un projet à ce sujet.

Le Ministre répond au député de Jean-Talon qu'il a pris connaissance des documents conçus par la Ministre d'Etat à la condition féminine et du Conseil du statut de la femme.

Le député de Jean-Talon interroge le Ministre sur le fait que les personnes à temps partiel peuvent très difficilement accéder à des postes de direction.

Le Ministre répond qu'effectivement, il travaille à cette dimension du problème, ce qui n'est guère facile. Les gens qui choisissent de travailler à temps partiel acceptent de travailler dans certaines limites.

Le Ministre répond au député de Beauharnois que la diminution du nombre de demandes au programme de congés de maternité est relié à la baisse de la natalité.

La député de Maisonneuve croit que certains employeurs assimilent le congé de maternité à un congé de maladie. Le Ministre répond que ceci est illégal.

Adoption: Le programme 6 est adopté.

PROGRAMME 7
Prestations d'aide-sociale

Le Président appelle l'étude du programme 7.

La député de L'Acadie affirme que les prestations d'aide sociale se situent en dessous des normes de la pauvreté. Elle reproche au gouvernement d'agir avec dureté à l'endroit des assistés sociaux surtout lorsqu'il s'agit de récupérer de l'argent. Elle demande au Ministre si ces crédits pourront faire face à la situation à savoir les augmentations d'indexation et l'augmentation prévisible des bénéficiaires.

Le Ministre affirme que les agissements de son ministère n'ont jamais été injustes. Il rappelle que l'indexation trimestrielle a été un geste heureux. Il affirme que des calculs serrés ont été effectués au niveau de l'élaboration des crédits, c'est pourquoi il ne croit pas avoir à demander un important montant lors des crédits supplémentaires. Il rappelle qu'une partie de la clientèle de l'assurance chômage a été déplacée vers l'aide-sociale à cause du resserrement des normes fédérales. C'est pourquoi une réforme globale du supplément au revenu de travail est nécessaire afin notamment de favoriser le retour au travail.

La député de L'Acadie affirme que si l'indexation pour les assistés sociaux est moindre que 12.6%, ces derniers seront grandement perdants à cause de l'indexation trimestrielle des allocations en fonction des taux d'inflation actuellement en baisse. Elle s'interroge aussi sur les sujets qui suivent:

- les résultats effectifs des programmes de réinsertions des assistés sociaux;

- les conditions rattachées aux bénéficiaires de bons d'emploi;

- l'engagement de commissaires enquêteurs à la suite de l'adoption de la loi no 30;

- l'évolution du dossier concernant les chambreurs dans la Basse-ville de Québec et la possibilité que des situations similaires puissent survenir dans d'autres municipalités du Québec.

Le Ministre répond aux propos de la député.

Consentement: De consentement, la commission poursuit ses travaux après midi trente minutes.

La député de L'Acadie et le Ministre discute alors de la retenue affectuée sur les chèques d'aide sociale pour rembourser les trop perçu touchés par les bénéficiaires. Les deux partis expriment leur point de vue concernant le mode de rétention des trop perçu.

Ajournement de la séance: A treize heures huit minutes, le Président ajourne les travaux sine die.

JB/ab.

Séance du mardi 25 mai 1982 (après-midi)

PRESIDENT: M. Bordeleau (Abitibi-Est).

DEBUT DE LA SEANCE: A quinze heures treize minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits budgétaires 1982-1983 du ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

MEMBRES:

M. Marois (Marie-Victorin)
M. Bisaillon (Ste-Marie)
M. Brassard (Lac-Saint-Jean)
M. Dean (Prévost)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Lavigne (Beauharnois)
M. Perron (Duplessis)
M. Bélanger (Mégantic-Compton)
M. Dauphin (Marquette)
Mme Dougherty (Jacques-Cartier)
M. Rivest (Jean-Talon)

INTERVENANTS:

M. Chevrette (Joliette)
M. Gauthier (Roberval)
M. Leduc (Fabre)
M. Paquette (Rosemont)
M. Rochefort (Gouin)
Mme Bacon (Chomedey)
M. Hains (St-Henri)
M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges)
M. Mailloux (Charlevoix)

PROGRAMME 7 (suite)

Une discussion s'engage sur l'organisation des travaux de la commission.

Les députés conviennent qu'à la suite des discussions du matin que, outre les programmes 5 et 6, les programmes 7, 8, 9, 10, 11 et 13 sont adoptés.

PROGRAMME 8

Assistance-maladie

Elément 1.

Prestations de médicaments et d'appareils médicaux

Elément 2.
Prestations de services

PROGRAMME 9
Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

PROGRAMME 10
Recherche et planification en matière de travail, de main-d'oeuvre et de sécurité du revenu

Elément 1.
Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail

Elément 2.
Recherche et planification en main-d'oeuvre et en sécurité du revenu

PROGRAMME 11
Administration des programmes de main-d'oeuvre et de sécurité du revenu

Elément 1.
Administration du programme de formation professionnelle des adultes

Elément 2.
Administration des services de main-d'oeuvre et d'aide sociale

Elément 3.
Administration des allocations familiales

Elément 4.
Administration de l'assistance-maladie

Elément 5.
Administration de la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes

PROGRAMME 13
Direction et gestion de la Commission des affaires sociales

PROGRAMME 1
Relations et normes de travail

Le Président appelle l'étude du programme 1.

Le député de Jean-Talon demande au Ministre quel sera son programme législatif pour cette année.

Elément 1.
Protection des droits d'association et d'accréditation

Le Ministre répond que sous réserve de l'accord du Conseil des ministres, il prévoit présenter à l'Assemblée nationale plusieurs projets de loi concernant notamment l'emploi des scabs lors de conflits de travail et le maintien de services essentiels.

Elément 2.
Conciliation et arbitrage

Le Ministre explique, à la demande du député de Jean-Talon, les raisons de l'augmentation de plus de 2 000 000$ au budget des communications du ministère, à savoir l'inclusion cette année, des frais de déplacements des agents d'aide sociale.

Elément 3.
Normes de travail

Elément 4. Soutien administratif et technique

Le Ministre répond que les deux grosses priorités de son ministère sont la création d'emplois et l'aide sociale qui correspondent aussi à des fortes augmentations du budget pour cette année.

Le député de Jean-Talon signale au Ministre que toute l'activité administrative du ministère doit demeurer la responsabilité de la fonction publique. Il souligne l'existence d'un malaise entre les cabinets politiques et les fonctionnaires au sujet de la répartition de tâches de chacun. Il affirme que l'entourage ministériel a doublé depuis six (6) ans.

Le Ministre explique sa perception de la chose. Il admet le danger que le cabinet constitue une muraille entre le Ministre et la réalité.

Le Ministre refuse de répondre pour le moment aux questions du député de Jean-Talon concernant le maintien de la liste syndicale lors des conflits syndicaux pour assurer les services essentiels.

Le député de Jean-Talon craint que l'implantation de la structure administrative favorisant le maintien des services essentiels arrive trop tard, donc ne soit pas pleinement efficace pour les durs mois de négociation à venir.

Le Ministre admet qu'il y aura une période de rodage, donc il faut le faire le plus tôt possible. Il rappelle toutefois l'expertise existante dans ce domaine tant au niveau administratif qu'humain.

Le député de Jean-Talon demande au Ministre quelles sont les modifications qu'il vaut apporter à la loi anti-briseurs de grève.

Le Ministre fait le point sur les démarches accomplies jusqu'à présent dans ce dossier. Il préfère ne pas se prononcer précisément sur le sujet pour le moment.

Le député de Beauharnois soulève la question des sous-traitants par rapport à l'application de la même loi.

Le Ministre répond que nos négociations de travail sont de plus en plus judiciarisées ce qui n'est pas l'idéal. Il affirme que dans l'Ouest canadien, on a eu une approche plus souple, très différente et très intéressante avec des délais beaucoup moins longs. C'est pourquoi il croit qu'on devrait avoir un ensemble cohérent de législation sur le sujet.

La député de Maisonneuve demande au Ministre de préciser, l'expérience dans l'Ouest canadien, à laquelle il a fait allusion.

Le Ministre s'explique.

Le député de Jean-Talon trouve que les services de médiation préventive sont très modestes. Il s'interroge pour savoir si le Ministre y croit vraiment.

Le Ministre répond que ce n'est pas un service obligatoire, qu'il fonctionne selon les demandes des gens mais qu'il y croit fortement.

M. Rivest (Jean-Talon) demande si l'extension de ce dernier service au secteur public et parapublic est possible.

Le Ministre croit que cela demeure possible malgré une première tentative modeste. Le député de Prévost informe la commismission que les parties impliquées dans le conflit de la CTCUM ont refusé le recours à ce service.

Le Ministre répond à la député de Maisonneuve qu'effectivement qu'il n'y a que 2 femmes au service de conciliation du ministère. Il affirme que cette équipe abat un travail extraordinaire.

Le député de Jean-Talon dit que plusieurs se plaignent de la mauvaise application des normes minimales de travail.

Le Ministre fournit quelques chiffres au député afin de démontrer le nombre, le provenance et la résolution des plaintes. Il explique aussi les mesures prises pour favoriser l'embauche de personnel féminin et provenant des communautés culturelles au poste d'enquêteurs-inspecteurs.

Le Ministre répond à la député de Maisonneuve que les mêmes conditions sont employées pour les salariés à temps partiel et ce, en dépit de difficultés plus grandes.

La député affirme que beaucoup de citoyens et citoyennes ignorent la juridiction de la Commission des normes minimales de travail spécialement à l'endroit des travailleurs à temps partiel.

Le Ministre explique au député de Jean-Talon pourquoi certains articles de la Loi appliqués par la Commission des normes minimales de travail ne sont toujours pas en vigueur.

Le député de Duplessis interroge le Ministre afin qu'il fasse le point sur le projet de loi du fonds minier, il désire savoir si le futur projet de loi concerne les métaux ferreux.

Le Ministre répond qu'il avait été déçu du rejet, par les parties, de son dernier projet de loi. Il dit qu'actuellement les métallos réexaminent le dossier et qu'il est prêt à les rencontrer afin de pouvoir intervenir le cas échéant.

Le Ministre répond au député de Duplessis qu'il déposera par région les sommes investies par le programme PECEC. Il cite des chiffres concernant le nombre d'emplois ainsi créés et les budgets qui y furent consacrés. Il explique aussi que l'on peut transférer d'un programme à l'autre, ou d'une région à l'autre, les masses de crédits.

Le député de Jean-Talon souligne qu'on reproche souvent aux personnes rattachées à la Commission du travail de provenir surtout du milieu syndical.

Le Ministre confirme le fait mais considère que c'est la satisfaction des usagés qui prévaut.

Le député de Jean-Talon interroge le Ministre sur une soi-disant incurie administrative concernant la création d'emplois dans la région 03.

Le Ministre ne croit pas en l'existence de problèmes analogues dans d'autres régions du Québec. Il rappelle que cette situation provient des fonctionnaires eux-mêmes et il fait part d'une série de mesures mises en place pour remédier à la situation.

Distribution de documents:

Le Ministre fournit à la commission, à la suite d'une question précédente, les documents suivants:

- tableau 11 - Données globales sur les conflits de travail, Québec 1977-1981;

- tableau X111 - Arrêts de travail au Québec, selon compétence, 1966-1981.

Le Ministre répond au député de Beauharnois que le regroupement des bureaux de main-d'oeuvre et de services sociaux ne permettra pas d'énormes économies mais favorisera surtout l'amélioration des services offerts aux citoyens. Puis en ce qui concerne le local 144 des plombiers, il affirme que tant qu'il n'aura pas reçu du tuteur du syndicat des assurances formelles, il n'autorisera pas la tenue d'un scrutin pour l'élection de représentants syndicaux.

La député de Jacques-Cartier affirme que le nombre de griefs dans l'éducation, notamment au niveau du personnel de soutien est très élevé, ceci est dû à la complexicité de la convention collective. Elle croit qu'il faudrait modifier cet état de chose.

Le Ministre affirme qu'environ les trois quarts des griefs sont réglés avant d'aller en arbitrage.

La député de Maisonneuve prend la parole et insiste notamment sur les points suivants:

- elle explique le problème des assistés sociaux âgés de moins de trente ans qui retournent aux études pour améliorer leurs conditions mais qui sont victimes de coupures de leurs chèques de "bien-être" parce qu'ils ont droit à un prêt bourse. Ils se trouvent donc souvent dans de graves difficultés financières devant faire face à des dépenses accrues;

- elle souhaite de plus une directive très claire afin que l'on vouvoie les bénéficiaires d'aide sociale et que tous les fonctionnaires s'identifient;

- elle déplore le retrait de l'aide sociale dans le cas des personnes seules qui ne peuvent parfois pas garder leur logement;

- elle demande que le Ministre fasse pression auprès de son confrère pour aider les locataires victimes de la MIUF;

- elle déplore le fait que les vieux soient obligés de dépenser tout leur "vieux gagné" afin d'être éligible à l'aide sociale. Elle propose que les montants permis en question soient doublés.

Le Ministre répond à chacun des points abordés par la député.

La député de Chomedey prend la parole, elle insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- malgré la crise de chômage sans précédent, on déplore un manque de main-d'oeuvre dans certains secteurs précis d'où la démobilisation de plusieurs, elle veut donc savoir si on a élaboré une politique de main-d'oeuvre.

Le Ministre répond qu'il devrait avoir un rapport sur le sujet cet été. Il s'engage à y donner suite dans les meilleurs délais.

Le Ministre répond à une question de la député de Chomedey qu'il favorise la formation en cours d'emploi et en industrie notamment durant les périodes creuses de production.

Le Ministre répond à une question de la député de Chomedey qu'il n'a pas quantifié les salaires perdus par les travailleurs devenus chômeurs. Il donne des chiffres sur le nombre de travailleurs victimes d'avis de licenciement collectif temporaire ou permanent.

La député de Chomedey apprend du Ministre qu'on ne possède pas de données permettant de suivre les travailleurs victimes de licenciement collectif afin de savoir s'ils retournent rapidement sur le marché du travail.

Le Ministre répond que 103 comités de licenciements collectifs ont été mis sur pied au cours de la dernière année.

Consentement: De consentement, la commission poursuit ses travaux après dix-huit heures.

La député de Chomedey trouve que les budgets du Bureau de la condition de la femme au travail ont très modestes.

Le Ministre affirme que le mandat de cette équipe est très bien délimité donc que son personnel y est probablement suffisant.

A la demande de Mme Bacon, député de Chomedey, le Ministre fait le point sur l'intégration des bureaux d'aide-sociale de la ville de Montréal et du ministère. Aucune décision finale ne sera prise avant que toutes les hypothèse n'aient été examinées.

Adoption: Les députés conviennent que les programmes 1, 3, 4 et 12 sont adoptés.

PROGRAMME 2
Aide financière à la Commission de la santé et de la sécurité du travail

PROGRAMME 3
Formation professionnelle et protection de l'emploi

Elément 1.
Aide financière relative à la formation professionnelle des adultes:

Elément 2.
Aide financière aux comités de main-d'oeuvre

Elément 3.
Aide financière relative aux activités de placement de l'Office de la construction

PROGRAMME 4
Création d'emplois

PROGRAMME 12
Direction et gestion

Elément 1.
Direction

Elément 2.
Soutien administratif et technique

Elément 3.
Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre

A dix-huit heures quinze minutes, le Président ajourne les travaux sine die.

JB/ab.

PRESIDENT: M. Bordeleau (Abitibi-Est).

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures dix-huit minutes, le Président prend place à son fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins de poursuivre l'étude des crédits du ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

MEMBRES:

M. Marois (Marie-Victorin)
M. Brassard (Lac-Saint-Jean)
M. Dean (Prévost)
Mme Harel (Maisonneuve)
M. Lavigne (Beauharnois)
M. Marquis (Matapédia)
M. Perron (Duplessis)
M. Dauphin (Marquette)
Mme Dougherty (Jacques-Cartier)
M. Rivest (Jean-Talon)
M. Vallières (Richmond)

INTERVENANTS:

M. Chevrette (Joliette)
M. Gauthier (Roberval)
M. Leduc (Fabre)
M. Paquette (Rosemont)
M. Rochefort (Gouin)
M. Hains (St-Henri)
M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges)
M. Mailloux (Charlevoix)
M. Polak (Ste-Anne)

Une discussion s'engage sur la répartition du temps alloué aux sujets traités par la commission.

Discussion générale: Le député de Jean-Talon fait référence à un article du journal Le Soleil, relativement au dépôt d'un projet de loi sur le maintien des services essentiels à l'Assemblée nationale. Il demande au Ministre de laisser à l'Assemblée nationale la primeur du contenu du projet de loi.

Le Ministre confirme qu'il a l'intention d'agir comme le suggère le député.

Le député de Mégantic-Compton prend la parole, il traite du secteur de la construction. Il insiste notamment sur les sujets qui suivent:

- la nécessité que le gouvernement rende publiques immédiatement les modalités d'application du programme d'achat de maisons, annoncé dans le budget afin d'éviter une période d'inaction dans la construction de maisons neuves;

- la situation difficile des entrepreneurs en construction et la nécessité de nommer le plutôt possible un directeur à la tête de l'O.C.Q.;

- la longue tutelle du local 144 de la construction n'a pas produit les effets escomptés;

- la réaction tardive du Ministre en ce qui concerne le non-renouvellement du décret de la construction;

- son opposition totale à l'actuel règlement du placement dans la construction: l'impossibilité pour les jeunes finissants d'oeuvrés dans les chantiers à travers la province;

- la situation actuelle sur le chantier du gazoduc, le monopole de la FTQ sur ce chantier est inacceptable, il espère que la violence va enfin y diminuer.

Le Ministre répond point par point aux propos du député de Mégantic-Compton. Il trace alors un tableau économique complet du secteur de la construction et insiste à la demande du député sur la situation actuelle sur les chantiers de construction du gazoduc.

Question de règlement:

Le député de Ste-Anne soulève une question de règlement, il se plaint que le partage du temps convenu précédemment n'est pas respecté.

Le Président demande aux députés de tendre à limiter le temps de leurs interventions afin de permettre à tous de s'exprimer sur chacun des sujets abordés.

Le député de Prévost et adjoint parlementaire du Ministre complète les réponses de ce dernier à l'endroit du député de Mégantic-Compton spécialement en ce qui concerne le règlement de placement des ouvriers.

Le député de Duplessis prend la parole et s'exprime principalement sur les sujets qui suivent:

- sa satisfaction à l'endroit du règlement de placement dans la construction;

- sur le nombre de travailleurs de la construction actuellement à l'oeuvre;

- la possibilité d'amender l'article 1212 du règlement de la construction afin de régionaliser davantage l'embauche des travailleurs;

- la possibilité d'amender l'article concernant les apprentis pour favoriser l'embauche de ces derniers par les entrepreneurs.

Le Ministre répond aux propos du député de Duplessis.

- des ajustements sont prévus par le projet de règlement;

- le député de Jean-Talon souhaite une relance de la construction au Québec.

Le député de Marquette soulève une question, à savoir combien d'étudiants seront engagés dans le secteur privé cet été. Le Ministre répond que sur la base du programme de bon d'emploi en 81, il y a eu 9269 placements dans le secteur privé, 3851 dans les secteurs public et parapublic et 161 dans des échanges interprovinciaux.

En 82, les objectifs sont les suivants:

- 11 000 inscriptions;

- 10 250 dans le secteur privé;

- 3 850 dans le secteur gouvernemental;

- 150 dans le cadre des échanges interprovinciaux.

Le député de Marquette considère que les prérequis à l'obtention d'en bon d'emploi risquent d'encourager le chômage chez les jeunes.

Le Ministre répond que le député a mal compris la définition de l'emploi du temps pendant les 6 mois pour ceux et celles qui n'ont pas trouvé d'emploi dans leur domaine. Il fournit alors quelques informations au député sur le sujet, notamment en ce qui concerne le nombre de bons délivrés jusqu'à présent.

Le Ministre confirme au député de Marquette que le budget de démarrage du bon d'emploi est de 9 000 000$, sur un budget de base de 62 000 000$, pour favoriser la création d'emplois. Elle souligne qu'il possède une marge de manoeuvre de 25% à l'intérieur du budget de base. Il annonce la mise sur pied d'un nouvel effort budgétaire pour trouver de l'emploi aux bénéficiaires de l'aide sociale.

La députée de Maisonneuve déplore qu'aucun projet nouveau n'a été accepté, dans la région de Montréal, dans le cadre de SEMO pour cette année en raison du manque de budget.

Le Ministre s'engage à vérifier les faits et promet son appui à la députée.

Le député de Marquette demande au Ministre de s'assurer que les conditions d'application du bon d'emploi s'appliquent et s'il faut effectivement être citoyen canadien pour participer au programme gouvernemental d'embauche d'étudiants.

Le Ministre rassure le député de l'existence de mécanismes de contrôle dans l'octroi des bons d'emplois. Il affirme que les règles de la fonction publique s'appliquent.

Le député de Sainte-Anne prend la parole. Il se plaint de ne pas avoir assez de temps pour aborder en profondeur le dossier de la Commission de la santé et de sécurité du travail. Il insiste ensuite notamment sur les sujets qui suivent:

- il aimerait connaître les montants payés par le gouvernement pour les inspections prévues par la loi;

- la formation des inspecteurs laisse parfois à désirer, sur certains niveaux, les inspecteurs doivent posséder aussi une formation commerciale, ce qui ne doit pas empêcher de donner une excellente formation technique à ces derniers;

- la déréglementation serait souvent souhaitable dans certains domaines, elle a été appliquée avec succès ailleurs et elle permet une nette diminution des coûts pour le gouvernement;

- le règlement concernant le comité de santé et de sécurité dans chaque entreprise apparaît comme injuste et discriminatoire pour les travailleurs non-syndiqués;

- il suggère que la CSST puisse embaucher des "tablettes" pour le bénéfice de tout le monde;

- le nombre d'accidents et le payement total des indemnités ont-ils diminué depuis que la CSST a terminé son organisation et sa mise en activité

- il soulève le cas d'une entreprise qui a reçu des avis contradictoires d'un inspecteur de la CSST et un du ministère de l'Environnement. Ne pourrait-il pas y avoir coordination entre les visites et recommandations des inspecteurs

- l'absence de représentants de la CSD au sein du conseil d'administration de la CSST est surprenante puisque la CEQ possède un représentant à ce niveau;

- il affirme que le Président vote toujours avec les représentants syndicals lors des réunions de conseil d'administration, ce qui indispose les représentants patronaux;

- le prix des loyers des locaux loués par la CSST varie parfois beaucoup d'une région à l'autre, pourquoi?

- les récriminations de certains chefs syndicaux d'une usine à l'égard des lenteurs administratives de la CSST;

- l'anxiété des employés de la CSST face aux politiques gouvernementales concernant les salaires des fonctionnaires;

- l'exemple d'un ministère qui n'applique même pas les règles de sécurité que le gouvernement édicte, c'est scandaleux selon l'Opposition.

Le député de Jean-Talon prend la parole, il insiste sur les sujets qui suivent:

- l'Opposition a décelé un très grave malaise sur la façon dont la CSST opère, les propos du député de Ste-Anne avaient pour but de le démontrer;

- les politiques d'embauche et d'achat de la CSST sont très discutables;

- les pressions au titre de réparation de la CSST sont toujours inférieures aux coûts réels finaux ce qui n'est pas acceptable, il doute de la bonne administration de cette dernière. Il suggère la tenue d'une rencontre pendant une journée complète pour discuter ultérieurement de l'administration de la CSST.

Consentement: De consentement, la commission poursuit ses travaux après midi trente minutes, jusqu'à treize heures.

La député de Maisonneuve prend la parole et aborde notamment les points suivants:

- la demande d'associations syndicales pour obtenir des statistiques concernant les accidents de travail, par entreprise; qu'est-il advenu de cette demande?

- la date du transfert d'employés de l'OCQ à la CSST et les modes d'intégrations de ces employés à la fonction publique.

Le Ministre répond à la député de Maisonneuve et au député de Jean-Talon. Il dément certaines rumeurs concernant la mauvaise gestion administrative de la commission spécifiquement en ce qui concerne certaines dépenses jugées extravageantes. Il affirme que le travail effectué par la CSST est énorme et souvent très difficile. Il propose qu'une équipe de parlementaires issue de l'Opposition et du gouvernement rencontre la direction de la CSST pour discuter à fond de la situation et des problèmes soulevés sur la commission.

Une discussion s'engage sur les prévisions budgétaires de la CSST.

Le Ministre répond point par point au propos du député de Ste-Anne.

Le député de Ste-Anne donne son accord à la proposition du Ministre pour rencontrer le conseil d'administration en présence de journalistes. Il espère que le Ministre complètera ultérieurement ses réponses.

Le député de Jean-Talon endosse les propos du député de Ste-Anne, il rappelle les principaux points abordés notamment ceux concernant la situation financière de la CSST.

Il demande au Ministre de l'informer finalement sur le dossier d'Alliance Blindée.

Le Ministre, en ce qui concerne le dossier Allaince Blindée, fait le point sur le dossier de la situation prévalant en date du 26 mai 1982.

Adoption: De consentement, les programmes 2 et 14 sont adoptés.

Tous les crédits du ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu sont donc adoptés.

Fin des travaux: A treize heures trente-six minutes, le Président ajourne les travaux sine die, la commission ayant rempli le mandat qui lui avait été confié.

JB/ab

TROISIEME SESSION - TRENTE-DEUXIEME LEGISLATURE

Commission élue permanente
des travaux publics et de l'approvisionnement

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis de vous transmettre le rapport de la commission élue permanente des travaux publics et de l'approvisionnement qui a siégé le 26 mai 1982, aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement pour l'année financière 1982-1983, lesquels ont été adoptés.

M. Henri LeMay
Député de Gaspé
Rapporteur de la commission

Séance du jeudi 26 mai 1982

PRESIDENT: M. Gagnon (Champlain)

DEBUT DE LA SEANCE: A dix heures huit minutes, le Président prend place au fauteuil.

MANDAT: La commission est réunie aux fins d'étudier les crédits budgétaires du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement pour l'année financière 1982-1983. (1)

MEMBRES:

M. Marcoux (Rimouski)
M. Baril (Arthabaska)
M. Bordeleau (Abitibi-Est)
M. Brassard (Lac Saint-Jean)
M. LeMay (Gaspé)
M. Lévesque (Kamouraska-Témiscouata)
M. Martel (Richelieu)
M. Assad (Papineau)
M. Paradis (Brome-Missisquoi)
M. Rocheleau (Hull)
M. Vaillancourt (Orford)

INTERVENANTS:

M. Beauséjour (Iberville)
M. Champagne (Mille-Iles)
M. Gauthier (Roberval)
M. Laplante (Bourassa)
M. Rodrigue (Vimont)
M. Cusano (Viau)
M. Kehoe (Chapleau)
M. Middlemiss (Pontiac)
M. Vallières (Richmond)

RAPPORTEUR: M. Baril (Arthabaska) propose que M. LeMay (Gaspé) agisse à titre de rapporteur. La proposition est acceptée.

REMARQUES PRELIMINAIRES: Le Président invite le Ministre, M. Marcoux (Rimouski) à présenter son exposé préliminaire.

Exposé du Ministre: Le Ministre présente les personnes qui l'accompagnent puis, dans son exposé insiste notamment sur les sujets suivants:

- le bilan de la dernière année, sous le thème "un meilleur service à la clientèle";
- les huit objectifs prioritaires du ministère:
  - la simplification des processus de production;

---

(1) Budget 1982-1983, pp. 26-1 à 26-11.

- la régionalisation des opérations du ministère;

- l'amélioration de la productivité des employés;

- la rationalisation de l'utilisation des espaces;

- l'amélioration du fichier des fournisseurs;

- le développement de l'informatique;

- l'égalité d'emploi pour les femmes;

- l'augmentation des revenus pour les services.

Le Ministre illustre chacun des objectifs, et souligne la continuation de ceux-ci. C'est avec ces huit priorités d'action que le ministère tend à l'amélioration du service à la clientèle.

Le Président invite le porte-parole de l'Opposition officielle, M. Vaillancourt (Orford), à présenter son exposé.

Exposé du porte-parole de l'Opposition officielle:

M. Vaillancourt (Orford) insiste notamment sur les sujets suivants:

- le contexte d'austérité budgétaire ;

- les immeubles du gouvernement;

- le fichier des fournisseurs;

- l'extension du champ d'action de "ROSALIE";

- la régionalisation des politiques d'achats;

- le programme d'intégration des arts à l'architecture;

- l'égalité d'emploi pour les femmes.

M. Vaillancourt (Orford) questionne le Ministre pour chacun de ces points. Il souligne la nécessité d'une rationalité plus grande au sein du ministère.

Réplique du Ministre:

Le Ministre répond aux questions du député d'Orford, particulièrement en matière d'investissement et de rationalisation des expaces.

Discussion générale:

Une discussion générale s'engage entre les députés, elle porte notamment sur les sujets suivants:

- la négociation des baux et les augmentations prévues;
- la rationalisation de l'espace;
- le fonctionnement et l'utilisation du fichier des fournisseurs.

Le Ministre répond aux questions et éclaircit certains points, particulièrement en ce qui a trait aux grandes constructions et à la centralisation administrative.

Remplacement du Président:

A onze heures trente minutes, M. Gratton (Gatineau) remplace le Président.

Le député d'Abitibi-Est, M. Bordeleau, demande si il y a une politique générale qui tendrait à encourager les entreprises régionales.

Le Ministre rappelle que le ministère tend à maximiser ses propres ressources, tout en utilisant des ressources extérieures au ministère. Il faut rechercher un équilibre des ressources.

Réplique du Ministre: (suite)

Le Ministre poursuit en complétant ses réponses aux questions soulevées par le député d'Orford, dans son exposé préliminaire. Il insiste notamment sur la question du fichier des fournisseurs.

PROGRAMME 1

Allocation de l'espace et de l'équipement.

Le Président appelle l'étude du programme 1.

Une discussion s'engage, elle porte notamment sur l'utilisation d'espaces réaménagés, et sur la volonté du gouvernement de collaborer avec le fédéral pour la réalisation de certains projets.

Elément 1
Acquisition d'espaces existants.

Le Ministre répond que selon les besoins et suite à des consultations, des espaces réaménagés conserveront ou changeront d'utilisation. Il assure les députés de la volonté de collaboration du gouvernement.

Elément 2
Construction d'immeubles.

Le député d'Arthabaska soulève la question du temps disponible pour poser des questions.

Elément 3
Aménagement fixe de l'espace.

Le Président rappelle l'entente intervenue sur la durée de la séance de la commission.

Elément 4
Fourniture d'ameublement et d'accessoires.

Elément 5
Gestion interne et soutien.

Consentement:

De consentement la commission accepte de poursuivre ses travaux après treize heures.

Adoption du programme 1:

Le programme 1 est adopté avec tous ses éléments.

Le Président appelle l'étude du programme 2.

PROGRAMME 2
Exploitation des immeubles.

Une discussion s'engage, elle porte notamment sur:

- l'accessibilité des handicapés aux immeubles, et les aménagements qui sont à faire;
- le coût des services au lieutenant-gouverneur et les compressions budgétaires réalisées;
- les tarifs de stationnement du gouvernement et les études réalisées concernant diverses formules de tarifications;
- les critères de sélection des fournisseurs par le fichier et par appel d'offre.

Elément 1
Conservation et réparation des immeubles.

Elément 2
Opération des immeubles.

Elément 3
Sécurité et stationnement.

Elément 4
Services gouvernementaux.

Elément 5
Soutien logistique du Nord.

Elément 6
Gestion interne et soutien.

Adoption du programme 2:

Le programme 2 est adopté avec tous ses éléments.

Le Président appelle l'étude du programme 3.

PROGRAMME 3
Approvisionnement.

Une discussion s'engage, particulièrement sur les sujets suivants:

- le réaménagement de locaux aux bureaux des Affaires sociales, sur la rue Saint-Denis à Montréal;

- les recommandations du vérificateur général qui ont été suivies.

Adoption du programme 3:

Le programme 3 est adopté.

Le Président appelle l'étude du programme 4.

PROGRAMME 4
Gestion interne et soutien.

Elément 1
Direction.

Elément 2
Soutien administratif.

Elément 3
Planification et attribution de l'espace.

Adoption du programme 4:

Le programme 4 est adopté avec tous ses éléments.

Fin des travaux:

A treize heures vingt-cinq minutes, la commission ayant rempli le mandat qui lui avait été confié, le Président ajourne les travaux sine die.

GD/mbt